



**National-socialisme
& catholicisme...**

...les raisons historiques d' un conflit



**SHOAH :
pour en finir
définitivement
avec les « témoins »**

Table des matières

Éditorial : mis au pied du mur, nos adversaires se dévoilent	1
National-socialisme et catholicisme : les raisons historiques d' un conflit	2
Shoah : pour en finir définitivement avec les « témoins »	50

National-socialisme et catholicisme : les raisons historiques d' un conflit

Une légende tenace veut que la doctrine nationale-socialiste ait été d'essence antichrétienne et plus particulièrement anticatholique. Dans cette étude, Vincent Reynouard démontre qu'il n'en est rien. Il dévoile les raisons purement contingentes qui firent que, par accident, le parti national-socialiste entra en conflit avec le catholicisme.

Shoah : pour en finir définitivement avec les « témoins »

J'ai souvent entendu ou lu l'objection suivante : « Vous êtes révisionniste parce qu'à la base vous êtes nazi. C'est pour tenter de rendre le nazisme acceptable que vous cherchez à gommer son crime le plus infâme. Mais votre mauvaise foi apparaît, car pour tenter d'absoudre l'hitlérisme, vous rejetez d'emblée l'ensemble des témoignages des déportés et des bourreaux. Comment pouvez-vous croire que tous ces gens auraient menti alors qu'ils disent tous sensiblement la même chose ? »...



Sans Concession

Directeur de publication :
Herbert Verbeke

E-mail :
contact@sansconcessiontv.org

Rédacteur en chef :
Siegfried Verbeke

Rédacteurs
Vincent Reynouard
Marie Pererou
Hervé Saïté
Georges Manjoulin

ABONNEMENTS

1 an, 8 numéros : 92 €
6 mois, 4 numéros : 51 €

Prix de ce numéro : 30 €

Modalités de paiement :
Pour tout renseignement,
nous écrire.

Contact :

Siegfried Verbeke
Toekomststraat, 47
B-8500 KORTRIJK
Belgique

ÉDITORIAL

MIS AU PIED DU MUR, NOS CONTRADICTEURS SE DÉVOILENT



PAR Marie
Pererou
directrice de
la rédaction

2013 s'achève et notre équipe peut être satisfaite des réalisations effectuées cette année. Notre chaîne Youtube a dépassé les 3 000 abonnés et les 600 000 vues.

Certes, quelques adversaires s'acharment à tenter de contrer nos arguments. Mais les faits sont là, incontournables : en 2011, Vincent Reynouard a offert 5 000 € à qui lui prouverait, lors d'un débat loyal, que les « chambres à gaz » homicides allemandes ne sont pas un bobard de guerre. Personne n'a relevé le défi. A plusieurs reprises, dans des vidéos, il a appelé ses plus farouches adversaires à un débat loyal. Tous se sont défilés. L'un d'eux l'a accusé de lâcheté au motif qu'il n'avait jamais eu le courage d'affronter un « survivant » de la Shoah. Vincent Reynouard l'a invité à lui proposer un ou plusieurs noms d'anciens déportés ; il se promettait de les contacter pour organiser une confrontation loyale. Pouvait-on imaginer proposition plus honnête ? Résultat : le contradicteur s'est défilé ; il n'a proposé aucun nom. Bref, nos adversaires n'ont cessé de se déballonner ; ils n'ont pas osé relever un seul des défis lancés ; ils ont toujours déclaré forfait. Naturellement, ils n'ont cessé de prétendre justifier leurs refus à l'aide des sempiternels arguments connus depuis plus de vingt ans : « débattre avec vous serait vous crédibiliser » ; « on ne discute pas avec des menteurs qui n'observent pas la déontologie en Histoire » ; « vous n'êtes pas des historiens et votre seul objectif reste de réhabiliter le nazisme »... Pitoyables déroba-des qui ne convaincront pas la personne de bonne foi. La victoire révisionniste est donc totale, sur toute la ligne.

De nombreux messages personnels reçus démontrent que des spectateurs sceptiques au premier abord se laissent finalement ébranler par nos vidéos « preuves à l'appui », c'est-à-dire par nos vidéos dans lesquelles rien n'est affirmé qui ne soit en même temps prouvé à l'aide d'un document montré à l'écran. Voilà pourquoi nous avons décidé de procéder de la même façon dans *Sans Concession*. Désormais, tous les documents invoqués seront reproduits. *Sans Concession* deviendra ainsi la revue « preuves à l'appui », ce qui permettra aux lecteurs militants de montrer, à leur tour, les pièces à conviction. Bonne lecture...



Fronleichnamspromession in Wien 1937

NATIONAL-SOCIALISME ET CATHOLICISME, LES RAISONS HISTORIQUES D'UN CONFLIT

Une légende tenace veut que la doctrine nationale-socialiste ait été d'essence antichrétienne et plus particulièrement anticatholique. Dans cette étude, Vincent Reynouard démontre qu'il n'en est rien. Il dévoile les raisons purement contingentes qui firent que, par accident, le parti national-socialiste entra en conflit avec le catholicisme.

Chaque année, les autorités françaises commémorent la signature de l'armistice de 1918. Si le 11 novembre reste une fête nationale, la date du 28 juin est oubliée. Pourtant, c'est le 28 juin 1919 que la paix a été signée avec l'Allemagne, avec le fameux Traité de Versailles. Mais pouvait-on justement parler de paix ? Pour répondre à cette question, j'invoquerai l'autorité du 42^{ème} secrétaire d'État américain, Robert Lansing (ill. 1). C'était le

principal conseiller du président Wilson lors des conférences dites « de paix ». Le 13 février 1920, Robert Lansing démissionna de son poste. Un an plus tard, il fit paraître un ouvrage intitulé : *Les négociations de paix, une narration personnelle* (ill. 2). J'en conseille la lecture... Son avis sur le Traité de Versailles, il l'avait exposé dès le 8 mai 1919 dans un mémorandum alors secret.

Ce mémorandum, on le trouve dans son livre. Le voici :

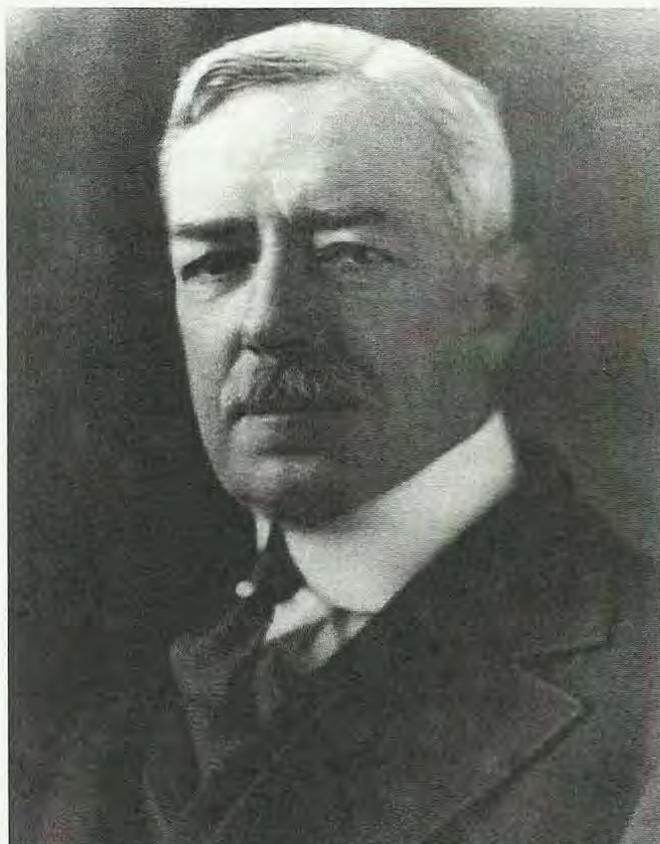


Illustration 1 : le 42^{ème} secrétaire d'État américain, Robert Lansing.

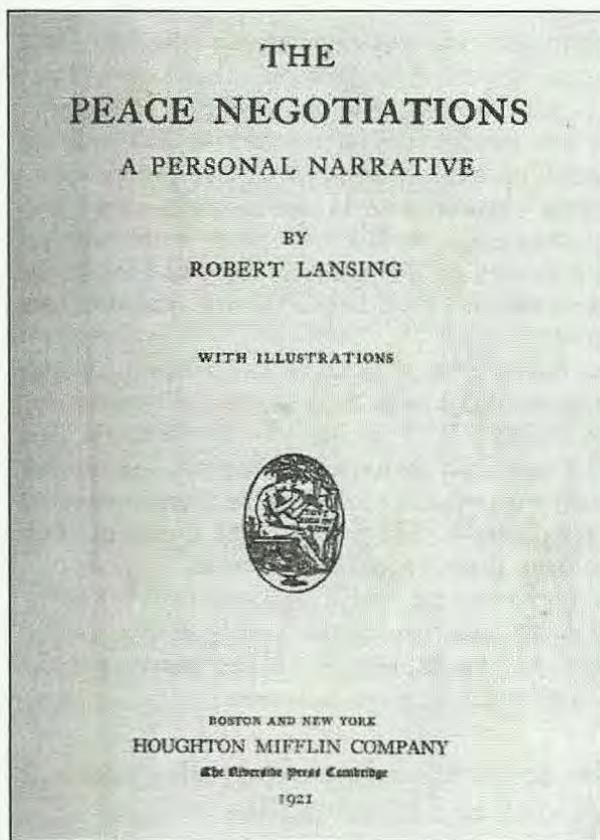


Illustration 2 : l'ouvrage de Robert Lansing sur les négociations de paix en 1918-1919.

Les conditions de la paix ont été livrées hier aux plénipotentiaires allemands, et [...] on dispose du temps nécessaire pour considérer le traité dans sa globalité.

L'impression qu'il produit s'apparente à la déception, au regret et au découragement. Les conditions de la paix apparaissent infiniment dures et humiliantes, tandis que beaucoup d'entre elles me semblent impossibles à réaliser.

On compte sur la Société des Nations créée par le traité pour préserver une construction artificielle issue [1] d'un compromis trouvé entre les grandes puissances dont les intérêts sont contradictoires et [2] d'une volonté d'empêcher la germination des graines de guerre qui sont semées dans tant d'articles et qui, dans des conditions normales, porteraient bientôt leurs fruits. Autant demander à la Société des Nations de tenter d'empêcher la croissance de végétaux dans une jungle tropicale. Les guerres viendront tôt ou tard.

La Société des Nations, reconnaissons-le honnêtement, est un instrument des puissants pour contrôler le développement normal de la force nationale et des aspirations nationales chez ceux que la défaite a rendus impuissants.

Examinez le Traité et vous trouverez des peuples livrés contre leur volonté à ceux qu'ils haïssent, alors que leurs ressources économiques leur sont arrachées et données à d'autres. De telles dispositions provoqueront le ressentiment et l'amertume, voire le désespoir. Peut-être des années passeront-elles avant que ces peuples opprimés soient capables de secouer le joug, mais aussi sûr que le jour succède à la nuit, le temps viendra où ils le feront.

Cette guerre a été menée par les États-Unis pour supprimer à jamais les conditions qui l'ont produite. Ces conditions n'ont pas été supprimées. Elles ont été remplacées par d'autres tout aussi génératrices de haine, de jalousie et de suspicion. Remplaçant la Triple Alliance et l'Entente a surgi la quintuple alliance [Angleterre, États-Unis, France, Italie, Serbie] faite pour gouverner le monde. Les vainqueurs de cette guerre ont l'intention d'imposer leur volonté combinée aux vaincus et de subordonner tous les intérêts aux leurs.

Il est vrai que pour plaire à l'éveil du sentiment public humaniste et pour répondre à l'idéalisme du moraliste, ils ont entouré la nouvelle alliance d'un halo appelé « La So-

ciété des Nations », mais quel que soit son nom ou son déguisement, c'est une alliance des cinq grandes puissances militaires. Il est inutile de se cacher le fait que le principe fondamental de la Société des Nations repose sur la force unie des cinq [puissances militaires] pour contraindre les autres à l'obéissance. La Justice est ici secondaire ; c'est la puissance qui vient en premier.

La Société des Nations dans sa constitution actuelle sera la proie de la cupidité et de l'intrigue ; la loi de l'unanimité au Conseil, qui pourrait y mettre un frein, sera outrepassée ou rendra l'organisation impuissante. Elle est appelée à estampiller comme juste ce qui est injuste.

Nous avons un traité de paix, mais il n'apportera pas une paix permanente, parce qu'il est fondé sur les sables mouvants de l'intérêt [Ill. 3, page suivante].

Je soumets cette nouvelle pièce à ceux qui accusent Hitler d'être le responsable de la deuxième guerre mondiale. En vérité, avec ou sans Hitler, une nouvelle conflagration en Europe serait tôt ou tard survenue. Car comme l'a écrit Lanza del Vasto :

Tout le monde sait que dans l'injustice la paix est impossible, car l'injustice est un état de violence et de désordre qui ne peut, qui ne doit pas se maintenir. Elle s'impose par la violence, se conserve par la violence et provoque la violence de la révolte*.

Les vrais responsables de cette deuxième guerre mondiale sont ceux qui ont concocté, avant de l'imposer, le Traité de Versailles. Voilà d'ailleurs pourquoi, à Nuremberg, les juges interdirent toute discussion sur cette « paix » de 1919.

C'était le 29 mars 1946. Le Président lança :

le Tribunal a décidé que les témoignages tendant à prouver l'injustice du Traité de Versailles, ou voulant montrer qu'il a été signé sous la contrainte sont inadmissibles [Ill. 4, page suivante].

Cette décision était le plus net des aveux.

Si les vainqueurs n'avaient pas imposé aux vaincus une fausse paix, Hitler aurait eu une autre carrière... Mais puisque les vainqueurs avaient imposé la fausse paix de Versailles et de Trianon, alors un Hitler devait nécessairement surgir. Le dessin ci-dessous, paru à l'époque l'explique lumineusement.



THE SOURCE.

Die Quelle

Dès 1921, Robert Lansing avertisait le monde que la Société des Nations ne pourrait éviter de nouvelles guerres. A cette époque, pourtant,

* Voy. Lanza del Vasto, *Pages d'enseignement* (Éd. Du Rocher, 1993), p. 31.

make anything but a national seem of little value to the President; and, as I could not make such a denial, his point of view seemed to be that the damage was done and could not be undone. I am inclined to think that he was right.

My views concerning the Treaty at the time of the conversation with Mr. Bullitt are expressed in a memorandum of May 8, 1919, which is as follows:

"The terms of peace were yesterday delivered to the German plenipotentiaries, and for the first time in these days of feverish rush of preparation there is time to consider the Treaty as a complete document.

"The impression made by it is one of disappointment, of regret, and of depression. The terms of peace appear immeasurably harsh and humiliating, while many of them seem to me impossible of performance.

Robert Lansing,
The peace negotiations, a personal narrative

p.272

274 THE PEACE NEGOTIATIONS

called or however it may be disguised it is an alliance of the Five Great Military Powers.

"It is useless to close our eyes to the fact that the power to compel obedience by the exercise of the united strength of 'The Five' is the fundamental principle of the League. Justice is secondary. Might is primary.

"The League as now constituted will be the prey of greed and intrigue; and the law of unanimity in the Council, which may offer a restraint, will be broken or render the organization powerless. It is called upon to stamp as just what is unjust.

"We have a treaty of peace, but it will not bring permanent peace because it is founded on the shifting sands of self-interest."

In the views thus expressed I was not alone. A few days after they were written I was in London where I discussed

THE BULLITT AFFAIR

273

"The League of Nations created by the Treaty is relied upon to preserve the artificial structure which has been erected by compromise of the conflicting interests of the Great Powers and to prevent the germination of the seeds of war which are sown in so many articles and which under normal conditions would soon bear fruit. The League might as well attempt to prevent the growth of plant life in a tropical jungle. Wars will come sooner or later.

"It must be admitted in honesty that the League is an instrument of the mighty to check the normal growth of national power and national aspirations among those who have been rendered impotent by defeat. Examine the Treaty and you will find peoples delivered against their wills into the hands of those whom they hate, while their economic resources are torn from them and given to others. Resentment and bitterness, if not desperation, are bound to be the consequences of such provisions. It may be years before these oppressed peoples are able to throw off the yoke, but as sure as day follows night the time will come when they will make the effort.

"This war was fought by the United States to destroy forever the conditions which produced it. Those conditions have not been destroyed. They have been supplanted by other conditions equally productive of hatred, jealousy, and suspicion. In place of the Triple Alliance and the Entente has arisen the Quintuple Alliance which is to rule the world. The victors in this war intend to impose their combined will upon the vanquished and to subordinate all interests to their own.

"It is true that to please the aroused public opinion of mankind and to respond to the idealism of the moralist they have surrounded the new alliance with a halo and called it 'The League of Nations,' but whatever it may be

Illustration 3 : les pages 272 à 274 du livre de Robert Lansing *The peace negotiations, a personal narrative* (1921). L'auteur juge très sévèrement le Traité de Versailles et déclare qu'une nouvelle guerre éclatera fatalement.

Vendredi 29 mars 1946.

TMI, vol. X, p. 242

Audience du matin.

LE PRÉSIDENT. — Avant de poursuivre l'interrogatoire de l'accusé von Ribbentrop, le Tribunal désire que j'attire l'attention du Dr Horn et de l'accusé von Ribbentrop sur les décisions de ces derniers jours.

Tout d'abord, le Tribunal a autorisé l'accusé Göring, qui a témoigné en premier et qui s'est déclaré responsable en tant que second chef de l'Allemagne, à déposer sans aucune interruption. Celui-ci a exposé toute l'histoire du régime nazi, depuis ses débuts jusqu'à la défaite de l'Allemagne. Le Tribunal n'est pas disposé à permettre à un seul des autres accusés d'exposer des faits relatifs aux mêmes questions, sauf si cela s'avère nécessaire pour leur propre défense.

Deuxièmement, le Tribunal a décidé que les témoignages tendant à prouver l'injustice du Traité de Versailles, ou voulant montrer qu'il a été signé sous la contrainte sont inadmissibles.

Troisièmement, quoique ce point ne constitue pas une décision du Tribunal, je dois faire remarquer qu'à plusieurs reprises les

Illustration 4 : l'aveu de 1946 : le Tribunal de Nuremberg interdit toute discussion sur l'injustice du Traité de Versailles et son imposition par la force au vaincu en 1919.

Hitler lui était parfaitement inconnu. Deux ans plus tôt, le 9 janvier 1919, le *Nouvelliste de Lyon* avait publié un article intitulé : « La Guerre et la Société des nations ». On lisait :

Vous aurez tout prévu, dans votre charte internationale sur la paix éternelle ; tout, excepté le grain de sable qui empêchera la machine de marcher ; tout, excepté l'homme providentiel et divin — divin, hélas ! peut-être pour la justice vengeresse — qui entrera malgré vous dans l'histoire et qui la fera dévier du lit calme et régulier où vous vouliez faire toujours couler ses eaux [III. 5].

Le Nouvelliste de Lyon, 9 janvier 1919

pour découvrir un nouveau monde ou bien Luther pour en bouleverser un ancien ?
 Vous aurez tout prévu, dans votre charte internationale de la paix éternelle ; tout, excepté le grain de sable qui empêchera la machine de marcher ; tout, excepté l'homme providentiel et divin — divin, hélas ! peut-être pour la justice vengeresse — qui entrera malgré vous dans l'histoire et qui la fera dévier du lit calme et régulier où vous vouliez faire toujours couler ses eaux.

C'est que, si nous avons noté, pour les

Illustration 5 : janvier 1919, un journaliste français prévient les vainqueurs qu'un homme providentiel pourra surgir « pour la justice vengeresse ».

Pour moi, Hitler fut cet homme providentiel venu venger la justice violée en 1919. Dès lors, peu m'importe qu'il ait été financé par de grands capitalistes de Wall Street ou d'ailleurs. Les voies de la Providence nous ont plus d'une fois surpris. Jeanne d'Arc en est un exemple assez frappant, même lorsqu'on débarrasse son histoire des légendes tardives. Si Hitler n'avait pas trouvé les subsides nécessaires auprès de grands capitalistes, la Providence les lui aurait procurés ailleurs... L'argent n'est qu'un moyen, pas une fin ; il ne compte donc pas pour celui qui s'intéresse à la véritable philosophie de l'Histoire. Il est dommage de constater que, mêm-

me dans notre camp, trop nombreux sont les hypnotisés par cette question, ce qui les empêche de voir l'essence véritable du national-socialisme.

◆ UNE CIRCULAIRE CAPITALE

On me répondra qu'en tant que catholique, je ne saurais défendre Hitler qui était antichrétien. Antichrétien Hitler ? C'est faux ! En guise de preuve, j'invoque un document d'époque (1937), tiré du très neutre *Bulletin périodique de la presse allemande*. On y trouvait les principaux passages d'une circulaire du 25 janvier 1937 concernant l'enseignement religieux en Allemagne. Le texte était le suivant :

De même que les idées nationales-socialistes de notre peuple étaient influencées par des conceptions non allemandes et étrangères à notre race, la doctrine religieuse chrétienne présente souvent des traits qu'il faut considérer comme judéo-orientaux et qui sont incompatibles avec le national-socialisme. Cette opposition a eu pour résultat que la jeunesse, qui s'est attachée avec ferveur au national-socialisme, s'est détournée de la religion chrétienne. Un national-socialiste ne peut pas rester sans religion. C'est pourquoi l'enseignement religieux doit avoir pour mission et pour but de montrer à la jeunesse l'harmonie du national-socialisme et de la religion.

Le christianisme et le national-socialisme font également dériver leurs principes moraux d'un Dieu créateur du monde et d'un ordre de l'univers. Toute la législation du national-socialisme est l'expression de l'ordre éternel prescrit par Dieu et qui régit le monde et la vie. Si jamais une législation s'est mise au service de Dieu et de l'ordre de la création qui lui obéit, c'est bien la législation nationale-socialiste qui, bien qu'elle ne parle pas de Dieu, suit les voies de son ordonnance éternelle des choses. Comme le peuple est lié à Dieu par une unité indissoluble, tout schisme provoqué par la lutte entre les confessions est contraire à la volonté de Dieu. L'enseignement religieux devra contribuer à surmon-

nient tourné en ridicule le christianisme.

Le gouvernement proteste contre ces fausses accusations et rappelle aux parents : 1° que l'école commune assure intégralement l'enseignement religieux; 2° qu'en vertu de la législation existante, c'est aux familles qu'il appartient de choisir l'école où seront instruits leurs enfants; enfin 3° que la division des Allemands en confessions différentes n'est pas souhaitée par le gouvernement, qui n'admet plus non plus les divisions en classes sociales ni en riches ni en pauvres.

La propagande pour l'école commune a donné des résultats importants : 95,11 % des familles se sont prononcées contre l'école confessionnelle, ainsi que l'annoncent les *Münchner Neueste Nachrichten* (1-2).

f) Les prescriptions concernant l'enseignement religieux.

La *Deutsche Allgemeine Zeitung* (26-1, soir) et plusieurs autres journaux, ont publié le texte des prescriptions de M. Freyberg, ministre d'Anhalt, en vue de débarrasser l'enseignement religieux de ses « résidus judéo-orientaux ». Voici les principaux passages de cette circulaire :

« De même que les idées nationales-socialistes de notre peuple étaient influencées par des conceptions non allemandes et étrangères à notre race, la doctrine religieuse chrétienne présente souvent des traits qu'il faut considérer comme judéo-orientaux et qui sont incompatibles avec les principes du national-socialisme. Cette opposition a eu pour résultat que la jeunesse, qui est attachée avec ferveur au national-socialisme, s'est détournée de la religion chrétienne. Un national-socialiste ne peut pas rester sans religion. C'est pourquoi l'enseignement religieux doit avoir pour mission et pour but de montrer à la jeunesse l'harmonie du national-socialisme et de la religion.

Le christianisme et le national-socialisme font également dériver leurs principes moraux d'un Dieu créateur du monde et d'un ordre de l'univers. Toute la législation du national-socialisme est l'expression de l'ordre éternel prescrit par Dieu, et qui régit le monde et la vie. Si jamais une législation s'est mise au service de Dieu et de l'ordre de sa création et lui obéit, c'est bien la législation nationale-socialiste qui, bien qu'elle ne parle pas de Dieu, suit les voies de son ordonnance éternelle des choses. Comme le peuple est lié par Dieu en une unité indissoluble, tout schisme provoqué par la lutte entre les confessions est contraire à la volonté de Dieu. L'enseignement religieux devra contribuer à surmonter la discorde confessionnelle dans notre peuple et pour cela insister sur les sources du sentiment allemand de Dieu.

Cet enseignement ne devra pas être dogmatique. L'Ancien Testament ne devra être enseigné que par extraits prudemment choisis, lorsque l'étude des questions raciales et la compréhension du Nouveau Testament le rendront nécessaire. L'Ancien Testament manifeste l'esprit typiquement juif et la décadence d'un peuple inaccessible à Dieu. Dans le Nouveau Testament, il conviendra surtout de traiter les Évangiles

synoptiques. La personne de Jésus en est le centre. Il devra être présenté comme le héros intrépide, combattant passionnément toute hypocrisie religieuse, comme celui qui secourt et console tous ceux qui sont « dans la peine et l'accablement », l'ami des enfants, le Sauveur de tous ceux qui le suivent. En outre, il conviendra constamment de signaler la lutte implacable de Jésus contre l'esprit juif. On conclura de là que Jésus n'a pas non plus appartenu par sa race au judaïsme.

L'histoire sainte traitera l'histoire de la foi allemande. Elle a pour but de familiariser les jeunes gens avec la piété germanique et allemande, depuis l'époque préhistorique, jusqu'à l'époque actuelle. En exposant la religion des Germains, on montrera particulièrement les survivances des anciennes croyances dans les mœurs et les coutumes (solstice d'hiver, coutumes pascales et de Pentecôte, solstice d'été, etc.). Les religions des peuples nordiques devront être traitées d'une façon approfondie. L'enseignement du catéchisme sous une forme continue est laissé à l'Église dans la préparation à la première communion. On pourra parler des psaumes, des versets et des hymnes religieux et les répéter, à la condition qu'ils soient conformes à l'esprit du national-socialisme. Dans les classes supérieures des écoles secondaires on traitera les questions de philosophie religieuse (athéisme, idéalisme allemand, la race et la foi, etc.). Aucun élève des classes supérieures ne devra quitter l'établissement sans avoir été informé de ces tendances et s'être fait à ce sujet une opinion solide. »

g) Les déclarations de sortie de l'Église faites par des mineurs.

La *Frankfurter Zeitung* (17-1, 2°) et plusieurs journaux ont attiré l'attention sur certains jugements de la Cour de Berlin reconnaissant à des enfants de 14 ans le droit de déclarer leur volonté de ne plus faire partie de l'une des Églises. Cette information a la teneur suivante :

« Le service évangélique de presse signale qu'il s'est produit certains cas, dans lesquels des enfants ayant 14 ans accomplis, et par conséquent majeurs au point de vue religieux, ont déclaré spontanément se retirer de l'Église, sans que leurs parents en fussent informés ou même contre la volonté de leurs parents ou éducateurs.

Le conseil supérieur de l'Église protestante à Berlin fait observer, dans une circulaire, que ces déclarations de mineurs ont été reconnues recevables par la Cour d'appel de Berlin pour autant que des jugements sont intervenus dans ces affaires.

« Dès que le membre du clergé compétent, dit cette circulaire, sera informé par le tribunal de la déclaration de sortie de l'Église d'un mineur, il devra examiner, pour chaque cas particulier, s'il est possible d'entrer en contact également avec les parents ou éducateurs de l'enfant, de façon à obtenir que celui-ci rétracte une démarche peut-être effectuée à la légère. Toutefois, d'après les dispositions légales, ni les parents, ni les éducateurs de l'enfant ne peuvent le contraindre de le faire. »

Illustration 6 : une circulaire sur l'enseignement religieux en Allemagne en 1937.

ter la discorde confessionnelle dans notre peuple et pour cela insister sur les sources du sentiment allemand de Dieu.

Cet enseignement ne devra pas être dogmatique. L'Ancien Testament ne pourra être enseigné que par extraits prudemment choisis, lorsque l'étude des questions raciales et la compréhension du Nouveau Testament le rendront nécessaire. L'Ancien Testament manifeste l'esprit typiquement juif et la décadence d'un peuple inaccessible à Dieu. Dans le Nouveau Testament, il conviendra surtout de traiter les Évangiles synoptiques. La personne de Jésus en est le centre. Il devra être présenté comme un héros intrépide, combattant passionnément toute hypocrisie religieuse, comme celui qui secourt et console

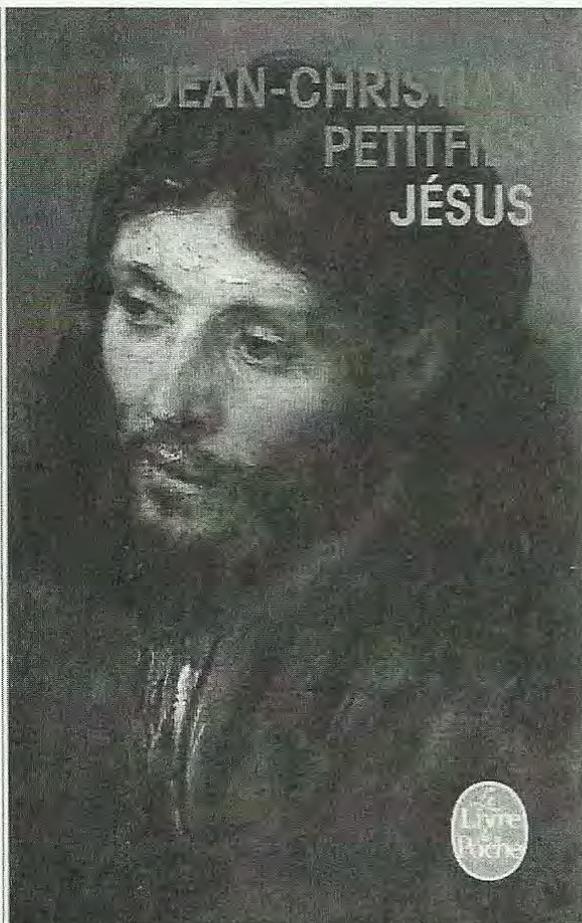
tous ceux qui sont « dans la peine et l'accablement », l'ami des enfants, le Sauveur de tous ceux qui le suivent. En outre, il conviendra constamment de signaler la lutte implacable de Jésus contre l'esprit juif. On conclura de là que Jésus n'a pas non plus appartenu par sa race au judaïsme.

L'histoire sainte traitera de l'histoire de la foi allemande. Elle a pour but de familiariser les jeunes gens avec la piété germanique et allemande, depuis l'époque préhistorique jusqu'à l'époque actuelle. En exposant la religion des Germains, on montrera particulièrement les survivances des anciennes croyances dans les mœurs et les coutumes (solstice d'hiver, coutumes pascales et de Pentecôte, solstice d'été,

etc.). Les religions des peuples nordiques devront être traitées d'une façon approfondies. L'enseignement du catéchisme sous une forme continue est laissé à l'Église dans la préparation de la première communion. On pourra parler des psaumes, des versets et des hymnes religieux et les répéter, à condition qu'ils soient conformes à l'esprit du national-socialisme. Dans les classes supérieures des écoles secondaires, on traitera les questions de philosophie religieuse (athéisme, idéalisme allemand, la race et la foi, etc.). Aucun élève des classes supérieures ne devra quitter l'établissement sans avoir été informé de ces tendances et sans s'être fait à ce sujet une opinion solide [Ill. 6].

◆ SUR LES ORIGINES DE JÉSUS

En tant que catholique, j'applaudis à presque tout ce qui est écrit ici. Bon, je laisse de côté l'affirmation selon laquelle Jésus n'aurait pas « *appartenu par sa race au judaïsme* ». Je renvoie le lecteur au pavé de Jean-Christian Petitfils, *Jésus*. Paru il y a deux ans aux éditions Fayard, il vient d'être édité en format poche et compte



plus de 850 pages. L'auteur synthétise les dernières connaissances accumulées sur le Jésus historique. Il rappelle que Jésus « *est d'un type sémite ancien, un Hébreu séphardite [...] ou plus pur encore, dont les ancêtres n'ont pas mélangé leur sang aux Égyptiens, Babyloniens ou Hittites* » (Petitfils, p. 86).

◆ SUR « L'ESPRIT JUIF »

J'émets également des réserves sur la formule vague selon laquelle Jésus aurait mené une lutte implacable « *contre l'esprit juif* ». Quand on considère la diversité du judaïsme au I^{er} siècle, cela ne signifie pas grand-chose. Dans l'Évangile que l'on considère aujourd'hui comme ayant été le plus historique, celui attribué à Jean, le chapitre 8, notamment, évoque les controverses entre Jésus et celui que l'auteur appelle les « juifs » (Jean, VIII, 48, 52). Jean-Christian Petitfils précise que ce terme désignait « *soit les Judéens* », c'est-à-dire les habitants de la Judée, la région juive où se trouvait Jérusalem, soit « *les autorités de Jérusalem* », c'est-à-dire en premier lieu les Pharisiens (Petitfils, p. 647). Ces gens représentaient-ils le monde juif dans son ensemble, un monde monolithique qui aurait été doté d'un seul esprit ? Assurément non. Je souligne d'ailleurs que même entre eux, ces juifs étaient divisés. Jean raconte par exemple qu'après une prédication de Jésus dans le Temple, certains « *cherchèrent [...] à l'arrêter* » ; mais, ajoute-t-il, « *dans la foule [...] beaucoup crurent en lui* » (Jean, VII, 30). Plus loin, il raconte qu'ayant entendu Jésus enseigner, certains juifs dirent que cet homme était un prophète, voire le messie attendu, alors que d'autres n'y croyaient pas : « *La foule, écrit-il, se divisa donc à cause de Jésus* » (Jean, VII, 40-43). Même les pharisiens

étaient divisés. A propos de l'aveuglé guéri par Jésus, Jean écrit : « *Quelques Pharisiens disaient : "Celui qui a fait cela ne peut pas venir de Dieu, car il n'obéit pas à la loi du Sabbat."* Mais d'autres répliquaient : "Comment un pécheur pourrait-il faire de tels signes miraculeux ?" Et ils étaient divisés entre eux » (Jean, IX, 16). Par conséquent, il est vrai de dire que Jésus a implacablement combattu un **certain** esprit juif. Mais on aurait tort de généraliser et de prétendre faire du monde juif un bloc monolithique.

◆ SUR L'ANCIEN TESTAMENT

En revanche, le fait d'écarter l'*Ancien Testament*, sauf lorsqu'il est nécessaire à la compréhension du *Nouveau*, me paraît très judicieux. Car sans même parler les passages sanglants, l'*Ancien Testament* contient une foule de faits légendaires, mythiques ou carrément exagérés, qui desservent grandement la religion.

Mais j'entends déjà la réponse que me feront certains adversaires catholiques : relisez, me diront-ils, l'encyclique de Pie XI qui condamnait le nazisme dont vous vous réclamez. Le pape écrivait explicitement :

Les livres sacrés de l'Ancien Testament sont entièrement Parole de Dieu et forment une partie substantielle de Sa Révélation. [...] Seuls l'aveuglement et l'orgueil peuvent fermer les yeux devant les trésors d'enseignement sauveur que recèle l'Ancien Testament*.

En affirmant qu'un texte qui est « entièrement la Parole de Dieu » contiendrait « une foule de faits légendaires, mythiques ou carrément exa-

gérés », vous blasphémez Reynouard ! Votre fascination pour le national-socialisme vous jette donc hors de la communauté des catholiques... Telle est, je le sais, la réponse que l'on pourra me faire. Sachant qu'il s'agit d'un point central que les catholiques antinazis nous opposent, je m'étendrai un peu sur la question.

■ L'enseignement de l'Église

Certes, j'admets sans peine que j'ai contre moi de nombreux documents du Magistère, dont les actes du concile de Florence, en 1442, qui précisaient : « [la sainte Église romaine] reconnaît un seul Dieu comme auteur de l'Ancien et du Nouveau Testament [...] puisque les saints des deux Testaments ont parlé sous l'inspiration du même Saint Esprit »**. J'admets sans peine que de nombreux papes ont tenu un même langage et qu'il s'agit de l'enseignement traditionnel de l'Église.

■ Le lièvre, un ruminant ?

Je rappellerai cependant que dans le *Lévitique*, Dieu lui-même interdit aux fils d'Israël de manger du lièvre au motif qu'« *il rumine, mais n'a pas de sabots* » (Lev., XI, 6). Or, comme tous les léporidés qui sont herbivores, le lièvre a un système digestif qui ressemble à celui du cheval — un autre herbivore — mais qui diffère radicalement de celui d'un ruminant comme la vache (ill. 7 à 9). Certes, le lièvre ingère — sans les mâcher — certaines de ses crottes émises la nuit et qui ne sont pas composées de matière fécale, mais d'une bouillie riche en bactéries digestives (ill. 10). Toutefois, cela reste sans rapport avec la rumination.

* <http://lesbonstextes.ifastnet.com/pximitbrennendersorge.htm>. Consulté le 12 novembre 2013. ** Voy. *Textes doctrinaux du magistère de l'Église sur la foi catholique* (éd. de L'Orante, 1975), p. 79.

Alors... comment croire que le Seigneur ait « oublié » ou « ignoré » que le lièvre n'était pas un ruminant ?

On me répondra que même si, physiquement, le système digestif du lièvre n'est en rien celui d'une vache, sa façon de se nourrir et de ré-ingérer une partie de ce qui sort de son intestin se révèle être une rumination particulière. Personnellement, je ne suis pas d'accord mais admettons cette objection.

■ La chauve-souris n'est pas un oiseau

Il n'en reste pas moins que dans ce même *Lévitique*, Dieu classe les chauves-souris parmi « les oiseaux » (Lev., XI, 13, 19). Or, sur ce sujet, il n'y a aucune querelle : les chauves-souris sont des mammifères et pas du tout des oiseaux qui, eux, pondent des œufs.

Cette fois, donc, l'erreur est manifeste.

Illustration 7 :
le tube digestif du lapin (et du lièvre).

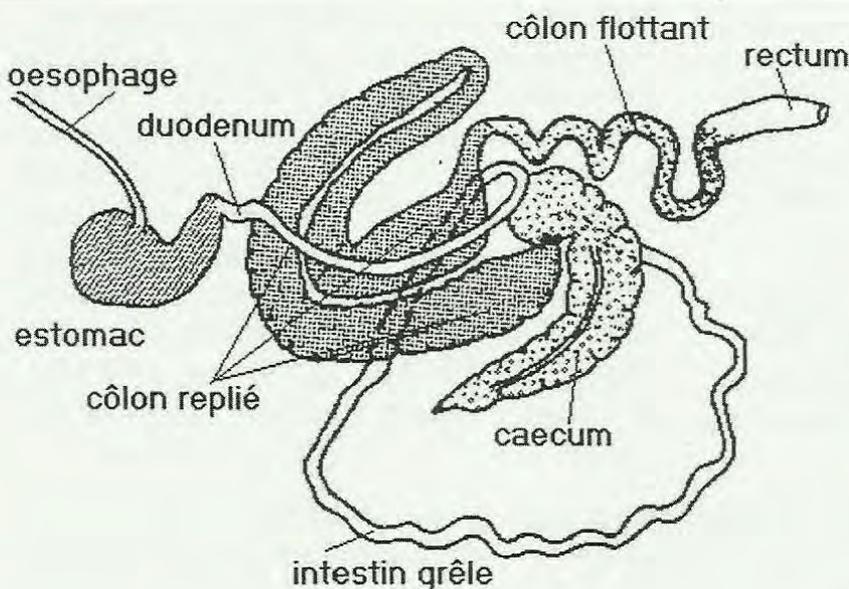
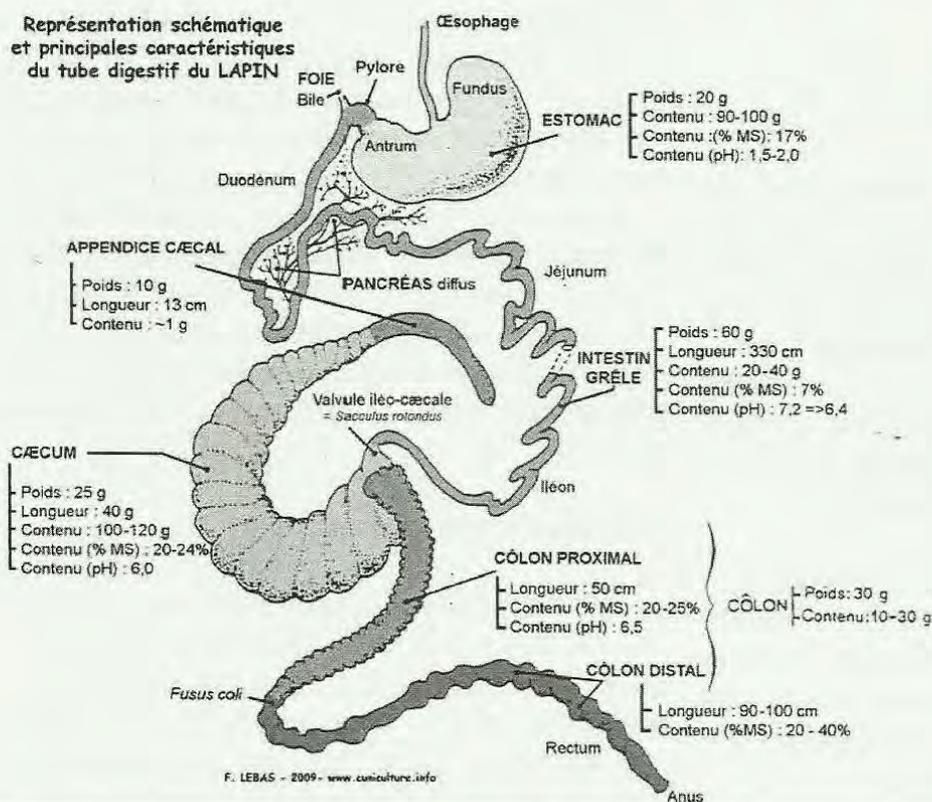


Illustration 8 :
le tube digestif du cheval.

Comparez les deux tubes digestifs. Ils sont identiques. Or, personne ne conteste que le cheval est un herbivore. Par conséquent, le lièvre est aussi un herbivore...

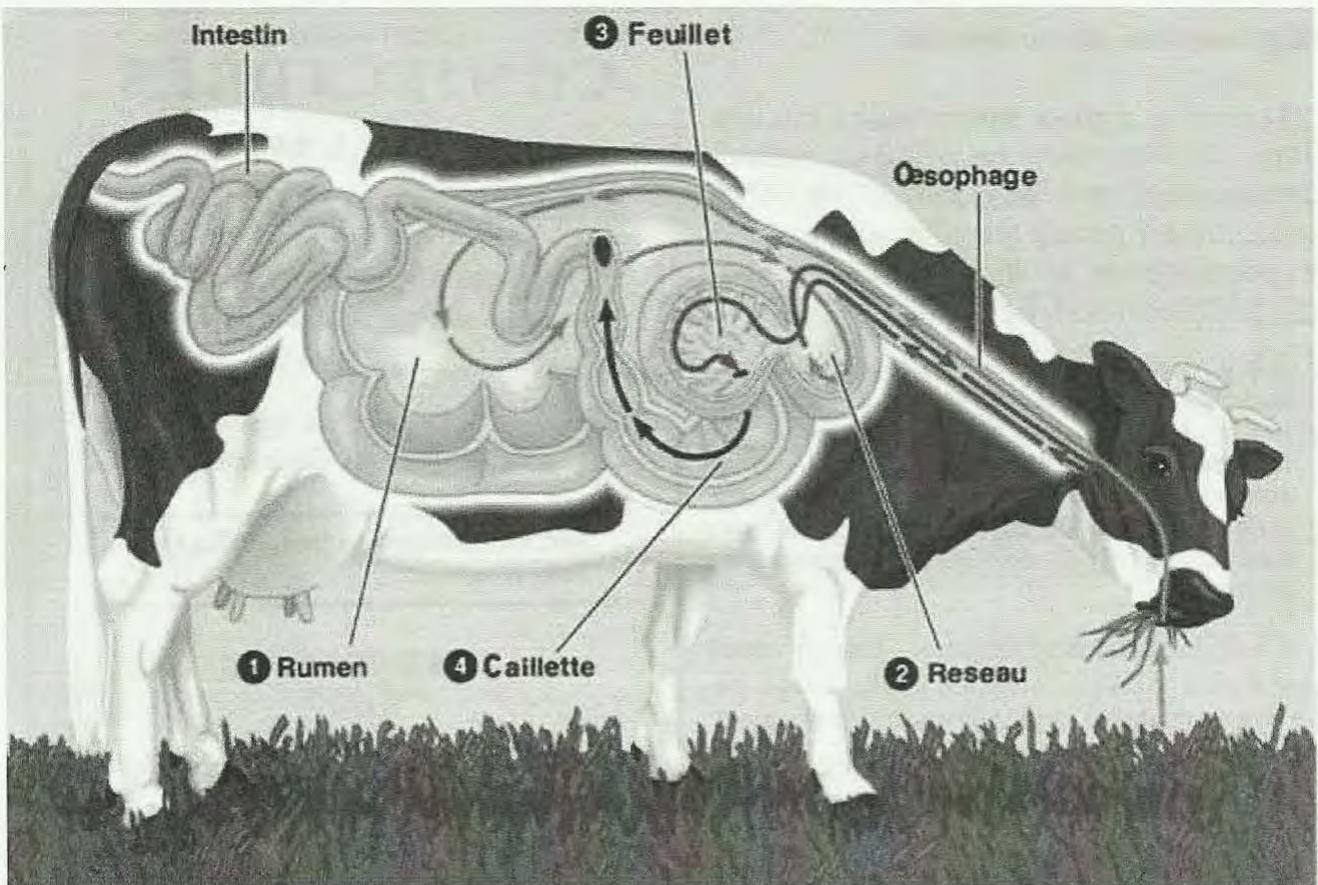


Illustration 9 : le tube digestif de la vache. Après ingestion, les aliments passent dans le rumen avant de revenir dans la bouche. Après deuxième ingestion, ils passeront dans le feillet puis dans la caillette et, enfin, dans l'intestin. C'est sans rapport avec la digestion chez le lapin et le lièvre.

← → ↻ 🏠 www.ecosociosystemes.fr/lièvre.html 🔍 🌐 🔄 📄

Lagomorphes

Les Duplicidentés ou Lagomorphes, souvent confondus avec les rongeurs, s'en distinguent au fait qu'ils possèdent deux paires d'incisives à la mâchoire supérieure, alors que les rongeurs n'en possèdent qu'une paire. Leur formule dentaire est de type I 2/1 C 0/0 Pm 3/2 M 2-3/3. La mandibule se déplace surtout transversalement, ce qui confère cette manière très particulière que les animaux ont de mâcher leurs aliments. Ces animaux possèdent des pattes postérieures très longues et très puissantes, qui leur donnent de remarquables aptitudes à la course et au saut. Ces animaux, strictement herbivores, disposent pour digérer la cellulose d'un très long cæcum. Certaines espèces (toutes ?) pratiquent ce que l'on appelle la cæcotrophie. Cela consiste, pour l'animal, à récupérer, au sortir de l'anus une ou plusieurs petites crottes, émises la nuit, non constituées de matières fécales, mais d'une mésoglée très riche en bactéries du cæcum et de les ingérer, sans les mâcher, probablement pour enrichir tout le tube digestif en ces bactéries.

Illustration 10 : ce qui pourrait s'apparenter à de la rumination chez le lièvre ou le lapin n'est que la ré-ingestion, sans mastication, de crottes constituées non de matières fécales mais d'une mésoglée riche en bactéries digestives.

■ Les sources de la Genèse

Mais il y a plus intéressant encore. Dans un livre paru en 1753 et intitulé *Conjectures sur les mémoires originaux dont il paraît que Moïse s'est servi pour écrire le livre de la Genèse* (ill. 11), Jean Astruc écrit :

Il y a dans la Genèse des répétitions fréquentes des mêmes faits, qui sautent aux yeux. La création du monde, et en particulier celle du premier homme, y est racontée deux fois. L'histoire du déluge jusqu'à deux fois de même, et jusqu'à trois fois à l'égard de quelques circonstances [p. 10].

C'est incontestablement exact mais assez peu visible car les éditeurs des Bibles intercalent des titres et tronquent un verset.

■ Les deux récits de la création de l'Homme

Prenons par exemple une version de la Bible parue en 2004 et issue d'un travail collectif de traducteurs*. Le récit de la Genèse commence comme tout le monde connaît, avec la création du monde en six jours, l'homme et la femme étant apparus au sixième jour : « Dieu créa l'homme à son image, à l'image de Dieu il le créa ; mâle et femelle et les créa. Dieu les bénit et leur dit : "Soyez féconds et prolifiques [...]» (Gen., I, 27-28). L'homme et la femme ont donc été créés. Le récit s'achève avec le septième jour : « Dieu bénit le septième jour et le consacra car il avait arrêté toute l'œuvre que lui-même avait créée par son action » nous dit le troisième verset du chapitre 2. Le quatrième déclare : « Telle est la naissance du ciel et de la terre lors de leur création ». Vient alors un gros titre (qui ne figure pas dans toutes les éditions), puis un titre que l'on retrouve le plus souvent : « Le paradis terrestre » (ou parfois : « Le jardin d'Eden ») (Ill. 12). La présence du ou des titres à cet endroit laisse penser que le verset 4 achève le récit de la création du monde avec celle de l'homme et de la femme.

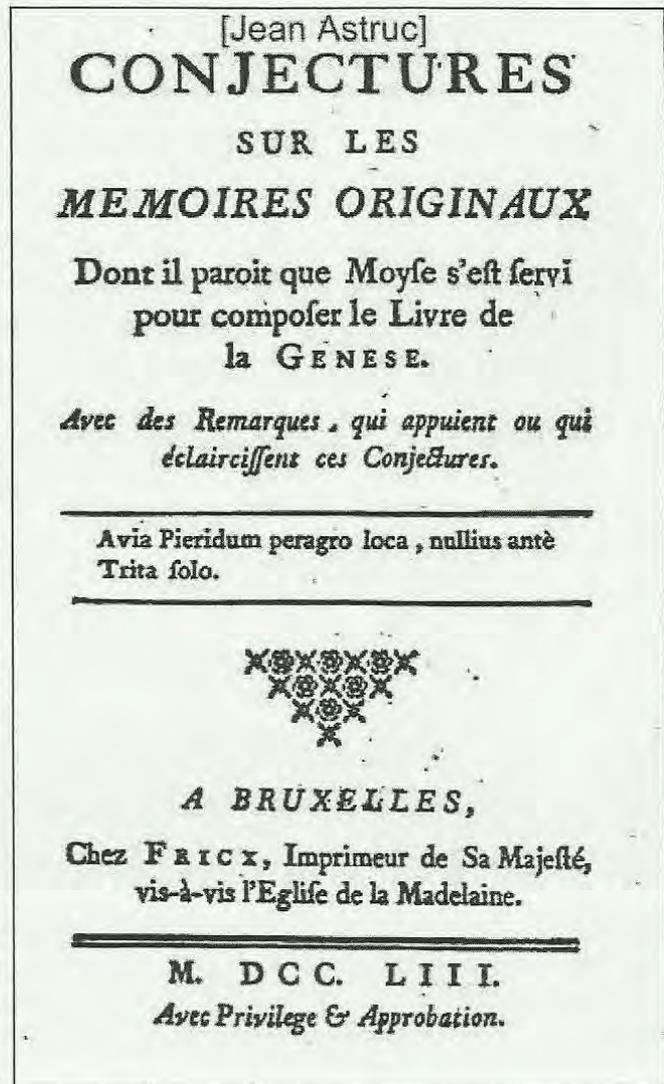


Illustration 11 : couverture de l'ouvrage de Jean Astruc, paru en 1753. L'auteur se réfère à des écrivains du siècle précédent, mais sa démonstration était plus systématique.

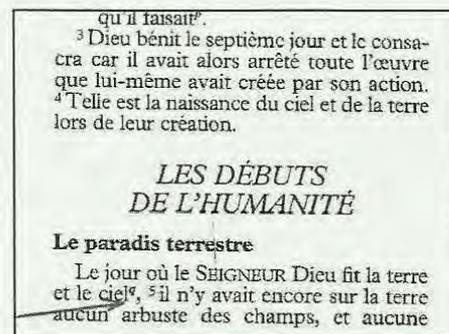


Illustration 12 : récit de la Genèse extrait d'une Bible courante*. Le quatrième verset a été séparé en deux. Un gros titre et un titre le masquent au lecteur non attentif.

* Voy. *La Bible* (Société Biblique Française - Le Cerf, 2004).

Seulement, le début du verset 5, contrairement à ce que prétendent beaucoup de versions trouvables sur Internet, ne correspond pas au début de la phrase traduite. Pour m'en assurer, je me suis procuré l'étude sur la *Genèse* d'un jésuite spécialiste des sciences bibliques*. L'auteur parle bien du verset 4a (« *Telles (sont les) engendremments du ciel et de la terre dans leur création* » ; p. 35) et du verset

4b (« *Au jour du faire de YHWH Dieu terre et ciel* » ; p. 49) (ill. 13). Preuve qu'il s'agit d'un seul et même verset artificiellement découpé.

Or, la suite du récit narre une nouvelle fois la création du monde, en se concentrant cette fois sur celle de l'homme. On lit : « *il n'y avait encore sur la terre aucun arbuste des champs, et aucune herbe des champs n'avait encore germé,*

Illustration 13 : deux pages de la thèse d'Yves Simoens, un jésuite spécialiste des sciences bibliques. Le quatrième verset du chapitre 2 de la *Genèse* est bien séparé en deux.

[Chapitre] 2, 1 Et ils furent achevés le ciel et la terre
et toute leur armée.

[verset] 2 Et il acheva, Dieu, au jour, le septième,
son ouvrage qu'il fit,
et il arrêta, au jour, le septième,
tout son ouvrage qu'il fit,

[verset] 3 et il bénit, Dieu, le jour, le septième,
et il le sanctifia
car en lui, il arrêta
tout son ouvrage qu'il créa, Dieu,
pour le faire.

[verset] 4a Tels (sont les) engendremments du ciel et de la terre
dans leur création (=leur créer).

p. 35

Genèse 2

49

elle est proférée. Et c'est dans l'acte où elle est proférée qu'on prend conscience de ce qu'elle est créée. La séquence génétique des traditions épouse une logique de sens dans la logique narrative du texte définitif, insuffisamment explorée et exposée. Nous voudrions lui faire plus honneur dans ces pages. Ce qui vient d'en être proposé a conduit aussitôt au plan de l'interprétation: nous avons franchi d'un bond le dédale des analyses pour livrer la clé de lecture principale de ce nouveau chapitre.

I. LE JARDIN D'ADAM (2, 4b-15)

2, 4b. "Au jour du faire de YHWH Dieu terre et ciel."

- "Au jour", *beyôm*, correspond à l'accadien *enuma* et au sumérien *u'-ri-a*, qui figurent en tête des récits de création mésopotamiens, ici restreint en fait à la seule création de l'homme¹.

* Voy. Yves Simoens, *Engendremments. Genèse 1-11. A l'origine de l'histoire. Les fondements littéraires de l'Écriture sainte* (Institut d'Études Théologiques, Bruxelles, 1990).

car le Seigneur Dieu n'avait pas fait pleuvoir sur la terre et il n'y avait pas d'homme pour cultiver le sol [...]. » (Gen., II, 5). Suit alors la création de l'Homme comme tout le monde la connaît : « Le Seigneur Dieu modela l'homme avec de la poussière prise du sol. Il insuffla dans ses narines l'haleine de vie, et l'homme devint un être vivant » (Gen., II, 7) (Ill. 14). La femme viendra plus tard, tirée de la côte d'Adam (Gen., II, 21-22)...

La conclusion s'impose : le verset 4 **tout entier** marque le début d'une nouvelle narration de la création qui commence ainsi : « Telle est la naissance du ciel et de la terre lors de la création, le jour où le Seigneur Dieu fit le ciel et la terre ». Je note d'ailleurs que, dans une Bible de 1898 publiée par un docteur en théologie, le verset 4 a certes été indûment séparé et le 5 ne commence pas où il faut, mais il se trouve à la bonne place*. Il annonce le nouveau récit de la création qui va suivre (ill. 15)...

Quoi qu'il en soit, le récit de la création, et plus particulièrement celle de l'Homme, figure deux fois dans la Genèse. Ce fait est indéniable, malgré la coupure du quatrième verset et la présence de titres qui le rendent moins visible.

Illustration 14 : les deux récits de la création de l'Homme dans la Genèse. En haut, chapitre I, versets 26-28 ; en bas, chapitre 2, verset 7 (la Femme viendra plus tard).

Genèse, ch. 1, v. 26-28

²⁶ Dieu dit : « Faisons l'homme à notre image, selon notre ressemblance, et qu'il soumette les poissons de la mer, les oiseaux du ciel, les bestiaux, toute la terre et toutes les petites bêtes qui remuent sur la terre ! »

²⁷ Dieu créa l'homme à son image, à l'image de Dieu il le créa ; mâle et femelle il les créa²⁸.

²⁸ Dieu les bénit et Dieu leur dit : « Soyez féconds et prolifiques, remplissez la terre et dominez-la. Soumettez les poissons de

herbe des champs n'avait encore germé, car le SEIGNEUR Dieu n'avait pas fait pleuvoir sur la terre et il n'y avait pas d'homme pour cultiver le sol ; ⁵ mais un flux⁶ montait de la terre et irriguait toute la surface du sol. ⁷ Le SEIGNEUR Dieu modela l'homme avec de la poussière prise du sol. Il insuffla dans ses narines l'haleine de vie, et l'homme devint un être vivant⁸. ⁸ Le SEIGNEUR Dieu planta un jardin en Eden⁹, à l'orient, et il y plaça l'homme qu'il avait formé. ⁹ Le SEIGNEUR Dieu fit germer du

■ Les deux récits du Déluge

Mais c'est encore plus net avec l'histoire du Déluge et de Noé. Après que ce dernier ait construit l'arche selon les ordres prescrits, Dieu lui dit :

Entre dans l'arche, toi et avec toi tes fils, ta femme et les femmes de tes fils. De tout être vivant, de toute chair, tu introduiras un couple dans l'arche pour les faire survivre avec toi ; qu'il y ait un mâle et une femelle. De chaque espèce d'oiseaux, de chaque espèce de bestiaux, de chaque espèce de petite bête du sol, un couple de chaque espèce viendra à toi pour survivre. Et toi, prends de tout ce qui se mange et fais-en pour toi une réserve ; ce sera ta nourriture et la leur. » C'est ce que fit Noé ; il fit exactement ce que Dieu lui avait prescrit [Gen., VI, 18-22].

Et voici le texte qui suit immédiatement :

Le Seigneur dit à Noé : « Entre dans l'arche, toi et toute ta maison, car tu es le seul juste que je vois dans cette génération. Tu prendras sept couples de tout animal pur, un mâle et sa femelle — et d'un animal impur un couple, un mâle et sa femelle — ainsi que les oiseaux du ciel,

Illustration 15 : dans cette Bible publiée en 1898*, le verset 4 a été indûment séparé, mais il se trouve à la bonne place, annonçant le nouveau récit de la création de l'Homme.

tout ce qu'il avait fait ; et voici, cela était très-bon. Ainsi, il y eut un soir, et il y eut un matin : ce fut le sixième jour.

- 2** Ainsi furent achevés les cieux et la terre,
- 2** et toute leur armée. Dieu acheva au septième jour son œuvre, qu'il avait faite ; et il se reposa au septième jour de toute son
- 3** œuvre, qu'il avait faite. Dieu bénit le septième jour, et il le sanctifia, parce qu'en ce jour il se reposa de toute son œuvre qu'il avait créée en la faisant.

Formation de l'homme et de la femme.

- 4** Voici les origines des cieux et de la terre, quand ils furent créés.
- 5** Lorsque l'Éternel Dieu fit une terre et des cieux, aucun arbuste des champs n'était encore sur la terre, et aucune herbe des champs ne germait encore : car l'Éternel Dieu n'avait pas fait pleuvoir sur la terre, et il n'y avait point d'homme pour

* Voy. Louis Segond, *La Sainte Bible qui comprend l'Ancien et le Nouveau Testament* (Grassart, Paris, 1898).

sept couples, mâle et femelle, pour en perpétuer la race sur toute la surface de la terre [...] » [Gen. VII, 1-3] [Ill. 16].

On le voit, il s'agit du même événement, raconté une nouvelle fois avec une contradiction quant au nombre de couples à prendre dans l'arche.

Genèse, ch. VI, v 18...
 18 J'établirai mon alliance avec toi.
 19 Entre dans l'arche, toi, et avec toi, tes fils, ta femme, et les femmes de tes fils.
 20 De tout être vivant, de toute chair, tu introduiras un couple dans l'arche pour les faire survivre avec toi; qu'il y ait un mâle et une femelle!
 21 De chaque espèce d'oiseaux, de chaque espèce de bestiaux, de chaque espèce de petites bêtes du sol, un couple de chaque espèce viendra à toi pour survivre.
 22 Et toi, prends de tout ce qui se mange et fais-en pour toi une réserve; ce sera ta nourriture et la leur.
 23 C'est ce que fit Noé; il fit exactement ce que Dieu lui avait prescrit.
 7 Le SEIGNEUR dit à Noé: «Entre dans

Gen., VII, 1-3

serve, ce sera ta nourriture et la leur.»
 22 C'est ce que fit Noé; il fit exactement ce que Dieu lui avait prescrit.
 7 Le SEIGNEUR dit à Noé: «Entre dans l'arche, toi et toute ta maison, car tu es le seul juste que je vois en cette génération. 2 Tu prendras sept couples de tout animal pur, un mâle et sa femelle – et d'un animal impur un couple, un mâle et sa femelle – 3 ainsi que des oiseaux du ciel, sept couples, mâle et femelle, pour en perpétuer la race sur toute la surface de la terre. 4 Car dans sept jours, je vais faire pleuvoir sur la terre pendant quarante jours et quarante nuits.»

Illustration 16 : les deux récits (légèrement contradictoires) de Dieu ordonnant à Noé de construire une arche pour le Déluge. Ces deux récits sont mis immédiatement à la suite l'un de l'autre.

Pourquoi ces répétitions ? Dans son ouvrage critique sur l'Ancien Testament, paru en France en 1866, le docteur en théologie allemand Abraham Kuenen répondit ainsi :

Le fait est que maints récits du Pentateuque se fondent sur des documents divers, rapportant chacun le même événement, quoique d'une manière différente, mis tout simplement bout à bout à une époque ultérieure. Assurément il eût été facile à une rédaction postérieure de faire disparaître de pareilles divergences ; mais il est tout à fait conforme aux habitudes de l'historiographie orientale de les avoir laissées subsister dans le Pentateuque et dans d'autres livres historiques de l'Ancien Testament. On a évidemment tenu à reproduire textuellement des documents primitifs, tels absolument qu'on les avait trouvés [p. 29, ill. 17].

Ceux que la question intéresse pourront lire l'ouvrage très fouillé et très complet (plus de 600 pages) d'Adolphe Lods : *Israël des origines au milieu du VIII^e siècle*. L'auteur écrit :

Tous les écrits historiques de l'Ancien Testament sont, en effet, des compilations d'ouvrages antérieurs, que les rédacteurs ont combiné en les reproduisant à peu près textuellement, appliquant le procédé simpliste que suivaient parfois les annalis-



Le fait est que maint récit du Pentateuque se fonde sur des documents divers rapportant chacun le même événement, quoique d'une manière différente, mis tout simplement bout à bout à une époque ultérieure. Assurément il eût été facile à une rédaction postérieure de faire disparaître de pareilles divergences ; mais il est tout à fait conforme aux habitudes de l'historiographie orientale¹ de les avoir laissées subsister dans le Pentateuque et dans d'autres livres historiques de l'Ancien Testament. On a évidemment tenu à reproduire textuellement des documents primitifs, tels absolument qu'on les avait trouvés. Il est très-significatif que cette observation s'applique, non-seulement à la Genèse, mais encore aux récits des événements contemporains p. 29

Illustration 17 : à gauche, la couverture de l'ouvrage d'Abraham Kuenen sur l'Ancien Testament. Ci-dessus, un fragment de la page 29. Le fait que cette explication vienne d'un juif ne change rien à l'affaire. C'est l'argument qui compte...

tes assyriens et que devaient employer bien souvent les historiens arabes ainsi que les chroniqueurs de notre Moyen-âge. Dénués de toute vanité littéraire et préoccupés seulement de réunir en un faisceau aussi complet que possible les traditions du passé, les scribes israélites et juifs ont copié bout à bout avec un pieux respect des fragments de recueils plus anciens qu'ils avaient sous les yeux, même quand ces fragments ne s'harmonisaient pas entièrement entre eux ou faisaient plus ou moins double emploi [pp. 11-12, ill. 18].

Nous sommes loin de l'image d'un Moïse écrivant sous l'inspiration divine. La vérité est bien plus prosaïque...

Naturellement, je reconnais que ces textes peuvent parfois se référer à certains faits historiques véridiques ; je reconnais également la valeur spirituelle ou morale que peuvent avoir les Psalms, les Proverbes et certains livres de prophètes... Mais à côté de cela, que d'inepties ! Il faut reconnaître avec Alfred Loisy que l'histoire décrite à travers le

Pentateuque et le Livre de Josué se révèle être « un tissu d'extravagances et d'impossibilités »*. A ce sujet, je renvoie le spectateur au livre de Frédéric Esmejaud publié en 1867 et intitulé : *La lettre tue mais l'esprit vivifie ou Foi et raison*. L'auteur était prêtre. Mais ses doutes l'ont finalement conduit à démissionner. Dans ce livre, il explique pourquoi, sans haine ni ressentiment. Si la partie consacrée au *Nouveau Testament* est fortement critiquable au regard des découvertes postérieures, celle consacrée aux fables de *l'Ancien Testament* garde en revanche, sur bien des points, toute son actualité. Le chapitre sur l'Arche de Noé (p. 102) aurait pu être écrit par un révisionniste : l'auteur évoque toutes les difficultés techniques insurmontables qu'il y aurait eu à s'occuper et à nourrir tous ces animaux pendant des mois. Il écrit :

Cette cargaison d'animaux et de comestibles devait être immense, en songeant surtout au nombre et à la voracité des espèces carnassières et à la plus vaste

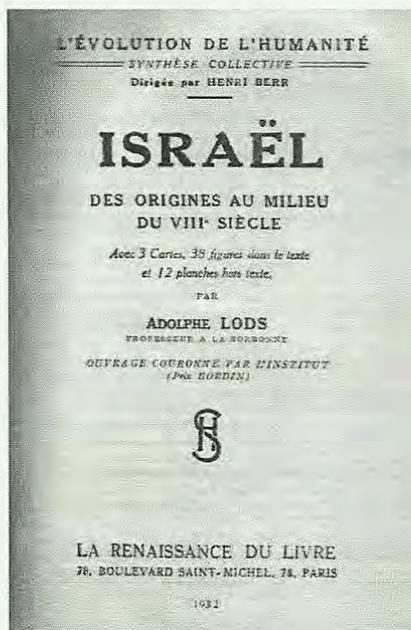


Illustration 18 : les pages 11-12 du livre très fouillé d'Adolphe Lods, paru en 1932, sur l'histoire ancienne d'Israël. Son exposé permet de comprendre les répétitions constatées dans le livre de la *Genèse*.

officiel) et souvent meilleurs.

Une fois le texte restauré autant que faire se peut, le travail de la critique consistera à discerner les divers éléments entrés dans la constitution des livres tels que nous les possédons. Tous ces écrits historiques de l'Ancien Testament sont, en effet, des compilations d'ouvrages antérieurs, que les rédacteurs ont combinés en les reproduisant à peu près textuellement, appliquant le procédé simpliste que suivaient parfois les annalistes assyriens (1) et que devaient employer bien souvent les historographes arabes (2) ainsi que les chroniqueurs de notre moyen âge. Dénués de toute vanité littéraire et préoccupés

(1) XXXV, 238. — (2) Par ex. : GUIDI, RB, 1906, p. 509-519. p. 11

12

INTRODUCTION

seulement de réunir en un faisceau aussi complet que possible les traditions du passé, les scribes israélites et juifs ont copié bout à bout avec un pieux respect des fragments des recueils plus anciens qu'ils avaient sous les yeux, même quand ces fragments ne s'harmonisaient pas entièrement entre eux ou faisaient plus ou moins double emploi.

Ainsi s'explique que la *Genèse*, comme l'ont reconnu déjà *Vitringa* (1683) et *Witter* (1711) et comme l'a définitivement démontré *Astruc* (1753) (1), contienne deux récits de la création, l'un se couronnant par la création de l'homme — c'est le

* Voy. Alfred Loisy, *La religion d'Israël* (autoédité, 1908), p. 40.

consommation encore de celles qui sont exclusivement herbivores. On se demande ensuite comment une multitude si considérable d'êtres vivants, entassés sur trois étages peu distants l'un de l'autre, ont pu respirer à leur aise et ne pas être asphyxiés, sans autre jour qu'une étroite ouverture, une fenêtre [...] pratiquée au comble du vaisseau. En vérité, les difficultés d'une pareille entreprise dépassent et confondent l'imagination, quoi qu'en aient pu dire certains apologistes*.

L'auteur étudie aussi le récit incroyable de la Tour de Babel (p. 117), des plaies d'Égypte (p. 126), de Lot avec sa femme et ses filles (p. 168)... Mais surtout, il consacre un chapitre

entier aux abominables cruautés et exterminations (p. 141). Voilà pour quoi j'applaudis lorsque les nationaux-socialistes écartaient *l'Ancien Testament* de l'éducation religieuse dans les écoles — sauf lorsqu'il s'agissait d'éclairer le *Nouveau* (prophéties) ou de prendre quelques psaumes, quelques proverbes et quelques extraits du *Cantique des cantiques*.

■ Catholicisme et paganisme

Quant à évoquer les survivances païennes et à montrer la correspondance entre les fêtes du paganisme et



celle de la chrétienté, c'était là un choix judicieux car propre à lever certains malentendus. Les néopaiens reprochent à l'Église d'avoir christianisé leurs fêtes et leurs lieux de culte. C'est incontestablement vrai : vers 330, par exemple, la fête de Noël — la nativité du Christ — a été fixée conventionnellement au 25 décembre afin de remplacer celle « du solstice d'hiver, du *Sol Invictus*, divinité païenne magnifiée par l'empereur Aurélien (270-275) » (Petitfils, p. 87). A l'entrée de la cathédrale du Mans, un menhir se dresse qui rappelle que ce lieu était dédié à un culte païen (ill. 19).

Illustration 19 : le menhir à l'entrée de la cathédrale du Mans (Sarthe). Rappel ostensible que l'endroit était primitivement un lieu de culte païen.

* Voy. Frédéric Esmenjaud, *La lettre tue mais l'esprit vivifie ou Foi et raison* (Librairie Germer-Baillière, Paris, 1867), p. 104.

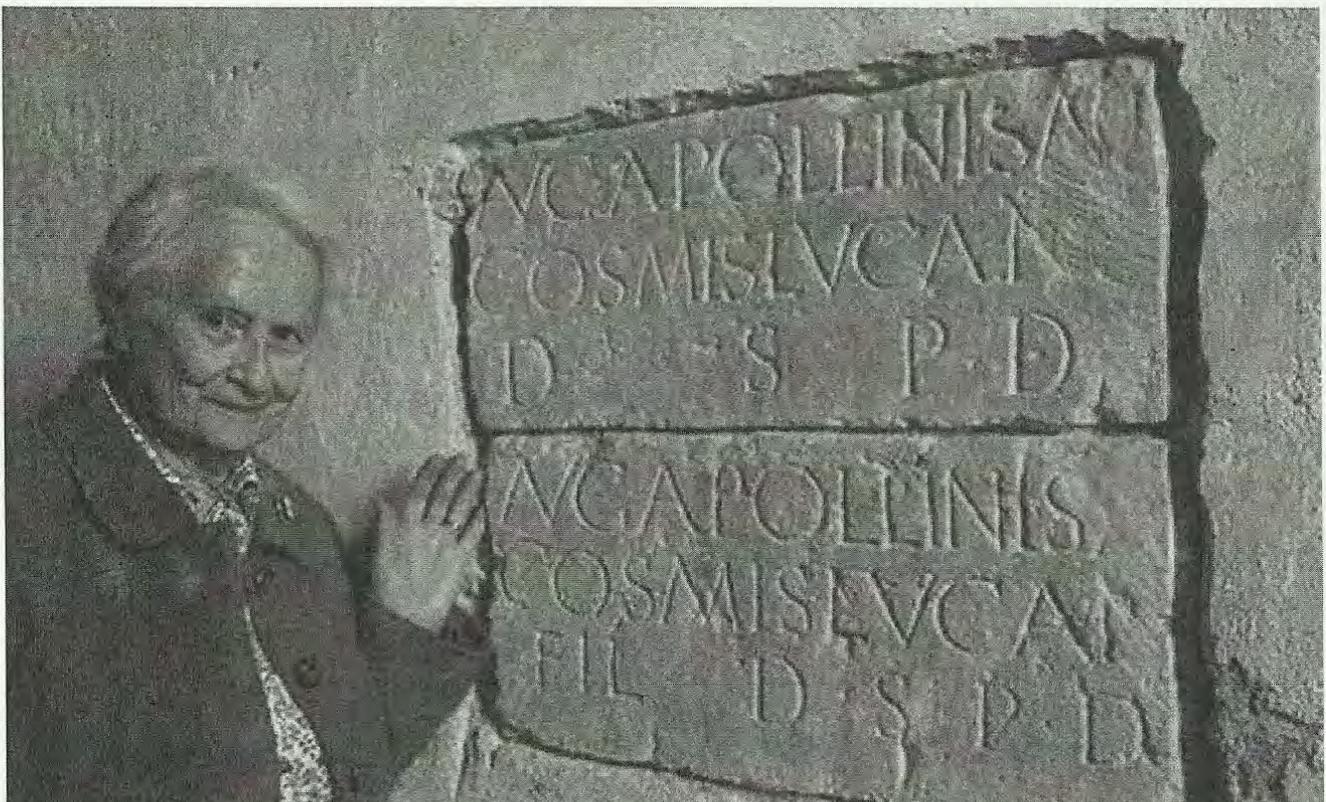


Illustration 20 : à Trun (Orne), le menhir qui marquait le lieu de culte païen a été renversé pour servir d'assise au clocher.

A Trun, le menhir a été renversé pour servir d'assise au clocher (ill. 20). La femme que vous voyez ci-dessous se tient dans l'église Saint-Lubin, à Suèvres dans le Loir-et-Cher. Elle montre la pierre de dédicace à Apollon, preuve que cette église a

été bâtie à l'emplacement d'un temple romain. On remarquera que, souvent, l'origine païenne n'est nullement cachée. Pourquoi ? Tout simplement parce que, loin d'avoir anéanti un paganisme en pleine santé, le christianisme n'a fait que le remplacer à une

Illustration 21 : à Suèvres (Loir-et-Cher) la pierre de dédicace de l'ancien temple d'Apollon a été encastrée dans le mur de l'église qui l'a remplacé.



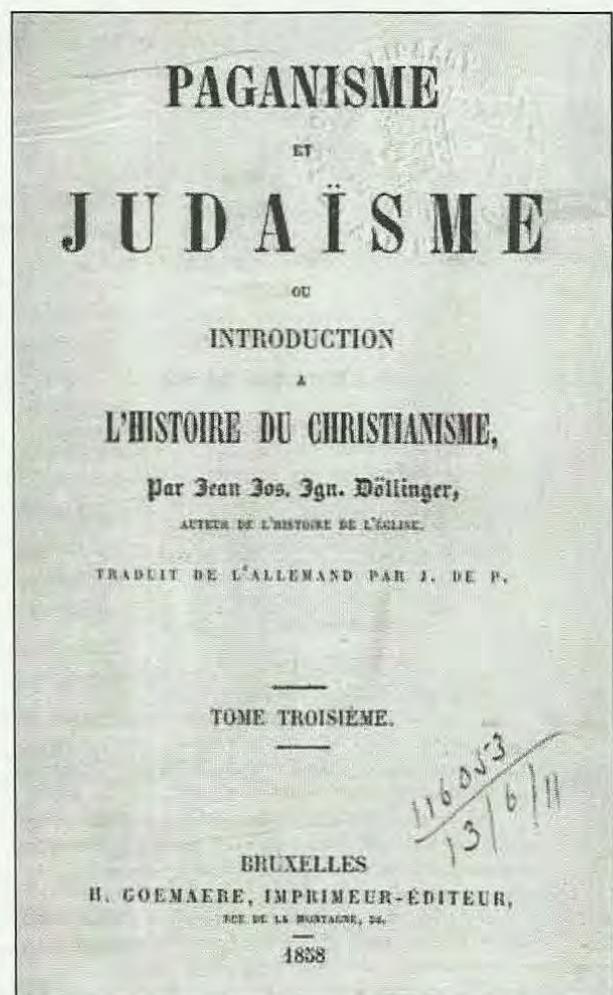
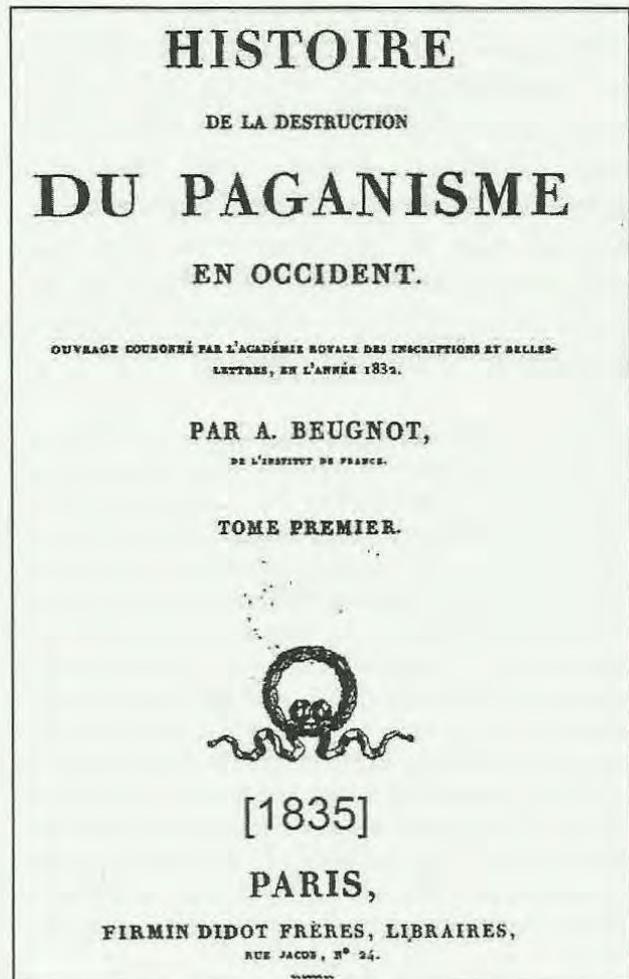
époque où il tombait en décadence. Dans *Histoire de la destruction du paganisme en Occident*, un ouvrage nullement partisan publié en 1835 (ci-contre), on lit qu'à l'arrivée du christianisme :

le paganisme n'était plus que la religion extérieure, officielle, de l'empire romain. Ses temples, ses pontifes, ses emblèmes, et les mœurs, les erreurs, les coutumes qu'elle avait créées étaient partout : la foi n'était nulle part. Les croyances du paganisme ne satisfaisaient plus à aucun besoin de l'âme, et l'esprit même était las et dégoûté de ses jeux, de ses fables et de ses traditions jadis si puissantes sur les imaginations [Beugnot, p. 35].

De son côté, dans *Paganisme et judaïsme* (ci-contre), Jean Döllinger souligne qu'à cette époque, une aspiration populaire pour le monothéisme existait :

au milieu de ce choc de religions [...], on voit, dès Auguste, le Judaïsme gagner du terrain. Cette religion qui n'avait ni idoles, ni nombreux sacrifices — qui hors du temple de Jérusalem, était si peu riche en cérémonies, formait avec les cultes païens un frappant contraste. Mais la conscience des Gentils, tourmentée et comme déchirée par la foule des dieux aux hautes prétentions, ne trouvait nulle part le repos et aspirait sans le savoir, à un dieu unique, pouvant et sachant tout. C'est cette aspiration intime qui explique comment le dieu de l'Ancien Testament gagna de nombreux prosélytes païens, à Rome et dans les villes où des Synagogues s'élevaient. Il était et voulait être le seul Dieu, et ne souffrait pas de rival : aucun mythe ne s'attachait à son nom ; voilà ce qui gagna l'imagination fatiguée du Gentil, qui cherchait un être élevé et moins anthropomorphique que les divinités vulgaires [Döllinger, p. 251].

L'auteur poursuit toutefois en déclarant que « *le dieu des juifs était alors bien peu connu, bien peu compris du grand nombre* ». D'où l'arrivée providentielle du christianisme qui allait remplacer le paganisme moribond. Il est intéressant de noter que cette thèse



se est également soutenue par un auteur profondément détesté de nombreux catholiques, je veux parler de René Guénon. Dans son ouvrage *Aperçus sur l'ésotérisme chrétien*, il soutient que le christianisme existait avant l'ère dite chrétienne, mais sous la forme d'une société fermée (ésotérique). Puis il explique :

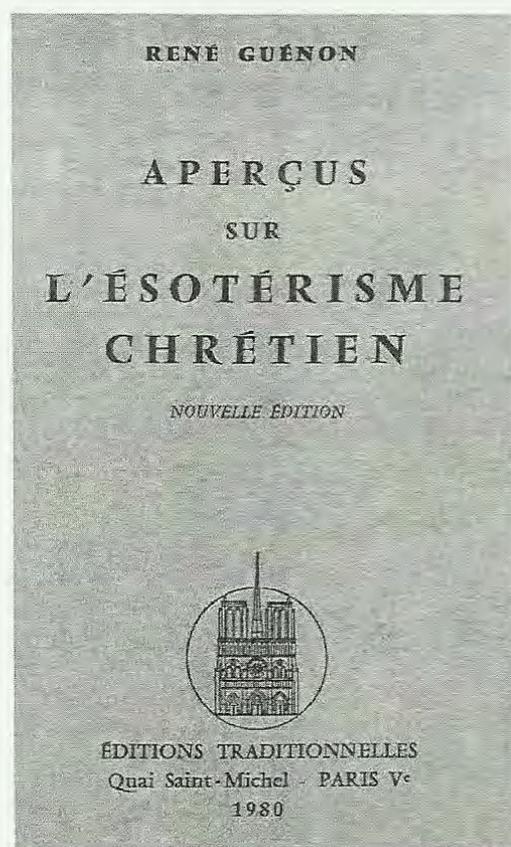
Si l'on considère quel était, à l'époque dont il s'agit [l'époque romaine], l'état du monde occidental, c'est-à-dire de l'ensemble des pays qui étaient alors compris dans l'empire romain, on peut facilement se rendre compte que, si le christianisme n'était pas "descendu" dans le domaine exotérique [public], ce monde, dans son ensemble, aurait été bientôt dépourvu de toute traditions, celles qui existaient jusque-là, et notamment la tradition gréco-romaine qui y était naturellement devenue prédominante, étant arrivées à une extrême dégénérescence qui impliquait que leur cycle d'existence était sur le point de se terminer. Cette "descente", insistons-y encore,

n'était donc nullement un accident ou une déviation, et on doit au contraire la regarder comme ayant eu un caractère véritablement "providentiel", puisqu'elle évita à l'Occident de tomber dès cette époque dans un état qui eût été en somme comparable à celui où il se trouve actuellement [ill. 22].

On le voit : le christianisme n'a fait que remplacer un paganisme moribond afin de ne pas laisser l'Europe sans tradition. Sans doute le remplacement s'est-il parfois opéré dans la violence. La Germanie n'a pas été épargnée. Dans son Histoire des Pays-Bas, l'abbé Janssen écrit que Charles Martel « *soumit entre autres peuples, les Saxons, qu'il força à embrasser le christianisme* »*. Plus loin, il concède :

Ces peuples [...] nourrissaient une haine profonde contre la religion chrétienne, et contre la domination de la France, parce

Illustration 22 : fragment de la page 14 du livre de René Guénon *Aperçus sur l'ésotérisme chrétien*. L'auteur rappelle que le christianisme est venu remplacer un paganisme moribond.



APERÇUS SUR L'ÉSOTÉRISME CHRÉTIEN p. 14

ment justifiée et même nécessitée par les circonstances de temps et de lieu.

Si l'on considère quel était, à l'époque dont il s'agit, l'état du monde occidental, c'est-à-dire de l'ensemble des pays qui étaient alors compris dans l'Empire romain, on peut facilement se rendre compte que, si le Christianisme n'était pas « descendu » dans le domaine exotérique, ce monde, dans son ensemble, aurait été bientôt dépourvu de toute tradition, celles qui y existaient jusque-là, et notamment la tradition gréco-romaine qui y était naturellement devenue prédominante, étant arrivées à une extrême dégénérescence qui indiquait que leur cycle d'existence était sur le point de se terminer (1). Cette « descente », insistons-y encore, n'était donc nullement un accident ou une déviation, et on doit au contraire la regarder comme ayant eu un caractère véritablement « providentiel », puisqu'elle évita à l'Occident de tomber dès cette époque dans un état qui eût été en somme comparable à celui où il se trouve actuellement. Le moment où devait se produire une perte générale de la tradition comme celle qui caractérisait

* Voy. l'abbé Janssen, *Histoire des Pays-Bas* (Riga imprimeur, Bruxelles, 1840), p. 84.

que celle-ci se servit de la religion du Christ pour dompter les saxons. Plusieurs fois soumis, ces peuples se révoltèrent à la première occasion, massacrèrent enfin les missionnaires français, et soutinrent une guerre acharnée contre la France pendant trente ans [*ibid.*, p. 91, ill. 23].

A la lecture de ce texte, on ne peut que penser au tragique destin de saint-Boniface. La première gravure (ill. 23) le montre évangélisant pacifiquement dans une région germanique où l'avait envoyé le pape Grégoire pour réorganiser l'Église et convertir les païens. Mais d'autres dessins présentent les choses assez différemment, c'est-à-dire une évangélisation bien moins pacifique (ill. 24). Et en effet, le saint fut assassiné, avec 52 de ses compagnons, le 5 juin 754 dans la région de Dokkum, en Frise, par des païens (ill. 26). Quoi qu'il en soit, l'abbé Janssens raconte qu'après la victoire des Anglo-Saxons sur les généraux de Charlemagne, celui-ci retourna la situation et se vengea cruellement. On lit :

Charles en tira une vengeance terrible et quatre mille cinq cents Saxons furent immolés par le fer du vainqueur. Il prononça la peine de mort contre tout saxon qui refuserait le baptême. Witikind [leur chef] se fit baptiser [*ibid.*, p. 92, ill. 25].



Illustration 23 : une image (chrétienne) montrant saint Boniface évangélisant les campagnes germaniques.

Illustration 24 : une image moins idyllique de l'évangélisation des campagnes germaniques...



Illustration 25 : l'abbé Janssens ne cache pas l'évangélisation parfois très violente...

appartient par ses résultats à l'histoire des Pays-Bas.

Ces peuples guerriers, inquiets et indomptables, qui avaient été forcés par Charles-Martel à embrasser le christianisme, et à payer un tribut, nourrissaient une haine profonde contre la religion chrétienne, et contre la domination de la France, parce que celle-ci se servit de la religion du Christ pour dompter les Saxons.

Plusieurs fois soumis, ces peuples se révoltèrent à la première occasion, massacrèrent enfin les missionnaires français, et soutinrent une guerre acharnée contre la France pendant trente ans.

Witikind, leur chef, entretenait dans leur cœur

p. 91

Abbé Janssens

92

HISTOIRE DES PAYS-BAS.

la haine du nom français et du christianisme, l'amour de l'indépendance et l'esprit de révolte.

Il vainquit les généraux de Charlemagne dans la bataille sanglante de Sintal, vers 782.

Charles en tira une vengeance terrible, et quatre mille cinq cents Saxons furent immolés par le fer du vainqueur. Il prononça la peine de mort contre tout Saxon qui refuserait le baptême. Witikind se fit baptiser.

Alcuin, précepteur de Charlemagne, pense que les Saxons n'auraient pas en tant d'aversion pour la



Illustration 26 : un tableau chrétien montrant l'assassinat de saint Boniface et de 52 compagnons en 754 dans la région de Dokkum (Frise), par des païens.

En tant que catholique, je ne peux que déplorer ces événements. Mais on n'aurait cependant tort de les généraliser et de prétendre que, partout, le christianisme s'imposa par la force et la terreur. C'est une loi de l'Histoire : tout chambardement social rendu nécessaire par les circonstances s'accompagne fatalement de violences plus ou moins étendues. Même s'il restait vivace dans certaines régions, le temps du paganisme était terminé, le christianisme devait le remplacer

en reprenant ses fêtes et ses lieux de culte. Le souvenir du paganisme n'allait plus vivre qu'à travers des survivances... C'est pour mettre en lumière ce point capital et, ainsi, dissiper les malentendus regrettables, que je crois bon d'expliquer aux jeunes les survivances religieuses antiques et d'expliquer pourquoi le christianisme devait fatalement les remplacer. Les nationaux-socialistes eurent donc raison d'orienter les cours de religion comme ils le firent.

LES HEURTS ENTRE LES NATIONAUX-SOCIALISTES ET LES CATHOLIQUES

Ici, certains me répondront : « Vous invoquez une circulaire sur l'enseignement religieux pour mieux cacher la persécution des catholiques sous Hitler. » Une persécution des catholiques sous Hitler ? Oh ! l'argument ne me gêne pas. Je vais maintenant y répondre.

J'admets sans peine que les relations entre l'Église et le régime national-socialiste furent émaillées d'incidents parfois graves et regrettables.

Mais il faut savoir que le parti national-socialiste et, par la suite, l'administration nationale-socialiste, furent loin d'être monolithiques. Ces structures comptèrent de nombreux éléments agnostiques, voire antichrétiens. Pourquoi les catholiques y étaient-ils en toute petite minorité ? Parce que le parti national-socialiste était féroce antichrétien, me répondra-t-on. C'est faux. L'article 24 de son programme publié en 1920 déclarait (je souligne) :

Nous exigeons la liberté au sein de l'État de toutes les confessions religieuses, dans la mesure où elles ne mettent pas en danger son existence ou n'offensent pas le sentiment moral de la race germanique. Le Parti en tant que tel **défend le point de vue d'un christianisme positif**, sans toutefois se lier à une confession précise [Ill. 27].

Le parti national-socialiste n'était donc pas antichrétien. Seulement, dans un pays qui, en 1922, comptait 40 millions de protestants et 20 millions de catholiques, la NSDAP avait choisi de se tenir hors des querelles confessionnelles. Le 5 avril 1935, le ministre de l'Éducation allemand le rappela en ces termes :

du moment que, comme en Allemagne, je rencontre deux dogmes qui se combattent, la voie la plus simple et la plus naturelle [comprenez : la reconnaissance d'une religion, comme en Italie] est fermée pour nous. Nous devons nous contenter de ce que pour nous le christianisme ne peut pas être fixé dogmatiquement, mais que nous nous reconnaissons dans l'esprit du christianisme et que le mot « positif » dans ce contexte contient un sens peut-être magnifique. En fin de compte, existe également la mission religieuse d'améliorer les hommes, de les amener à observer des principes moraux dans leur vie, dans leur responsabilité pour le prochain et envers l'avenir. Positif veut dire fertile [ill. 28].

On pose la question : Comment en est-il dans la pratique ? Le Concordat entre l'Italie fasciste et le Siège romain reconnaît l'Église chrétienne d'État. L'Italie n'a pas de divisions confessionnelles. Mais du moment que, comme en Allemagne, je rencontre deux dogmes qui se combattent, la voie la plus simple et la plus naturelle est fermée pour nous. Nous devons nous contenter de ce que pour nous le christianisme ne peut pas être fixé dogmatiquement, mais que nous nous reconnaissons de l'esprit du christianisme et que le mot « positif » dans ce contexte contient un sens peut-être magnifique. Vous le reconnaîtrez à ses fruits (*Vifs applaudissements*). En fin de compte, existe également la mission religieuse d'améliorer les hommes, de les amener à observer des principes moraux dans leur vie, dans leur responsabilité pour leur prochain et envers l'avenir. Positif veut dire fertile.

Documentation catholique, 6 juin 1936, col. 1430

Illustration 28 : avril 1935, le ministre allemand de l'Éducation explique pourquoi la NSDAP se tient hors des querelles confessionnelles.

◆ LES RAISONS HISTORIQUES DE L'ÉLOIGNEMENT DES CATHOLIQUES

En vérité, deux causes expliquent pourquoi les catholiques se tinrent résolument éloignés du parti national-socialiste, deux causes qui se complètent l'une et l'autre.

■ Les directives politiques

1. En Allemagne, le parti politique du Centre se déclarait le parti de tous les catholiques. Il avait le soutien du clergé qui appelait les fidèles à ne voter que pour lui. En juin 1926, le père

Illustration 27 : le 24^{ème} point du programme de la NSDAP dans lequel le parti affirmait vouloir défendre un « christianisme positif ».

gesetzlichen Kampf gegen eine Kunst- und Literatur-Richtung, die einen zersetzenden Einfluß auf unser Volksleben ausübt und die Schließung von Veranstaltungen, die gegen vorstehende Forderungen verstoßen.

24. Wir fordern die Freiheit aller religiösen Bekenntnisse im Staat, soweit sie nicht dessen Bestand gefährden oder gegen das Sittlichkeits- und Moralgefühl der germanischen Rasse verstoßen.

Die Partei als solche vertritt den Standpunkt eines positiven Christentums, ohne sich konfessionell an ein bestimmtes Bekenntnis zu binden. Sie bekämpft den jüdisch-materialistischen Geist *in* und *auf*ser uns und ist überzeugt, daß eine dauernde Genesung unseres Volkes nur erfolgen kann von *innen* heraus auf der Grundlage:

de Moreau souligna que les catholiques allemands, « dont la cohésion apparaît sur le terrain de la foi et de l'obéissance, manifestent encore leur unité par le parti politique du Centre » (ill. 29). En novembre 1929, peu avant les élections communales, l'évêque de Berlin déclara aux propagandistes catholiques :

aucun catholique berlinois ne peut donner sa voix à d'autres listes qu'à celles des hommes et des femmes non seulement catholiques de nom, mais parfaitement au courant des intérêts catholiques et professant la volonté sincère de défendre les intérêts catholiques si la voix du peuple les choisit [...]. Dans cette exhortation à voter, je n'ai pris position contre aucun parti. J'ai parlé pour tout parti important qui a décidé de défendre les intérêts catholiques sans arrière-pensée aucune et qui est pleinement au courant de ces questions. Et si, par hasard, ce parti c'était le Centre ? [ill. 30]

On ne pouvait être plus clair : les catholiques devaient voter pour le Centre, point final. Seize mois plus tard, le journal du Vatican, l'*Osservatore Romano*, se réjouit en ces termes :

C'est une grande douleur pour le national-socialisme de rencontrer dans son triomphe impétueux l'opposition d'un refus catégorique du peuple catholique. Dans sa majorité, ce dernier reste fermement attaché, avec une loyauté admirable, à ceux qui sont ses représentants politiques depuis plus de cinquante ans : le Centre et le parti populiste bavarois [ill. 31].

Le 25 février 1933, alors que les élections au Reichstag se préparaient, l'évêque d'Ermland écrivit :

le seul parti qui, dans la lutte actuelle, puisse être pris en considération, est celui du Centre. Aujourd'hui plus que jamais. [...] j'affirme ici nettement que pour nous catholiques, il ne peut pratiquement être question d'un autre parti que celui du Centre [ill. 32].

Illustration 32 : Documentation catholique,
29 avril 1933, col. 1048.

revient aux anciens dieux de la Germanie, etc.
Les catholiques, dont la cohésion apparaît sur le terrain de la foi et de l'obéissance, manifestent encore leur unité par le parti politique du Centre.
Il est assez curieux qu'il n'existe pas en Allemagne de parti politique protestant. Les évangéliques sont en effet dispersés dans tous les groupes politiques. en

Illustration 29 : Documentation catholique,
30 octobre 1926, col. 763.

aucun ne doit s'abstenir de voter, il ne le peut pas parce qu'il s'agit d'importants intérêts religieux.
Par conséquent, aucun catholique berlinois ne peut donner sa voix à d'autres listes qu'à celle d'hommes et de femmes non seulement catholiques de nom, mais parfaitement au courant des intérêts catholiques et professant la volonté sincère de défendre les intérêts catholiques si la voix du peuple les choisit, et s'ils ont à prendre des décisions dans le Conseil municipal. Dans cette exhortation à voter, je n'ai pris position contre aucun parti. J'ai parlé pour tout parti important qui a décidé de défendre les intérêts catholiques sans arrière-pensée aucune et qui est pleinement au courant de ces questions.
Et si, par hasard, ce parti c'était le Centre ?

Illustration 30 : Documentation catholique,
15 octobre 1930, col. 839.

« Directives claires. »

Sous ce titre, l'*Osservatore Romano* (25. 2. 31) reproduit le passage suivant de la *Reichspost* de Vienne :

C'est une grande douleur pour le national-socialisme de rencontrer dans son triomphe impétueux l'opposition d'un refus catégorique du peuple catholique. Dans sa majorité, ce dernier reste fermement attaché, avec une loyauté admirable, à ceux qui sont ses représentants politiques depuis plus de cinquante ans : le Centre et le parti populiste bavarois.

La fascination qu'il y a dans un combat sans frein,

Illustration 31 : Documentation catholique,
21 mars 1931, col. 759.

visme, parce qu'ils sont ennemis de Dieu et de la nation.

Ma conviction la plus intime est que le seul parti qui, dans la lutte actuelle, puisse être pris en considération, est celui du Centre. Aujourd'hui, plus que jamais.

Je demande qui peut fonder en une unité nationale le peuple qui se déchire à droite et à gauche ? Ni un parti qui ne représente que les intérêts exclusifs de la population ouvrière, ni un parti qui lutte violemment contre les intérêts des ouvriers ne le pourront ; mais seulement un parti qui, adoptant les principes de la justice et de la charité, fera justice à toute la nation, le parti qui a le sentiment de sa responsabilité.

Documentation catholique, 29 avril 1933, col. 1048

C'est le Centre, dont toutes les idées sont fondées sur le surnaturel, reposent en Dieu et sont indépendantes des luttes d'intérêts et des tendances éphémères.

Quel parti peut vraiment rendre le peuple heureux ? Le Centre seul, qui veut réaliser la royauté du Christ dans le monde conformément aux principes de la foi catholique. Qui prend la défense de notre sainte Eglise catholique et de notre sainte foi catholique ? Le Centre seul.

C'est pourquoi j'affirme ici nettement que pour nous catholiques il ne peut pratiquement être question d'un autre parti que de celui du Centre.

Frauenburg, le 25 février 1933.

† MAXIMILIAN, évêque d'Ermland.

En 1946 à Nuremberg, le catholique Fritz von Papen rappela « qu'à cette époque un catholique qui n'appartenait pas au parti du Centre, mais qui adhérerait aux partis de la droite, était considéré comme un mauvais catholique et un catholique de seconde zone » [TMI, XVI, 293].

■ La condamnation du programme de la NSDAP par le clergé allemand

L'autre raison qui tint les catholiques éloignés du parti national-socialiste réside dans les condamnations portées par le clergé contre la NSDAP. Passons sur les invectives verbales ou écrites. En mars 1931, par exemple, l'abbé Georg Moenius traita les nationaux-socialistes de « nihilistes de l'esprit » :

chez les nationaux-socialistes ce ne sont que cris d'Indiens, de [mercenaires] renforcés et déclassés qui, nihilistes de l'esprit, ignorent ce qu'ils veulent [ill. 33].

Mais il y a plus grave. Le 30 septembre 1930, l'évêché de Mayence publia une lettre dans laquelle il était clairement spécifié qu'un catholique non seulement ne pouvait appartenir au parti national-socialiste, mais aussi, qu'il ne pouvait être admis aux sacrements de l'Église s'il professait les principes de ce parti. On lisait :

Un catholique peut-il être membre inscrit au parti de Hitler ? [...] Est-ce qu'un catholique qui confesse les principes de ce parti peut être admis aux sacrements ? Nous devons répondre : « Non » [ill. 34].

Autrement dit, un catholique inscrit à la NSDAP ou confessant les principes hitlériens ne pouvait ni recevoir la communion, ni se marier à l'église, ni recevoir l'absolution... Deux semaines plus tard, du Vatican, l'*Osservatore Romano* confirma : « L'adhésion au parti national-socialiste de Hitler est inadmis-

Documentation catholique, 21 mars 1931, col. 754

c'est une lutte menée d'après des idées sûres et d'un système se basant sur des principes spirituels et un programme profondément réfléchi. Au contraire les nationaux-socialistes ce ne sont que des cris d'Indiens de conducteurs renforcés et déclassés qui, nihilistes de l'esprit, ignorent ce qu'ils veulent.

La lutte de Maurras a sa source dans la profondeur rituelle de son intelligence, celle des nationaux-socialistes monte des bas-fonds du sentiment, du ressentiment et de

Illustration 33: Documentation catholique, 21 mars 1931, col. 754.

politique culturelle du nationalisme et le christianisme catholique.

Les explications précédentes répondant à la question : Un catholique peut-il être membre inscrit au parti de Hitler ? Un curé catholique, peut-il admettre que des membres de ce parti assistent en groupe à des funérailles ecclésiastiques ou à des cérémonies de ce genre ? Est-ce qu'un catholique qui confesse les principes de ce parti peut être admis aux sacrements ? Nous devons répondre : « Non. »

ibid., col. 844

D^r MAURRAS.

Illustration 34: Documentation catholique, 15 novembre 1930, col. 844.

(1) *Et. D. C.*, t. 27, col. 1704.

(2) *Osservatore Romano*, 11 oct. 1930, n° 238 : « L'adhésion au parti national-socialiste de Hitler est inadmissible pour une conscience catholique, de même du reste que l'adhésion au socialisme de toute couleur est inadmissible pour elle. » — (C'est là le commencement d'un article publié sous la rubrique « Nostre Informazioni » et écrit par un correspondant de Francfort-sur-le-Mein à propos du cas de Mayence Offenbach dont la *D. C.* a parlé : t. 24,

Documentation catholique, 11 mars 1933, col. 596

Illustration 35 : Documentation catholique, 11 mars 1933, col. 596.

passer d'abord sous silence. Puis le calme fut rétabli par un complément d'accord.

Les tenants de l'« Action française », condamnés par Rome, et les socio-nationalistes d'Hitler, réprouvés par les évêques d'Allemagne, ne sauraient, au contraire, prétendre à un traitement de faveur. Ils ne représentent pas une autorité d'État et se présentent simplement avec le danger de leurs erreurs. L'Église ne peut que mettre ses fidèles en garde, sans traiter avec ces partis. Les dirigeants

Illustration 36 : Documentation catholique, 18 juin 1932, col. 1638.

sible pour une conscience catholique » (ill. 35). Peu après, le Supérieur général des Augustins de l'Assomption souligna que « les socio-nationalistes d'Hitler » avaient été « réprouvés par les évêques d'Allemagne » (ill. 36). Le terme utilisé —

« réprouvé » — n'était pas neutre, car en matière de religion, il désigne le « pécheur exclu du salut éternel par le jugement de Dieu ». Le 23 janvier 1933, enfin, l'évêque de Linz lança : « il est [...] impossible d'être à la fois bon catholique et un national-socialiste véritable » (ill. 37).

◆ LA NSDAP SE DÉVELOPPE SANS LES CATHOLIQUES

La première conséquence de ces prises de position fut que le parti national-socialiste se développa et s'organisa en l'absence d'éléments chrétiens qui auraient pu l'orienter ou, au moins, rétablir un juste équilibre avec les antichrétiens. Début 1931, la *Reichpost* de Vienne parla de la NSDAP comme :

d'un mouvement où se rencontrent et exercent leur action directive les esprits inquiets des camps les plus opposés. A côté d'athées notoires et de prédicateur du retour au culte de Wotan, à côté de païens avoués et de fanatiques d'une « religion allemande de l'avenir », à côté des zéloteurs d'un « christianisme allemand » sans l'Ancien Testament, à côté de partisans du mot d'ordre comme : « Sans Juda, sans Rome », il se peut qu'on rencontre aussi des protestants pratiquants et des catholiques de bonne foi. Mais ceux-là ne sont certainement pas les meneurs du mouvement ni ceux qui écrivent les multiples programmes émanant du parti, ce sont au contraire justement les autres [ill. 38].

Ces constats étaient indubitablement exacts. Mais il ne faut pas en oublier la raison : parti de rien et soucieux de sauver l'Allemagne qui étouffait, Hitler fit grandir la NSDAP avec ceux qui se mettaient à sa disposition. Or, à cause du catholicisme politique qui existait en Allemagne, il dut se passer de l'aide des catholiques, ceux-ci étant retenus loin du parti par les évêques allemands. Il reçut le soutien de gens divers, dont les idées étaient parfois opposées, et dont les plus ac-

2° Tous les catholiques doivent condamner le programme religieux de ce parti

Documentation catholique, 11 mars 1933, col. 596

Le national-socialisme est intérieurement la proie d'idées fixes matérialistes et raciales qui l'entraînent dans un nationalisme non chrétien, dans une conception nationaliste de la religion et dans un christianisme qui n'est qu'illusion. C'est pour ces motifs que nous rejetons son programme religieux. Tous les catholiques convaincus doivent le repousser et le condamner, car si, d'après les déclarations du Pape Pie XI (*Quadragesimo anno*, 15 mai 1931), « il est impossible d'être à la fois un bon catholique et un socialiste véritable », il est également impossible d'être à la fois un bon catholique et un national-socialiste véritable (2).

Illustration 37 : Documentation catholique, 11 mars 1933, col. 596.

Reichpost, 16 février 1931. Cité par *La Documentation catholique*, 28 mars 1931, col. 759

Mais tout cela ne suffit pas à établir les principes théologiques d'un mouvement où se rencontrent et exercent leur action directive les esprits inquiets des camps les plus opposés. A côté d'athées notoires et de prédicateurs du retour au culte de Wotan, à côté de païens avoués et de fanatiques d'une « religion allemande de l'avenir », à côté de zéloteurs d'un « christianisme allemand » sans l'Ancien Testament, à côté de partisans du mot d'ordre connu : « Sans Juda, sans Rome », il se peut qu'on rencontre aussi des protestants pratiquants et des catholiques de bonne foi. Mais ceux-là ne sont certainement pas les meneurs du mouvement ni ceux qui écrivent les multiples programmes émanant du parti, ce sont au contraire justement les autres.

Il est évident que tout cela aux nationaux-socialistes.

Illustration 38 : Documentation catholique, 28 mars 1931, col. 759.

tifs étaient des néopaiens comme Alfred Rosenberg. Je le dis aujourd'hui : si les catholiques avaient été moins aveugles politiquement et s'ils ne s'étaient pas cramponnés au parti du Centre, ils auraient apporté leur soutien à Hitler et auraient contrebalancé l'influence des antichrétiens au sein de la NSDAP...

◆ LES ANTICHRÉTIENS DE LA NSDAP SONT RENFORCÉS

■ Le parti de Centre lié à gauche

La deuxième conséquence des prises de position du clergé fut que l'antichristianisme affiché par certaines branches bruyantes du parti national-socialiste se renforça. En 1930, le

... Ces manifestations anticatholiques et antichrétiennes des hitlériens ont en partie leur raison d'être dans des polémiques partiales de la presse du Centre [...], dans une hostilité de parti pris à l'endroit du nationalisme socialiste, alors qu'on ménage de frappante façon sociaux-démocrates et communistes. [...]

Il y a tout de même une différence, poursuit le correspondant universitaire déjà cité, entre un mouvement politique qui postule la banqueroute morale de l'Allemagne [...] comme la social-démocratie, et un mouvement politique comme celui de Hitler, qui, avec la

Documentation catholique, 21 mars 1931, col. 734.

Illustration 39 : *Documentation catholique*, 21 mars 1931, col. 734.

La Constitution de Weimar est l'œuvre des deux partis.

Obligations qu'elle implique, de leur part, tant en politique intérieure qu'en politique extérieure.

Avec la Socialdémocratie, avec les démocrates allemands (l'ancien parti progressiste), le parti du Centre a mis sur pied la Constitution de Weimar. Ces partis ont donc assumé un engagement réciproque et une responsabilité commune pour le maintien de cette Constitution et pour le développement de l'évolution qu'elle implique, en politique intérieure et extérieure.

Cette évolution rencontre un obstacle : le Centre et la Socialdémocratie, au point de vue des doctrines,

Documentation catholique, 7 mai 1927, col. 1167

Illustration 40 : *Documentation catholique*, 7 mai 1927, col. 1167.

**THE RISE OF THE
GERMAN REPUBLIC**

BY
H. G. DANIELS

NEW YORK
CHARLES SCRIBNER'S SONS
1928

Illustration 41 : l'ouvrage d'un américain sur la République de Weimar.

journaliste catholique Eugen Kogon eut le courage d'écrire :

Ces manifestations anticatholiques et antichrétiennes des hitlériens ont en partie leur raison d'être dans les polémiques partiales de la presse du Centre [...], dans une hostilité de parti pris à l'endroit du nationalisme socialiste, alors qu'on ménage de frappante façon sociaux-démocrates et communistes [...] [Ill. 39].

Cette dernière affirmation était exacte : sous Weimar, le parti du Centre s'était toujours allié avec le parti social-démocrate et d'autres forces marxistes. La république de Weimar fut d'ailleurs l'œuvre du Centre en collaboration avec les démocrates et les sociaux-démocrates. Je n'exagère pas : que lit-on dans la *Documentation catholique* ?

Avec la Social-démocratie, avec les démocrates allemands [...] le parti du Centre a mis sur pied la Constitution de Weimar [ill. 40].

Dans un ouvrage neutre qui traite de cette période (ill. 41), on voit le Centre former, avec les sociaux-démocrates, le premier cabinet de la République de Weimar (Daniels, p. 91), on le voit soutenir constamment ces sociaux-démocrates (p. 102), participer à une grande union avec les communistes (p. 139) et former de multiples cabinets avec la gauche notoirement marxiste et athée (pp. 148 et 165). On me répondra que la République de Weimar assurait la liberté à l'Église et aux associations religieuses, donc que le Centre avait eu raison d'agir ainsi. Seulement, cette alliance contre-nature contraignait le Centre à de graves abandons. Car il va de soi que les marxistes n'avaient pas octroyé toute liberté à la religion sans recevoir contreparties. Et ces contreparties, ce fut l'acceptation de la démocratie avec, comme conséquence, le rejet définitif de toute vraie droite. Là

encore, ce n'est pas moi qui le dis, mais les catholiques eux-mêmes. Voici ce qu'on peut lire dans la *Documentation catholique* du 30 octobre 1926 :

Avec la Sozial-Democratie, [le Centre] a pris en main courageusement la gestion des affaires ; il a obtenu, en s'opposant au radicalisme des socialistes, la reconnaissance des Églises comme corporations de droit public ; il a sauvé, au moins jusqu'ici, l'école confessionnelle ; [...] mais il a dû pour cela répudier les idées extrémistes [comprenez : la vraie droite] et faire alliance avec la démocratie » [ill. 42].

On ne saurait être plus limpide : en se liant avec les sociaux-démocrates, le Centre s'était enchaîné politiquement. Il devait rejeter le parti national-socialiste et, même, le considérer comme un adversaire implacable.

■ Les mauvaises querelles doctrinales

La méthode utilisée fut simple : elle consista à condamner sans appel tout ce qui, dans le programme de la NSDAP, était contraire à l'orthodoxie catholique et à lui opposer « la primauté du religieux ». Les évêques allemands attaquèrent donc la NSDAP pour son matérialisme racial, son antisémitisme racial et, surtout, parce que, dans son programme en 25 points, le parti se réclamait d'un « christianisme positif, sans toutefois se lier à une confession précise ». Dans sa lettre pastorale du 31 décembre 1930, l'évêque de Brelau déclara :

Celui qui demeure un fidèle catholique, celui-là ne se contentera même pas d'un soi-disant « christianisme positif ». Une pareille doctrine peut bien être prônée avec les meilleures intentions, mais pour nous, catholiques, elle ne dit rien qui nous satisfasse ; car, sous cette étiquette, chacun entend ce qu'il veut. Au fond, ce n'est rien de plus qu'une forme de bon plaisir. C'est donc sans valeur. Notre christianisme positif, c'est le christianisme catholique : quiconque l'ébranle ou le tra-

vue social ?

Le Centre, au contraire, le parti politique des catholiques, continue à jouer après la guerre le rôle qu'il a joué avant. Avec la Sozial-Democratie, il a pris en main courageusement la gestion des affaires ; il a obtenu, en s'opposant au radicalisme des socialistes, la reconnaissance des Églises comme corporations de droit public ; il a sauvé, au moins jusqu'ici, l'école confessionnelle ; il a infiniment plus mérité du christianisme que l'évangélisme, qui a dû se mettre à sa remorque ; mais il a dû pour cela répudier les idées extrémistes des nationalistes et faire alliance avec la démocratie (5). Cette dernière attitude lui fut d'ailleurs singulièrement facilitée par le double fait que parmi ses fidèles le catholicisme allemand compte surtout des ouvriers et des représentants des classes moyennes (6), et que depuis longtemps il s'est posé en parti social.

Documentation catholique, 30 octobre 1926, col. 763

Illustration 42 : *Documentation catholique*, 30 octobre 1926, col. 763.

Documentation catholique, 21 mars 1931, col. 708

La religion catholique postule la vie en Dieu.

Celui qui demeure un fidèle catholique, celui-là ne se contentera même pas d'un soi-disant « christianisme positif ». Une pareille doctrine peut bien être prônée avec les meilleures intentions, mais pour nous, catholiques, elle ne dit rien qui nous satisfasse ; car, sous cette étiquette, chacun entend ce qu'il veut. Au fond, ce n'est rien de plus qu'une forme de bon plaisir. C'est donc sans valeur. Notre christianisme positif, c'est le christianisme catholique : quiconque l'ébranle ou le travestit n'appartient plus de fait à notre christianisme positif. Pour nous, la religion est beaucoup plus qu'une

Illustration 43 : *Documentation catholique*, 21 mars 1931, col. 708.

vestit n'appartient plus de fait à notre christianisme positif [ill. 43].

C'était oublier qu'en tant que parti politique qui voulait sauver l'Allemagne de l'asphyxie, la NSDAP avait besoin de tout le monde, donc qu'elle ne pouvait s'aliéner les dizaines de millions de protestants en revendiquant un catholicisme intransigeant. Dans un pays prospère, un parti peut se permettre de défendre une confession particulière ; mais dans un pays rongé par la crise, victime du chômage endémique, menacé de banqueroute et en proie au péril bolchevique, il fallait au plus vite rassembler toutes les bonnes volontés. Voilà d'ailleurs pourquoi le parti national-socialiste avait eu la sagesse d'édicter un programme minimal en 25 points, un programme susceptible de rassembler

Après ces citations, où il voit le reflet de sa propre pensée, le Dr Kogon conclut avec verveur, en son nom personnel :

Il n'y a que les imbéciles (*Dummköpfe*) pour jeter au vent des voix de cette gravité. L'état présent de l'Allemagne, politique et économique, sollicite d'impérieuse façon les mesures énergiques. Ce ne sont pas des considérations religieuses et ecclésiastiques qui pourront voiler longtemps ce postulat élémentaire... Le mot politique est synonyme d'action.

Documentation catholique, 21 mars 1931, col. 735

Illustration 44 : Documentation catholique, 31 mars 1931, col. 735.

Même référence

Dans leur fond, ces divergences d'opinion sont une question de principe et de mentalité ; on ne les supprime pas par des déclarations unilatérales.

On peut avec raison se demander aujourd'hui si l'Eglise catholique, dans son attitude récente en face du national-socialisme, ne s'est pas trop laissée guider par les écrits de certaines personnes particulières en perdant de vue non seulement la poussée nationale mais aussi les forces qui dans ce mouvement avaient leurs racines dans le domaine religieux.

On peut douter que l'on ait eu raison — même du point de vue catholique — de prendre comme point de départ dans cette lutte une question qui n'avait pas encore reçu son éclaircissement dans le mouvement lui-même, lutte qui pour ainsi dire excommunia le national-socialisme lui-même et jeta ses membres catholiques, se croyant des membres fidèles de leur Eglise, dans de graves conflits de conscience.

L'Eglise aurait pu éviter que ses fidèles finissent par se soustraire à ces ordonnances ecclésiastiques.

Le grand discours du chancelier d'Empire et du chef

Illustration 45 : Documentation catholique, 13 mai 1933, col. 1183.

le plus de monde possible. Se déclarer catholique et entrer dans des querelles religieuses eut été, pour lui, une stupidité. Ce qui comptait, c'était tout d'abord d'agir politiquement pour arrêter la course à l'abîme. A cette époque, le catholique Eugène Kogon eut le courage de le rappeler en écrivant :

L'état présent de l'Allemagne, politique et économique, sollicite d'impérieuse façon les mesures économiques. Ce ne sont pas les considérations religieuses et ecclésiastiques qui pourront voiler longtemps ce postulat élémentaire... Le mot politique est synonyme d'action [ill. 44].

C'était incontestablement vrai. Mais à cause de son alliance contre-nature avec les sociaux-démocrates, le Centre était enchaîné, et avec lui

la quasi-totalité des catholiques. Je souligne d'ailleurs que le 29 mars 1933, à l'heure où la République de Weimar s'était écroulée, victime de son incapacité à résoudre la crise qui menaçait l'Allemagne, le quotidien catholique *Koelnische Zeitung* eut le courage d'opérer une autocritique en déclarant :

On peut avec raison se demander aujourd'hui si l'Eglise catholique, dans son attitude récente en face du national-socialisme, ne s'est pas trop laissée guider par des écrits de certaines personnes particulières en perdant de vue non seulement la poussée nationale mais aussi les forces qui dans ce mouvement avaient leurs racines dans le domaine religieux. On peut douter que l'on ait eu raison — même du point de vue catholique — de prendre comme point de départ dans cette lutte une question [la question religieuse] qui n'avait pas encore reçu son éclaircissement dans le mouvement lui-même, lutte qui, pour ainsi dire, excommunia le national-socialisme lui-même [...] [ill. 45].

Bien qu'énoncée avec prudence, cette thèse était vraie : ce furent les milieux politiques catholiques qui, pour des raisons politiciennes cachées derrière une intransigeance doctrinale, se détournèrent du national-socialisme au lieu de l'amender.

■ Fausse notion de la « primauté du religieux »

On me répondra sans doute qu'un catholique se doit de défendre la primauté du religieux. Peut-être, mais pas au point de rejeter catégoriquement tout parti qui, bien que s'affirmant chrétien, opte pour l'action politique. Notons d'ailleurs qu'en 1944, la méthode utilisée par le Centre allemand pour rejeter la NSDAP fut condamnée par un professeur d'écriture sainte, Jean Levie. Dans un ouvrage intitulé *Sous les yeux de l'incroyant*, il reprocha à certains catholiques leur « fausse conception de la pri-

mauté du fait religieux » qui entraînait chez eux « le refoulement impérieux de tout idéal légitime mais purement humain, sous prétexte de la primauté du but religieux » :

Certains catholiques cherchent parfois à se servir de l'idée religieuse comme d'un moyen pour entraver une volonté ou une coalition de volontés, profondément engagées dans une œuvre humaine qui leur est antipathique. La méthode est simple : toute grande idée tend à prendre l'homme tout entier, tout mouvement profond à devenir exclusif : alors, l'opposition a une arme : « La religion » seule est « première » ; votre mouvement « trop social » n'est plus « assez religieux » ; ou bien : votre mouvement est « trop autoritaire » ou, au contraire, « trop libéral » n'est plus « assez religieux » ; vous mettez votre « amour du peuple », ou votre « nationalisme », ou votre « amour de l'autorité » ou de la « liberté » au-dessus de la « religion ». On ne dit pas : « votre mouvement doit prendre sa place dans un ensemble où la religion est première ; cherchons ensemble cette place » ; ce qui serait

juste et légitime ; on dit : « votre mouvement contredit la primauté de la religion, la précellence du devoir religieux ; vous devez disparaître » [ill. 46].

Telle fut l'erreur fatale des catholiques allemands, une erreur qui non seulement les tint éloignés du parti national-socialiste, mais aussi qui les transforma en ennemis irréductibles de Hitler.

On comprendra donc la colère décuplée de tous les antichrétiens qui entouraient ce dernier. Depuis 1920, ils voyaient le Cen-

mais purement humain, sous prétexte de primauté du but religieux. Certains catholiques en effet cherchent parfois à se servir de l'idée religieuse comme d'un moyen pour entraver une volonté ou une coalition de volontés, profondément engagées dans une œuvre humaine qui leur est antipathique. La méthode est simple : toute grande idée tend à prendre l'homme tout entier, tout mouvement profond à devenir exclusif : alors, l'opposition a une arme : « La religion » seule est « première » ; votre mouvement « trop social » n'est plus « assez religieux » ; ou bien : votre mouvement « trop national » n'est plus « assez religieux » ou bien : votre mouvement « trop autoritaire » ou, au contraire, « trop libéral » n'est plus « assez religieux » ; vous mettez votre « amour du peuple », ou votre « nationalisme », ou votre « amour de l'autorité » ou de « la liberté », au-dessus de la « religion ». On ne dit pas : « votre mouvement doit prendre sa place dans un ensemble où la religion est première ; *cherchons ensemble cette place* » ; ce qui serait juste et légitime ; on dit : « votre mouvement

232

VÉRITÉS DIVINES ET ÉTROITESSES HUMAINES

contredit la primauté de la religion, la précellence du devoir religieux ; *vous devez disparaître* ». C'est ainsi que de 1880 à 1900 certains catholiques ont combattu en de nombreux pays le mouvement social chrétien ; et plusieurs nationalismes ethniques en divers pays d'Europe ont subi le même genre d'opposition, à laquelle ils ont pu du reste souvent donner prise par des exclusivismes illégitimes et des erreurs de doctrine ou de tactique.

Cette méthode néo-scholastique méconnaît une des valeurs les plus

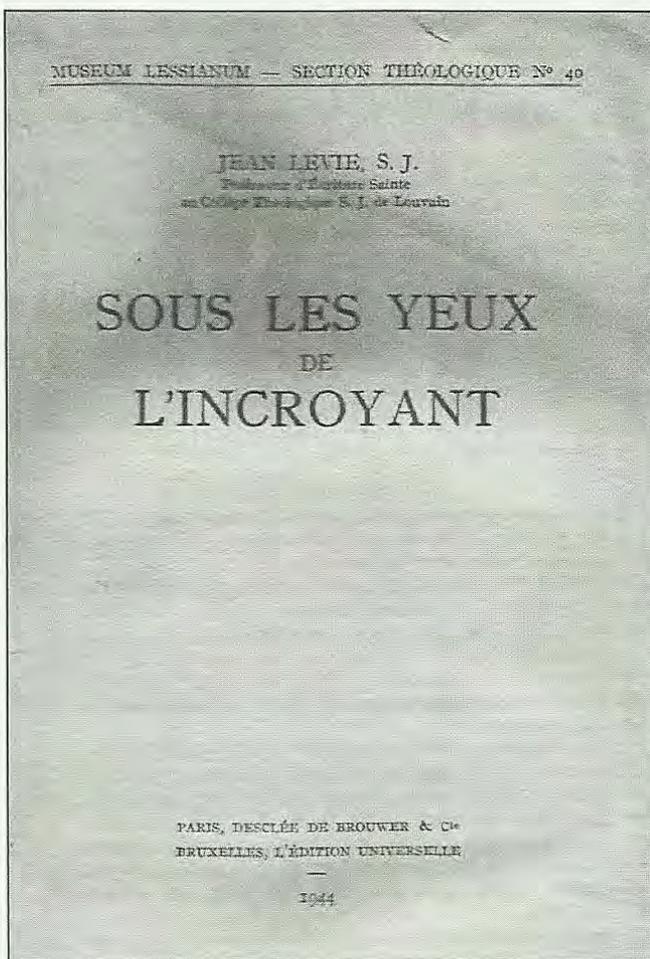


Illustration 46 : Jean Levie, *Sous les yeux de l'incroyant*, fragments des pages 231 et 232.

tre s'allier avec les forces marxistes ouvertement athées et combattre la NSDAP qui revendiquaient une politique nationale, antibolchevique et un « christianisme positif ».

◆ HITLER TEND LA MAIN AUX CATHOLIQUES

Lorsque, aujourd'hui, on rappelle l'action anticatholique de certains membres de l'administration nationale-socialiste après janvier 1933, je réponds que si vraiment Hitler avait été l'antichrétien décrit par une certaine propagande, il aurait pu prendre prétexte de la politique du Centre depuis 1920 pour traiter les catholiques allemands en ennemis, au même titre que les marxistes. Il ne l'a pas fait... Lors de sa venue au pouvoir, son unique protestation consista à ne pas participer à l'office catholique le 21 mars 1933, office organisé à Postdam à l'occasion de l'ouverture solennelle de la nouvelle législature. A la place, il visita les tombes de ses camarades tombés et enterrés au cimetière municipal de Berlin. Un communiqué reproduit dans la presse expliqua ainsi ce geste :

Les évêques catholiques ont publié, ces derniers temps, nombre de déclarations qu'on n'a pas cessé d'appliquer et dans lesquelles les chefs et les membres du parti national-socialiste sont considérés comme des renégats de l'Eglise à qui il faut refuser les saints sacrements.

Ces déclarations n'ont pas été révoquées, et les ecclésiastiques agissent en conséquence.

Par suite, le chancelier d'Empire se voyait, à son regret, dans l'obligation de ne pas prendre part, ce matin, à la cérémonie religieuse catholique de Potsdam.

Pendant la cérémonie, le chancelier et le ministre de la Propagande, le Dr Goebbels, touché par la même déclaration, ont visité les tombes de leurs compagnons tués et ensevelis au cimetière municipal de Berlin. Le chancelier y a déposé une couronne portant l'inscription : « A mes compagnons tombés. Adolf Hitler. »

Documentation catholique, 13 mai 1933, col. 1165

Illustration 47 : Documentation catholique, 13 mai 1933, col. 165.



ti national-socialiste sont considérés comme des renégats de l'Eglise à qui il faut refuser les saints sacrements. Ces déclarations n'ont pas été révoquées, et les ecclésiastiques agissent en conséquence. Par suite, le chancelier de l'Empire se voyait, à son regret, dans l'obligation de ne pas prendre part, ce matin, à la cérémonie religieuse catholique de Postdam [ill. 47].

Mais loin de marquer le début d'un *Kulturkampf*, cette protestation fut suivie d'une déclaration de paix. Deux jours plus tard, dans son discours au Reichstag, Hitler déclara nettement :

Les avantages de politique personnelle qu'on peut tirer d'une compromission avec les groupements athéistes sont loin de compenser les conséquences qu'entraînerait la destruction des principes fondamentaux de la religion et de la morale. Le gouvernement national voit dans les deux confessions chrétiennes des facteurs d'une importance capitale pour la préservation de notre valeur en tant que nation. Il respectera les conventions que ces commu-

nautés ont conclues avec l'État. Leurs droits seront respectés. Mais il escompte et espère que, réciproquement, sera apprécié le travail du relèvement national et moral de notre peuple que le gouvernement s'est donné pour tâche [ill. 48].

Et aussi :

Le gouvernement du Reich, estimant que le christianisme forme les assises inébranlables de la vie morale de notre peuple, est convaincu qu'il est nécessaire de dévelop-

per les rapports amicaux avec le Saint-Siège [ill. 48].

◆ **LES CATHOLIQUES REPOUSSENT LA MAIN TENDUE**

Loin donc, de pousser un cri de guerre contre le christianisme en général et le catholicisme en particulier, Hitler reconnaissait la valeur de ces confessions et offrait au contraire une paix avec engagements réciproques.

Illustration 48 : le 21 mars 1933, Hitler tendit la main aux catholiques.

the government is creating and securing the requirements for a genuine
 profound return to religious life.

The advantages in personnel policy which might result from compromises with atheist organizations do not come close to offsetting the results which would become apparent in the general destruction of basic moral values.

The National Government perceives in the two Christian confessions the most important factors for the preservation of our *Volkstum*. It will respect any contracts concluded between these Churches and the Länder.

Their rights are not to be infringed upon. But the Government expects and hopes that the task of working on the national and moral regeneration of our Volk taken on by the Government will, in turn, be treated with the same respect.

It will face all of the other confessions with objective fairness. However, it cannot tolerate that membership in a certain confession or a certain race could mean being released from general statutory obligations or even constitute a

Max Domarus, *The Complete Hitler. His Speeches and Proclamations 1932-1945* (3388 pages) 279

consolidation of the friendly relations between the two countries.

Similarly, the Reich Government, which regards Christianity as the unshakable foundation of the ethics and morality of the Volk, places great value on friendly relations with the Vatican and attempts to develop them. We are filled with a feeling of empathy for the troubles and distress of our *Brudervolk* in Austria. In all its doings, the Reich Government is conscious of the connection between the fate of all German tribes. The attitude toward the other individual foreign powers is evident from what has already been said. But there as well, where the mutual relations are already encumbered with difficulties, we shall endeavor to reach a settlement. However, the differentiation between victor and vanquished can never be the basis of an understanding.

We are nonetheless of the conviction that a settlement of this sort in our relations to France is possible if both governments really attack the problems confronting them with farsightedness. In regard to the Soviet Union, the Reich Government is determined to cultivate friendly relations which are productive

Même référence, 283

dans la mesure où persistent ces raisons.

Il faut actuellement reconnaître que le représentant suprême du gouvernement du Reich, en même temps chef autoritaire de ce mouvement, a fait des déclarations publiques et solennelles qui tiennent compte de l'inviolabilité de la doctrine de la foi catholique et des missions et des droits immuables de l'Église et dans lesquelles le gouvernement du Reich assure expressément que les traités d'État conclus entre l'Église et certains pays allemands conserveront leur vigueur.

Sans abroger la condamnation de certaines erreurs religieuses et morales incluses dans ses déclarations précédentes, l'Épiscopat croit pouvoir exprimer sa confiance que les susdits interdictions et avertissements généraux ne devront plus être considérés comme nécessaires.

Le chrétien catholique, pour qui la voix de l'Église est sacrée, n'a pas besoin, même au moment présent, d'être

Illustration 49 : Documentation catholique, 31 mars 1931, col. 735.

En guise de réponse, les évêques allemands prônèrent un certain apaisement. Le 28 mars 1933, la conférence épiscopale de Fulda, par exemple, déclara :

Il faut reconnaître que le représentant suprême du gouvernement du Reich, en même temps que le chef autoritaire de ce mouvement, a fait des déclarations publiques et solennelles qui tiennent compte de l'inviolabilité de la foi catholique et des missions et des droits immuables de l'Église et dans lesquelles le gouvernement du Reich assure expressément que les traités d'État conclus entre l'Église et certains pays allemands conserveront leur vigueur. Sans abroger la condamnation de certaines erreurs religieuses et morales incluses dans ses déclarations précédentes, l'épiscopat croit pouvoir exprimer sa confiance que les susdits interdictions et avertissements généraux ne devront plus être considérés comme nécessaires [ill. 49].

Les évêques prônaient donc une certaine détente, mais, **dans le fond**, leur position à l'encontre du national-socialisme restait inchangée. Comment ne pas voir qu'en agissant ainsi, ils laissaient le champ libre à leurs adversaires et, plus particulièrement, à tous les néopaiens de la NSDAP qui allaient pouvoir justifier leur anti-christianisme ?

◆ RÉPONSE À UNE OBJECTION

Je sais qu'ici, certains me répondront : « Vous accusez le parti du

faire comprendre au public et aux âmes que seuls la vérité et le bien ont des droits ; que l'erreur et le mal n'en ont pas.

3° C'est ainsi que tout rentrera dans l'ordre et la paix, parce que tout sera soumis à Dieu et à son Christ par la sainte Église. Les nations seront unies par les liens de la justice et de la charité dans le Christ et sous la direction surnaturelle du Pape. Les peuples seront constitués en une vraie Ligue Apostolique des Nations ; le monde sera sauvé.

Catéchisme des droits divins de Dieu et de Jésus-Christ sur toutes les nations et sur tout l'ordre social leçon 14 question 1

Illustration 50 : un exemple typique de déviation « surnaturaliste » de la religion catholique. A croire que Dieu est un remède magique qui permettrait de tout traiter...

Centre d'avoir invoqué l'intransigeance doctrinale pour masquer des options politiques. Mais il est indéniable qu'en tant qu'idéologie nationaliste, le national-socialisme plaçait l'intérêt national au-dessus des intérêts de l'Église ; et ça, les catholiques ne l'ont jamais accepté. Voilà pourquoi ils ont toujours combattu la politique de la NSDAP. Par conséquent, même si des considérations politiques s'y mêlaient, la lutte du Centre contre l'hitlérisme était légitime. » Cette objection, je la connais. Poussée au terme de sa logique, l'argument qui la fonde consiste à dire que si toutes les nations plaçaient les intérêts de l'Église à la première place, alors tout irait pour le mieux dans le meilleur des mondes. En 1926, dans son *Catéchisme des droits divins de Dieu et de Jésus-Christ sur toutes les nations et sur tout l'ordre social* le révérend père Philippe déclarait :

tout rentrera dans l'ordre et la paix, parce que tout sera soumis à Dieu et à son Christ par la sainte Église. Les nations seront unies par les liens de la justice et de la charité dans le Christ et sous la direction surnaturelle du Pape. Les peuples seront constitués en une vraie Ligue Apostolique des Nations ; le monde sera sauvé [ill. 50].

Aujourd'hui encore, on retrouve ce catéchisme sur des sites animés par des catholiques « traditionalistes »

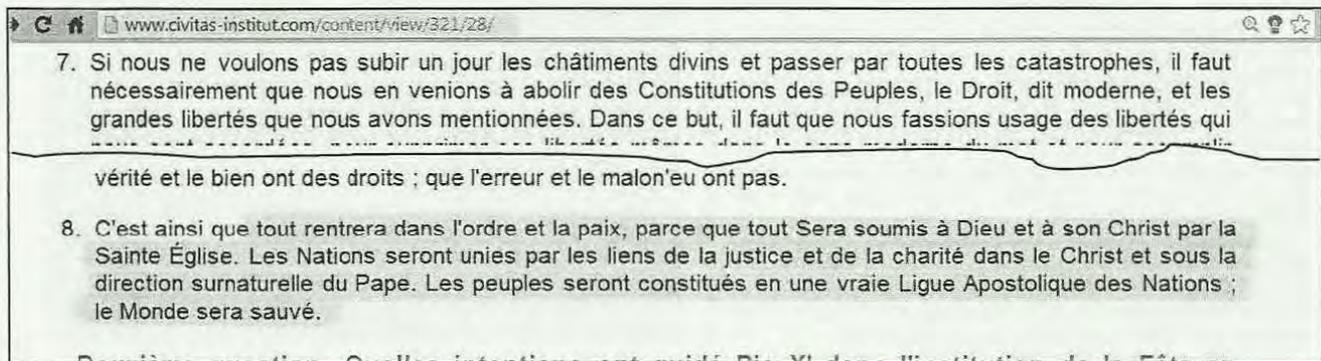


Illustration 51 : le travers surnaturaliste constaté sur le site internet de CIVITAS.

comme Civitas (ill. 51). Ce que les auteurs réclament, c'est finalement une théocratie papale portée par les peuples convertis au catholicisme. D'où le combat nécessaire contre les idéologies ennemies de cette conception. Tel est l'argumentaire de ces catholiques antinazis. Dans un premier temps, je leur rappellerai que dans l'Allemagne des années 20, aucun parti politique soucieux de sauver la situation n'aurait pu revendiquer une théocratie papale. Dans un pays divisé entre catholiques et protestants, c'était se condamner à l'impuissance. Ajoutons à cela que les urgences étaient ailleurs : il s'agissait de remettre de l'ordre, de redonner du travail et du pain à des millions de personnes et de conjurer le danger communiste. Pour une théocratie papale, on verrait ensuite... Le Centre le savait d'ailleurs, puisqu'il gouvernait dans le cadre de la République de Weimar dont il est impossible de dire qu'elle plaçait les intérêts de l'Église au-

dessus de tout. Dès lors, rien n'empêchait le Centre de voir dans la NSDAP un partenaire possible pour mener une politique de droite... Rien sauf, hélas, ses engagements pris auprès des sociaux-démocrates.

Mais je ne me contenterai pas d'invoquer les circonstances de l'époque ; je formulerai une réponse sur le fond. Dans son livre déjà cité, Jean Levie critiquait les catholiques chez lesquels « *le légitime effort vers le surnaturel sem[blait] avoir supprimé le sens des valeurs naturelles* » (Levie, p. 131). Et d'expliquer :

Que d'âmes ont souffert d'aphorismes trompeurs ou de manières d'agir étroites naissant naturellement de cet état d'esprit, par exemple : « la solution de la question sociale est exclusivement morale ; rendez vertueux grands et petits, et le problème sera résolu » ; ou bien : « si tout le monde était bon chrétien, il n'y aurait plus de guerre, plus de conflit entre les nations [ill. 52].

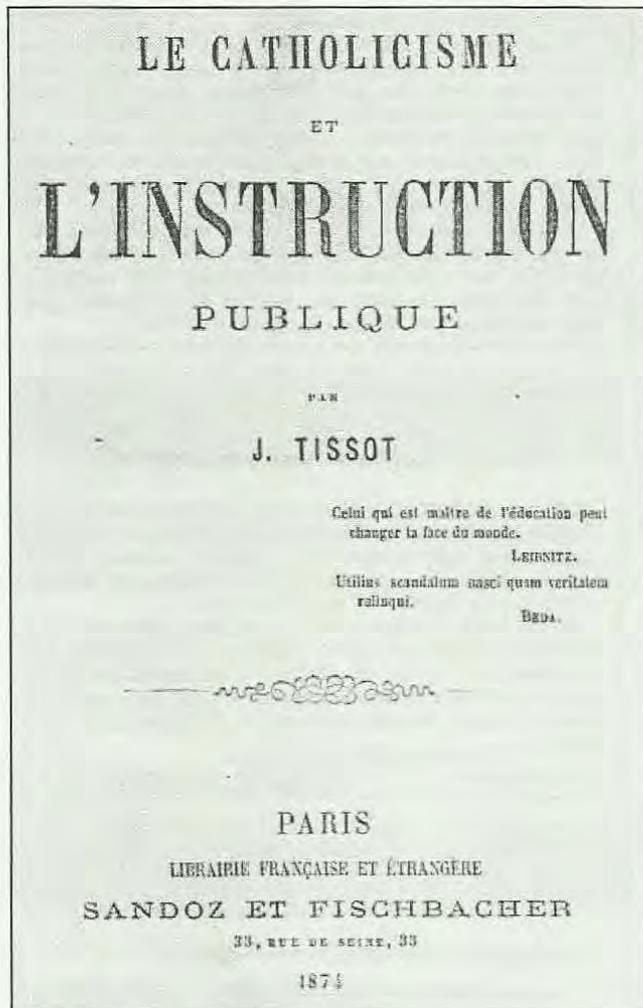
Jean Levie répondait :

conception du devoir humain n'en reste pas moins incomplète et inexacte. Que d'âmes ont souffert d'aphorismes trompeurs ou de manières d'agir étroites naissant naturellement de cet état d'esprit, par exemple : « la solution de la question sociale est exclusivement morale; rendez vertueux grands et petits, et le problème sera résolu » ; ou bien : « si tout le monde était bon chrétien, il n'y aurait plus de guerre, plus de conflit entre nations », comme s'il n'y avait pas, à la base des luttes de classes ou de peuples, maints facteurs humains, économiques, sociaux ou politiques, qu'un chrétien n'a pas le droit d'ignorer et de méconnaître. Nous surtout, prêtres, veillons à ce que nos légitimes préoccupations professionnelles ne rétrécissent jamais nos horizons et ne nous amènent pas à présenter au peuple chrétien

Jean Levie, *Sous les yeux de l'incroyant* (1944), p. 133

comme s'il n'y avait pas, à la base des luttes de classes ou de peuples, maints facteurs humains, économiques, sociaux ou politiques, qu'un chrétien n'a pas le droit d'ignorer ou de méconnaître [ill. 52].

Illustration 52 : Jean Levie dénonce le surnaturalisme de certains catholiques.



passent pour de la religion.

2° Des dogmes anciens, et surtout des nouveaux dont le bon sens et des esprits exercés sont loin de pouvoir toujours s'accommoder.

3° L'esprit d'intolérance et de persécution, esprit qui engendre naturellement une réaction qui lui ressemble.

4° La déplorable confusion de la morale purement ecclésiastique et de la morale évangélique, avec prépondérance trop souvent accordée à la première sur la seconde.

5° La confusion fâcheuse encore de la morale évangé-

XXIV

PRÉFACE.

lique elle-même et de la morale naturelle avec les devoirs de stricte justice.

6° La confusion de la morale et de la politique.

7° La tendance à la fusion de l'Église et de l'État, et à la domination de l'État par l'Église. (1)

8° Par conséquent la tendance très marquée à une théocratie qui, aujourd'hui plus que jamais, n'est que l'autocratie papale.

leurs instituteurs congréganistes ou ecclésiastiques, et malheureusement retenu peut-être, qu'il n'y a pas de morale en dehors de la religion, qu'il n'y a pas de religion en dehors de la révélation, qu'il n'y a pas de religion révélée en dehors du catholicisme, et qu'ainsi le catholicisme est la seule autorité morale.

p. xxiv

L'auteur avait incontestablement raison. Les guerres des siècles passés entre princes très chrétiens le démontraient amplement. Rappelons par exemple la guerre franco-espagnole commencée en 1635, puis la guerre de succession d'Espagne qui dura de 1701 à 1714 et aussi la guerre engagée par le très catholique Philippe V contre la France de Louis XV entre janvier 1720 et février 1721. Et que dire des disputes qui ont pu déchirer des catholiques entre eux, au sein des familles, des villages ou d'autres structures. Croire qu'un monde catholique soumis à une théocratie papale est non seulement possible, mais aussi suffirait à tout faire rentrer dans l'ordre et dans la paix relève de la plus grande naïveté.

Cette doctrine catholique « surnaturaliste » est une grande erreur. En 1874, dans un livre intitulé *Le catholicisme et l'Instruction publique* (ill. 53), Charles-Joseph Tissot dressa — objectivement à mon sens — la liste des travers des catholiques. Parmi ceux relevés, la conviction « qu'il n'y a pas de morale en dehors de la religion, qu'il n'y a pas de religion en dehors de la révélation, qu'il n'y a pas de religion révélée en dehors du catholicisme, et qu'ainsi le catholicisme est la seule autorité morale. » (p. xxiv) L'auteur y ajoutait une « confusion de la morale et de la politique » qui induisait une « tendance à la fusion de l'Église et de l'État, et à la domination de l'État par l'Église » (p. xxiii). Il en résultait un « esprit d'intolérance et de persécution, esprit qui engendre naturellement une réaction qui lui ressemble » (p. xxiii). C'est exactement ce

qui se passa un demi-siècle plus tard en Allemagne : le 17 février 1933, encore, les associations catholiques publièrent le manifeste suivant :

l'Allemagne ne doit pas être livrée aux extrémistes ni de droite ni de gauche. Le salut ne peut venir que de l'esprit d'un milieu solide, indépendant et actif, un milieu politique dont les objectifs soient arrêtés d'après les règles immuables de l'ordre politique, économique et social. Le peuple catholique de tout rang et de toute profession se sent le détenteur indestructible de cet ordre [ill. 54].

Le message était clair : hors d'une politique fondée sur les principes catholiques immuables, il n'y avait point de salut pour la nation. Quelques semaines plus tard, le 26 mars, l'archevêque de Vienne fut encore plus clair :

pour l'avènement de quelque chose de véritablement grand et sacré, l'amour de la patrie doit se joindre à la foi chrétienne. Les meilleurs champions nationaux sont toujours ceux qui sont en même temps des fils loyaux de l'Église et de leur patrie [ill. 55].

On retrouvait là le préjugé clérical selon lequel rien de politiquement grand ne pouvait être accompli hors de l'orthodoxie catholique. Dès lors, malgré la venue au pouvoir de Hitler, malgré les assurances données et malgré le futur Concordat avec le Vatican, la lutte allait continuer, entraînant des réactions, puis des réactions aux réactions... C'était fatal.

L'aveuglement de certains catholiques leur interdit de voir ce qu'il y avait d'éminemment chrétien dans l'action nationale-socialiste. Parvenir à unifier le peuple en supprimant la lutte des classes, n'était-ce pas chrétien ? Lutter pour la dignité du travailleur, n'était-ce pas chrétien ? Protéger la famille et réussir une politique nataliste, n'était-ce pas chrétien ? Susciter la charité populaire pour les

a toute forme de bolchevisme.

Celui qui veut conserver notre pays et notre peuple, celui qui veut véritablement servir notre nation, doit reconnaître avec nous que l'Allemagne ne doit pas être livrée aux extrémistes ni de droite ni de gauche.

Le salut ne peut venir que de l'esprit d'un milieu solide, indépendant et actif, un milieu politique dont les objectifs soient arrêtés d'après les règles immuables de l'ordre politique, économique et social.

Le peuple catholique de tout rang et de toute profession se sent le détenteur indestructible de cet ordre. C'est pourquoi ses représentants condamnent toute politique qui abandonne les voies du droit et de la justice, que cette politique vienne d'en haut ou d'en bas.

Pour nous la liberté est un bien précieux. C'est

Illustration 54 : *Documentation catholique*, 13 mai 1933, col. 1061.

que puissance internationale ? Quel maheur si cette idée se fixait dans le cœur des populations ! L'Église catholique sait exactement quelles valeurs appréciables dépendent du sang et du Heimal, de la communauté de langue et de nationalité.

Mais pour l'avènement de quelque chose de véritablement grand et sacré, l'amour de la patrie doit se joindre à la foi chrétienne. Les meilleurs champions nationaux sont toujours ceux qui sont en même temps des fils loyaux de l'Église et de leur patrie.

Documentation catholique,

22 mai 1933, col. 977

Illustration 55 : *Documentation catholique*, 22 mai 1933, col. 977.

ment dans les autres pays, et continue ainsi :

« Notre action nationale-socialiste est sans doute plus chrétienne que toutes les théories chrétiennes, si l'on en juge par les résultats. Elle s'est produite sans fracas, pour le bien du peuple lui-même, tandis qu'ailleurs, malheureusement, nous n'avons guère pu, dans les derniers temps, distinguer si l'activité et les efforts de certains groupements n'étaient pas destinés plutôt à leur donner une raison d'exister. Il eût été contraire à nos principes les plus élémentaires de diviser cette œuvre de solidarité et de la ravalier à n'être que le champ d'action ou l'enseignement de groupes particuliers. »

Illustration 56 : *Bulletin périodique de la presse allemande*, n° 472, p. 20, col. B.

plus pauvres, n'était-ce pas très chrétien ? Or, c'est le national-socialisme qui organisa la plus formidable entreprise d'entraide avec le Secours d'hiver. En 1937, la quête pour le plat unique avait permis de recueillir 33 millions de RM, les quêtes de rue 38 millions, la journée de solidarité 5,6 millions. Le 17 avril 1937, Gunter d'Alquen écrivit : « *Notre action nationale-socialiste est sans doute plus chrétienne que toutes les théories chrétiennes, si l'on en juge par les résultats. Elle s'est produite sans fracas, pour le bien du peuple lui-même [...].* » (ill. 56).

« Où donc, dans le monde des démocraties, hélas ! si satisfaites d'elles-mêmes et si présomptueuses, y a-t-il une œuvre de solidarité identique ou seulement analogue ? Le grandiose résultat de l'œuvre du Secours d'Hiver de 1936-37 jette bas toutes les lamentables excitations de certaines coteries à l'étranger... En pratiquant ainsi en Allemagne, le socialisme agissant, nous pratiquons en même temps le christianisme en action. La loi suprême qu'imposait le christianisme primitif était l'amour et la communauté. Cette loi est demeurée jusqu'à nos jours, mais elle n'a pas été exécutée. Depuis 2.000 ans, l'Église prêche dans des milliers de chaires le commandement de l'amour du prochain. Et quel est le résultat ? Dans cette énorme période, les Églises n'ont pas réussi à faire ce que l'État national-socialiste a accompli au premier appel du Führer et de la plus belle façon. »

Le *Westdeutscher Beobachter* (17-4, matin) écrit de même.

Illustration 57 : *Bulletin périodique de la presse allemande*, n° 472, p. 21, col. A

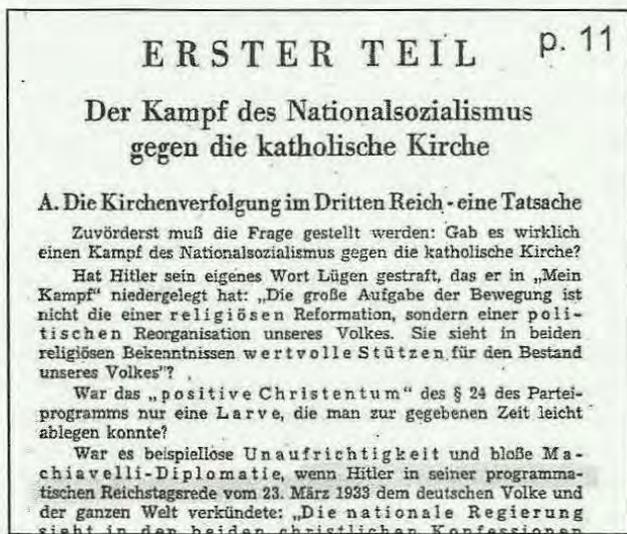


Illustration 58 : un livre paru en 1946 et traitant de la « persécution religieuse » sous Hitler. Mais l'auteur mentait par omission.

Dans la *National Zeitung*, un autre journaliste lança :

En pratiquant ainsi en Allemagne, le socialisme agissant, nous pratiquons en même temps le christianisme en action. La loi suprême qu'imposait le christianisme primitif était l'amour de la communauté. Cette loi est demeurée jusqu'à nos jours, mais elle n'a pas été exécutée. Depuis 2000 ans, l'Église prêche dans des milliers de chaires le commandement de l'amour du prochain. Et quel est le résultat ? Dans cette énorme période, les Églises n'ont pas réussi à faire ce que l'État national-socialiste a accompli au premier appel du Führer et de la plus belle façon [ill. 57].

Je le dis franchement : la réussite du national-socialisme démontre que, socialement, on peut parvenir à de grandes choses sans pour autant se référer sans cesse à l'orthodoxie catholique et aux enseignements des papes.

Aujourd'hui, les catholiques antinazis (et d'autres) nous jettent à la figure les prêtres, les religieux et religieuses d'Allemagne arrêtés et jetés en prison sous Hitler, même en période de paix. Ils insistent sur tous les heurts qui eurent lieu entre le III^e Reich et l'Église. En 1946, en Allemagne, parut un livre de plus de 400 pages dont le sous-titre était : « *la lutte du national-socialisme contre l'église catholique* » (ill. 58). L'auteur prenait cependant soin de cacher la politique du Centre sous la république de Weimar en faisant commencer l'histoire au mois de mars 1933. Ainsi masquait-il la grande part de responsabilité que portaient les catholiques dans cette triste affaire (p. 11, ill. 58).

◆ DES PROCÈS JUSTIFIÉS

J'ajoute que sous Hitler, des gens d'église furent traduits en procès pour des raisons sans rapport avec la religion. En 1935 et 1936, ainsi, de

nombreux procès furent intentés contre des religieux et des religieuses soupçonnés de trafic de devises. A une époque où l'Allemagne avait cruellement besoin d'argent, ils étaient accusés d'avoir, au mépris de la loi, sorti des fonds pour les porter à l'étranger. C'est ce que l'on appela les « *procès des devises* » (ill. 59). L'auteur du livre sur la « *lutte du national-socialisme contre l'église catholique* » y consacre six pauvres pages. Persécution religieuse masquée ? Absolument pas ! Des trafics de devises avaient réellement eu lieu. La preuve fut apportée par les ordres religieux compromis et par des catholiques britanniques. Ceux-ci proposèrent de dédommager l'Allemagne du montant détourné si le scandale des procès pouvait être évité... C'était l'aveu de culpabilité ! Voici ce qu'on lit dans la *Documentation catholique* du 5 décembre 1936 :

A Londres, des catholiques influents et aisés, aidés des ordres religieux intéressés, avaient formé un Comité pour chercher à dédommager l'Allemagne sous condition que le scandale de la série de procès serait évité. Des experts estimèrent à 16 millions de marks le montant dont la Trésorerie allemande avait été frustrée. Le Comité s'assurait de disposer de ces moyens et se rendit à Berlin [ill. 60].

A l'heure, donc, où l'Allemagne avait cruellement besoin de devises pour entreprendre un redressement national, des religieux et des religieuses appartenant à diverses congrégations s'étaient empressés de faire s'envoler 16 millions de marks ! Quelle marque de loyauté ! Quoi qu'il en soit, la tentative de compromis échoua et la plupart des inculpés furent lourdement condamnés, trop lourdement peut-être. Mais on ne saurait parler de « persécution »...

Johann Neuhäusler, *Kreuz und Hakenkreuz*, p. 127

schers Gesinnung in klösterlichen Schulen usf. Immer offener und derber trat auch schon in Wort und Lied und Bild der Spott über das Ordensleben in Erscheinung.

III. Im Sommer 1935 holte man dann zum großen letzten Schlag gegen die katholischen Orden aus zur gründlichsten Diffamierung. Mittel hierzu waren Devisen- und Sittlichkeitsprozesse.

a) Devisenprozesse

Zur Finanzierung der Aufrüstung Deutschlands hatte Reichsminister Dr. H. Schacht unter anderem auch eine Reihe von Devisenverordnungen gegeben.

Sie waren so kompliziert, daß selbst Fachleute Mühe hatten, sich darin zurechtzufinden und sichere Auskunft zu geben, daß Banken und Großbanken sich dafür eigene Spezialisten nahmen. Rechtsanwalt Reichling, der Verteidiger der Priester vom Heiligsten Herzen Jesu in Hiltrup, konnte am 22. Juli 1935 vor Gericht feststellen: „Ich habe erfahren, daß Rechtsanwälte, die sich durch viele Devisenprozesse durchgekämpft hatten, in privater Unterhaltung sich geäußert haben, daß nicht bloß Kollegen (Rechtsanwälte), sondern auch Richter und Staatsanwälte in theoretische Irrtümer bezüglich Devisenangelegenheiten verfielen.“

Illustration 59 : les « procès des devises » intentés à des religieux et religieuses sous Hitler. L'auteur catholique en parle peu, car ils étaient justifiés.

... ces raisons de propagande rend la mesure difficile.
A Londres, des catholiques influents et aisés, aidés des ordres religieux intéressés, avaient formé un Comité pour chercher à dédommager l'Allemagne sous condition que le scandale de la série de procès serait évité. Des experts estimèrent à 16 millions de marks le montant dont la Trésorerie allemande avait été frustrée. Le Comité s'assurait les moyens de disposer de cette somme et se rendit à Berlin.
Le ministre Schacht était d'accord pour l'aspect économique de la question. Le ministre de la

Illustration 60 : *Documentation catholique*, 5 décembre 1936, col. 1076.

◆ UNE BIEN CURIEUSE « PERSÉCUTION »

Il est d'ailleurs intéressant de noter qu'à cette époque, l'Église était libre de s'élever contre les doctrines néopaganes d'Alfred Rosenberg. Toujours dans la *Documentation catholique*, on lit à la date du 21 avril 1935 :

En exécution d'un programme d'action [...] pour combattre le néopaganisme par l'enseignement de la vraie doctrine, on prêche dans toutes les églises catholiques de Berlin contre la doctrine de Rosenberg pendant la semaine de la Passion : chaque soir, les églises étaient comblées. A Aix-la-Chapelle, des manifestations semblables groupent plus de 20 000 hommes et jeunes gens [ill. 61].

A supposer que les nationaux-socialistes aient persécuté les catholiques, de telles réunions eurent été in-

Documentation catholique, 6 juin 1936, col. 1433

21 avril 1935.

En exécution d'un programme d'action, approuvé par feu Mgr Bares, pour combattre le néopaganisme par l'enseignement de la vraie doctrine, on prêcha dans toutes les églises catholiques de Berlin contre la doctrine de Rosenberg pendant la semaine de la Passion : chaque soir, les églises étaient comblées. A Aix-la-Chapelle, des manifestations semblables groupent plus de 20 000 hommes et jeunes gens.

Illustration 61 : Documentation catholique, 6 juin 1936, col. 1433.

au peuple allemand.

— A Munich, le rédacteur du *Voelkische Herold*, revue national-socialiste, condamné à quatre mois de prison pour injures contre le cardinal Faulhaber, obt, sur appel, sa peine changée en 300 marks d'amende.

Documentation catholique, 6 juin 1936, col. 1435

Illustration 62 : Documentation catholique, 6 juin 1936, col. 1435.

Mike Steele War History
Research Foundation



Alfred Rosenberg's "Memoirs"
Composed in Spandau, 1945

From Private Archives and Research Work
of
Hagur SS/14

© 2000 - March 2013 (revised and augmented) Skull Press
Ebook Publications, Ghent, Belgium - Non Commercial - Non Political

Illustration 63 : le texte des « mémoires » d'Alfred Rosenberg, publié en version anglaise (à ma connaissance, il n'existe ni version allemande, ni version française).

terdites. Or, non seulement elles furent autorisés, mais personne ne fut arrêté ni jeté dans un camp de concentration pour y avoir participé. Bien au contraire, le 30 avril 1935, ce fut le rédacteur de la revue nationale-socialiste *Voelkische Herold* qui fut condamné pour... « injures contre le cardinal Faulhaber » (ill. 62). Sous Hitler, un national-socialiste condamné pour injure envers un prélat de l'Église catholique ! Dans ses mémoires écrites peu avant son exécution (ill. 63), Alfred Rosenberg souligna :

Je n'ai jamais utilisé le pouvoir politique pour défaire mes adversaires, même si, après 1933, ils firent de moi la cible de leurs dures polémiques. [...] Personne ne peut espérer plus grande tolérance [p. 43].

Notons d'ailleurs qu'à l'époque, la *Documentation catholique*, qui publiait des chronologies retraçant des heurts entre l'Église et les nationaux-socialistes, eut l'honnêteté d'écrire :

il faut, de plus, ne pas oublier que ce dossier ne contient que des faits exceptionnels, encore qu'ils soient fréquents. La vie ordinaire continue quand même. Du côté catholique, l'Église accomplit sa mission dans des circonstances particulières et, sauf les feuilles mortes arrachées par la

Documentation catholique, 6 juin 1936, col. 1411 Mais il faut, de plus, ne pas oublier que ce dossier ne contient que des faits exceptionnels, encore qu'ils soient fréquents. La vie ordinaire continue quand même.

Du côté catholique, l'Église accomplit sa mission dans des circonstances particulières et, sauf les feuilles mortes arrachées par la tempête, on constate en de nombreux endroits une vie chrétienne plus intense.

Du côté anticatholique, il y a également plus d'activité que ne pourrait le faire croire ce dossier. La propagande païenne est accompagnée de pressions économiques et autres qui s'exercent en général d'une façon sournoise.

Disons enfin que nous n'avons pas non plus noté toutes les condamnations d'ecclésiastiques, religieux ou laïques, pour des motifs de « catholicisme politique ». Elles ont atteint pour l'année qui nous occupe plus de 200 (2).

Illustration 64 : Documentation catholique, 6 juin 1936, col. 1411.

tempête, on constate en de nombreux endroits une vie chrétienne plus intense [...]. Disons enfin que nous n'avons pas non plus noté toutes les condamnations d'ecclésiastiques, religieux ou laïques, pour des motifs de « catholicisme politique ». Elles ont atteint, pour l'année qui nous occupe [1935] plus de 200 [ill. 64].

200 condamnations en une année pour « catholicisme politique » dans un pays qui comptait plus de 18 000 prêtres, soit environ 1 %. Si cette estimation prouve l'existence d'une tension réelle, elle dément la thèse de la persécution brutale... Ajoutons que suite au plébiscite du 29 mars 1936 qui donna plus de 99 % de « oui » en faveur de l'œuvre du Führer, une loi d'amnistie fut votée ; elle transformait en prison avec sursis toutes les peines inférieures à six mois de prison ferme prononcées à l'encontre, notamment, de prêtres reconnus coupables d'avoir, dans leurs sermons, violemment critiqué le régime (ill. 65). Quant à la vie religieuse qui se faisait « plus intense », la *Documentation catholique* ne mentait pas. Le 8 juillet 1935, par exem-

conférences furent données aux parents catholiques sur leur responsabilité dans l'éducation.

23 avril 1936.

M. Adolf Hitler signe une loi d'amnistie pour les cas de zèle excessif déployé pour la cause national-socialiste et de critiques politiques contre l'Etat et le parti.

Par cette mesure, les catholiques et notamment le clergé profitent dans les cas de critiques sour-

Documentation catholique, 5 décembre 1936, col. 1076

Illustration 65 : *Documentation catholique*, 5 décembre 1936, col. 1076.

Documentation catholique, 22 août 1936, col. 278

8 juillet 1935.

La grande procession annuelle du Saint Sacrement, au deuxième lundi de juillet, à Münster, a eu lieu aujourd'hui. Les participants étaient plus nombreux que jamais (25 à 30 000) pour deux raisons : le IV^e centenaire de l'expulsion des anabaptistes de la ville, l'expiation des injures faites ces derniers jours à l'Eglise et à l'évêque de Münster.

La tête de la procession partit de la cathédrale à 7 heures du matin et gagna les sept principales églises de la ville. Lorsque les derniers courants ne

Illustration 66 : *Documentation catholique*, 22 août 1936, col. 278.

ple, à Münster, 25 à 30 000 personnes participèrent, à la procession annuelle du saint Sacrement (ill. 66). Ci-dessous, une procession à Munich la même année. D'autres, page suivante.



Frontleichnamsprozession in München 1935



Wallfahrt zur Madonna in Kevelaer 1936



**DES PROCESSIONS RELIGIEUSES EN PLEINE RUE SOUS HITLER.
EN HAUT, EN 1936 À KEVELAER. EN BAS, UNE AUTRE À BERLIN EN 1937.**



Fronteichnamsprozession
in Breslau 1937



Fronteichnamsprozession in Köln 1937

EN HAUT : UNE PROCESSION À BRESLAU. EN BAS À COLOGNE (1937)



Frontleichnamsp procession in Köln 1937



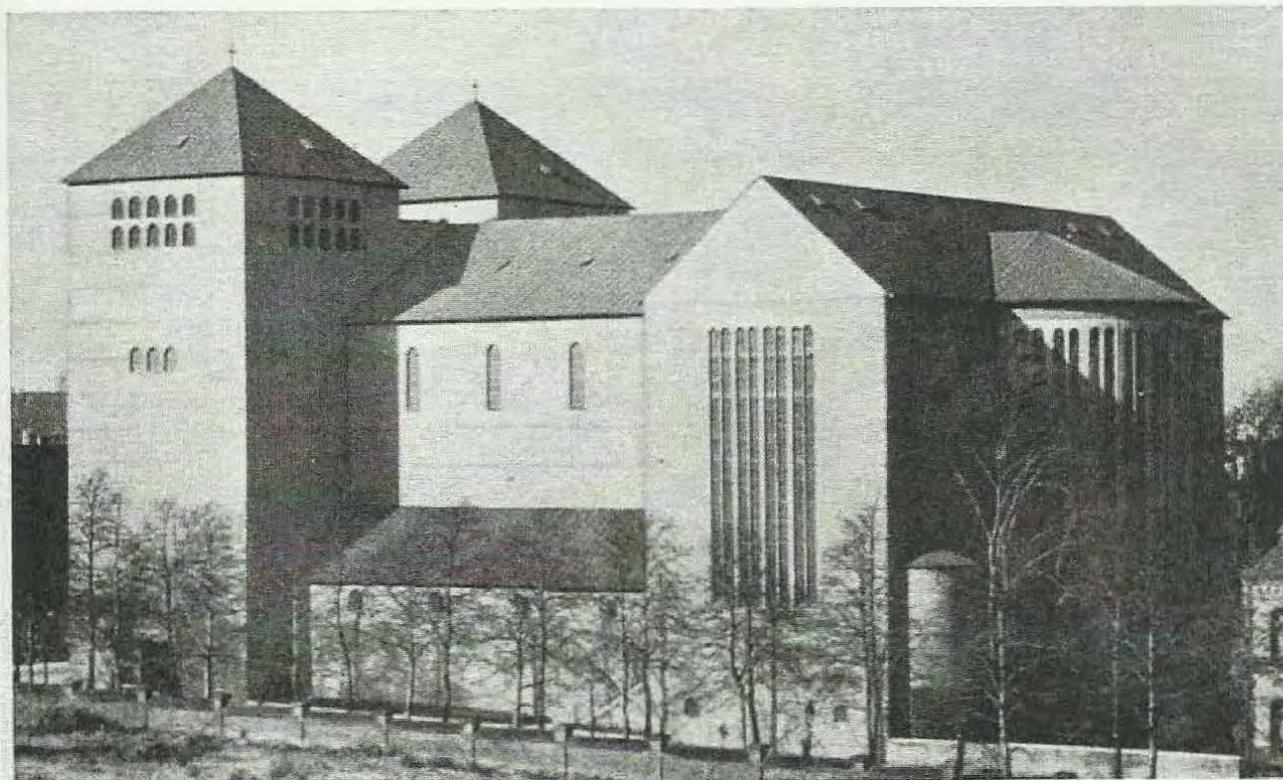
Frontleichnamsp procession in Köln 1937

DEUX PROCESSIONS À COLOGNE (1937)



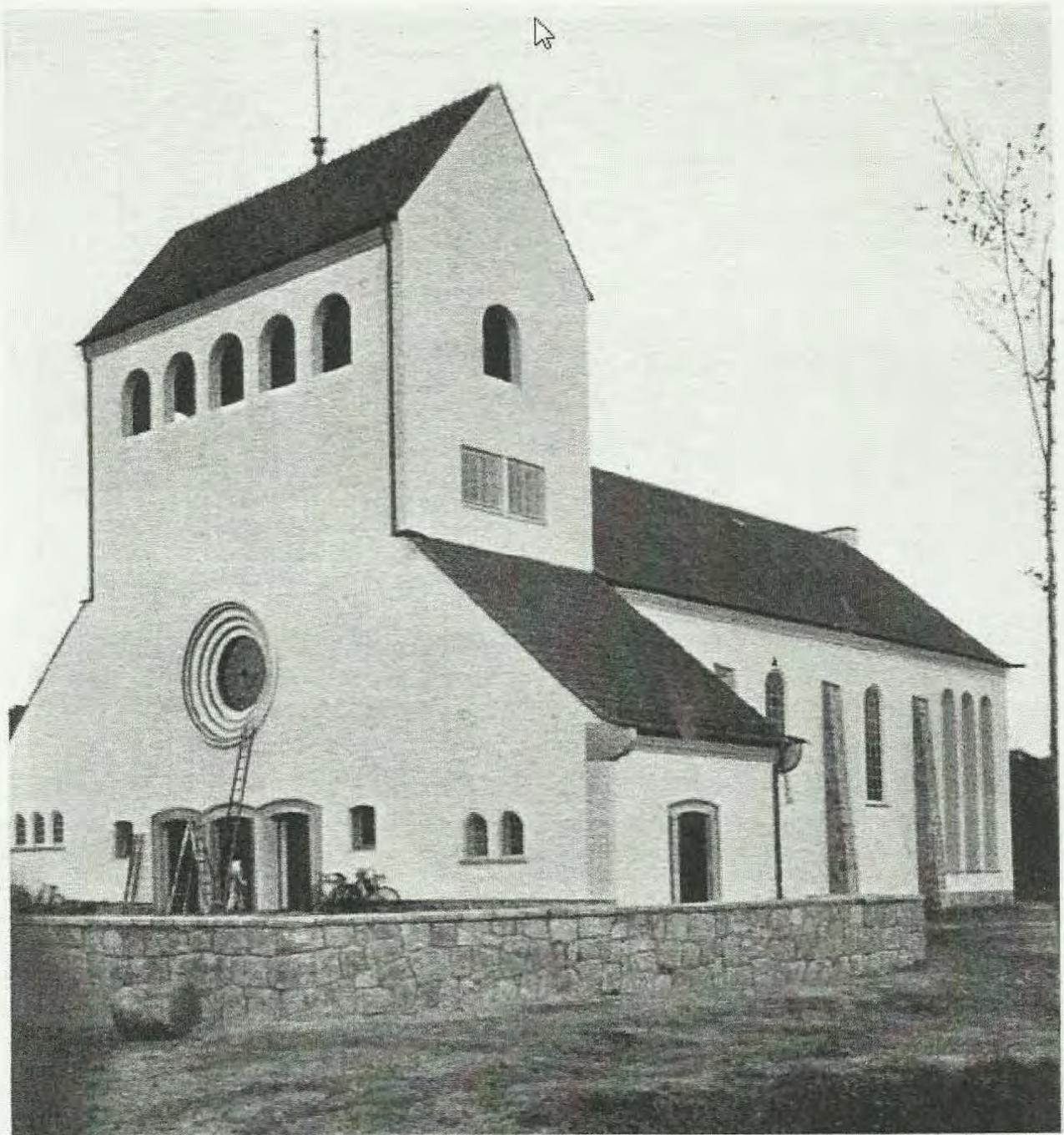
Ironleichnamsprozession Saarbrücken 1937

UNE PROCESSION À SAARBRUCK (1937)



Kirchneuenbau in St. Engelbert/Essen

**CI-DESSUS ET PAGES SUIVANTES :
ÉDIFICES RELIGIEUX CONSTRUITS OU RÉNOVÉS SOUS HITLER**



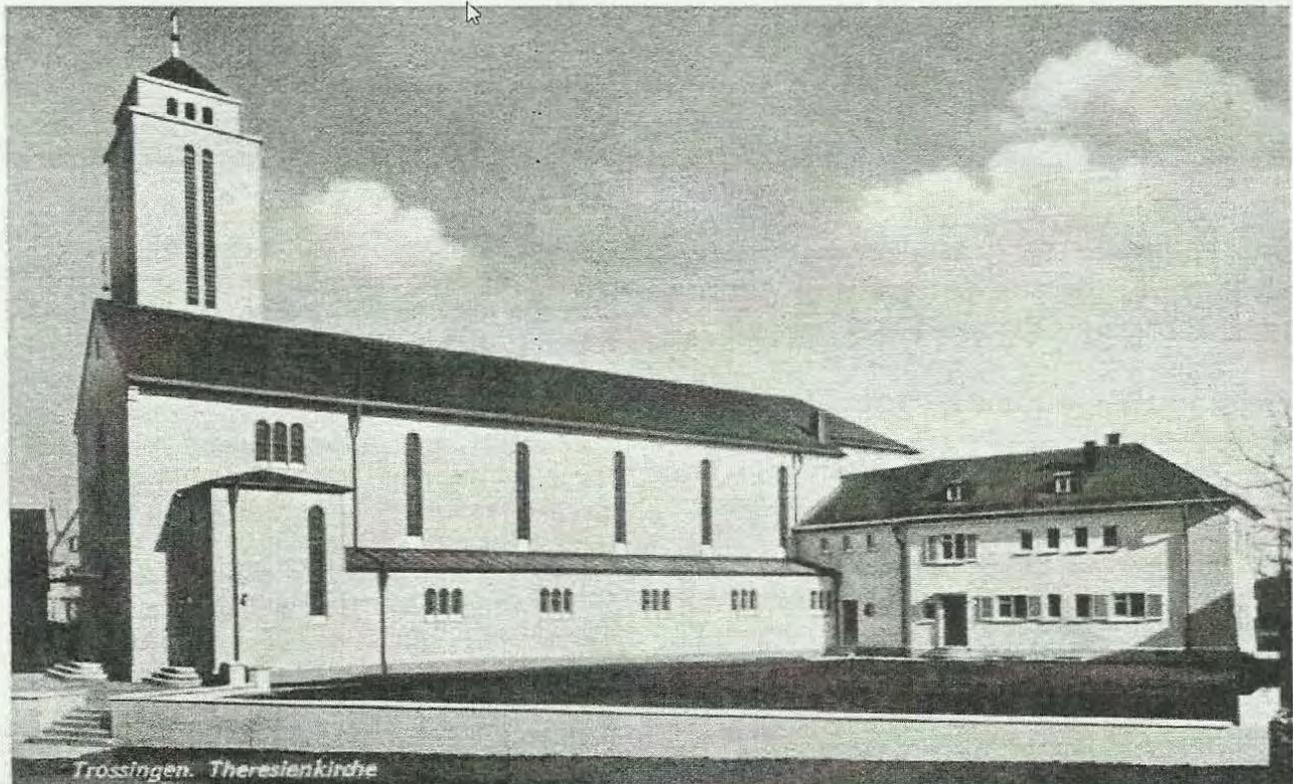
Le 18 avril 1937, s'adressant aux catholiques qui s'obstinaient à combattre le régime, Rudolf Hess lança :

Nous n'avons pas oublié que ces partis [catholiques], sous couvert du christianisme, marchaient autrefois la main dans la main avec les marxistes qui nient Dieu, qui ont souillé l'honneur allemand. Nous n'avons pas oublié qu'ils faisaient partie du gouvernement au pouvoir, lorsque l'Allemagne glissait presque irrésistiblement vers le bolchevisme. Nous n'avons pas oublié qu'ils ont, par tous les moyens en leur pouvoir — et ces moyens n'étaient ni peu nombreux, ni faibles, car ils étaient alors

maîtres de l'État, — qu'ils ont, dis-je, combattu par tous les moyens le seul parti qui, par sa nature, est le plus foncièrement antibolcheviste. Ils ont été les adversaires pleins de haine du parti qui a finalement battu le bolchevisme, ennemi de l'humanité, qui a battu ceux qui nient Dieu par principe. Quant à ceux qui, même aujourd'hui encore, attaquent le national-socialisme secrètement ou ouvertement, qui font lire des pamphlets contre lui, ceux-là, nous leur demandons : avez-vous oublié que le bolchevisme, aux antipodes du national-socialisme, a transformé en Russie et en Espagne des églises en cinémas, en dancings, qu'il a souillé les autels, qu'il brûle les églises et torture les



Kirche in Herrensohr



Trossingen. Theresienkirche



Klosterneubau in Münster-Schwarzach

prêtres et les religieuses ? Avez-vous oublié que la plus haute distinction que le bolchevisme puisse conférer est de nommer quelqu'un « athée d'honneur » ?... Ne voient-elles pas que le national-socialisme est devenu un rocher de bronze contre ce fléau de l'humanité ? [ill. 67]

◆ EN GUISE DE CONCLUSION

Personnellement, j'applaudis ce discours. Et je vais plus loin : non seulement le national-socialisme a sauvé le catholicisme, mais en réalisant son programme social, il a mis en pratique les principes chrétiens. Voilà pourquoi en tant que catholique, s'il m'avait été donné d'être né cinquante ans plus tôt en Allemagne, j'aurais soutenu l'œuvre de Hitler, à 100 %. L'image d'un Hitler antichrétien et persécuteur des catholiques se révèle erronée. Certes, la NSDAP comptait de nombreux agnostiques et de nombreux néopaiens ; certes, une minorité bruyante y affichait sa franche hostilité au christianisme ; certes, les rapports entre le III^e Reich et l'Église furent tendus. Mais avant de ju-

« Nous n'avons pas oublié que des partis, sous le couvert du christianisme, marchaient autrefois la main dans la main avec les marxistes qui nient Dieu, qui ont souillé l'honneur allemand. Nous n'avons pas oublié qu'ils faisaient partie du gouvernement au pouvoir, lorsque l'Allemagne glissait presque irrésistiblement vers le bolchevisme. Nous n'avons pas oublié qu'ils ont, par tous les moyens en leur pouvoir, — et ces moyens n'étaient ni peu nombreux ni faibles, car ils étaient alors les maîtres de l'État, — qu'ils ont, dis-je, combattu par tous les moyens le seul parti qui, par sa nature, est le plus foncièrement anti-bolcheviste. Ils ont été les adversaires pleins de haine du parti qui a finalement battu le bolchevisme, ennemi de l'humanité, qui a battu ceux qui ment Dieu par principe.

Quant à ceux qui, même aujourd'hui encore, attaquent le national-socialisme secrètement ou ouvertement, qui font lire des pamphlets contre lui, ceux-là, nous leur demandons : Avez-vous oublié que le bolchevisme, aux antipodes du national-socialisme, a transformé en Russie et en Espagne des églises en cinéma et en dancings, qu'il a souillé les autels, qu'il brûle les églises et torture les prêtres et les religieuses ? Avez-vous oublié que la plus haute distinction que le bolchevisme puisse conférer est de nommer quelqu'un « athée d'honneur » ?... Ne voient-elles pas que le national-socialisme est devenu un rocher de bronze contre ce fléau de l'humanité ? »

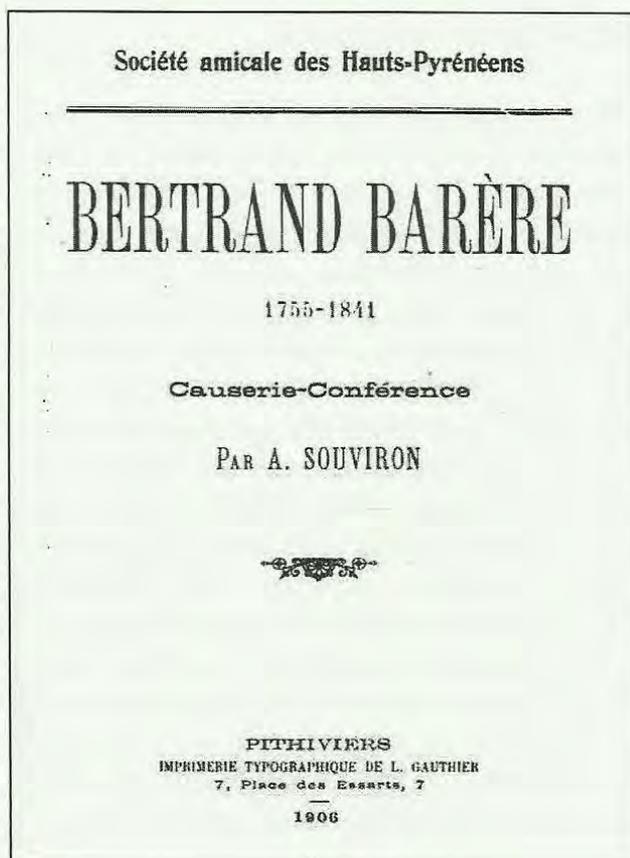
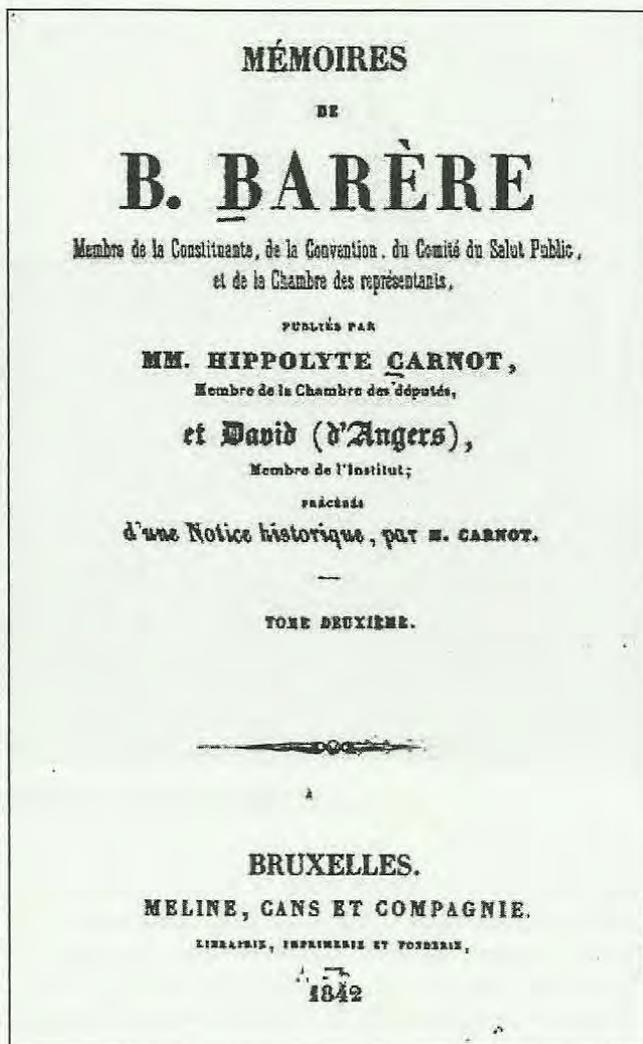
Bulletin périodique de la presse allemande, n° 472, p. 21, col. B

Illustration 67 : Bulletin périodique de la presse allemande, n° 472, p. 21, col. B.

ger, il faut s'intéresser à la politique du Centre allemand ainsi qu'aux directives des évêques sous la république de Weimar. On découvre que tout fut fait pour éloigner les catholiques de la NSDAP. Le national-socialisme fut excommunié et les nationaux-socialistes réprouvés, sans même qu'il fut besoin d'invoquer l'encyclique *Mit Brennender Sorge*... Le chrétien Hitler dut donc accepter toutes les bonnes volontés hors des milieux ca-

tholiques. Certes, c'était laisser le champ libre aux agnostiques, aux néopaiens et à tous les antichrétiens, mais que pouvait-il faire d'autre ? La faute première revient aux catholiques dont je ne cesserai de dénoncer la célérité en politique.

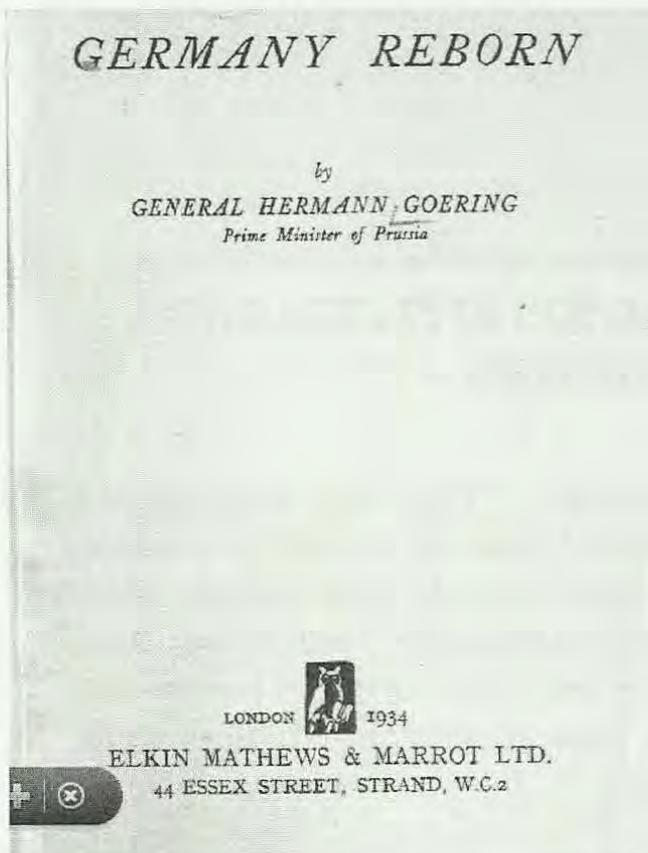
Malgré cela, une fois arrivé au pouvoir, Hitler, qui voulait unifier le peuple pour l'œuvre de redressement national, tendit la main aux catholiques. Les évêques la prirent, mais mollement. Pour les partisans du « catholicisme politique », la lutte continuait en sous-main. Cependant, il faut se rappeler qu'à cette époque, l'Allemagne roulait vers l'abîme économique et bolchevique... Les nationaux-socialistes incarnaient le dernier espoir d'éviter la catastrophe. Dans de tels moments, il faut savoir prendre des décisions graves et mener une politique autoritaire. Lorsque, le 18 mars 1793, face à une situation intérieure et extérieure dramatique (revers militaires en Belgique, trahison de Dumouriez, émeutes de Lyon, Toulon et Marseille, insurrection de la Vendée, difficultés économiques...), le conventionnel Bertrand Barère réclama la formation d'un Comité de salut public, il agissait dans l'intérêt de la nation — je dis cela sans juger les événements futurs. Barère n'était d'ailleurs pas un excité, loin s'en faut. Je recommande la lecture de ses mémoires parues un an après sa mort (ci-contre) ou, pour ceux qui n'auraient pas confiance, l'ouvrage de Souviron qui retrace sa vie (ci-contre). En janvier 1933, Hitler était dans une position semblable à celle de Barère. Son gouvernement fut une sorte de Comité de salut public, bien moins violent et sanguinaire que celui de 1793, certes, mais un Comité de salut public tout de même. Il fallait d'urgence sauver l'Allemagne. Dès lors, on peut comprendre que les nationaux-socialistes aient réprimé toute opposi-



tion qui gênait l'œuvre de sauvetage national. A Nuremberg, Hermann Göring rappela honnêtement : « *Lorsque cette opposition gênait sérieusement notre travail constructif, nous ne la tolérions naturellement pas. Lorsqu'il ne s'agissait que de bavardages inoffensifs, elle n'était pas prise en considération* ». D'où les tensions et les heurts qui survinrent entre le régime au pouvoir et l'Église, certains ayant voulu extirper de l'Allemagne un cléri-

calisme qu'ils estimaient dangereux. Aujourd'hui, une habile propagande les présente comme une intense persécution. C'est faux : sous Hitler, la vie religieuse put continuer et continua malgré l'hostilité de certaines factions bruyantes... Comme l'a rappelé Hermann Göring dans son livre publié en 1934 et destiné aux étrangers (ci-dessous):

comparé à tout ce qui avait eu lieu dans le passé et considérant l'importance de ce qui se passait, cette révolution pour la liberté allemande est la moins sanglante et la plus disciplinée de toutes révolutions connues dans l'histoire [ill. 68].



My Task

Socialist Democratic parties. It was only natural that in the beginning excesses were committed. It was natural that here and there beatings took place; there were some cases of brutality. But if we consider the greatness of the occasion and all that had preceded it, we must admit that this German revolution for freedom was one of the most bloodless and most disciplined of all revolutions in history.

p. 129

Illustration 68 : 1934, Göring s'adresse aux étrangers dans cet ouvrage expliquant la révolution allemande.

Voilà pourquoi je rejette l'argument qui prend prétexte des mésaventures du cléricisme catholique sous Hitler pour prétendre que le national-socialisme était antichrétien. En vérité, ces mésaventures résultèrent des circonstances historiques qui accompagnèrent l'apparition du national-socialisme. Si mes coreligionnaires avaient été moins aveugles, s'ils n'avaient pas rejeté l'homme de la providence, s'ils n'avaient pas excommunié un parti qui, seul, incarnait un espoir de changement dans le bon sens, alors ils auraient pu collaborer avec Hitler et amender la NSDAP. Car elle était amendable ; les défauts de son programme n'étaient pas définitivement irrémédiables.

Dernière chose : on me dira que Hitler a finalement été vaincu. C'est vrai. J'ajoute que la « paix » de 1945 fut infiniment plus injuste que celle de 1919. Voilà pourquoi je sais qu'un jour où l'autre, un nouvel homme providentiel surgira. Faisons en sorte que, cette fois, il puisse bénéficier de tous les soutiens nécessaires pour achever sa mission.

Vincent Reynouard

Vincent Reynouard

SHOAH :
pour en finir
définitivement
avec les « témoins »

©Dawn M. Baker/The Waterloo Courier

D. OLERE
46

de la chambre à gaz au four



SHOAH, POUR EN FINIR DÉFINITIVEMENT AVEC LES « TÉMOINS »

J'ai souvent entendu ou lu l'objection suivante : « Vous êtes révisionniste parce qu'à la base vous êtes nazi. C'est pour tenter de rendre le nazisme acceptable que vous cherchez à gommer son crime le plus infâme. Mais votre mauvaise foi apparaît, car pour tenter d'absoudre l'hitlérisme, vous rejetez d'emblée l'ensemble des témoignages des déportés et des bourreaux. Comment pouvez-vous croire que tous ces gens auraient menti alors qu'ils disent tous sensiblement la même chose ? »...

Nous retrouvons ici une critique très souvent portée contre les libres chercheurs. Dans son ouvrage *Les assassins de la mémoire*, Pierre Vidal-Naquet a prétendu que pour écarter tous les témoignages, les révisionnistes auraient énoncés deux règles. Première règle : « *Tout témoignage direct apporté par un juif est un mensonge ou une fabu-*

lation ». Deuxième règle : « *Tout témoignage nazi postérieur à la fin de la guerre [...] est considéré comme obtenu sous la torture ou par intimidation* »*.

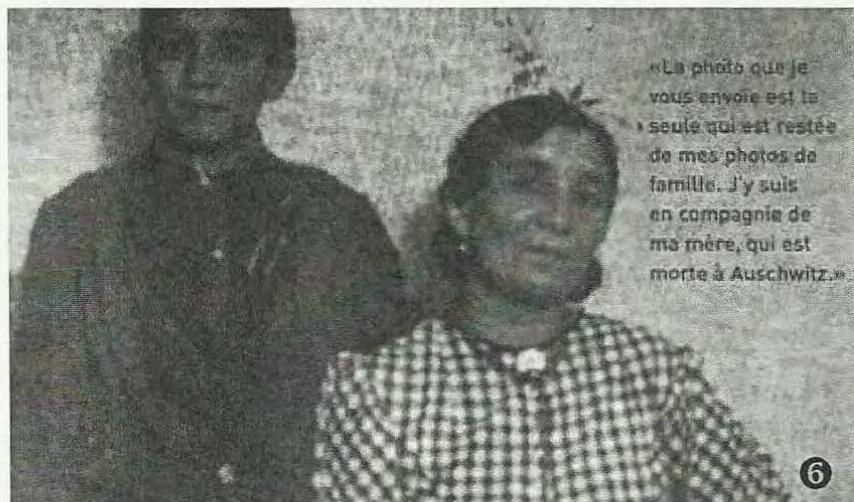
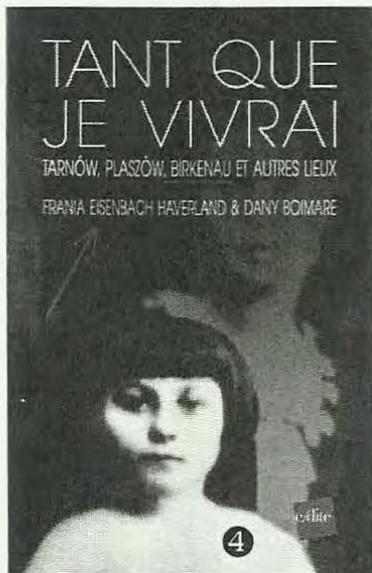
Afin d'être bien clair, il est nécessaire de classer les « témoins » en deux catégories bien distinctes. La première (et la plus grande) comprend ceux qui croient en l'existence des « chambres à gaz » homicides alle-

* Voy. Pierre Vidal-Naquet, *Les assassins de la mémoire* (éd. La Découverte, 1986), pp. 37 et 39.

mandes et qui en parlent mais sans prétendre en avoir vu de leurs yeux.

C'est le cas d'André Rogerie (1), de Denise Holstein (2), de Frania Eisenbach Haverland (3), de Charlotte Schapira (4), d'Herbert Adler (ici avec

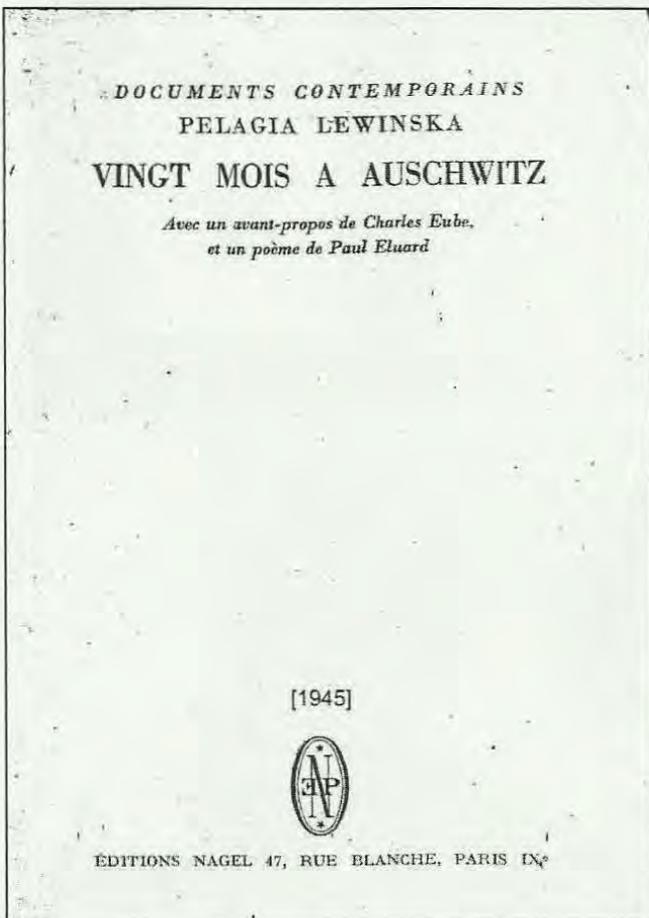
sa sœur également survivante d'Auschwitz, 5), de Franz Rosenbach que l'on voit ici, enfant, avec sa mère morte en déportation (6), d'Ana Novac (7) et de bien d'autres dont les récits ont été publiés. Ajoutons-y la Russe Ste-



Vies et visages de victimes de l'Holocauste (Fonds suisses en faveur des victimes de l'Holocauste/Shoah dans le besoin, 2002), p. 140

Le récit d'Anna continue: « Dans notre camp, tous les Sinti et les Rom, les Juifs et tous les malades étaient tués et brûlés dans les chambres à gaz. Puis, c'était au tour des nouveaux arrivants. Le gazage des détenus était ce qu'il y avait de pire dans le camp de concentration. Vers la fin de la guerre, en particulier, lorsqu'Auschwitz a été évacué et que les prisonniers arrivaient à Ravensbrück, le four crématoire fonctionnait jour et nuit. Sur les 132 000 prisonniers détenus à Ravensbrück, 92 000 ont été gazés.

Illustration 1 : en 2002, une ancienne déportée russe à Ravensbrück parle encore de gazés dans le camp, et évalue ce nombre à 92 000 (soit la quasi-totalité des morts officiellement recensés dans le camp).



kolnikowa qui, visiblement déformée par la propagande soviétique, déclarait encore en 2002 : « Sur les 132 000 prisonniers à Ravensbrück, 92 000 ont été gazés » (ill. 1).

Tous ces gens croient sincèrement en l'existence des chambres à gaz parce que des rumeurs sinistres circulaient, aussi bien hors que dans les camps, et qu'en déportation, ils ont perdu de nombreux parents ou camarades.

◆ LES RUMEURS QUI CIRCULAIENT

Dans son ouvrage *Vingt mois à Auschwitz* (ill. 2), la Polonaise Pelagia Lewinska évoque ces rumeurs qui circulaient hors du camp. A propos des faire-part de décès que les familles de prisonniers recevaient, elle déclare qu'ils étaient à l'origine de bruits sinistres « qui semaient la terreur parmi les gens ; on parlait d'une chambre à gaz, d'un four crématoire d'où l'on pouvait retirer les cendres » (p. 24, ill. 2). D'autres fables circulaient, bien plus macabres. Selon un rapport anonyme diffusé le 30 août 1942 par l'Agence juive pour la Palestine, à Belzec et ailleurs, les juifs étaient fusillés puis leurs corps utilisés pour fabriquer des graisses et des engrais (ill. 3). Sans surprise, ces racontars pénétraient dans les camps et des an-

l'autre côté du toit. C'est de bonne foi qu'on se faisait des illusions.

Mais il existait encore d'autres explications qui semaient la terreur parmi les gens; on parlait d'une chambre à gaz, d'un four crématoire d'où l'on pouvait retirer les cendres, ce que la Gestapo proposait chaque fois au prix de quelques centaines de zlotys. Il y avait des familles qui acceptaient cette offre de la Gestapo et qui donnaient leurs derniers sous pour reprendre les chères-reliques des mains des barbares.

p. 24

Illustration 2 : couverture et page 24 d'un témoignage sur Auschwitz paru en 1945. L'auteur parle des rumeurs qui circulaient.

121.886A/302

*The President's Personal Representative to Pope Pius XII (Taylor)
to the Cardinal Secretary of State (Maglione)*

VATICAN CITY, September 26, 1942.

MY DEAR CARDINAL MAGLIONE: I have the honor to bring to the attention of Your Eminence the following memorandum which has been received from my Government:

"The following was received from the Geneva Office of the Jewish Agency for Palestine in a letter dated August 30th, 1942. That office received the report from two reliable eye-witnesses (Aryans), one of whom came on August 14th from Poland:

"(1) Liquidation of the Warsaw Ghetto is taking place. Without any distinction all Jews, irrespective of age or sex, are being removed from the Ghetto in groups and shot. Their corpses are utilized for making fats and their bones for the manufacture of fertilizer. Corpses are even being exhumed for these purposes.

"(2) These mass executions take place, not in Warsaw, but in especially prepared camps for the purpose, one of which is stated to be in Belzek. About 50,000 Jews have been executed in Lemberg itself

Foreign Relations of the United States. Diplomatic Papers, 1942, vol. III, p. 775 (US Gvt Printing Office, 1961)

Illustration 3 : un exemple de rumeur macabre qui circulaient pendant la guerre et qui étaient reprises par les agences juives. Elles parvenaient jusqu'aux gouvernements...

ciens s'en servaient pour effrayer les nouveaux. A la jeune Denise Holstein qui arrivait accompagnée d'enfants, un prisonnier déclara que les petits allaient être transformés « *en savon* » et qu'Auschwitz comptait « *plusieurs millions* » de prisonniers (ill. 4).

On ne sera donc pas surpris que la sélection à l'arrivée et les cheminées d'usines qui fumaient aient été l'objet de tous les récits horribles destinés à effrayer les « bleus », c'est-à-dire les nouveaux arrivants. Charlotte Schapira raconte :

Denise Holstein,

p. 51

T É M O I G N A G E S U R L A D É P O R T A T I O N

les petits : « Tu vois, ça va faire du savon ». Drôles de propos qui, apparemment, ne veulent rien dire. Je pense qu'il est fou. Je lui demande quand même s'il connaît des Holstein dans ce camp. Ça le fait sourire : « Nous sommes peut-être plusieurs millions dans ce camp et je te conseille de ne plus demander de nouvelles de ta famille, de ne plus y penser. »

Cette fois, la situation est terriblement angoissante et, comme en descendant du wagon je

Illustration 4 : à son arrivée à Auschwitz, la pauvre Denise Holstein est effrayée par un ancien qui lui raconte des bobards...

mais la Kapo en première... quelques mètres pour elle

Charlotte Schapira, *Il faudra que je me souviene* (éd. L'Harmattan, 1994), p. 64

Les femmes des autres blocs vinrent nous voir pour savoir d'où nous arrivions, de quel pays. Elles nous parlèrent de la vie du camp. Elles également, nous expliquèrent ce qu'étaient ces grandes cheminées qui fumaient continuellement, et dont nous avons vu les immenses flammes qui s'échappaient dans la nuit. Elles nous parlèrent de toutes nos compagnes de voyage qui n'étaient pas entrées dans le camp, dont cette jeune mère et son bébé de 15 jours, toutes avaient été gazées et étaient passées au crématoire la nuit même de leur arrivée. Voilà ce qu'étaient ces cheminées que nous prenions pour des cheminées d'usine. Comme vous le voyez on fit vite notre éducation On tua toutes les illusions

Illustration 5 : la nouvelle arrivée à Auschwitz Charlotte Schapira entend dire que les cheminées qui fument sont celles des crématoires dans lesquels on brûle les « gazés ». Elle le croit et après la guerre, dans sa mémoire, cela va devenir des cheminées qui crachaient des « immenses flammes ». Exemple flagrant de mémoire fautive et reconstruite...

Les femmes des autres blocs vinrent nous voir pour savoir d'où nous arrivions, de quel pays. Elles nous parlèrent de la vie au camp. Elles nous expliquèrent également ce qu'étaient ces grandes cheminées qui fumaient continuellement, et dont nous avons vu les immenses flammes qui s'échappaient de la nuit. Elles nous parlèrent de toutes nos compagnes de voyage qui n'étaient pas entrées dans le camp, dont cette jeune mère et son bébé de 15 jours, toutes avaient été gazées et étaient passées au crématoire la nuit même de leur arrivée [ill. 5].

Toujours à Auschwitz, André Rogerie, qui était malade, fut sélectionné par le docteur Thilo :

il me marque sur le torse un F au crayon encre. Qu'est-ce que cela veut dire ? Nous n'en savons rien et Gouaslard, qui a reçu la même marque, me dit en souriant : « cela veut dire : "Four", et nous rions tous les deux. On verra bien » [ill. 6].

En vérité, il s'agissait du camp F, le camp hôpital où André Rogerie fut bien soigné.

Cette anecdote démontre l'angoisse — bien compréhensible — qui régnait chez les déportés. Il est d'ailleurs possible qu'un camarade non sélectionné ait vraiment cru que les deux jeunes hommes allaient être passés par les gaz et brûlés. Combien de déportés virent ainsi des proches ou des amis disparaître et crurent sincèrement qu'ils avaient été gazés, parce qu'on le leur avait dit ou parce qu'ils l'ont eux-mêmes déduit à partir de toutes les rumeurs qui circulaient dans les camps ? Telle est l'origine de très nombreux témoignages dont les auteurs affirment l'existence des chambres à gaz tout en reconnaissant n'en avoir jamais vues. Je le dis sans pei-

Je passe sur la bascule qui monte péniblement jusqu'à quarante-trois kilos et encore, il faut le dire, cette opération se place après mon repas de la journée.

Le lendemain, nous sommes alignés dans le block. Le docteur S.S. Thilo, le bourreau de Birkenau, vient nous passer en revue, accompagné du chef du camp F, camp hôpital, qui est un docteur polonais prisonnier, aussi féroce que son maître. En passant devant moi, il me marque sur le torse un F au crayon encre. Qu'est-ce que cela veut dire ? Nous n'en savons rien et Gouaslard, qui a reçu la même marque, me dit en souriant : « cela veut dire : "Four" », et nous rions tous les deux... on verra bien.

♦♦

p. 69

Le 20 mai 1944, soit deux jours après la visite du médecin S.S., nous sommes rassemblés, au nombre d'environ trente, pour rejoindre le camp F qui est le camp hôpital. Nous comprenons aussitôt ce que

Illustration 6 : une anecdote racontée par l'ancien déporté André Rogerie et qui démontre l'angoisse sourde mais permanente qui habitait les déportés à cause des rumeurs qui circulaient.

(Source : André Rogerie, *Vivre, c'est vaincre* [1945, 1990], p. 69).

ne : juifs ou non, ces gens sont sincères et je n'irai pas les accuser de mensonge délibéré...

◆ LES FAUX TÉMOINS NOTOIRES

Mais à côté d'eux figurent les anciens déportés et les anciens SS qui prétendent avoir vu, de leurs propres yeux, une « chambre à gaz homicide » en fonctionnement. C'est ici que les problèmes commencent. On nous reproche de rejeter en bloc ces témoignages. Dans un premier temps, je soulignerai que, sur le sujet, des anciens déportés (juifs et non-juifs) ont menti effrontément. Prenons l'exemple de Regina Bialek, une polonaise emprisonnée à Auschwitz et âgée de 28 ans en 1945.

Son témoignage est consultable dans les comptes rendus du procès dit de Bergen-Belsen. Lors de l'instruction, elle déclara :

Le 25 décembre 1943, j'étais atteinte du typhus et j'ai été choisie en compagnie d'environ 350 autres femmes lors d'une sélection par les docteurs Mengele et Tauber. J'ai été déshabillée et prise par un camion jusqu'à la chambre à gaz. Il y avait sept chambres à gaz à Auschwitz. Celle-ci était au sous-sol et le camion pouvait descendre par un plan incliné et arriver tout droit dans la chambre à gaz. Là, nous avons été jetées avec brusquerie au sol. La pièce faisait environ 100 m² et de petites lampes sur les murs l'éclairaient faiblement. Quand la chambre fut pleine, un chuintement se fit entendre, venant du milieu du sol, et le gaz arriva

dans la pièce. Après ce qui apparut dix minutes, quelques victimes commencèrent à mordre leurs mains, de la mousse apparut à leur bouche, du sang sortit de leurs oreilles, de leurs yeux et de leur bouche, et leur figure devint bleue. Je souffrais de ces symptômes avec en outre une impression de serrement dans la poitrine. J'étais à moitié consciente quand le docteur Mengele cria mon numéro [de tatouage] et que je fus traînée hors de la chambre à gaz. J'attribue mon sauvetage au fait que la fille d'une de mes amies qui était une aryenne et un docteur à Auschwitz, m'avait vu transportée jusqu'à la chambre à gaz et l'avait dit à ma mère qui appela immédiatement le docteur Mengele. Apparemment, il s'aperçut qu'en tant que prisonnière politique, j'avais une plus grande valeur vive que morte et j'ai été délivrée.

Son histoire de « chambre à gaz » souterraine avec accès par camion et gaz surgissant du sol dans un chuintement se révèle de la plus haute fantaisie. Cette Regina Bialek était un faux témoin notoire...

War Crimes Trial, vol. II, *The Belsen Trial* (Ed. R. Phillips, 1949)

(18) DEPOSITION OF REGINA BIALEK (Pole, aged 28) P. 657

2. I recognize Ladislav Gura (photo. 7-1) as being a Slovak and a Blockführer at Auschwitz. One day in the summer of 1943 I saw him beat a man on the face and head with the butt of his rifle for speaking to a woman. The man's head was split open and blood issued from his mouth and ears and his injuries appeared so bad that I had no doubt that he was dead. On Gura's orders some prisoners had to take the victim to the male quarters. On another day, in the summer of 1943, I saw, from about 40 metres away, George Kraft (photo. 7-5) catch a man who was also speaking to a woman. Kraft battered the man's face and head with a stick so that his head was gashed and blood poured from his mouth and ears. In my opinion the man must have died, since no one could have survived such injuries. I later saw his body taken away to the male quarters by other prisoners.

3. On 25th December, 1943, I was sick with typhus and was picked out at a selection made by Doctors Mengele and Tauber along with about 350 other women. I was made to undress and taken by lorry to a gas chamber. There were seven gas chambers at Auschwitz. This particular one was underground and the lorry was able to run down the slope and straight into the chamber. Here we were tipped unceremoniously on the floor. The room was about 12 yards square and small lights on the wall dimly illuminated it. When the room was full a hissing sound was heard coming from the centre point on the floor and gas came into the room. After what seemed about ten minutes some of the victims began to bite their hands and foam at the mouth and blood issued from their ears, eyes and mouth, and their faces went blue. I suffered from all these symptoms, together with a tight feeling at the throat. I was half conscious when my number was called out by Dr. Mengele and I was led from the chamber. I attribute my escape to the fact that the daughter of a friend of mine who was an Aryan and a doctor at Auschwitz had seen me being transported to the chamber and had told her mother, who immediately appealed to Dr. Mengele. Apparently he realized that as a political prisoner I was of more value alive than dead, and I was released.

Illustration 7 : le faux témoignage de Regina Bialek.

Si vous consultez l'index des documents utilisés au procès de Nuremberg, vous vous apercevez que le PS-2429 manque, ce qui signifie qu'il n'a été ni cité, ni même déposé lors des audiences (ill. 8). Or, dans le dossier de l'instruction intitulé « Crimes commis dans les camps de concentration » (ill. 9), au chapitre « Meurtre et extermination », ce document venait en premier. Il s'agissait de la déclaration sous serment d'un ancien déporté juif répondant au nom d'Isaak Egon Ochshorn. Ce témoin attestait l'existence de chambres à gaz homicides qui avaient, disait-il, largement servi (ill. 10). On comprend donc l'intérêt de l'Accusation pour ce survivant. L'ennui est qu'il parlait d'une « chambre à gaz » homicide à Gross Rosen, une annexe de Sachsenhausen. Il prétendait qu'en tant que secrétaire du camp, il avait dû noter le nombre de gazés. Or, plus aucun his-

TMI, vol. XXIV, p. 420	
*PS-2409 a	(USA-262): III, 530—531; V, 9
*PS-2410	(USA-566): XXX, 344—345.
*PS-2426	(GB-253): VII, 132; XXX, 345—
*PS-2428	(GB-582): XX, 574; XXI, 329; 3
*PS-2430	(USA-79): II, 430; XXX, 357—
*PS-2433	(USA-596): V, 52; XXX, 472—4
*PS-2434	(USA-722): VI, 67; XXX, 483—
PS-2434 a	VI, 76.
PS-2435	II, 216; XIX, 465.
*PS-2436	II, 216; XIX, 465; XXX, 489

Illustration 8 : liste des documents déposés lors du procès de Nuremberg. Le PS-2429 manque.

torien sérieux ne prétend qu'il y aurait eu une « chambre à gaz » homicide à Gross Rosen. Isaak Egon racontait également qu'à Auschwitz, il avait assisté du block 27 au « gazage d'un nombre incalculable de personnes ». A chaque fois, il avait vu les gens entrer puis les portes de la chambre se refermer avant qu'une « bombe à gaz » ne soit jetée à l'intérieur.

Illustration 9 : un document issu des archives de l'instruction du procès de Nuremberg. Il est intitulé : « Crimes commis dans les camps de concentration ». Le premier document cité est le PS-2429 qui, pourtant, ne fut pas produit lors des audiences...

WAR CRIMES
and
CRIMES AGAINST HUMANITY

[Doc. extrait des archives de Nuremberg]

PART IV

CRIMES COMMITTED IN CONCENTRATION CAMPS

Prepared by

CAPTAIN EDGAR G. BOEDEKER

1st LT NICHOLAS R. DOMAN

- (4) Cat-o'-nine-tails whip used by SS guards. 2526-PS, referred to as Exhibit 219 in 2176-PS.

f. Murder and Extermination

Murder was an every day occurrence in the concentration camps. The most common methods used for the killing of inmates were gassing, shooting, starving, hanging, beating and tearing apart by dogs.

In an affidavit, Isaak Egon Ochshorn, who was an inmate of various concentration camps from 2 October 1939, refers to the use of the gas chamber at Gross Rosen concentration camp during his stay there from 16 June 1941 to 16 October 1942 in the

- 18 -

following words:

"While at Gross Rosen, acting as Schreiber, I noted the number of persons who were gassed, since it was my duty as camp clerk to list the number of those who were done away with."

The same person also describes killings by gas in the Auschwitz-Birkenau concentration camp, where he was a prisoner in 1942, in the following words:

"It was at this camp that I witnessed from my pen in Block 27 the gassing of innumerable persons in the gas chambers. It was there that I witnessed the persons being driven into the entrance holes, lulled into it by statements that they were to bathe. There I saw the doors of the chambers close and the gas bomb dropped into the chamber."

2429-PS, affidavit of Isaak Egon Ochshorn, 5 September 1945, p. 4., pars. 16, 20.

p. 19

Or, à Auschwitz-Birkenau, les SS n'auraient pas utilisé des bombes à gaz, mais du Zyklon B. Dès 1945, tout le monde le savait.

Voici en outre le plan de Birkenau (ill. 11) avec, entourés, les différents blocks 27 d'où le témoin aurait pu observer les gazages. Encadrées, les zones des crématoires par lesquelles les victimes seraient entrées. On se rend compte que, quel que soit le block 27 considéré, le témoin n'aurait jamais pu voir ce qu'il prétendait.

Et s'il s'agissait du block 27 du camp d'Auschwitz I ? Ma réponse sera identique :

Un plan montre que du block 27 (ill. 12), ici à gauche, notre « témoin » n'aurait pu voir le crématoire avec sa prétendue « chambre à gaz ». C'est encore plus net sur le cliché (ill. 13). Il est évident que du block 27, à droite cette fois, on ne peut voir le crématoire...

Bref, Isaak Egon était un menteur évident, trop évident. Après l'avoir considéré, lors de l'instruction, comme le témoin n° 1, l'Accusation s'en aperçut. Aussi l'homme fut-il écarté et sa déposition carrément rejetée.

Plus près de nous, citons Henri Bily dont le témoignage parut dans la presse en avril 1991 (ill. 14). Cet ancien déporté à Birkenau prétendait avoir fait partie du *Sonderkommando*. Quelques mois plus tard, toutefois, l'Union nationale des associations de déportés, internés et familles de disparus (UNADIF) admit que l'individu était un faux témoin qui avait plagié le récit d'un autre. Le professeur Faurisson évoque cette affaire dans une étude parue sous le titre « Les témoins des chambres à gaz d'Auschwitz ». On peut la lire aujourd'hui sur son blog (ill. 15)...

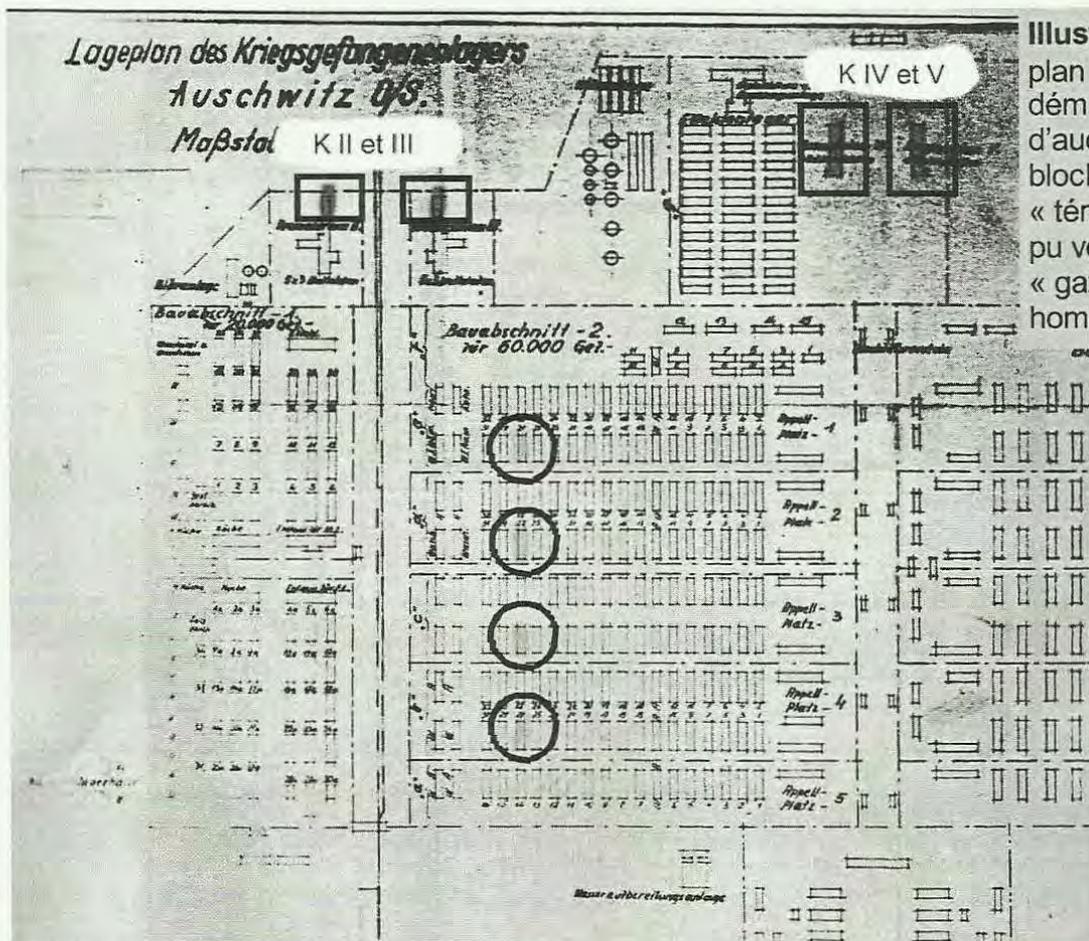


Illustration 11 : le plan de Birkenau qui démontre que d'aucun des blocks 27, le « témoin » n'aurait pu voir des « gazages homicides ».

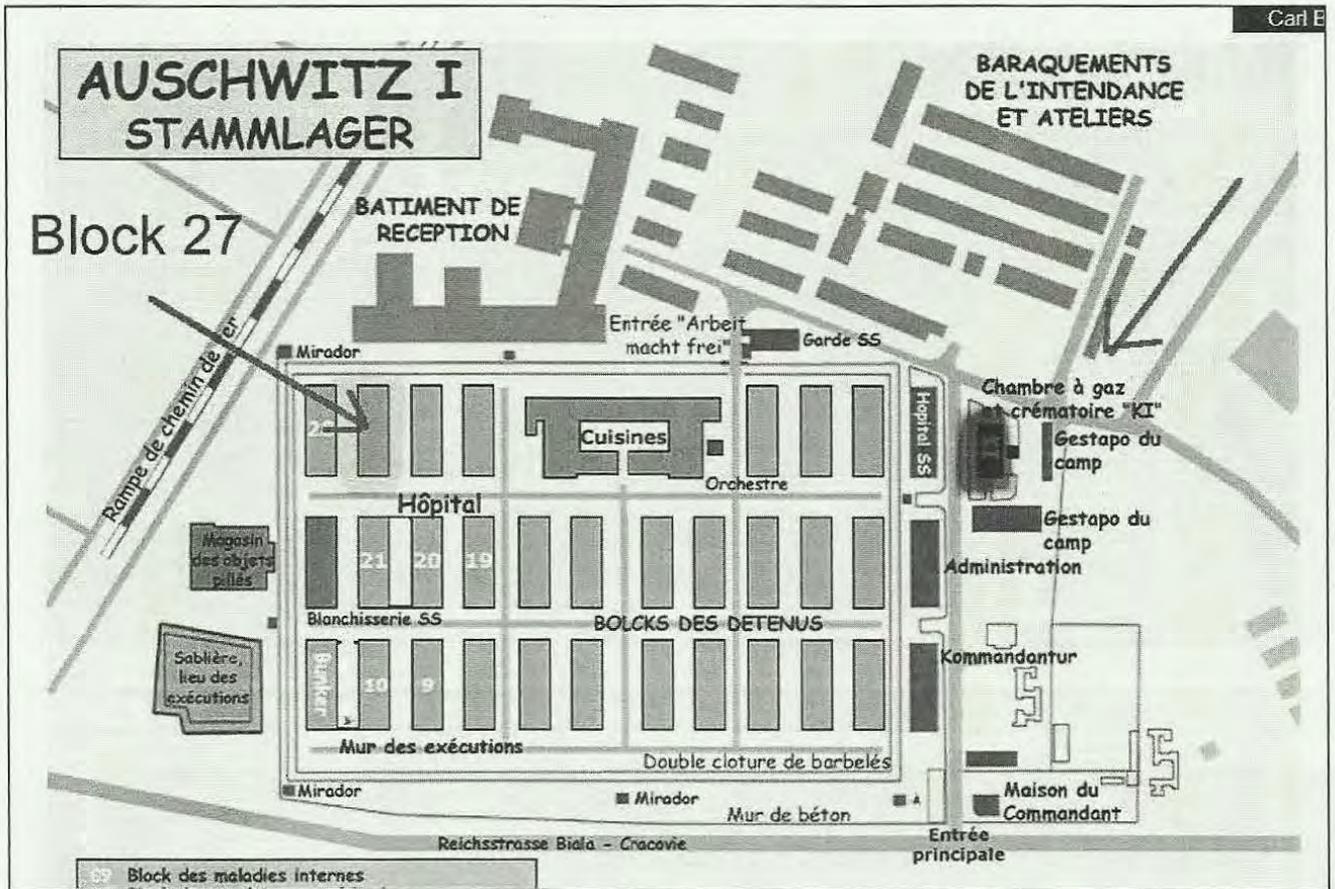
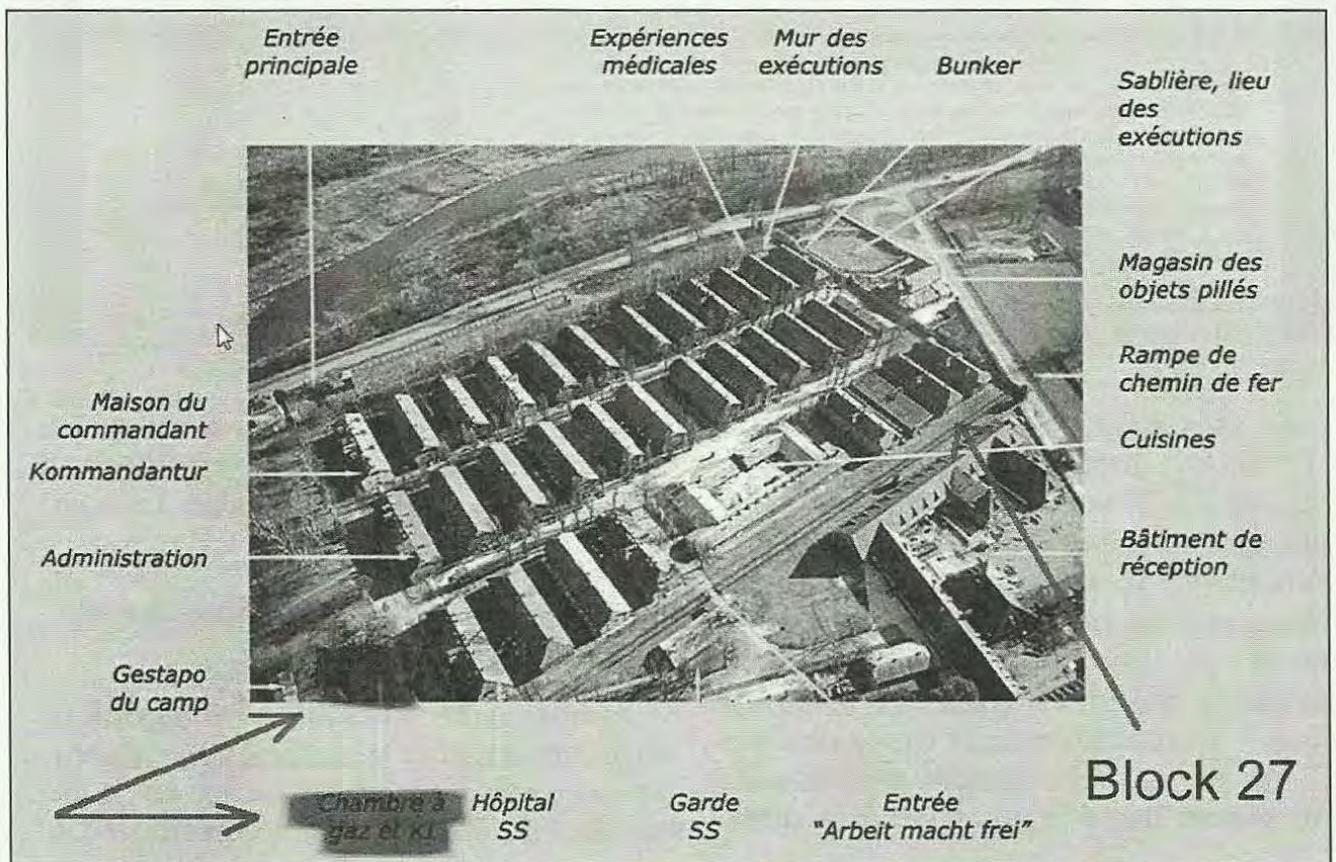


Illustration 12 : le plan d'Auschwitz I qui permet de confondre le faux témoin Isaak Egon. Du block 27, il ne pouvait pas voir le crématoire avec sa prétendue « chambre à gaz ».

Illustration 13 : une photo d'Auschwitz qui confirme que du block 27, on ne pouvait pas voir le crématoire.



Sonderkommando à Auschwitz

Les S.S. désignaient parmi les déportés ceux qui devaient les aider à faire fonctionner la chambre à gaz et les fours crématoires. Ils ne sont plus qu'une dizaine dans le monde.

A Cannes, Henry Bily témoigne : voyage au bout de l'horreur

La descente aux enfers li connaît. On ne peut pas imaginer plus. Henry Bily qui me reçoit dans son appartement de Cannes a été déporté à Auschwitz et il en est revenu, ce qui n'est pas rien. Mais comme si cela ne suffisait pas au malheur d'un homme, le destin, son destin, a voulu qu'il soit désigné pour faire partie du Sonderkommando.

C'est difficile à dire et à écrire mais puisqu'il faut le faire autant éviter les connotations intellectuelles ; les membres de ce Commando spécial étaient chargés de conduire leurs camarades déportés à la chambre à gaz puis de jeter leurs corps dans les fours crématoires après leur avoir arraché leurs dents en or. Ou bien encore d'assister le sinistre D' Mangle dans ses expériences. Les S.S. éliminaient systématiquement les « Sonderkommandos » témoins directs de leurs atrocités. Si bien qu'il n'est plus qu'une dizaine, aujourd'hui dans le monde, à pouvoir encore témoigner.

Henry Bily est donc de

me diriger vers les camions. Mais au moment de grimper dans l'un des véhicules - j'étais déjà sur l'escalier - un S.S. m'a repoussé : « Tu prendras le prochain » m'a-t-il dit. Je me suis retourné et j'ai vu la colonne s'ébranler. Alors, plutôt que de rester à attendre, immobile dans la neige, j'ai rejoint mes camarades qui partaient à pied... »

Henry Bily n'aurait pas tardé à savoir que le hasard venait de lui sauver la vie. Tous ces personnes âgées, ces malades, ces femmes et leurs enfants - 2000 sur un convoi de 2000 - sélectionnés - ont leur arrivée étaient desamés à la chambre à gaz. Sous la conduite des S.S. en armes et de leurs aides - des déportés choisis parmi les autres, qui composaient le « Sonderkommando » pour lequel il fut « choisi » le 28 avril 1944, dans la cour d'appel du camp de travail, avec trois autres déportés qui, comme lui, n'avaient rien demandé.

Il fallait une dizaine de minutes à peine au convoi



Henry Bily à Nice en 1941. Il a vingt et un ans et il ignore encore quel terrible destin va être le sien.

jusqu'au plafond. Le gaz sort d'abord au niveau du plancher et les malheureux se sont plâtrés, ont grimé les uns sur les autres pour tenter d'échapper à l'asphyxie. Sous les plus forts on trouve les bébés et leurs mères, les enfants et les vieillards. Corps entassés et entanglés, visages tuméfiés et méconnaissables : les cadavres sont lavés à grande eau puis tirés jusqu'à des escenseurs, puis à nouveau trainés jusqu'aux fours. Mais le SS Reich, qui s'est déjà emparé de leurs vêtements et de leurs chaussures, récupère maintenant leurs cheveux. Les morts sont tendus par les Sonderkommando qui doivent aussi leur arracher leurs dents en or et les dépouiller de leurs bijoux avant de les précipiter dans les fours crématoires.

« Nous récupérions ainsi huit à dix kilos d'or par jour au crématorium qui nait 15 jours. Il y avait un crématorium de ce qui que 20 000 cadavres incinérés chaque

sent partout, d'un bûcher à l'autre. Les déportés, paralysés par l'horreur et par la peur, se laissaient emmener sans résistance mais parfois des adolescents tentaient de résister alors Molle saisissait son revolver et tirait, à 20 ou 30 m le récalcitrant tombait, touché à mort, dans les bras de l'homme du Sonderkommando qui l'entraînait vers le bûcher ».

Inutile de préciser que les membres du Sonderkommando n'ont pas eu d'autre choix que d'obéir ou de mourir. J'ai vu un camarade se jeter sur un S.S. et l'entraîner avec lui dans le feu. Mais notre crainte suprême était de découvrir dans la colonne des condamnés à la chambre à gaz un parent ou un ami. Je me souviens de Simon qui avait reconnu son père et sa mère. Il s'est caché pour ne pas qu'ils le voient. Nous n'avions pas le droit de par-

Corse-Matin, 22 avril 1991

Illustration 14 : avril 1991, la presse publie le témoignage d'Henry Bily qui se prétendait l'un des derniers « survivants » des Sonderkommandos de Birkenau.

Illustration 15 : l'étude du professeur Faurisson sur les « témoins d'Auschwitz » dans laquelle il évoque le cas du faux témoin Henri Bily.

robertfaurisson.blogspot.fr/1993_11_01_archive.html

Plus ▾ Blog suivant ▸

Créer u

ROBERT FAURISSON

Le Blog Inofficiel / The Unofficial Blog

Wednesday, November 10, 1993

Les témoins des chambres à gaz d'Auschwitz

RÉSUMÉ : *Un témoignage doit toujours être vérifié. Il existe deux moyens essentiels de vérifier un témoignage en matière criminelle : la confrontation du témoignage avec les éléments matériels (en particulier avec l'expertise de l'arme du crime) et le contre-interrogatoire minutieux du témoin sur ce qu'il prétend avoir vu. Or, dans les procès où il a été question des chambres à gaz homicides d'Auschwitz, aucun magistrat, ni aucun avocat n'ont réclamé ne fût-ce qu'une expertise de l'arme du crime ; par ailleurs, aucun avocat n'a contre-interrogé les témoins en leur demandant de décrire avec précision un seul de ces abattoirs chimiques. Cela jusqu'en 1985. Lorsqu'enfin, en 1985, à Toronto, au premier procès Zündel, des témoins ont été contre-interrogés sur ces sujets, leur déroute a été totale. A cause de cet échec retentissant et en raison d'autres échecs antérieurs ou postérieurs à 1985, les défenseurs de la thèse de l'extermination des juifs ont commencé à abandonner une histoire d'Auschwitz essentiellement fondée sur les témoignages et ils s'efforcent, à l'heure actuelle, de lui substituer une histoire scientifique ou, du moins,*

Robert Faurisson

Blog Archive

- 2013 (26)
- 2012 (62)

Je sais qu'ici, certains me diront : « D'accord, quelques anciens déportés ont fabulé. Mais c'est insuffisant pour dire que tous les témoins ont menti. » J'en conviens sans peine : c'est insuffisant car on ne saurait généraliser à partir de quelques cas. Dès lors, qu'est-ce qui nous sépare et nous oppose ? Tout simplement un malentendu au départ. Un simple malentendu qui réside dans la réponse à la ques-

tion fondamentale : « Qu'est-ce qu'un témoin ? » Cette réponse, elle dépend de la façon dont on aborde le sujet des « chambres à gaz ».

♦ COMMENT J'ABORDE LE « PROBLÈME DES CHAMBRES À GAZ »

Ayant une formation d'ingénieur chimiste et non d'historien, je l'aborde en ingénieur chimiste et en homme de bon sens. Et voici comment :

TABLEAU B-1
NOMBRE DE VICTIMES VENTILÉ SELON LA CAUSE DU DÉCÈS ^a

Constitution de ghettos et privations en général	→	plus de 800 000
Ghettos d'Europe de l'Est sous occupation allemande		plus de 600 000
Theresienstadt et privations à l'extérieur des ghettos		100 000
Colonies de Transnistrie (Juifs roumains et soviétiques)		100 000
Fusillades à ciel ouvert	→	plus de 1 300 000
Einsatzgruppen, chefs suprêmes des SS et de la Police, armées roumaines et allemandes dans des opérations mobiles; fusillades en Galicie pendant les déportations; exécutions des prisonniers de guerre et fusillades en Serbie et ailleurs		
Camps	→	jusqu'à 3 000 000
Allemagne		
Camps de la mort		
Auschwitz	1 000 000	
Treblinka	750 000	
Bełżec	550 000	
Sobibór	200 000	
Kulmhof	150 000	
Lublin	50 000	
Camps responsables de quelques dizaines de milliers de victimes ou moins		150 000
Camps de concentration		

2 700 000 ←

Raul Hilberg
La destruction des juifs d'Europe
(Fayard, 1988), p. 1045

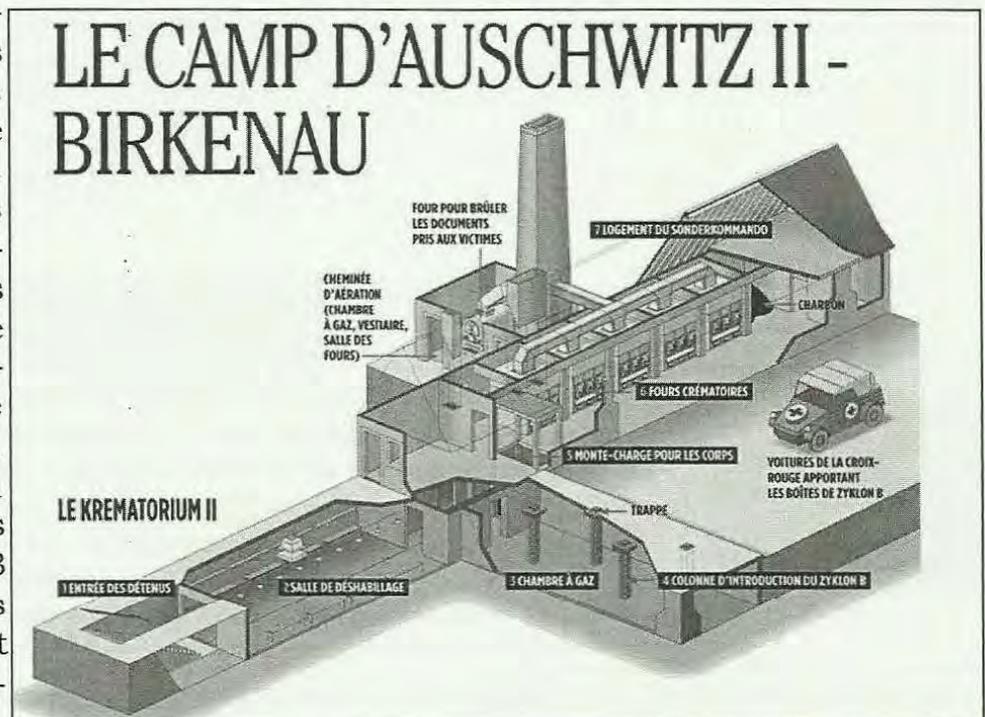
Illustration 16 : le tableau récapitulatif de Raul Hilberg.

■ La « chambre à gaz » : arme n° 1

L'historien Raul Hilberg reste considéré comme l'expert n° 1 de l'Holocauste. Dans son pavé *La destruction des juifs d'Europe*, il déclare que, quantitativement, les camps ont été le premier moyen utilisé pour perpétrer cette destruction. Parmi les camps, les « camps de la mort » ont été les plus meurtriers. Et parmi ces camps de la mort, Auschwitz a fait le plus de victimes. Le cœur de l'extermination se trouve donc là (ill. 16). Quant au cœur du cœur, ce sont les crématoires 2 et 3 dont les « chambres à gaz » fonctionnant à l'acide cyanhydri-

que et couplées aux cinq fours crématoires tri-mouffles auraient anéanti plusieurs centaines de milliers de personnes (ill. 17).

Illustration 17 : le cœur du cœur de l'extermination. Les crématoires (jumeaux) II et III du camp de Birkenau.



J'en déduis que pour perpétrer un massacre de masse, les Allemands ont choisi de gazer leurs victimes dans des espaces clos. Cela nécessite d'introduire le gaz (ici de l'acide cyanhydrique stabilisé dans des granulés poreux) pour noyer les victimes dans un nuage mortel. Puis il va falloir évacuer les vapeurs toxiques afin de retirer les corps.

■ Le problème de la ventilation

Plus le gaz utilisé sera toxique et plus cette étape devra être minutieusement réalisée afin que le personnel chargé de l'extraction des cadavres puisse effectuer son travail sans tomber à son tour, victime du poison en suspension dans l'air. Tel est le gros

inconvenient présenté par l'espace clos : les gaz, même légers, ne se dispersent pas naturellement. A supposer que, pour une raison quelconque, le gaz mortel ne puisse pas être correctement ventilé, le port d'un masque à gaz ne résoudra rien, car les efforts fournis pour déplacer les cadavres augmenteront le débit respiratoire, ce qui rendra très rapidement la cartouche filtrante inefficace. Les lecteurs intéressés par le sujet pourront lire l'étude publiée sur notre site*.

Dans le compte rendu de la Commission générale d'enquête sur les crimes allemands en Pologne (ill. 18), on lit :

L'acide cyanhydrique ou prussique (HCN), employé à l'empoisonnement d'hommes enfermés dans les chambres, est un poison des plus violents, 0,12 mg de cet acide dans un litre d'air est suffisant pour asphyxier un homme [ill. 19].

Nous sommes donc en présence d'une substance très dangereuse. Par conséquent, il va falloir ventiler tout le gaz après la mort des victimes. C'est impératif et si l'on n'y parvient pas, alors adieu les gazages en masse avec du Zyklon B. Dès le premier essai, on verra les personnes chargées d'extraire les cadavres tomber très rapidement, victimes de graves malaises entraînant la mort. Non seulement le local ne sera pas vidé, mais d'autres cadavres viendront s'ajouter...

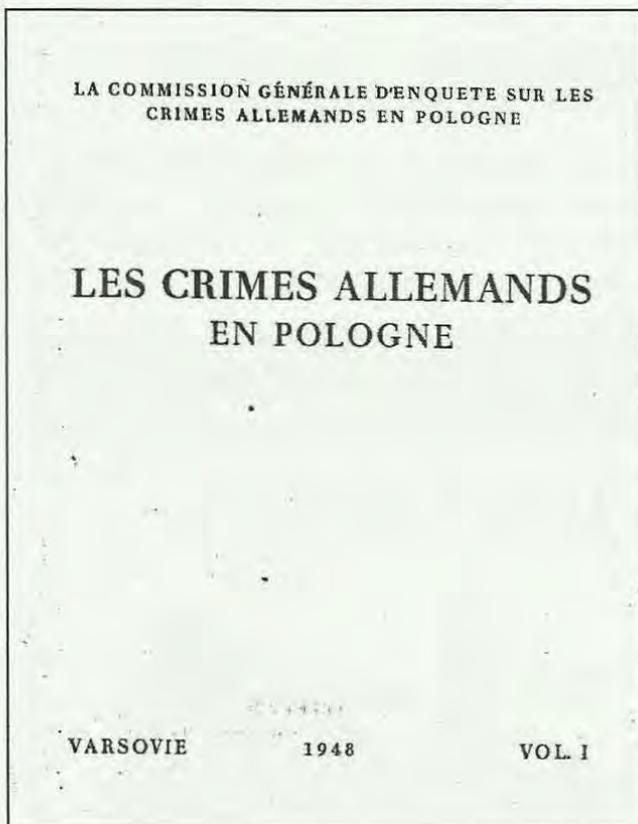


Illustration 19 : fragment de la page 95 de l'ouvrage présenté avec l'illustration 18.

Illustration 18 : le résumé du rapport de la commission générale d'enquête polono-soviétique.

étaient lancées par des ouvertures creusées dans la muraille.
L'acide cyanhydrique ou prussique (HCN), employé à l'empoisonnement d'hommes enfermés dans des chambres, est un poison des plus violents, 0,12 mg de cet acide dans un litre d'air est suffisant pour asphyxier un homme. Il paralyse la fermentation qui permet le renouvellement à l'aide des globules rouges du sang, de l'oxygène absorbé par le tissu,

* www.phdnm.org/uploads/3/0/0/1/3001973/sonderkommandos.htm#_Toc309033226

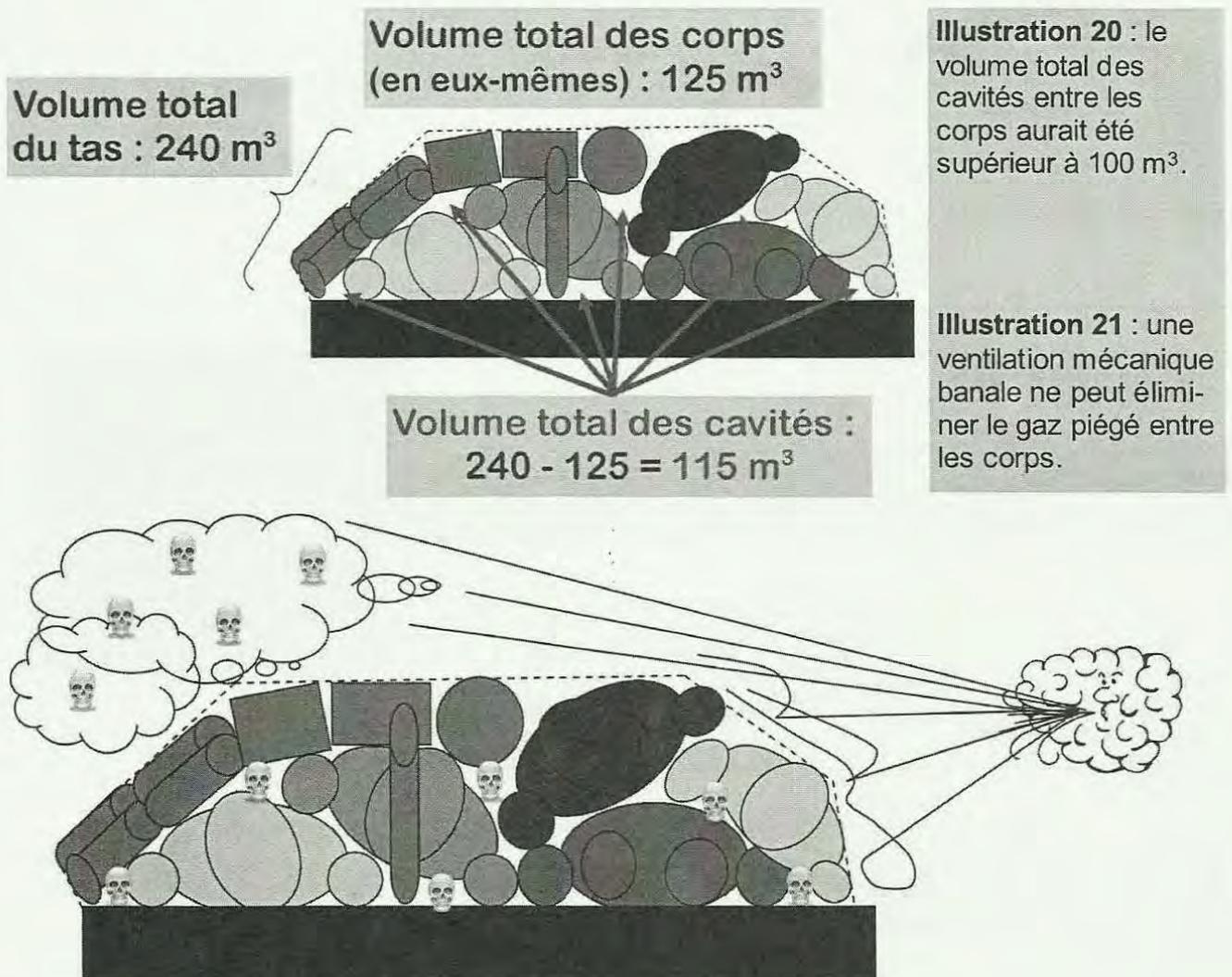
■ Les poches de gaz entre les corps

A cela, on me répondra que des systèmes de ventilation mécanique efficaces existaient bien avant 1940. J'en conviens. Mais à Birkenau, un autre problème se posait : les cavités formées par l'amoncellement désordonné des cadavres (ill. 20). Elles allaient devenir autant de pièges dans lesquels du gaz allait être retenu prisonnier. Or, une ventilation mécanique, si elle peut évacuer le gaz resté au-dessus des corps, ne permettra pas de se débarrasser des vapeurs toxiques piégées entre les victimes (ill. 21). Et cela même si elle dure des heures et des heures. Par conséquent, au moment de retirer les corps, du poison s'échappera, qui rendra le travail impossible...

■ Solutions envisageables

Une solution consisterait à noyer le tas de cadavres dans une base quelconque (de la soude diluée par exemple, ou de l'ammoniac), ce qui neutraliserait l'acide cyanhydrique. Mais comment stocker le réactif ? Quel genre de tuyauterie et de robinetterie employer ? Comment drainer les produits après usage ? De plus, quels en seraient les effets éventuels, à la longue, sur les revêtements, les circuits électriques et, surtout, les joints des portes étanches au gaz ?

Une autre solution consisterait à doter le sol de trous de ventilation afin d'aspirer les vapeurs toxiques retenues sous le tas. Mais serait-ce suffisant pour atteindre les autres cavités ? C'est incertain.



Une troisième solution, purement physique, consisterait à concevoir un sol susceptible de s'incliner après le gavage. Les corps glisseraient puis tomberaient dans un autre local lui aussi ventilé. Les vapeurs piégées dans le tas seraient libérées du fait du réarrangement des corps, ce qui permettrait ensuite leur évacuation le long du plan incliné (ill. 22).

Autre voie possible : après le gavage, le sol s'incline afin que les corps bougent, libérant ainsi les vapeurs qui pourraient être aspirées. Si une inclinaison ne suffit pas, on peut perfectionner le système en prévoyant un nouveau mouvement contraire et ainsi de suite jusqu'à ce que le poison ait été totalement évacué (ill. 23).

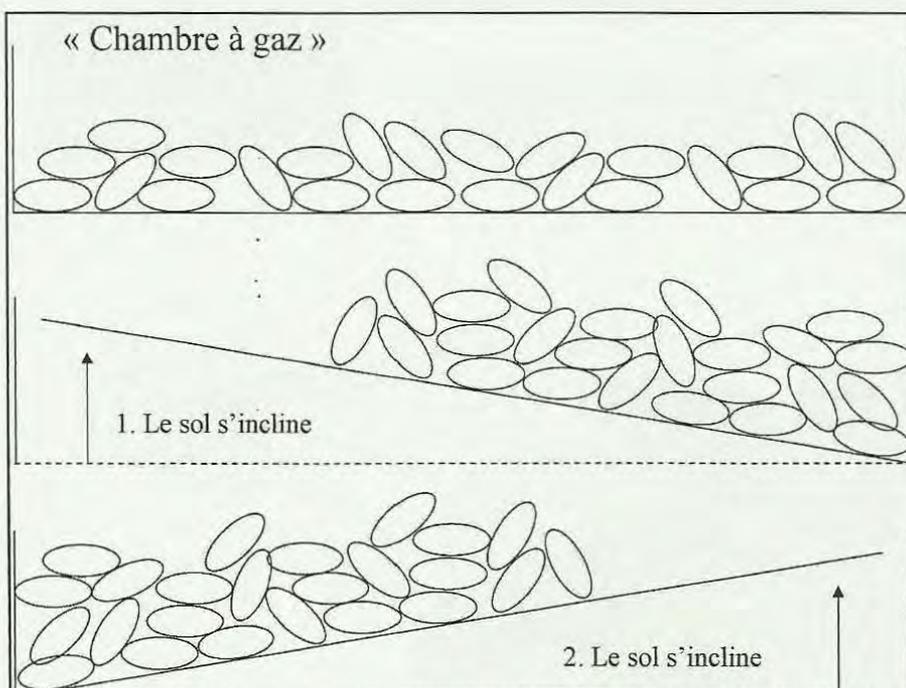
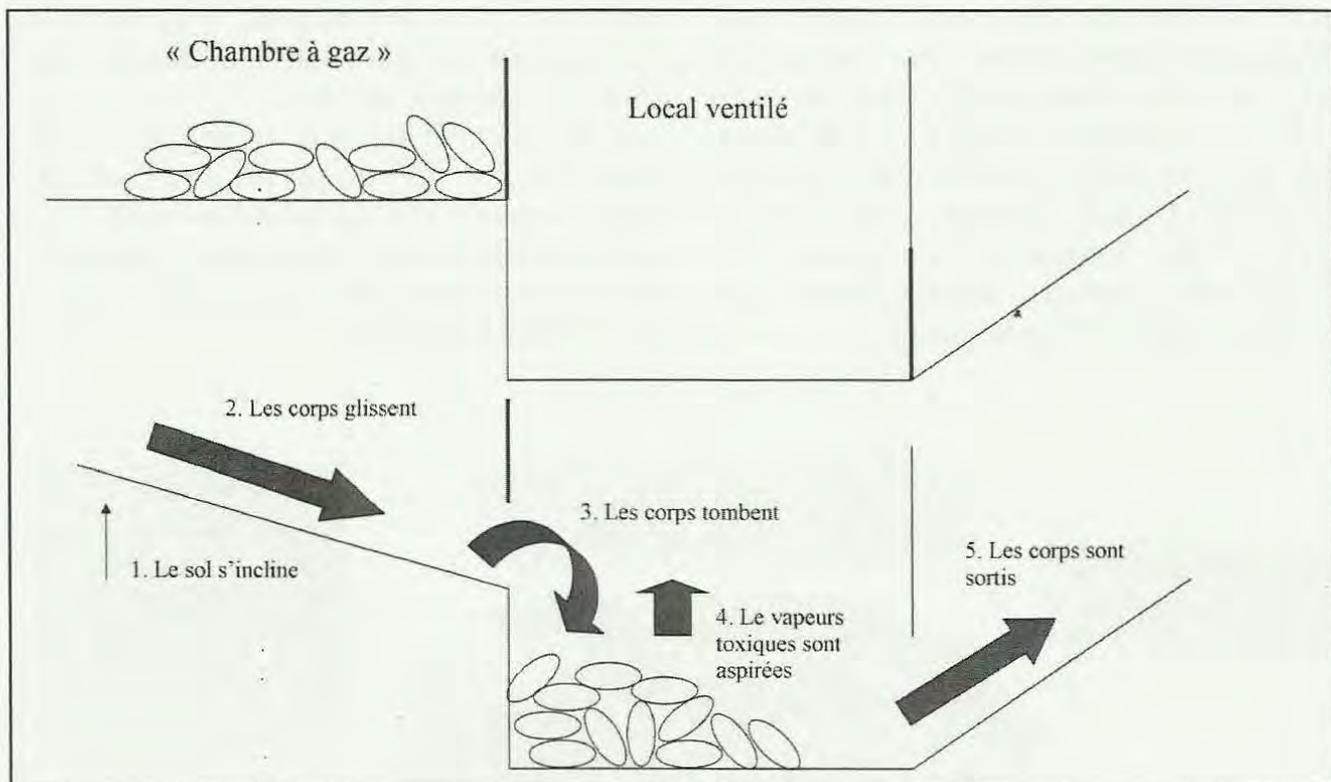


Illustration 22 : une solution physique possible pour pallier l'impossibilité de ventiler le gaz piégé entre les corps.

Illustration 23 : une autre possibilité envisageable.

Illustration 24 : 14 février 1946, le procureur soviétique à Nuremberg énonce une évidence...

Illustration 25 : couverture d'un livre publié en 1979. L'auteur y énonçait la même évidence.

14 févr. 46.

TMI, vol. VII, p. 444

destinés à broyer les os humains. Tous ces faits indiquent bien qu'il existait chez les assassins et les bourreaux une volonté concertée de faire le mal.

Il est évident que ce sont les techniciens de la chaleur, les chimistes, les architectes, les toxicologues, les mécaniciens et les médecins allemands qui, obéissant à des ordres reçus du Gouvernement criminel de Hitler et du Haut Commandement de l'Armée allemande se sont employés à cette rationalisation du crime collectif.

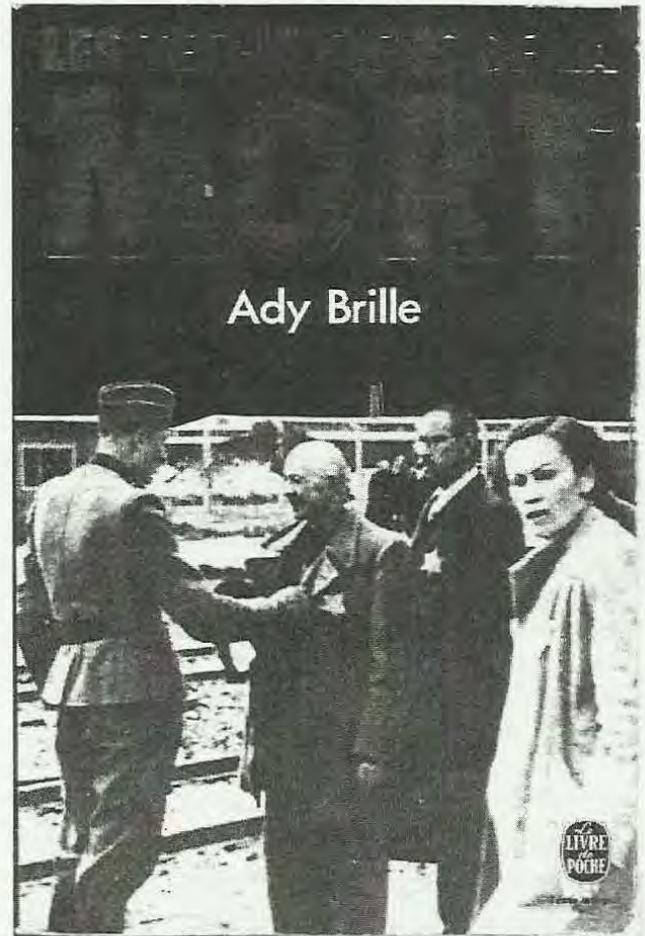
Il est également évident que les « usines de la mort » furent la

Tout cela nécessite cependant une machinerie complexe (surtout pour l'époque) et rien ne dit que ces mouvements permettront de réduire suffisamment la teneur du gaz mortel dans l'air. Des essais seraient nécessaires. Voilà pourquoi je déclare peu crédible l'existence d'une chambre à gaz homicide fonctionnant au Zyklon B pour asphyxier plusieurs centaines, voire plusieurs milliers de victimes. Mon opinion n'est pas dictée par l'idéologie ; elle se fonde sur la science. En tant que chimiste, je juge très difficile à résoudre les problèmes posés par l'évacuation du gaz.

■ **L'intervention nécessaire des techniciens**

On me répondra que je me trompe et que des techniciens allemands sont parvenus à les résoudre. Après tout, pourquoi pas ? Nous venons de voir que des solutions étaient imaginables. Mais encore faut-il démontrer que des techniciens ont effectivement étudié la question. Le 14 février 1946, à Nuremberg, l'avocat général soviétique Lev Smirnov déclara :

Il est bien évident que ce sont les techniciens de la chaleur, les chimistes, les architectes, les toxicologues, les mécaniciens et les médecins allemands qui, obéissant à des ordres reçus du gouvernement criminel de Hitler et du Haut Commandement de l'armée allemande se sont employés à cette rationalisation du crime collectif [ill. 24].



33 ans plus tard, dans un livre intitulé *Les techniciens de la mort* (ill. 25), l'ancien déporté Ady Brille écrivit :

Les camions de la mort continuèrent à tourner pendant que les émules de Globocnik, chimistes pour la plupart, se penchaient sur le problème de l'action des gaz dans une enceinte fermée et que des physiciens et des architectes étudiaient la robustesse des matériaux ainsi que l'infrastructure nécessaire à une bonne marche d'un système devant fournir un grand rendement et pouvant fonctionner pendant longtemps. Quelle capacité maximum pouvait-on atteindre ? N'y avait-il pas d'autres

suspendue la réalisation de leur mission. Il fallait continuer ce qui avait été commencé. Les camions de la mort continuèrent à tourner pendant que les émules de Globocnik, chimistes pour la plupart, se penchaient sur le problème de l'action des gaz dans une enceinte fermée et que des physiciens et des architectes étudiaient la robustesse des matériaux ainsi que l'infrastructure nécessaire à la bonne marche d'un système devant fournir un grand rendement et pouvant fonctionner pendant longtemps.

Quelle capacité maximum pouvait-on atteindre ? N'y avait-il pas d'autres gaz agissant plus radicalement que le gaz carbonique ? Où devaient être installées ces chambres à gaz ?

Autant de questions auxquelles devaient répondre ces messieurs dans les plus brefs délais.

p. 129

Illustration 28 : page 129 du livre de l'ancien déporté Ady Brille.

TMI, série rouge, vol. VIII, p. 606 COPY OF AFFIDAVIT C

[This affidavit is substantially the same as the testimony given by Wisliceny on direct examination before the International Military Tribunal at Nurnberg, 3 January 1946.]

AFFIDAVIT

I, Dieter Wisliceny, being duly sworn, declare:

1. I am 34 years old and have been a member of the NSDAP since 1933 and a member of the SS since July 1934. I have

Illustration 27 : affidavit de Dieter Wisliceny.

gaz agissant plus radicalement que le gaz carbonique ? Où devaient être installées les chambres à gaz ? Autant de questions auxquelles devaient répondre ces messieurs dans les plus brefs délais [ill. 28].

C'est le bon sens même, car on ne voit pas un néophyte mettre au point une telle arme. Seulement, si ces deux personnes affirmaient, elles ne démontraient pas. Ni l'une ni l'autre n'était capable de produire, issu des archives allemandes, le moindre projet, le moindre budget, le moindre compte rendu de rencontres entre experts, le moindre rapport d'expérience, le moindre schéma... Rien, le dossier était vide, désespérément vide. Nous sommes donc invités à croire que, pendant des semaines, des physiciens et des chimistes auraient travaillé ensemble à l'élaboration d'une arme sans précédent dans l'Histoire et que toute cette recherche n'aurait laissé aucune trace documentaire. C'est totalement invraisemblable.



Illustration 26 : Dieter Wisliceny.

■ **La prétendue « action 1005 »**

On me rétorquera qu'à partir de l'automne 1942, dans le cadre de l'« action 1005 », les Allemands ont systématiquement effacé les traces de leurs crimes. Dans l'une de mes dernières vidéos, toutefois, j'ai expliqué que cette prétendue opération d'effacement était un vulgaire bobard de la propagande soviétique à Nuremberg. Des Soviétiques qui n'avaient pas pu cacher le massacre de Katyn ; dès lors, comment Himmler aurait-il pu croire une seconde qu'il allait parvenir à occulter un massacre perpétré à l'échelle d'un continent ? Comment aurait-il pu croire qu'en cas de paix négociée, les Alliés et les associations juives n'allaient pas, comme les Polonais après Katyn, réclamer des enquêtes internationales ? Non, vraiment, l'histoire de l'action 1005 est une ineptie de bout en bout.

Un contradicteur a cru pouvoir me répondre en invoquant le témoignage d'un ancien gradé SS, Dieter Wisliceny (ill. 26 et 27).

De 1940 à 1944, il avait agi comme spécialiste des questions juives en Slovaquie, en Hongrie et en Grèce. Dans une déclaration sous serment du 29 novembre 1945, il prétendit avoir rencontré à deux reprises le chef du « commando 1005 », un certain Plobel. Avec ses hommes, il était chargé d'effacer sur le terrain toutes les traces des massacres de juifs et de non-juifs. En novembre 1942, devant Adolf Eichmann et son équipe, ce Plobel aurait parlé « *des incinérateurs spéciaux qu'il avait personnellement construits* » pour permettre au Commando 1005 de réaliser sa mission. Deux ans plus tard, Wisliceny l'aurait rencontré une nouvelle fois, juste au moment où — quel heureux hasard ! — Plobel déclarait à Eichmann que lui et ses hommes avaient terminé leur travail (ill. 29). Pouvait-on imaginer meilleur témoin ?

L'ennui est que Dieter Wisliceny avait menti sur bien des points afin de plaire aux vainqueurs et, ainsi, espérer sauver sa peau.

Passons sur le fait qu'en vérité, il s'agissait de Paul Blobel, et non pas Plobel. On se demande comment cet homme doté d'une simple formation d'architecte aurait personnellement pu mettre au point des « incinérateurs spéciaux », c'est-à-dire des fours crématoires mobiles capables de brûler des centaines de milliers de corps en deux ans. (ill. 30)

Si, vraiment, de tels instruments avaient pu être construits, on en aurait trouvé à Bergen-Belsen et dans d'autres camps. Mais personne n'a

Illustration 29 : partie de la déclaration sous serment de D. Wisliceny dans laquelle il est question de « l'action 1005 ».

exterminated by these Einsatz Groups.

29. In November 1942, in Eichmann's office in Berlin, I met Standartenfuehrer Plobel, who was leader of Kommando 1005, which was specially assigned to remove all traces of the final solution (extermination) of the Jewish problem by Einsatz Groups and all other executions. Kommando 1005 operated from at least autumn 1942 to September 1944 and was all this period subordinated to Eichmann. The mission was constituted after it first became apparent that Germany would not be able to hold all the territory occupied in the East and it was considered necessary to remove all traces of the criminal executions that had been committed. While in Berlin in November 1942, Plobel gave a lecture before Eichmann's staff of specialists on the Jewish question from the occupied territories. He spoke of the special incinerators he had personally constructed for use in the work of Kommando 1005. It was their particular assignment to open the graves and remove and cremate the bodies of persons who had been previously executed. Kommando 1005 operated in Russia, Poland and through the Baltic area. I again saw Plobel in Hungary in 1944 and he stated to Eichmann in my presence that the mission of Kommando 1005 had been completed.

p. 617

20 After being dismissed by Eichmann from further participa-

jamais été capable d'en montrer un seul, y compris en photo ou sous la forme d'un schéma...

quelques lignes à sa mission et ne soufflant mot des prétendus incinérateurs révolutionnaires. (ill. 31)

Dans sa déclaration sous serment du 6 juin 1947, d'ailleurs, Paul Blobel resta très évasif, ne consacrant que

A son procès, il fit comme l'immense majorité des prévenus : il préféra ne pas contredire l'Accusation et ten-

IMT, série verte, vol. IV, p. 211

TRANSLATION OF DOCUMENT NO-3824 PROSECUTION EXHIBIT 31

AFFIDAVIT OF PAUL BLOBEL,* 6 JUNE 1947, CONCERNING EXTERMINATION IN RUSSIA

I, Paul Blobel, declare, swear, and depose—

I was born in Potsdam on 13 August 1894. I attended the grammar school and vocational school in Remscheid until 1912. Thereafter, I served as an apprentice with a mason and carpenter and during the years 1912 and 1913 I attended the school of architecture in Wuppertal. Until the outbreak of the First World War, I worked as a carpenter. From 1914 to 1918, I served as an engineer at the front and was discharged in 1918 with the rank of a Vizefeldwebel [staff sergeant]. Until 1919 I was unemployed and lived in Remscheid. During the years 1919-1920, I attended again the school of architecture in Barmen. From 1921 to 1924, I worked for different firms and in 1924 I established myself as an independent architect in Solingen. During the bad times in Germany, during the years 1928-1929 I did not get any orders and from 1930

Illustration 30 : Paul Blobel n'avait qu'une simple formation d'architecte.

Illustration 31 : Paul Blobel reste très évasif sur sa prétendue mission en tant que chef du *Sonderkommando* 1005. Il n'y consacre que quelques lignes...

was transferred to Berlin for disciplinary reasons. There I had no assignment for a time. I was under the supervision of office IV, under the former [SS] Major General Mueller. In the fall of 1942, I was assigned to go to the occupied eastern territories as Mueller's deputy and to wipe out the traces of the mass graves of people executed by the Einsatzgruppen. This was my task until summer of 1944.

4. After that, I was transferred to the commander in Styria, and it was planned that I should work there as liaison officer between the Reich Security Main Office and [SS] Major General Roesener in the combat against the partisans.
ever, not assigned to me.

ta de sauver sa peau en minimisant ses responsabilités (il n'avait pas personnellement été engagé partout, il avait obéi aux ordres, etc.)*

■ Les mensonges de Wisliceny

Cela dit, j'en reviens à Wisliceny. Si ses mensonges n'apparaissent pas directement, c'est parce que sa déclaration sous serment n'est qu'un résumé de ses déclarations antérieures, résumé rédigé en expurgeant les mensonges trop voyants qu'il avait proférés lors de ses interrogatoires. Une pièce trouvée dans les archives de Nuremberg le confirme.

Il s'agit d'un résumé des interrogatoires de Dieter Wisliceny daté du

15 novembre 1945, soit deux semaines avant la rédaction de la déclaration sous serment (ill. 32). A propos des juifs hongrois déportés vers Auschwitz et déclarés inaptes au travail, l'auteur écrit :

Eichmann dit au témoin [Wisliceny] qu'ils étaient tués dans des chambres à gaz avec du monoxyde de carbone [ill. 33].

Pour prêter ces propos à Eichmann, Wisliceny s'était fondé sur des rumeurs qui circulaient à l'époque ; car après la libération de Majdanek, la propagande soviétique avait abondamment parlé de « chambres à gaz » fonctionnant au monoxyde de carbone. Elle avait même montré des bouteilles en guise de preuve (ill. 34-36)...

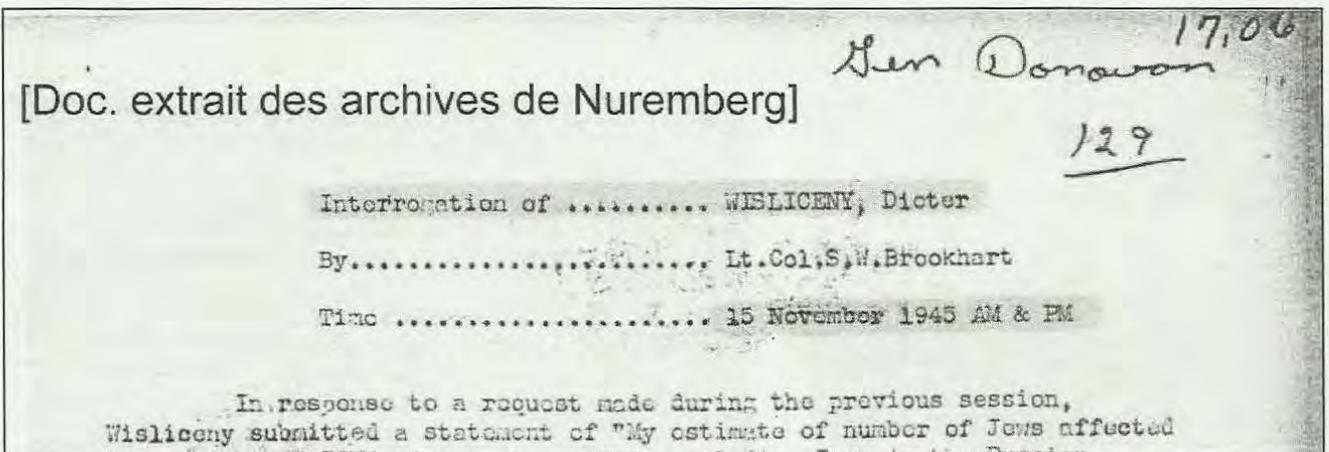
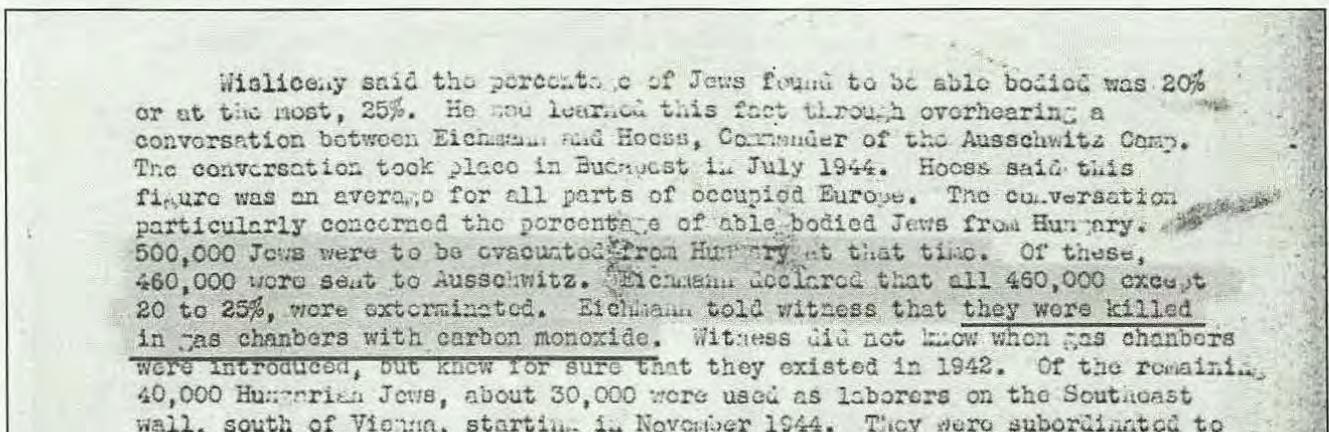


Illustration 32 : le résumé des interrogatoires préliminaires de D. Wisliceny.

Illustration 33 : page 7 de ce rapport. Wisliceny prête à Adolf Eichmann des propos qu'il n'aurait jamais pu tenir, évoquant des gazages homicides à l'oxyde de carbone à Birkenau.



* Voy. La plaidoirie préliminaire de l'avocat de Paul Blobel (IMT, série verte, vol. IV, p. 85).

V. L'ASPHYXIE PAR LE GAZ

Communiqué de la Commission d'enquête polono-soviétique... (Moscou, 1944), p. 15

Une des méthodes d'extermination les plus répandues dans le camp de Maïdanek consistait dans l'asphyxie par le gaz.

L'expertise technico-chimico-légale, composée du président, l'ingénieur-architecte de Lublin, Kelles-Krause ; de l'ingénieur-commandant, le docent Telaner ; du candidat des sciences techniques Grigoriev et du candidat des sciences techniques Pelkis, — a établi que les chambres aménagées sur le territoire du camp étaient utilisées, pour l'essentiel, en vue de l'anéantissement en masse des hommes. Ces chambres étaient au nombre de six. Les unes étaient appropriées pour la mise à mort par le gaz CO, les autres pour la mise à mort au moyen de la substance chimico-toxique, le « Cyclone ».

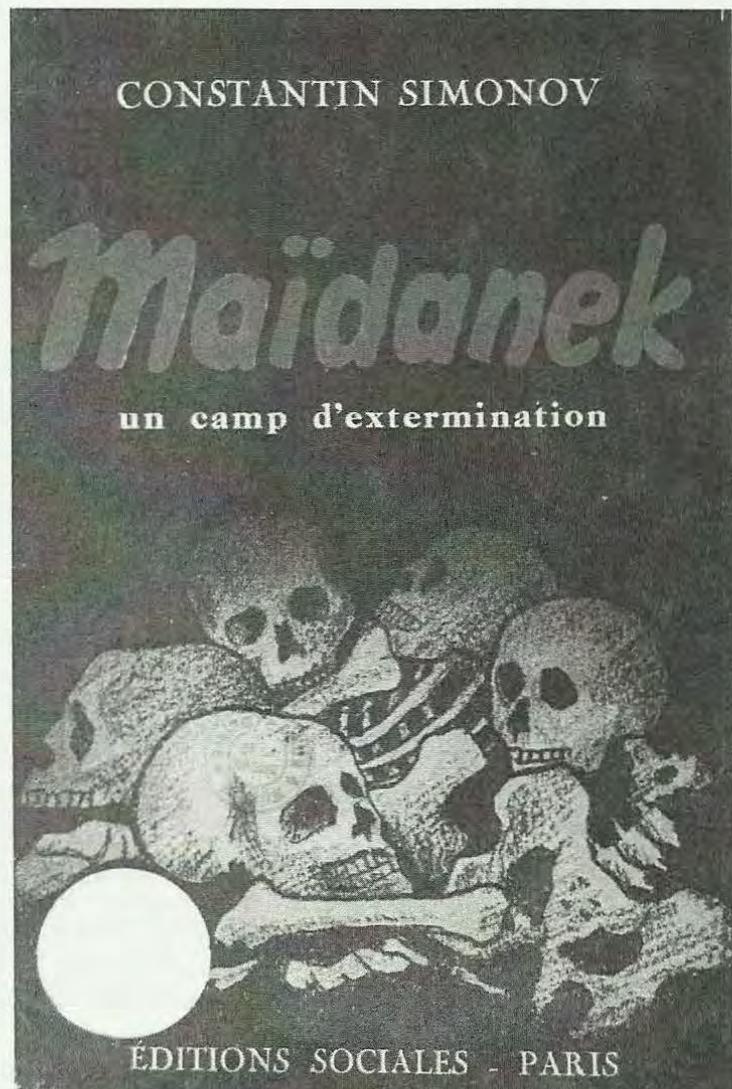
Sur le territoire du camp on a découvert 535 boîtes de fer



Illustration 34 (en haut) : page 15 du « Communiqué de la Commission d'enquête polono-soviétique... » qui avait enquêté à Majdanek.

Illustration 35 (ci-dessus) : une « preuve » produite par les Soviétiques des gazages homicides au monoxyde de carbone : des bouteilles de ce gaz.

Illustration 36 : une brochure soviétique en langue française diffusée dès 1944 par les Soviétiques. Ils inondèrent le monde de leur propagande, ce qui fit que des Allemands purent y croire.



Wisliceny avait donc pu le croire. Mais les vainqueurs, eux, étaient au courant des derniers développements de la propagande soviétique selon laquelle à Auschwitz, les Allemands auraient utilisé du Zyklon B. Aussi supprimèrent-ils toute allusion aux prétendues chambres à gaz qui auraient fonctionné à l'oxyde de carbone. Le 3 janvier 1946, enfin, Dieter Wisliceny comparut comme témoin à Nuremberg.

Témoin docile, il déclara aux juges que, d'après Eichmann, « *cette extermination eut lieu dans les chambres à gaz* » (ill. 37) ; mais il s'abstint de toute précision sur le gaz utilisé. Ainsi débarrassait-il son allégation du détail qui en trahissait le caractère mensonger...

Je souligne enfin que lors de cet interrogatoire public, aucune ques-

tion ne lui fut posée à propos de la prétendue « action 1005 ». Pourquoi ? Parce qu'entre-temps, l'Accusation soviétique était arrivée et s'apprêtait à produire le document URSS-006 selon lequel, en juin 1943, le Commando 1005 avait été formé avec à sa tête le Hauptsturmbannführer Scherlack (ill. 38). On notait donc deux contradictions ; l'une sur la date (juin 1943 au lieu de l'automne 1942), l'autre sur l'identité du chef : il ne s'agissait plus de Paul Blobel, mais d'un certain Scherlack.

Probablement soucieuse de masquer ces contradictions regrettables, l'Accusation anglo-américaine préféra ne pas interroger Wisliceny sur ce sujet. Elle lui préféra les allégations soviétiques, ce qui prouvait le peu de confiance qu'elle accordait à son « témoin ». Par la suite, toutefois, il se

Audience du 3 janvier 1946

TMI, vol. IV, p. 378

charge par le Gouvernement militaire allemand. Il s'agissait de 280.000.000 de drachmes environ.

LIEUTENANT-COLONEL BROOKHART. — Quand vous dites que les Juifs déportés à Auschwitz subirent la solution définitive, qu'entendez-vous par là ?

TÉMOIN WISLICENY. — Je veux dire par là ce qu'Eichmann m'avait expliqué comme étant sous-entendu par le terme solution définitive, c'est-à-dire l'extermination biologique. Pour autant que je puisse le savoir par mes conversations avec lui, cette extermination eut lieu dans les chambres à gaz. Les corps furent ensuite brûlés dans les fours crématoires.

LIEUTENANT-COLONEL BROOKHART

Illustration 37 : à Nuremberg, le « témoin » Wisliceny ne parle plus de « chambres à gaz » au monoxyde de carbone...

Illustration 38 : à Nuremberg, les Soviétiques apportèrent un document qui « prouvait » l'existence de « l'action 1005 », mais qui contredisait gravement le « témoin » Wisliceny.

Exposé de Lev Smirnov

TMI, vol. VII, p. 592

Je passe la page suivante et j'en arrive au rapport de la Commission extraordinaire d'État sur les atrocités des envahisseurs germano-fascistes dans la région de Lwow. Ce document a déjà été déposé sous le n° URSS-6. J'en lirai quelques extraits très courts. Le Tribunal trouvera le passage que je cite au verso de la page 164, deuxième colonne, cinquième paragraphe :

« Sur l'ordre du ministre du Reich, Himmler, et du général de la Police et des SS, Katzmann, des mesures spéciales furent prises, au mois de juin 1943, pour déterrer et brûler les cadavres des civils de différentes nationalités et des prisonniers de guerre soviétiques qui avaient été torturés jusqu'à la mort et fusillés. A Lwow, les Allemands créèrent un kommando spécial, le Sonderkommando 1005 qui se composait de 126 hommes. Le chef de cette bande était le Hauptsturmbannführer Scherlack, et son adjoint le Hauptsturmbannführer Rauch. La tâche de ce Sonderkommando consistait à déterrer et à brûler les cadavres de civils et de prisonniers de guerre assassinés par les Allemands. »

révéla qu'aucun Hauptsturmbannführer Scherlack n'avait existé qui aurait pu correspondre à celui du document URSS-006. Bref, comme d'habitude, les Russes avaient menti et leur mensonge était aisément décelable...

■ Rudolf Höss et « l'action 1005 »

Voilà sans doute pourquoi dans ses Mémoires qu'il rédigea plus tard en prison à Cracovie, Rudolf Höss fut invité à parler de Blobel et non de Scherlack (ill. 39). Il déclara que Blobel avait fait des essais à Chelmno

pour détruire les cadavres avec des explosifs, mais que les tentatives avaient été décevantes. Finalement, il avait « fait construire divers fours provisoires et employait comme combustible le bois et les résidus d'essence ». L'ennui est que dans son ouvrage (ill. 40), le juge polonais chargé d'instruire le dossier de Chelmno n'a ni parlé de la mission de Blobel, ni même écrit ce nom. Selon lui, la crémation des corps et la construction de deux fours crématoires durant l'été 1942 auraient été décidées non dans le cadre d'un effacement des preuves

raître les cadavres de telle façon qu'on ne puisse jamais par la suite compter les incinérés.

Blobel avait déjà expérimenté à Chelmno²⁵ diverses méthodes d'incinération. Eichmann l'avait chargé de me faire voir son installation. Je me rendis donc avec Hössler à Chelmno²⁶. Blobel y avait fait construire divers fours provisoires et employait comme combustible le bois et les résidus d'essence. Il avait essayé aussi de détruire les cadavres par explosion, mais la réussite était loin d'être complète. Les cendres étaient disséminées sur un vaste terrain forestier (les os étaient broyés dans un moulin spécial).

Le *Standartenführer* Blobel était chargé de découvrir dans toute la région orientale tous les charniers et de les liquider. L'état-major de ses collaborateurs était marqué, pour le camoufler, par le chiffre 1005²⁷. Les travaux étaient exécutés par des *kommandos* de Juifs qu'on fusillait dès qu'ils eurent fini leur secteur. Le camp de concentration d'*Auschwitz* devait constamment fournir des Juifs à la disposition du *kommando* 1005. p. 84

Rudolf Höss, *Mémoires*, dans *Auschwitz, vu par les SS* (Interpress, Varsovie, 1991)

LE CAMP D'EXTERMINATION

DE CHELMNO SUR LE NER

par
Ladislas BEDNARZ

*
TRADUCTION DE
Léon FAÏL

*
AVANT-PROPOS DE
Louis de VILLEFOSSE

EDITIONS DE L'AMITIÉ FRANCO-POLONAISE

Illustration 39 : les mémoires de Rudolf Höss.

Illustration 40 : l'ouvrage du juge polonais qui avait instruit le dossier du camp de Chelmno.

Illustration 41 : les pages 22 et 23 du livre du juge polonais.

était tranquilisée sur le sort des déportés. Le nombre des cadavres grandissait dans les fosses communes.

En été 1942, la quantité de plus en plus croissante des cadavres en putréfaction a provoqué une épidémie de typhus. Les émanations étaient si fortes qu'il était impossible d'accueillir de nouveaux convois. Il fallait donc aviser. On a commencé

— 22 —

pp. 22-23

par brûler les cadavres. Les commandos forestiers ont été renforcés en nombre, et on a arrêté l'expédition des convois. Deux fours crématoires à grandes cheminées ont été construits. Afin d'activer l'incinération des cadavres, on faisait venir du petit bois de la forêt de Koscielce, car la forêt locale s'était avérée insuffisante. D'immenses foyers furent allumés et les cadavres y furent brûlés. Ce travail se faisait

matérielles, mais pour réduire le nombre de cadavres dont la putréfaction avait provoqué une épidémie de typhus. Enfin, il n'était pas question d'essai de destruction des morts à l'aide d'explosifs (ill. 41).

Bref, l'« action 1005 » n'est qu'un vulgaire bobard de propagande et ce n'est pas le faux témoin Wisliceny qui prouvera le contraire.

■ Une réflexion de bon sens

Ajoutons à cela une simple remarque de bon sens : si, vraiment, Himmler avait ordonné l'effacement de toutes les traces, y compris documentaires, alors comment expliquer qu'on ait retrouvé, entre autres, le protocole de Wannsee, la fameuse lettre de Göring à Heydrich en date du 31 juillet 1941, les rapports des *Einsatzgruppen*, les discours sinistres de Hans Frank et, surtout, les fameux discours de Himmler à Posen les 4 et 6 octobre 1943 ?

On m'objectera sans doute que l'« action 1005 » concernait uniquement les preuves matérielles situées dans les territoires occupés que les Allemands craignaient de devoir évacuer face à une avance ennemie. Cela expliquerait pourquoi ils n'auraient pas en même temps expurgé leurs archives qu'ils croyaient en sécurité. Admettons. Mais dans ce cas on aurait également retrouvé une bonne partie de l'abondante documentation produite par les techniciens qui avaient travaillé ensemble à l'élaboration des « chambre à gaz ». Ces piles de documents nous permettraient aujourd'hui de comprendre comment le problème de la ventilation du local aurait été résolu. A la place, toutefois, on trouve un dossier vide qui laisse la question en suspens. Pour moi, c'est la preuve qu'aucun technicien n'a été

appelé pour concevoir ces gigantesques abattoirs, donc que ces magiques chambres à gaz n'ont jamais existé.

◆ L'OBJECTION : JE NE SUIS PAS HISTORIEN

Mais j'entends déjà la réponse que l'on me fera : « Vous n'êtes pas historien et vous avez promis de vous prononcer en tant que chimiste ; dès lors, vous n'êtes pas habilité à vous prononcer sur ce que devraient renfermer les archives allemandes. Vous ignorez tout de leur classement et des consignes de destruction. »

■ L'étude des plans des crématoires

D'accord. Alors j'admettrai que des techniciens ont pu concevoir de grandes « chambres à gaz » homicides fonctionnant au Zyklon B. J'admettrai que, plus compétents que moi, ils ont pu résoudre le problème posé par le gaz piégé entre les corps des victimes. J'admettrai enfin que dans la panique des derniers mois de la guerre, tous leurs dossiers furent détruits.

Mais si, vraiment, les techniciens ont trouvé la solution, alors les plans des crématoires de Birkenau comporteront des détails caractéristiques qui permettront d'entrevoir comment les ingénieurs s'y sont pris. On y verra des agencements imprévus dans un local banal ainsi que des aménagements inattendus destinés à des appareillages spéciaux.

Sachant que les dossiers de la « Direction des constructions » du camp sont tombés intacts et en ordre entre les mains des Soviétiques*, le travail sera aisé. Trente-cinq ans après le professeur Faurisson qui, le premier, publia ces documents, examinons-les à notre tour, à la recherche de ces détails caractéristiques.

* Voy. J.-C. Pressac, *Les crématoires d'Auschwitz...* (éd. CNRS, 1993), p. 1

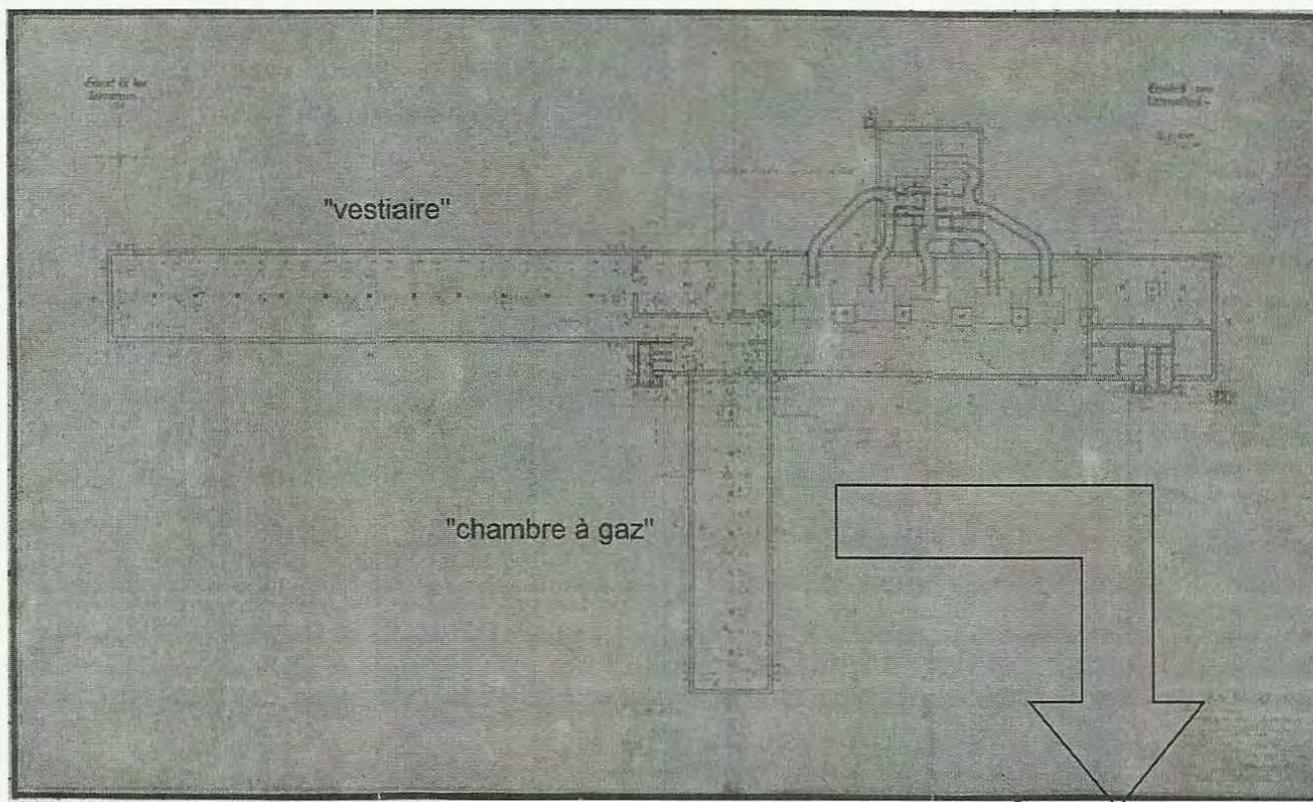


Illustration 42 : un plan original du crématoire 2 de Birkenau.

Illustration 43 : un détail du plan montré ci-dessus. Les sept carrés visibles au centre de la pièce représentent les sept piliers de soutènement. Si l'on excepte la porte du fond, on ne distingue nulle ouverture qui trahirait l'existence d'une autre pièce, d'une cuve annexe pour contenir un produit chimique ou d'un local pour un appareillage spécial.



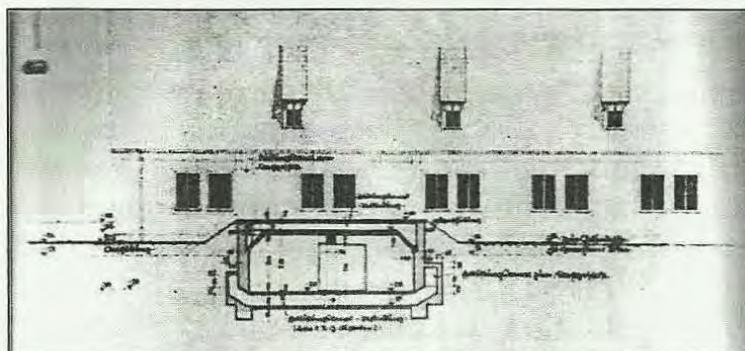
L'illustration ci-dessus (ill. 42) montre un plan original du crématoire 2, avec sa prétendue grande « chambre à gaz » homicide sans précédent dans l'Histoire. Je le répète, nous sommes ici dans le cœur du cœur de la prétendue entreprise d'extermination. Approchons-nous (ill. 43). La pièce est parfaitement banale. Les sept carrés que l'on voit au milieu sont les sept piliers de soutien. Si l'on excepte la porte, aucune interruption dans le

tracé des murs ne trahirait la présence d'une autre pièce, d'une cuve annexe pour contenir un produit chimique ou d'un local pour un appareillage spécial. Bref, c'est une longue pièce sans indice sinistre.



Illustration 44 : un autre plan du crématoire 2 de Birkenau avec en coupe la morgue 1 (« chambre à gaz »).
Illustration 45 : un détail du plan de l'ill. 44.

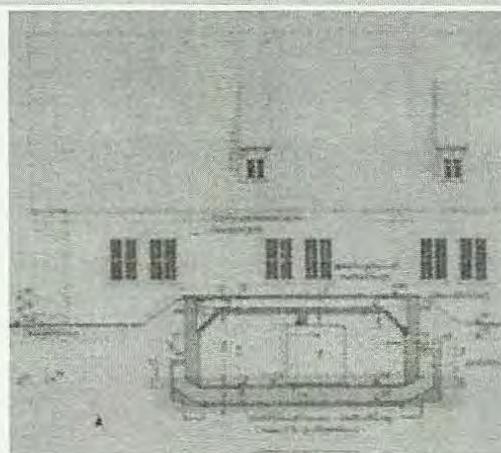
Sur cet autre plan (ill. 44), le local présenté comme la « chambre à gaz » apparaît en coupe. Encore une fois, approchons-nous (ill. 45). Tout ce que l'on distingue d'inattendu, c'est un espace sous le sol. De quoi s'agit-il ? La légende porte : « Jonction du conduit de ventilation ». Le plan montre donc les deux conduits d'aération, de chaque côté de la pièce, avec leur jonction au niveau de la coupe. Quand au sol, il ne comporte aucun trou qui permettrait une ventilation supplémentaire. Mais peut-être certains ne me feront-ils pas confiance. Je les renverrai alors au livre de Georges Wellers : *Les chambres à gaz ont existé*, dont l'illustration de couverture montre ce plan (ill. 46). On le retrouve à l'intérieur de l'ouvrage ; il s'agit de l'illustration 8 (ill 47). Georges Wellers la commente ainsi : « *Élévation du crématoire avec, au premier plan, la coupe du sous-sol. On remarque sur les côtés les conduits de ventilation* » (ill. 48). C'est clair : il s'agit de banals conduits de ventilation.



8 Élévation du crématoire avec, au premier plan, la coupe du sous-sol. On remarque sur les côtés les conduits de ventilation.

9 Coupe des deux « caves aux cadavres ».

La première est la salle de gazage : remarquer le canal de désaération



Georges Wellers

Les chambres à gaz ont existé

Des documents, des témoignages, des chiffres

Collection Témoins / Gallimard

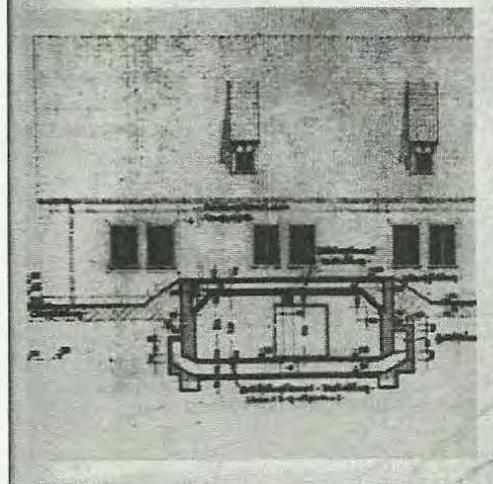


Illustration 46 : couverture du livre de G. Wellers.

Illustration 47 : le plan du crématoire 2 reproduit par G. Wellers.

Illustration 48 : G. Wellers lui-même ne parle que de « conduits de ventilation ».

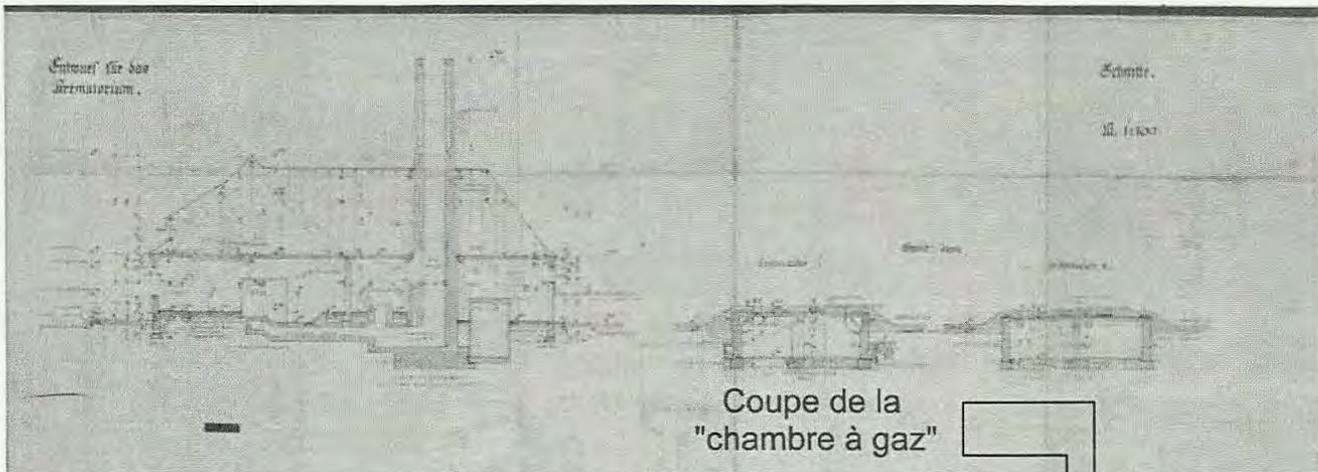
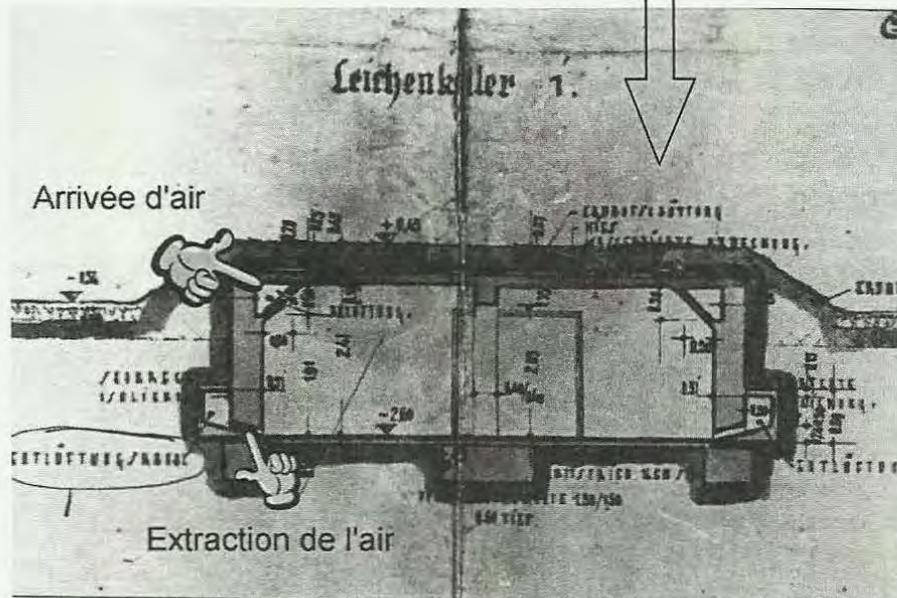


Illustration 49 : un plan du crématoire 2 qui montre les conduits de ventilation et de circulation des gaz.

Illustration 50 : le détail de la coupe de la morgue 1 (Leichenkeller 1). On constate que l'extraction de l'air vicié s'effectuait par le bas et que l'air frais arrivait par le haut.

Illustration 51 : un tas de cadavres comme on le montre dans le modèle visible au musée d'Auschwitz aurait empêché l'extraction de l'air, ce qui aurait compromis la ventilation de la salle si celle-ci avait été une « chambre à gaz » homicide.



Ce dernier plan montre les conduits d'aération (ill. 49). On s'aperçoit que l'air vicié était aspiré par le bas alors que de l'air sain parvenait d'en haut (ill. 50). Or un tas de cadavres aurait obstrué les bouches du bas, ce qui aurait rendu quasiment impossible toute ventilation (ill. 51)...

Bref, l'étude des plans se révèle catastrophique pour la thèse officielle : car ils montrent une pièce banale

avec une aération mécanique parfaitement banale. Dès lors, ils n'expliquent pas comment les vapeurs toxiques retenues entre les corps auraient pu être évacuées.

De plus, ils révèlent que la ventilation du local aurait été mal conçue, car l'obstruction des bouches de désaération au niveau du sol aurait quasiment empêché la ventilation du gaz resté en suspension dans l'air.

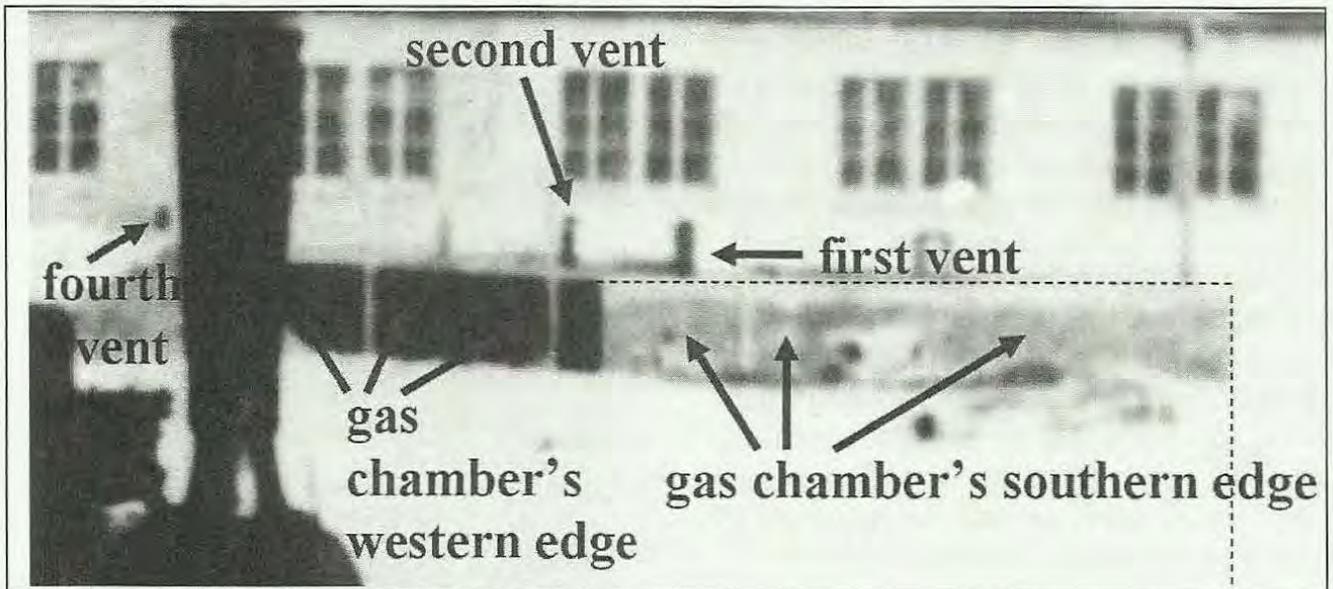


Illustration 52 : les quatre cheminées (« vent ») des « dispositifs d'introduction du Zyklon B » qui, d'après la thèse officielle, auraient été pratiqués dans les toits des crématoires 2 et 3.

◆ **LA QUESTION CENTRALE À LAQUELLE LES TÉMOIGNAGES DOIVENT RÉPONDRE**

On me dira que les Allemands ont apporté des modifications qui ne figurent pas sur ces plans-là.

Il est vrai que la thèse officielle parle de quatre orifices d'introduction du Zyklon B percés dans le toit (ill. 52). Mais outre le fait qu'en vérité, aucune preuve ne viendrait confirmer l'existence de ces quatre orifices*, je répète que c'est le gaz piégé dans le tas de cadavres qui importe.

■ **La question centrale**

Comment fait-on pour le neutraliser ou pour l'extraire ? Tant qu'à cette question centrale, aucune réponse claire, crédible et vérifiable n'aura été apportée, toute personne de bonne foi devra considérer les gazages massifs à Auschwitz comme techniquement impossibles. Oui, techniquement impossibles.

Et voilà pourquoi les révisionnistes ne peuvent se contenter de « témoignages » qui ne permettent pas de

répondre à la question centrale. Un témoin peut me raconter ce qu'il veut et me donner toutes les précisions qu'il souhaite, j'attends tout d'abord de lui qu'il m'apprenne comment les Allemands s'y prenaient pour rendre le tas de cadavres inoffensif. Comment faisaient-ils pour neutraliser ou retirer les vapeurs toxiques piégées entre les corps ? Quelle solution les techniciens avaient-ils trouvée ?

■ **Ce ne sont pas des « détails »**

On m'objectera que les déportés affectés au *Sonderkommando* ne se souciaient pas des détails techniques. Mais il ne s'agit pas de « détails » : à supposer que les techniciens allemands aient noyé les corps dans de la soude diluée, qu'ils aient utilisé un sol inclinable ou qu'ils aient mis au point une ventilation révolutionnaire par le sol, les membres des *Sonderkommandos* et les SS présents lors des gazages l'auraient forcément remarqué. Les problèmes techniques étaient tels que la solution apportée ne pouvait passer inaperçue.

* Voy. Réponse à une lycéenne adepte des sites antirévisionnistes (disponible au catalogue du VHO) ou en ligne : http://www.phdnm.org/uploads/3/0/0/1/3001973/no_holes.htm

Allons plus loin et supposons que les témoins ne se soient vraiment pas souciés des problèmes techniques. N'oublions pas toutefois qu'après la guerre, de nombreux procès furent organisés, qui auraient pu permettre de contre-interroger non seulement ces témoins, mais aussi les accusés sur la matérialité des faits. Car quand un fait reste incertain ou — plus grave — lorsqu'il est techniquement incroyable, tout témoignage doit impérativement être vérifié. Le professeur Faurisson a raison lorsqu'il écrit :

Un témoignage doit toujours être vérifié. Il existe deux moyens essentiels de vérifier un témoignage en matière criminelle : la confrontation du témoignage avec les éléments matériels (en particulier avec l'expertise de l'arme du crime) et le contre-interrogatoire minutieux du témoin sur ce qu'il prétend avoir vu [ill. 53].

■ La mort de Martin Bormann

Afin de prouver ce fait, je prendrai le cas de la mort de Martin Bormann. Au « grand » procès de Nuremberg,



Martin Bormann, secrétaire de Hitler

l'ancien secrétaire de Hitler figurait sur la liste des accusés. Seulement, il avait disparu pendant la bataille de Berlin et personne ne l'avait revu depuis le 2 mai 1945. Était-il mort ou vivant ? On l'ignorait. Lors des audiences, son avocat, Maître Friedrich Bergold, voulut démontrer qu'il était mort, donc qu'il ne pouvait être jugé.

Illustration 53 : le professeur Faurisson s'explique sur les « témoignages ».

robertfaurisson.blogspot.fr/1993_11_01_archive.html

Plus ▾ Blog suivant» Créer u

ROBERT FAURISSON

Le Blog Inofficiel / The Unofficial Blog

Wednesday, November 10, 1993

Les témoins des chambres à gaz d'Auschwitz

RÉSUMÉ : Un témoignage doit toujours être vérifié. Il existe deux moyens essentiels de vérifier un témoignage en matière criminelle : la confrontation du témoignage avec les éléments matériels (en particulier avec l'expertise de l'arme du crime) et le contre-interrogatoire minutieux du témoin sur ce qu'il prétend avoir vu. Or, dans les procès où il a été question des chambres à gaz homicides d'Auschwitz, aucun magistrat, ni aucun avocat n'ont réclamé ne fût-ce qu'une expertise de l'arme du crime ; par ailleurs, aucun avocat n'a contre-interrogé les témoins en leur demandant de décrire avec précision un seul de ces abattoirs chimiques. Cela jusqu'en 1985. Lorsqu'enfin, en 1985, à Toronto, au premier procès Zündel, des témoins ont été contre-interrogés sur ces sujets, leur déroute a été totale. A cause de cet échec retentissant et en raison d'autres échecs antérieurs ou postérieurs à 1985, les défenseurs de la thèse de l'extermination des juifs ont commencé à abandonner une histoire d'Auschwitz essentiellement fondée sur les témoignages et ils s'efforcent, à l'heure actuelle, de lui substituer une histoire scientifique ou, du moins,

Robert Faurisson

Blog Archive

- ▶ 2013 (26)
- ▶ 2012 (62)

Pour cela, il fit comparaître comme témoin l'ancien chauffeur d'Hitler Erich Kempka. Le 3 juillet 1946, celui-ci raconta que dans la nuit du 1^{er} au 2 mai 1945, Martin Bormann et lui s'étaient joints à un petit groupe de véhicules et de piétons qui tentaient de fuir Berlin. L'ancien secrétaire de Hitler marchait à côté du char de tête. Voici ce que l'on put entendre :



Erich Kempka

TÉMOIN KEMPKA. — [...] le char fut touché, probablement par un projectile de bazooka, tiré d'une fenêtre. Le char fut déchiqueté à l'endroit même où marchait le Reichsleiter Bormann. Je fus moi-même jeté sur le côté par l'explosion et par une personne qui marchait devant moi [...] et je perdis connaissance. [...]

Dr BERGOLD. — Témoin, avez-vous vu à ce moment Martin Bormann s'effondrer dans la flamme qui jaillit ?

TÉMOIN KEMPKA. — Oui, je vis encore un mouvement, une sorte d'effondrement. On pourrait dire qu'il tenta de fuir.

Dr BERGOLD. — L'explosion fut-elle si violente que, d'après ce que vous avez vu,

Le voici :

LE PRÉSIDENT. — [...] Combien y avait-il de chars dans cette colonne ?

TÉMOIN KEMPKA. — Je ne peux pas le dire pour le moment, peut-être deux ou trois. Il peut y en avoir eu quatre, mais il y avait là, en plus grand nombre, des voitures PSW, des voitures blindées.

LE PRÉSIDENT. — Combien y en avait-il de ceux-ci ?

TÉMOIN KEMPKA. — Il y en avait de plus en plus, et quelques-unes repartirent. Elles essayèrent de passer, une ou deux peut-être. Les autres reculèrent quand le char eut sauté.

Illustration 54 :
3 juillet 1946, le témoin Kempka se déclare persuadé que Martin Bormann est mort. Il était tout près de lui. Mais était-ce suffisant pour être un témoin fiable ?

encore. La dernière chose que j'ai vue était le char qui marchait au milieu de la colonne. Est-ce exact ?

TÉMOIN KEMPKA. — Oui ; à hauteur du milieu du char, sur le côté gauche. Après avoir dépassé de quarante ou cinquante mètres le barrage anti-chars, le char fut touché, probablement par un projectile de bazooka, tiré d'une fenêtre. Le char fut déchiqueté à l'endroit même où marchait Martin... le Reichsleiter Bormann. Je fus moi-même jeté sur le côté par l'explosion et par une personne qui marchait devant moi — je crois que c'était le Standartenführer Dr Stumpfecker — et je perdis connaissance. Quand je revins à moi, je ne pouvais rien voir car cet éclair m'avait rendu aveugle. J'ai rampé pour retourner en arrière jusqu'au barrage anti-chars et, à partir de ce moment, je n'ai jamais revu Martin Bormann.

Dr BERGOLD. — Témoin, avez-vous vu à ce moment Martin Bormann s'effondrer dans la flamme qui jaillit ?

TÉMOIN KEMPKA. — Oui, je vis encore un mouvement, une sorte d'effondrement. On pourrait dire qu'il tenta de fuir.

Dr BERGOLD. — L'explosion fut-elle si violente que, d'après ce que vous avez vu, Martin Bormann ait dû être tué sur-le-champ ?

TÉMOIN KEMPKA. — Oui, je suis persuadé qu'étant donné la violence de l'explosion il a été tué.

LE PRÉSIDENT. — D'où venait cette colonne ?

TÉMOIN KEMPKA. — Cela, je n'en sais rien. Ils sont arrivés tout à coup ; je pense que c'étaient des chars qui s'étaient retirés vers le milieu de la ville et qui cherchaient à sortir en direction du Sud.

LE PRÉSIDENT. — Quand vous dites qu'ils sont arrivés tout d'un coup, où voulez-vous dire qu'ils étaient ? Où vous ont-ils pris avec eux ?

TÉMOIN KEMPKA. — Ils ne m'ont pas pris avec eux. Je quittais la Chancellerie du Reich...

LE PRÉSIDENT. — Bon. Où vous ont-ils rejoint ? Où les avez-vous vus pour la première fois ?

TÉMOIN KEMPKA. — Près du pont du Weidendamm, derrière la gare de Friedrichstrasse. Là, ils sont venus là au cours de la nuit.

LE PRÉSIDENT. — Où Bormann vous a-t-il demandé la première fois s'il était possible de passer ?

TÉMOIN KEMPKA. — C'était au barrage antichars, derrière la gare de Friedrichstrasse près du pont de Weidendamm.

LE PRÉSIDENT. — Voulez-vous dire que vous l'avez rencontré dans la rue ?

TÉMOIN KEMPKA. — Oui. Quand je suis parti de la Chancellerie du Reich, Martin Bormann n'était pas présent, il n'est venu près du pont qu'entre 2 heures et 3 heures du matin.

LE PRÉSIDENT. — Vous l'avez rencontré par hasard, voulez-vous dire ?

TÉMOIN KEMPKA. — Je l'ai rencontré par hasard, oui.

LE PRÉSIDENT. — Il y avait quelqu'un avec lui ?

TÉMOIN KEMPKA. — Le secrétaire d'État Dr [Werner] Naumann, du ministère de la Propagande, était avec lui et aussi le Dr [Ludwig] Stumpfegger, qui avait été le dernier médecin qui fut avec le Führer.

LE PRÉSIDENT. — A quelle distance étaient-ils de la Chancellerie du Reich ?

TÉMOIN KEMPKA. — Il y a... de la Chancellerie du Reich il y a la gare de Friedrichstrasse, il y a peut-être un quart d'heure de route dans des circonstances normales.

LE PRÉSIDENT. — Et alors vous avez vu arriver quelques chars et quelques autres véhicules blindés ; est-ce cela ?

TÉMOIN KEMPKA. — Oui, oui.

LE PRÉSIDENT. — Des chars allemands et des blindés allemands ?

TÉMOIN KEMPKA. — Oui, des blindés allemands.

LE PRÉSIDENT. — Avez-vous parlé avec leurs conducteurs ?

TÉMOIN KEMPKA. — Non, je n'ai pas parlé aux conducteurs ; je crois que le secrétaire d'État, l'ancien secrétaire d'État, le Dr Naumann, l'a fait.

LE PRÉSIDENT. — Et vous n'êtes pas entré dans les chars ni les voitures blindées ?

TÉMOIN KEMPKA. — Non, nous ne l'avons pas fait, ni le secrétaire d'État Dr Naumann, ni le Reichsleiter Bormann.

LE PRÉSIDENT. — Vous marchiez simplement à côté ?

TÉMOIN KEMPKA. — Oui, je marchais à côté.

LE PRÉSIDENT. — Et où étiez-vous par rapport à Bormann ?

TÉMOIN KEMPKA. — J'étais derrière le char, approximativement sur le côté gauche, derrière le char.

LE PRÉSIDENT. — A quelle distance de Bormann ?

TÉMOIN KEMPKA. — Peut-être à trois ou quatre mètres.

LE PRÉSIDENT. — Et alors un projectile frappa le char ; c'est bien cela ?

TÉMOIN KEMPKA. — Non, je crois que le char fut touché par un bazooka tirant d'une fenêtre.

LE PRÉSIDENT. — Et alors vous avez vu jaillir une flamme et vous avez perdu connaissance ?

TÉMOIN KEMPKA. — Oui, j'ai vu tout à coup un éclair et, dans une fraction de seconde, j'ai vu également le Reichsleiter Bormann et le secrétaire d'État Naumann projetés et tomber. Moi-même, je fus jeté sur le côté au même moment, et je perdis conscience.

LE PRÉSIDENT. — Et vous êtes parti en rampant ?

TÉMOIN KEMPKA. — Quand je suis revenu à moi, je n'y voyais pas et je suis parti en rampant. J'ai rampé jusqu'à ce que je bute de la tête contre le barrage antichars.

LE PRÉSIDENT. — Où êtes-vous allé cette nuit-là ?

TÉMOIN KEMPKA. — J'ai attendu là pendant un moment et puis j'ai dit adieu à mes chauffeurs dont quelques-uns étaient encore là et ensuite... je suis resté dans les ruines et le jour suivant j'ai quitté Berlin [ill. 55].

Illustration 55 (pages suivantes) : le contre-interrogatoire du témoin Erich Kempka par le Tribunal de Nuremberg.

LE PRÉSIDENT. — La Défense désire-t-elle encore poser des questions? (Au témoin.) Combien y avait-il de chars dans cette colonne?

TÉMOIN KEMPKA. — Je ne peux pas le dire pour le moment, peut-être deux ou trois. Il peut y en avoir eu quatre, mais il y avait là, en plus grand nombre, des voitures PSW, des voitures blindées.

LE PRÉSIDENT. — Combien y en avait-il de ceux-ci?

TÉMOIN KEMPKA. — Il en venait de plus en plus, et quelques-unes repartirent. Elles essayèrent de passer, une ou deux peut-être. Les autres reculèrent quand le char eut sauté.

TMI, vol. XVII, 457

LE PRÉSIDENT. — D'où venait cette colonne?

TÉMOIN KEMPKA. — Cela, je n'en sais rien. Ils sont arrivés tout à coup; je pense que c'étaient des chars qui s'étaient retirés vers le milieu de la ville et qui cherchaient à sortir en direction du Sud.

LE PRÉSIDENT. — Quand vous dites qu'ils sont arrivés tout d'un coup, où voulez-vous dire qu'ils étaient? Où vous ont-ils pris avec eux?

TÉMOIN KEMPKA. — Ils ne m'ont pas pris avec eux. Je quittais la Chancellerie du Reich...

LE PRÉSIDENT. — Bon. Où vous ont-ils rejoint? Où les avez-vous vus pour la première fois?

TÉMOIN KEMPKA. — Près du pont de Weidendamm, derrière la gare de Friedrichstrasse. Là, ils sont venus là au cours de la nuit.

LE PRÉSIDENT. — Où Bormann vous a-t-il demandé la première fois s'il était possible de passer?

TÉMOIN KEMPKA. — C'était au barrage anti-chars, derrière la gare de Friedrichstrasse près du pont de Weidendamm.

LE PRÉSIDENT. — Voulez-vous dire que vous l'avez rencontré dans la rue?

TÉMOIN KEMPKA. — Oui. Quand je suis parti de la Chancellerie du Reich, Martin Bormann n'était pas présent, il n'est venu près du pont qu'entre 2 heures et 3 heures du matin.

LE PRÉSIDENT. — Vous l'avez rencontré par hasard, voulez-vous dire?

TÉMOIN KEMPKA. — Je l'ai rencontré par hasard, oui.

LE PRÉSIDENT. — Il y avait quelqu'un avec lui?

TÉMOIN KEMPKA. — Le secrétaire d'État Dr Naumann, du ministère de la Propagande, était avec lui et aussi le Dr Stumpf-ecker, qui avait été le dernier médecin qui fût avec le Führer.

LE PRÉSIDENT. — A quelle distance étaient-ils de la Chancellerie du Reich?

TÉMOIN KEMPKA. — Il y a... de la Chancellerie du Reich à la gare de Friedrichstrasse, il y a peut-être un quart d'heure de route dans des circonstances normales.

LE PRÉSIDENT. — Et alors vous avez vu arriver quelques chars et quelques autres véhicules blindés; est-ce cela?

TÉMOIN KEMPKA. — Oui, oui.

LE PRÉSIDENT. — Des chars allemands et des blindés allemands?

TMI, vol. XVII, 458

3 juillet 46

TÉMOIN KEMPKA. — Oui, des blindés allemands.

LE PRÉSIDENT. — Avez-vous parlé avec leurs conducteurs ?

TÉMOIN KEMPKA. — Non, je n'ai pas parlé aux conducteurs ; je crois que le secrétaire d'État, l'ancien secrétaire d'État, le Dr Naumann, l'a fait.

LE PRÉSIDENT. — Et vous n'êtes pas entré dans les chars ni les voitures blindées ?

TÉMOIN KEMPKA. — Non, nous ne l'avons pas fait, ni le secrétaire d'État Dr Naumann, ni le Reichsleiter Bormann.

LE PRÉSIDENT. — Vous marchiez simplement à côté ?

TÉMOIN KEMPKA. — Oui, je marchais à côté.

LE PRÉSIDENT. — Et où étiez-vous par rapport à Bormann ?

TÉMOIN KEMPKA. — J'étais derrière le char, approximativement sur le côté gauche, derrière le char.

LE PRÉSIDENT. — A quelle distance de Bormann ?

TÉMOIN KEMPKA. — Peut-être à trois ou quatre mètres.

LE PRÉSIDENT. — Et alors un projectile frappa le char ; c'est bien cela ?

TÉMOIN KEMPKA. — Non, je crois que le char fut touché par un bazooka tirant d'une fenêtre.

LE PRÉSIDENT. — Et alors vous avez vu jaillir une flamme et vous avez perdu connaissance ?

TÉMOIN KEMPKA. — Oui, j'ai vu tout à coup un éclair et, dans une fraction de seconde, j'ai vu également le Reichsleiter Bormann et le secrétaire d'État Naumann projetés et tomber. Moi-même, je fus jeté sur le côté au même moment, et je perdis conscience.

LE PRÉSIDENT. — Et vous êtes parti en rampant ?

TÉMOIN KEMPKA. — Quand je suis revenu à moi, je n'y voyais pas et je suis parti en rampant. J'ai rampé jusqu'à ce que je bute de la tête contre le barrage anti-chars.

LE PRÉSIDENT. — Où êtes-vous allé cette nuit-là ?

TÉMOIN KEMPKA. — J'ai attendu là pendant un moment et puis j'ai dit adieu à mes chauffeurs dont quelques-uns étaient encore là et ensuite... je suis resté dans les ruines et le jour suivant j'ai quitté Berlin.

LE PRÉSIDENT. — Où avez-vous été fait prisonnier ?

TÉMOIN KEMPKA. — J'ai été fait prisonnier à Berchtesgaden.

M. BIDDLE (juge américain). — A quelle distance du char étiez-vous lorsqu'il explosa ?

TMI, vol. XVII, 459

Puis ce fut au tour du juge américain de mener le contre-interrogatoire.

M. BIDDLE (juge américain). — A quelle distance du char étiez-vous lorsqu'il explosa ?

TÉMOIN KEMPKA. — J'estime à trois ou quatre mètres.

M. BIDDLE. — Et à quelle distance Bormann était-il du char quand il explosa ?

TÉMOIN KEMPKA. — Je crois qu'il s'y tenait d'une main.

M. BIDDLE. — Vous dites que vous croyez. L'avez-vous vu ou ne l'avez-vous pas vu ?

TÉMOIN KEMPKA. — Je ne l'ai pas vu réellement s'accrocher au char, mais pour suivre le char j'aurais fait la même chose, je me serais tenu après l'arrière du char.

3 juillet 46

TMI, vol. XVII, 560

TÉMOIN KEMPKA. — J'estime à trois ou quatre mètres.

M. BIDDLE. — Et à quelle distance Bormann était-il du char quand il explosa ?

TÉMOIN KEMPKA. — Je crois qu'il s'y tenait d'une main.

M. BIDDLE. — Vous dites que vous croyez. L'avez-vous vu ou ne l'avez-vous pas vu ?

TÉMOIN KEMPKA. — Je ne l'ai pas vu réellement s'accrocher au char, mais pour suivre le char j'aurais fait la même chose, je me serais tenu après l'arrière du char.

M. BIDDLE. — Avez-vous vu Bormann essayer de monter sur le char juste avant l'explosion ?

TÉMOIN KEMPKA. — Non, je ne l'ai pas vu. Je n'ai pas vu Bormann faire un effort indiquant qu'il voulait monter à bord du char.

M. BIDDLE. — Depuis combien de temps, avant l'explosion, regardiez-vous Bormann ?

TÉMOIN KEMPKA. — Tout ceci s'est passé en très peu de temps. Pendant que j'étais encore en train de parler à Bormann, les chars sont arrivés ; nous avons immédiatement passé à travers le barrage anti-chars, et trente ou quarante mètres plus loin le char a été touché.

M. BIDDLE. — Qu'appellez-vous très peu de temps ?

TÉMOIN KEMPKA. — Pendant que vous parlions... quelques minutes peut-être.

M. BIDDLE. — Combien de temps s'écoula-t-il entre la conversation et l'explosion ?

TÉMOIN KEMPKA. — Je ne peux pas vous dire le temps exact, mais sûrement il ne s'écoula pas un quart d'heure... disons une demi-heure.

M. BIDDLE. — Étiez-vous allé à la Chancellerie juste auparavant ?

TÉMOIN KEMPKA. — J'ai quitté la Chancellerie dans la soirée vers 9 heures.

M. BIDDLE. — Avec vous déjà raconté cette histoire à quelqu'un

M. BIDDLE. — Avez-vous vu Bormann essayer de monter sur le char juste avant l'explosion ?

TÉMOIN KEMPKA. — Non, je ne l'ai pas vu. Je n'ai pas vu Bormann faire un effort indiquant qu'il voulait monter à bord du char.

M. BIDDLE. — Depuis combien de temps, avant l'explosion, regardiez-vous Bormann ?

TÉMOIN KEMPKA. — Tout ceci s'est passé en très peu de temps. Pendant que j'étais encore en train de parler à Bormann, les chars sont arrivés ; nous avons immédiatement passé à travers le barrage anti-chars, et trente ou quarante mètres plus loin le char a été touché.

M. BIDDLE. — Qu'appellez-vous très peu de temps ?

TÉMOIN KEMPKA. — Pendant que nous parlions... quelques minutes peut-être.

M. BIDDLE. — Combien de temps s'écoula-t-il entre la conversation et l'explosion ?

TÉMOIN KEMPKA. — Je ne peux pas vous dire le temps exact, mais sûrement il ne s'écoula pas un quart d'heure... disons une demi-heure [ill. 55].

On soulignera toutes les précisions bassement matérielles demandées au témoin afin de juger ses déclarations, notamment à propos de la distance qui séparait le char de Martin Bormann. A ce moment, d'ailleurs, le juge américain Francis Biddle lui demanda s'il était un témoin oculaire ou non.

Certains reprocheront aux juges leur hypercritique. Je leur répondrai que les demandes adressées au té-

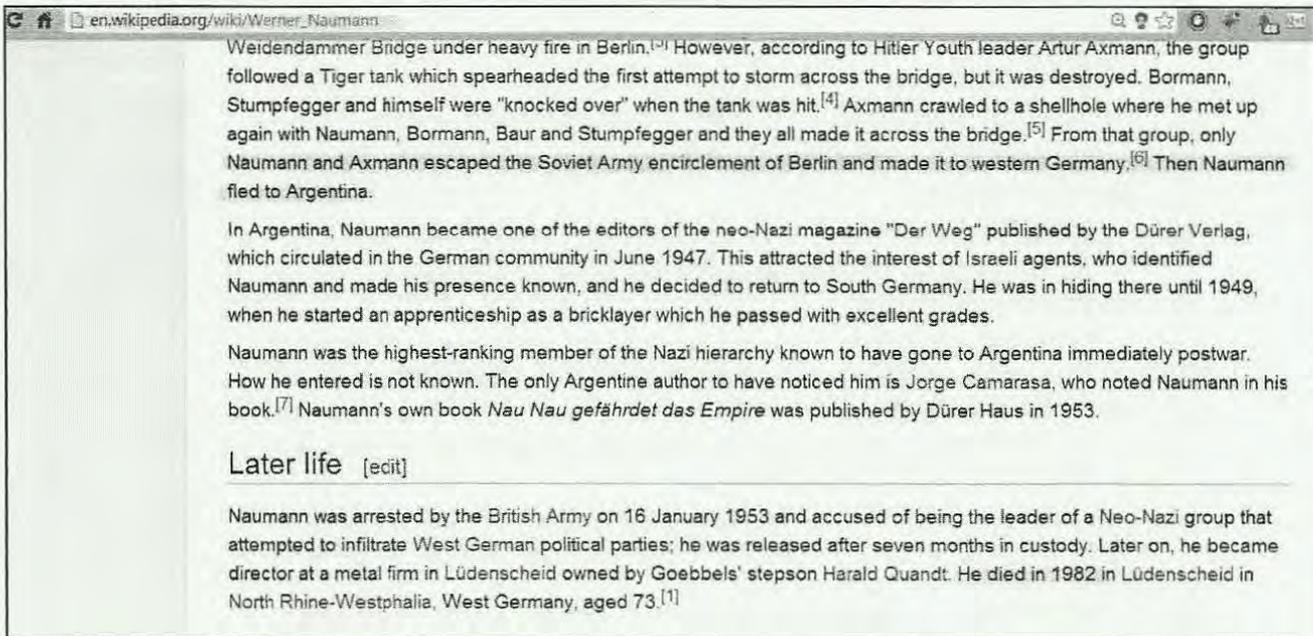


Illustration 56 : le destin de l'ancien secrétaire d'État Werner Naumann. Le 2 mai 1945, il parvint à fuir la ville de Berlin encerclée. Il est mort en 1982.

moins étaient au contraire légitimes, car on sait que Walter Naumann put finalement passer, survivre et s'enfuir — il est mort en 1982 (ill. 56).

Dès lors, rien ne prouvait que Martin Bormann n'avait pas, lui aussi, survécu à ces événements. Tout dépendait de la distance à laquelle il se trouvait du char touché par l'engin explosif. Et sur ce point, Erich Kempka était resté assez évasif. Voilà pourquoi dans son jugement le Tribunal déclara :

Le défenseur de Bormann a prétendu que ce dernier était mort [...]. Mais cette mort n'ayant pas été prouvée de façon irréfuta-

ble, le Tribunal, ainsi qu'il l'a déjà déclaré, a décidé de juger Bormann [ill. 57].

Le Tribunal avait incontestablement raison : la mort n'avait pas été « prouvée de façon irréfutable » car Erich Kempka avait juste vu l'ancien secrétaire de Hitler tomber. Il ne l'avait vu ni mourir, ni mort, et personne n'avait pu montrer son cadavre.

On sut d'ailleurs plus tard que Martin Bormann avait effectivement survécu à l'explosion du char et qu'il avait pu encore avancer de quelques centaines de mètres avant de finalement se suicider avec Ludwig Stumpfegger.

Illustration 57 : dans son jugement, le Tribunal de Nuremberg déclare que la mort de Martin Bormann n'a pas été « prouvée de façon irréfutable ».

même de l'accusé aurait facilité une telle réfutation.

Le défenseur de Bormann a prétendu que ce dernier était mort et a dénié au Tribunal le droit de se prévaloir de l'article 12 du Statut qui permet de poursuivre une procédure *par contumace*. Mais cette mort n'ayant pas été prouvée de façon irréfutable, le Tribunal, ainsi qu'il l'a déjà déclaré, a décidé de juger Bormann *par contumace*.

Au cas où Bormann serait encore en vie et viendrait à être arrêté, le Conseil de contrôle pour l'Allemagne pourrait, en vertu de l'article 29 du Statut, examiner tout fait atténuant et modifier ou réduire la condamnation s'il le juge convenable.

Conclusion.

Le Tribunal déclare :

Que l'accusé Bormann n'est pas coupable des crimes visés par

TMI, vol. XXII, p. 631

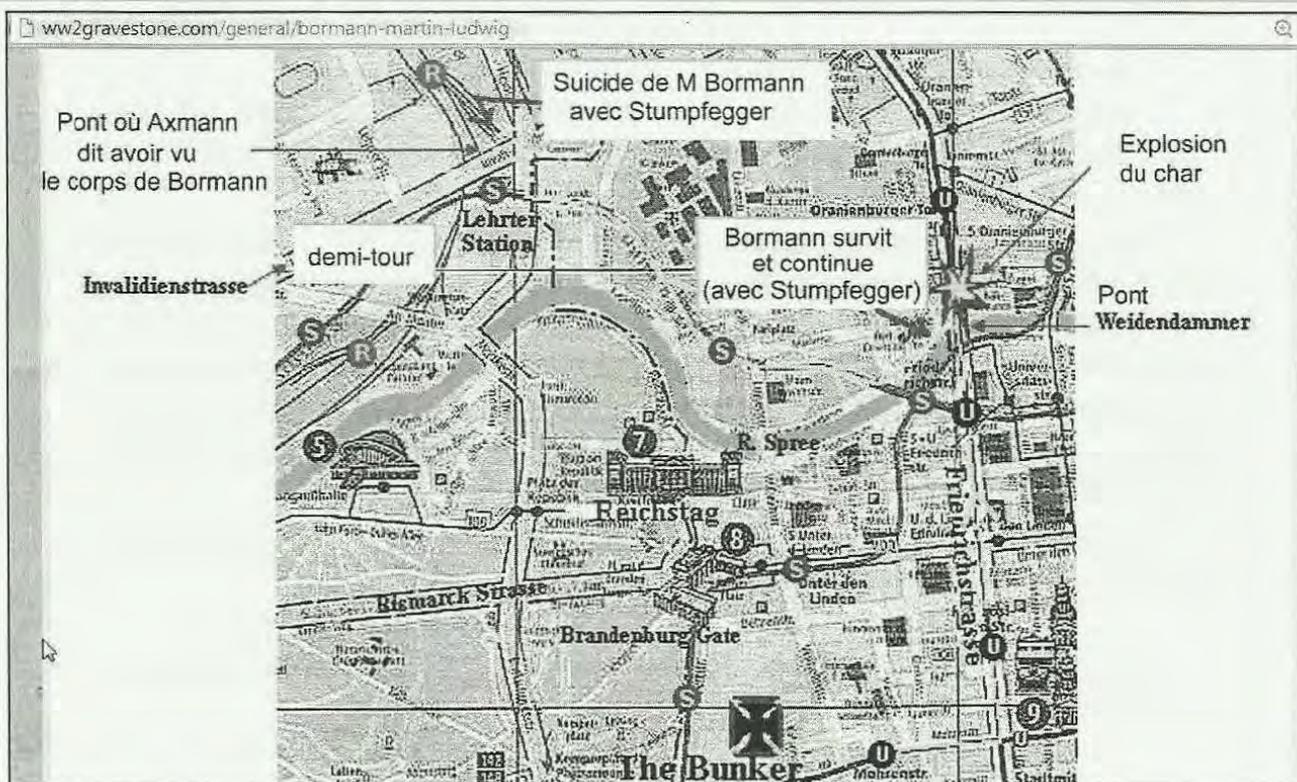
Le 12 juillet 1972, deux crânes ainsi que des restes humains furent découverts lors de travaux proches de l'endroit où Artur Axmann avait toujours déclaré avoir vu le corps de Bormann (ill. 58). Les papiers trouvés désignèrent l'un des deux hommes comme étant Ludwig Stumpfegger. L'expertise de la dentition de l'autre crâne démontra qu'il s'agissait de Martin Bormann. Des petits bouts de verre retrouvés au niveau des mâchoires

confirmèrent le suicide en croquant une ampoule de cyanure. L'ancien Reichsleiter avait donc bien survécu à l'explosion du char mentionnée par Erich Kempka. Accompagné probablement de Ludwig Stumpfegger, il avait pris sur la gauche pour tenter de fuir par la rue des Invalides. S'étant heurtés à un obstacle imprévu, ils avaient fait demi-tour avant finalement de se suicider (ill. 59)...



Illustration 58 : la découverte des restes de Martin Bormann, en 1972 à Berlin.

Illustration 59 : le trajet vraisemblablement effectué par Martin Bormann après qu'il ait survécu à l'explosion du char.



Le Tribunal avait donc eu raison de repousser le témoignage d'Erich Kempka malgré la certitude qu'il affirmait.

■ Un « témoin » non-interrogé

Je regrette simplement qu'à Nuremberg et après, ni les juges ni les avocats de la Défense n'aient traité de la même façon les témoins des « chambres à gaz ». Un exemple flagrant est celui du SS Aloïs Höllriegl. Le 7 novembre 1945, il signa une déposition sous serment dans laquelle on lisait :

En une occasion, à l'automne 1942, je crois, Ernst Kaltenbrunner [ancien chef de l'Office central de sécurité du Reich] visita Mauthausen. J'étais de garde à ce moment et je le vis à deux reprises. Il descendit même dans la chambre à gaz avec Ziereis [le commandant du camp] à un moment où l'on était en train de gazer des prisonniers. Les bruits qui accompagnaient l'opération m'étaient bien connus. J'ai en-

tendu le gazage se dérouler alors que Kaltenbrunner était présent. J'ai vu Kaltenbrunner remonter de la cave où se trouvait la chambre à gaz, quand l'opération de gazage fut terminée [ill. 60].

Trop heureux d'avoir pu soutirer cette déclaration, dès le lendemain, ceux qui instruisaient le procès portèrent l'ancien SS sur une liste des témoins à convoquer aux audiences (ill. 60). Höllriegl serait appelé à déposer sur l'utilisation de la chambre à gaz pour des exécutions (ill. 61).

Le 4 janvier 1946, celui-ci comparut. Lors de son interrogatoire par l'Accusation, on put entendre :

COLONEL AMEN. — [...] vous avez eu l'occasion d'assister à l'extermination des détenus par fusillades, gaz, etc.

TÉMOIN HOLLRIEGL. — Oui, j'ai vu tout cela.

Q. — Avez-vous fait une déclaration sous serment disant que vous aviez vu Kaltenbrunner dans ce camp ?

R. — Oui.

Illustration 60 : la déposition sous serment de l'ancien SS Aloïs Höllriegl.

IMT, série rouge,
vol. V, p. 393

TRANSLATION OF DOCUMENT 2753-PS

AFFIDAVIT

I, Alois Hoellriegl, being first duly sworn, declare:

I was a member of the Totenkopf SS and stationed at the Mauthausen concentration camp from January 1940 until the end of the war.

On one occasion, I believe it was in the fall of 1942, Ernst Kaltenbrunner visited Mauthausen. I was on guard duty at the time and saw him twice. He went down into the gas chamber with Ziereis, Commandant of the camp at a time when prisoners were being gassed. The sound accompanying the gassing operation was well known to me. I heard the gassing taking place while Kaltenbrunner was present.

I saw Kaltenbrunner come up from the gas cellar after the gassing operation had been completed.

[signed] HOELLRIEGL

Subscribed and sworn to before me this 7th day of November 1945 in Nurnberg, Germany.

[signed] SMITH W. BROOKHART, JR.

[Document non publié extrait des archives de Nuremberg]

Maj. Gen. Dohovan

8 November 1945

SUBJECT: Witnesses Competent to Testify at Trial

TO: Board of Review

FROM: Colonel Amen, Chief, Interrogation Division

It is recommended (except where otherwise indicated) that the following witnesses be used at the trial:

1. LAHOUSEN

General Erwin Lahousen is one of the best witnesses available on the subject of aggressive warfare from 1938 to the end of the war. This is so not only because of the testimony which he can give, but because of the fact that his appearance and manner are those of a blunt, honest, sincere Abraham Lincoln type of person and also because he will be practically invulnerable on cross examination. During the critical period of the war, he was the executive officer for Admiral Canaris and is the only one of the Canaris group who is alive today. He will testify to the aggressive aspects of the Austrian Anschluss, the Polish, Czechoslovakian and Russian

Illustration 61 : une liste des témoins que l'Accusation voulait faire comparaître lors du procès de Nuremberg.

Illustration 62 : sur la liste, le nom d'Höllriegl figure, comme témoin de l'utilisation d'une « chambre à gaz » pour des exécutions.

In this connection his testimony will corroborate and supplement that of General Westhoff who dealt with prisoner-of-war matters from the military angle. Berger is highly vulnerable.

8. HOELLRIEGL

Alois Hoellriegl served as a guard at Mauthausen from January 1940 until the end of the war. He was a member of the Totenkopf SS and will testify as to his personal observation covering the use of the gas chamber for execution, the daily employment of firing squads, the cruelty of guards particularly in mistreating workers at the stone quarry, and forcing many to jump over the edge of the quarry to their deaths. He saw Kaltenbrunner first in 1942 and saw Gauleiters Eigruber and Uiberreiter and SS officials Pohl and Gluecks at the camp on several other occasions. Hoellriegl denies having participated in any mistreatments or executions and tells his story in simple terms yet in dramatic fashion.

9. HOETTL

Wilhelm Hoettl was educated as a historian and has a proclivity for preparing long historical statements. He was a member of the SD since 1938. He came to Berlin and served in the RSHA until February 1942 when he was forced into the Waffen SS for a year's service, returning again to the RSHA. He testified in detail as to the work of the RSHA

Q. — Et sur le fait qu'il avait vu et connaissait les chambres à gaz ?

R. — Parfaitement [ill. 63].

L'accusation portée contre l'ancien chef de l'Office central de sécurité du Reich était des plus graves. Pour la Défense, il fallait donc impérativement contre-attaquer sur ce point.

Or, dans un premier temps, l'avocat de Baldur von Schirach questionna le témoin sur une visite qu'avait faite son client dans ce camp (TMI, vol. IV, p. 402). Puis l'avocat d'Arthur

Seyss-Inquart l'interrogea très rapidement sur les consignes de silence qui existaient (*ibid.*, p. 403). On s'attendait ensuite à l'entrée en scène du conseil d'Ernst Kaltenbrunner pour un contre-interrogatoire serré. Mais celui-ci resta assis et ne demanda même pas la parole (ill. 64). Après que l'avocat d'Arthur Seyss-Inquart ait déclaré qu'il n'avait plus de question à poser au témoin, l'Accusation conduisit un interrogatoire complémentaire. Et lorsque celle-ci en eut terminé, le Tribunal congédia l'ancien SS sans lui avoir posé la moindre question (ill. 65).

COLONEL AMEN. — Quelles étaient vos fonctions au camp de concentration de Mauthausen ?

TÉMOIN ALOÏS HÖLLRIEGL. — Jusqu'à l'hiver 1942, je suis resté à la compagnie de garde et montais la garde. De 1942 jusqu'à la fin de la guerre, j'ai été détaché au service intérieur du camp de concentration.

COLONEL AMEN. — Donc, vous avez eu l'occasion d'assister à l'extermination des détenus par fusillades, gaz, etc.

TÉMOIN ALOÏS HÖLLRIEGL. — Oui, j'ai vu tout cela.

COLONEL AMEN. — Avez-vous fait une déclaration sous serment disant que vous aviez vu Kaltenbrunner dans ce camp ?

TÉMOIN ALOÏS HÖLLRIEGL. — Oui.

COLONEL AMEN. — Et sur le fait qu'il avait vu et connaissait les chambres à gaz ?

TÉMOIN ALOÏS HÖLLRIEGL. — Parfaitement.

TMI, vol. IV
p. 399

Illustration 63 : au

procès de Nuremberg, le « témoin » Höllriegl ne fait que confirmer sa déclaration sous serment signée le 7 novembre 1945. Mais il portait une accusation gravissime contre Ernst Kaltenbrunner : celle d'avoir vu une « chambre à gaz » homicide en fonctionnement.

Les supérieurs étaient au courant de ces faits.

Dr GUSTAV STEINBAUER. — En d'autres termes, vous n'en avez pas rendu compte. Est-il exact que, sous peine de mort, non seulement les détenus, mais aussi les hommes de garde avaient l'interdiction de parler de ces événements à une tierce personne ?

TÉMOIN ALOÏS HÖLLRIEGL. — Oui.

Dr STEINBAUER. — Je n'ai pas d'autre question à poser.

COLONEL AMEN. — Voulez-vous regarder à nouveau cette photographie.

TÉMOIN ALOÏS HÖLLRIEGL. — Oui. TMI, vol. IV, p. 403

Illustration 64 : après la

déposition du « témoin » Höllriegl, l'avocat d'Ernst Kaltenbrunner ne demande pas la parole pour un contre-interrogatoire.

nomis de ceux que vous reconnaissez.

TÉMOIN ALOÏS HÖLLRIEGL. — Je reconnais d'abord naturellement le Reichsführer SS Himmler ; à côté de lui, Zierys, commandant du camp de concentration de Mauthausen et, tout à fait à droite, je reconnais Kaltenbrunner.

COLONEL AMEN. — Monsieur le Président, c'est tout.

LE PRÉSIDENT. — Le témoin peut se retirer ; l'audience est suspendue pendant dix minutes.

TMI, vol. IV, p. 404

(L'audience est suspendue.)

COLONEL STOREY. — Plaise au Tribunal. Le dernier exposé

Illustration 65 : le Tribu-

nal se garde bien, lui aussi, de contre-interroger le « témoin ». Il ne lui pose même pas une question.

Pourtant, des interrogations demeuraient.

Dans le film projeté à l'audience et intitulé « Les camps de concentration nazis » (doc. PS-2430, ill. 66), la prétendue « chambre à gaz » homicide de Dachau était longuement décrite

(ill. 67 à 72). Mais celle de Mauthausen n'était même pas montrée. Pour ce camp, on ne voyait qu'un prisonnier américain qui racontait son séjour (ill. 73). A deux reprises, il parlait d'exécutions par « gaz », sans toutefois plus de précision (ill. 74).

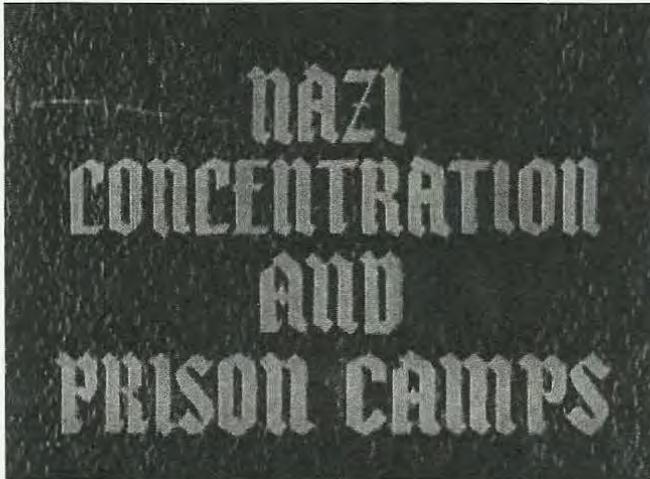


Illustration 66 : le film sur les camps de concentration projeté à Nuremberg.



Illustration 67 : à Dachau, un GI ouvre la porte de la « chambre à gaz ».

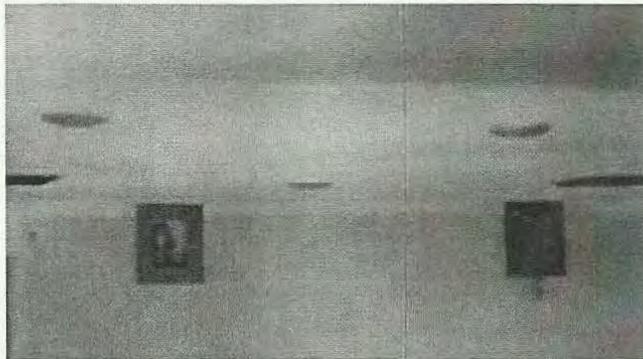


Illustration 68 : on nous montre le plafond de la « chambre à gaz »...

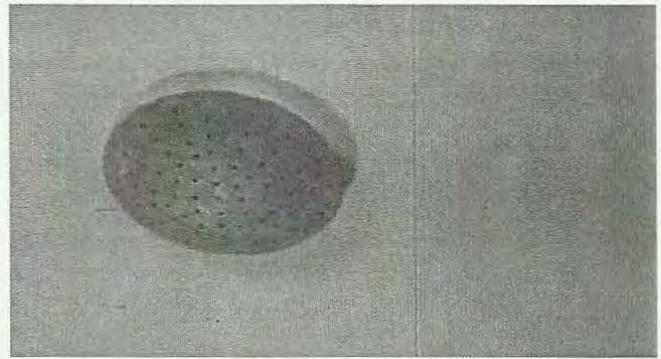


Illustration 69 : ... puis une fausse pomme de douche...



Illustration 70 : ... puis une tuyauterie...

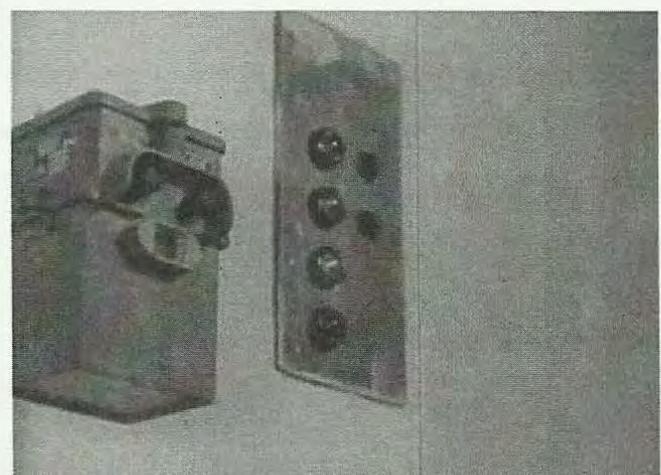


Illustration 71 : ... puis un appareil qui aurait commandé l'introduction du gaz...

En guise de confirmation, je produis la transcription du film extraite des archives de Nuremberg ; on y trouve bien, dans la bouche, les deux vagues mentions au « gaz », sans aucune précision (ill. 74)...



Illustration 72 : ... puis une valve « pour réguler la pression du gaz ».



Illustration 73 : pour Mauthausen, le film ne montre que ce prisonnier américain qui raconte sa détention et parle par deux fois d'assassinat par « gaz », mais sans précision..

worst in Germany--where we have been starving and beaten--and killed. Fortunately my turn hadn't come. Two American officers, at least, have been executed here. Here is the insignia of one, a U. S. Naval officer. And here is his dog tag. And here is the Army officer's, executed by gas in this lager. There were--

(Question) How many ways do they execute them?

(Lieutenant Taylor) Five or six ways--by gas, by shooting, by beating, that is beating with clubs, by exposure, that is standing out in the snow naked for 48 hours and having cold water thrown on them in the middle of winter--starvation--degs--and pushing over a hundred-foot cliff. This--this is all and has been seen and is now being recorded.

(Question) Where did you get the uniform you have on?

(Lieutenant Taylor) This uniform--I came here in uniform but it

p. 14

Illustration 74 : extraite des archives de Nuremberg, la transcription du film sur les camps de concentration présenté à l'audience sous la cote PS-2430 (page 14). A deux reprises, l'ancien détenu américain (illustration 73) parle, de façon très vague, d'assassinats par gaz. On aurait aimé que ce vague soit compensé par des images, mais le film ne montre rien de Mauthausen, et en particulier pas même une seule image de la « chambre à gaz » homicide.

Les juges disposaient également d'un imposant rapport américain rédigé par un certain Eugène Cohen (ill. 75) et d'après lequel environ 2 000 000 de personnes étaient mortes à Mauthausen et dans ses annexes (ill. 76). Je rappelle qu'aujourd'hui, ce nombre de morts a été réduit à 100 000, dont la moitié dans les

quatre derniers mois de la guerre, c'est-à-dire lorsque l'Allemagne s'effondrait (ill. 77). Passons cependant, car pour l'heure, l'intérêt est ailleurs...

Dans ce rapport, il était question d'une chambre à gaz à Mauthausen ainsi que dans l'annexe de Gusen (ill. 78). Mais tout ce que l'on présen-

Illustration 75 : le rapport d'Eugène Cohen sur Mauthausen et ses annexes.

Illustration 76 : on y affirmait que deux millions de personnes y avaient péri...

Illustration 77 : ... nombre ramené aujourd'hui à 100 000, dont la moitié au cours des quatre derniers mois de la guerre, donc quand tout s'effondrait.

DOCUMENT PS-2176.

TMI, vol. XXIX, p. 308

EXTRAITS DU RAPPORT DU COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT (JUDGE ADVOCATE), PRÈS LA TROISIÈME ARMÉE AMÉRICAINE, EN DATE DU 17 JUIN 1945, RELATIF AU CAMP DE CONCENTRATION DE MAUTHAUSEN ET À SES DÉPENDANCES ET PHOTOGRAPHIES DE QUATRE PIÈCES À CONVICTION. (COTE D'AUDIENCE USA-249.)

BESCHREIBUNG:

The list of witnesses and their testimony is not reproduced

CONFIDENTIAL

HEADQUARTERS
THIRD UNITED STATES ARMY
Office of the Judge Advocate

APO 403

TMI, vol. XXIX, p. 314

PS-2176

EXHIBIT 4 as a conclusive Exhibit which in itself, makes a complete case against the perpetrators involved).

6. The total count of victims is impossible to estimate, but with HARTHEIM Castle (a building used for mysterious disposal of people), (See Exhibit 213,) almost 2,000,000 are counted from the German Records themselves. (Also see again EXHIBIT 4).

7. As to the perpetrators or murderers, a complete list of leaders

www.mauthausen-memorial.at/int/fr/index.php?id=8

camps enregistra des hommes, des femmes et des enfants de plus de 40 nations. Des détenus juifs de Hongrie ou de Pologne furent incarcérés en masse à partir de mai 1944 ; ils avaient les plus faibles chances de survie.

Au total, entre la construction du camp en août 1938 et la libération par l'U.S. Army en mai 1945, près de 200 000 personnes furent déportées à Mauthausen.

Des milliers de détenus furent tués ; la mort leur était administrée par fusillade, par injection ou dans le cadre d'« actions bain de la mort » qui les faisaient mourir de froid sous des douches glacées. Au moins 10 200 détenus furent tués dans les chambres à gaz du camp principal, dans le camp de Gusen, dans l'institut d'euthanasie du Château de Hartheim ou gazés dans un véhicule spécialement aménagé qui faisait la navette entre Mauthausen et Gusen. La plupart des détenus moururent des suites de l'exploitation impitoyable de la main d'oeuvre, accompagnée de mauvais traitements ainsi que d'une sous-alimentation, du manque de vêtements et de l'absence de prise en charge médicale. Au total, environ 100 000 détenus trouvèrent la mort à Mauthausen, Gusen et dans les camps annexes, dont la moitié au cours des quatre derniers mois qui ont précédé la libération.

tait comme « preuve », c'était... une boîte de Zyklon B (ill. 79). Quelle était donc cette mystérieuse « chambre à gaz » que l'on n'avait pas osé montrer ?

Les juges auraient dû le demander à l'ancien SS Höllriegl. Ils n'en firent rien. Ces messieurs auraient toutefois dû, car il y avait plus grave encore. Toujours dans les archives de Nurem-

which number sixteen (16) volumes and which will be submitted in a supplemental report. (Ex. #215)

(d) Specimen of poisonous gas used in gas chamber at MAUTHAUSEN and GUSEN No. 1 and No. 2, (Ex. #216)

(e) Rubber hose used by SS Guards to beat prisoners in the MAUTHAUSEN Chain of Camps. (Ex. #217)

TMI, vol. XXIX, p. 310

Illustration 78 : le rapport d'Eugène Cohen parle d'une « chambre à gaz » à Mauthausen...

Illustration 79 : ... mais la seule preuve qu'on nous montre est cette boîte de Zyklon B.



berg, j'ai découvert ce compte rendu de l'interrogatoire d'Aloïs Höllriegl en date du 7 novembre 1945 (ill. 80). L'auteur écrivait :

Le témoin n'a pas pu affirmer avec certitude si le groupe [de visiteurs] est entré dans la chambre à gaz parce que le bâtiment était à 300 m d'où il se situait [ill. 80].

Pourtant, l'ancien SS avait bien déclaré : « Il [Kaltenbrunner] descendit même dans la chambre à gaz [...]. J'ai entendu le gazage se dérouler [...] » (ill. 60, p. 86). Sachant que le prétendu local de mort était au sous-

sol, le « témoin » aurait été bien trop loin pour entendre quoi que ce fut.

Comment expliquer ces contradictions ? Le compte rendu apportait la réponse. On lisait :

Höllriegl a signé une déclaration préparée sur la base de ses interrogations antérieures qui se réfèrent à la visite de Kaltenbrunner à Mauthausen [ill. 80].

C'était clair : on avait invité l'ancien SS à signer une déclaration toute prête, rédigée à partir de ce qu'il avait pu dire mais omettant tout ce qui pouvait fragiliser son témoignage.

Illustration 80 : le compte rendu de l'interrogatoire préliminaire d'Aloïs Höllriegl (document extrait des archives de Nuremberg), haut de la page 1 et bas de la page 2.

[Doc. extrait des archives de Nuremberg]

129 D^{16.09}

Interrogation of HOELLRIEGL, Alois
 By Lt.Col.S.W.Brookhart
 Time 7 November 1945, PM

Witness was shown six (6) photo reprints which were found in the

→ Hoellriegl signed an affidavit prepared on the basis of previous interrogations which refers to Kaltenbrunner's visit to Mauthausen.

Hoellriegl describes a visit by von Schirach to Mauthausen in the latter part of 1942. One day around 1800 hours, while Hoellriegl was standing in formation outside the southern entrance of the camp, a group of about ten persons arrived. The commander and Sachdier received the visitors who were in civilian clothes and among whom he recognized Schirach, Eigruber and Uiberreiter. Eigruber visited the camp very often, but as far as Hoellriegl knew, this was the only visit made by Schirach and Uiberreiter. The visitors and the camp officials walked in the direction of the gas chamber and returned in about half an hour while witness was still in formation. Witness could not definitely state if the group had entered the gas chamber as this building was about 300 meters from his position. Witness was absolutely convinced that the three mentioned Gaulciters were among the visitors as he had seen them repeatedly before and during the war and as they also were recognized by his comrades.

Witness again described Kaltenbrunner's visit to the Mauthausen Concentration Camp in 1942.

concentration.

COLONEL AMEN. — Donc, vous avez eu l'occasion d'assister à l'extermination des détenus par fusillades, gaz, etc.

TÉMOIN ALOÏS HÖLLRIEGL. — Oui, j'ai vu tout cela.

COLONEL AMEN. — Avez-vous fait une déclaration sous serment disant que vous aviez vu Kaltenbrunner dans ce camp ?

TÉMOIN ALOÏS HÖLLRIEGL. — Oui.

COLONEL AMEN. — Et sur le fait qu'il avait vu et connaissait les chambres à gaz ?

TÉMOIN ALOÏS HÖLLRIEGL. — Parfaitement.

TMI, vol. IV
p. 399

Illustration 81 : à l'audience, le « témoin » Höllriegl ne fut pas invité à répéter ses déclarations. Pardi ! Il aurait pu gaffer. L'Accusation se contenta de lui faire confirmer qu'il avait bien signé une déclaration, sans dire naturellement qu'on la lui avait présentée toute prête...

Ainsi avait-on supprimé toute mention du fait que le « témoin » s'était trouvé très loin de la scène, trop loin pour voir et entendre.

C'est sans doute pourquoi à l'audience, Aloïs Höllriegl ne fut pas invité à raconter ce qu'il aurait vu. Prudente, l'Accusation ne fit que mentionner sa déclaration sous serment du 7 novembre 1945, sans lui demander de la répéter ; ainsi évitait-on toute gaffe possible de la part du « témoin ».

Naturellement, la fraude aurait pu être découverte si le Tribunal avait contre-interrogé Aloïs Höllriegl comme il avait contre-interrogé Erich Kempka. Mais les juges s'en abstinent. Ils ne lui posèrent aucune question.

■ Le cas de Rudolf Höss

Un autre exemple flagrant est celui de l'ancien commandant d'Auschwitz, Rudolf Höss.

Il comparut le 15 avril 1946 à la demande de l'avocat d'Ernst Kaltenbrunner (ill. 82). Celui-ci voulait démontrer que son client n'avait rien pu savoir de la Solution Finale. Il crut y parvenir lorsque Rudolf Höss expliqua qu'au cours de l'été 1941, Himmler l'avait convoqué pour l'informer confidentiellement de la décision d'exterminer les juifs et du choix d'Auschwitz pour cette mission. Le Reichsführer lui avait en outre précisé qu'il ne fallait rien en dire, y compris à son supérieur direct, sans quoi il risquait la mort (ill. 83).

Seulement, Rudolf Höss était passé entre les mains des vainqueurs qui lui avaient arraché des aveux (ill. 84). L'Accusation agit alors comme elle l'avait fait avec Aloïs Höllriegl. Sur la prétendue extermination des juifs, elle demanda juste au témoin de confirmer sa déclaration sous serment signée le 5 avril 1946 (ill. 85). Sans surprise, le procureur cita le paragraphe 4 dans lequel Rudolf Höss

le premier et que tous les documents autorisés peuvent lui être présentés pendant son interrogatoire. C'est tout ce que j'avais à dire.

Dr KAUFFMANN. — Avec l'autorisation du Tribunal, je citerai d'abord le témoin Höss.

(Le témoin s'approche de la barre.)

LE PRÉSIDENT. — Levez-vous. Voulez-vous énoncer votre nom ?

TÉMOIN RUDOLF HÖSS. — Rudolf Franz Ferdinand Höss.

LE PRÉSIDENT. — Voulez-vous répéter ce serment après moi : « Je jure devant Dieu tout puissant et omniscient que je dirai la pure vérité et que je ne cèlerai ni n'ajouterai rien ».

(Le témoin répète le serment.)

Vous pouvez vous asseoir.

TMI, vol. XI, p. 408

Dr KAUFFMANN. — Témoin votre déposition est très impor-

Illustration 82 : c'est l'avocat d'Ernst Kaltenbrunner qui convoqua à Nuremberg le « témoin » Rudolf Höss. Au départ, donc, l'ancien commandant d'Auschwitz était un témoin de la Défense. Mais il était passé entre les mains des vainqueurs qui lui avaient arraché des « aveux »...

Illustration 83 : à Nuremberg, Rudolf Höss paraît pouvoir innocenter Ernst Kaltenbrunner en prétendant que l'extermination (prétendue) des juifs était une affaire totalement secrète.

Dr KAUFFMANN. — Est-il exact qu'en 1941 Himmler vous a convoqué à Berlin? Donnez-nous un bref compte rendu de vos conversations avec lui.

TÉMOIN HÖSS. — Oui, au cours de l'été 1941, je fus personnellement convoqué par le Reichsführer SS Himmler qui me pria de venir à Berlin. Je ne puis vous répéter exactement les mots qu'il prononça, mais en voici le sens: «Le Führer a décidé la solution finale du problème juif. C'est à nous, SS, que revient l'exécution de ces ordres. Si nous ne le faisons pas maintenant, c'est le peuple juif qui, plus tard, anéantira le peuple allemand». Auschwitz a été choisi dans ce but car c'est l'endroit le plus propice à la construction d'un camp d'internement.

Dr KAUFFMANN. — Himmler vous a-t-il dit que tout cela devait être considéré comme «affaire secrète d'État»?

TÉMOIN HÖSS. — Oui, il a insisté particulièrement sur ce point et m'a recommandé de ne pas en parler à mon supérieur direct, le Gruppenführer Glücks, cette conversation devant rester secrète. Je devais observer à ce sujet le plus grand silence vis-à-vis de tout le monde.

Dr KAUFFMANN. — Que faisait Glücks, dont vous venez de parler?

TÉMOIN HÖSS. — Le Gruppenführer Glücks était inspecteur des camps de concentration et dépendait directement du Reichsführer.

Dr KAUFFMANN. — L'expression «affaire secrète d'État» signifie-t-elle que celui qui y faisait la moindre allusion risquait sa vie?

TÉMOIN HÖSS. — Oui, cela signifiait qu'on ne pouvait en parler avec qui que ce soit et que l'on était responsable de toute fuite éventuelle.

TMI, vol. XI p. 410

Illustration 84 : les «aveux» que, le 5 avril 1946, les vainqueurs avaient arrachés à Rudolf Höss, c'est-à-dire quelques jours seulement avant sa comparution au procès de Nuremberg comme témoin de la Défense.

DOCUMENT PS-3868.

TMI, vol. XXXIII, p. 275

DÉCLARATION SOUS SERMENT DE RUDOLF FRANZ FERDINAND HOESS, EN DATE DU 5 AVRIL 1946: ENTRE LE 1^{er} MAI 1940 ET LE 1^{er} DÉCEMBRE 1943, IL ÉTAIT COMMANDANT DU CAMP DE CONCENTRATION D'AUSCHWITZ; DANS CE LAPS DE TEMPS 3.000.000 D'ÊTRES HUMAINS Y ONT PÉRI; DESCRIPTION DES MÉTHODES D'EXTERMINATION; NOMS DE QUELQUES PERSONNES RESPONSABLES; LA «SOLUTION FINALE» SIGNIFIAIT L'EXTERMINATION DE TOUS LES JUIFS EN EUROPE; LA POPULATION DES ENVIRONS D'AUSCHWITZ AVAIT CONNAISSANCE DES MASSACRES. (COTE D'AUDIENCE USA-819.)

EXPLANATORY NOTE:

Each page signed "Rudolf Hoess" in lower right corner. All handwriting in blue ink.

OFFICE OF US CHIEF OF COUNSEL
FOR THE PROSECUTION OF AXIS CRIMINALITY
APO 124A, US ARMY
INTERROGATION DIVISION

AFFIDAVIT.

I, RUDOLF FRANZ FERDINAND HOESS, being first duly sworn, depose and say as follows:

1. I am forty-six years old, and have been a member of the

TÉMOIN HÖSS. — Oui.

COLONEL AMEN. — Témoin, vous avez fait, à la demande du Ministère Public, une déposition sous la foi du serment ?

TÉMOIN HÖSS. — Oui.

COLONEL AMEN. — Je demande qu'on montre au témoin le document PS-3868, que je dépose sous le numéro USA-819.

(Le document est remis au témoin.)

Vous avez librement signé cet affidavit, témoin ?

TÉMOIN HÖSS. — Parfaitement.

COLONEL AMEN. — Et il représente la vérité à tous égards ?

TÉMOIN HÖSS. — Oui.

COLONEL AMEN. — Messieurs, nous avons ce document en quatre langues. (Au témoin.) Vous nous avez déjà donné quelques explications sur des passages de cet affidavit. Pouvez-vous en suivre la lecture ? Est-ce que vous avez une copie de l'affidavit devant vous ?

TÉMOIN HÖSS. — Oui.

TMI, vol. XI, p. 425

compromettait l'Office central de sécurité du Reich, c'est-à-dire Ernst Kaltenbrunner, en ces termes :

Toutes les exécutions massives par les gaz eurent lieu sous les ordres directs, la surveillance et la responsabilité du RSHA. Je recevais directement du RSHA l'ordre de procéder à ces exécutions en masse [TMI, XI, 427].

Le procureur cita également le paragraphe 6 ainsi rédigé :

La solution finale de la question juive signifiait l'extermination complète de tous les Juifs vivant en Europe. Je reçus l'ordre en juin 1941 de créer des installations d'extermination à Auschwitz. [...] quand j'installai les bâtiments d'extermination à Auschwitz, je me servis de Zyklon B qui

était un acide prussique cristallisé que nous laissions tomber dans la chambre d'extermination par une petite ouverture. Il fallait de trois à quinze minutes pour tuer les gens dans la chambre d'extermination suivant les conditions atmosphériques. Nous savions quand les gens étaient morts parce qu'ils s'arrêtaient de crier. D'habitude, nous attendions une demi-heure avant d'ouvrir les portes pour retirer les corps [TMI, XI, 427-428].

Uniquement soucieux de dégager la responsabilité de son client, l'avocat d'Ernst Kaltenbrunner n'en profita pas pour réinterroger le témoin sur ces prétendus gazages à Auschwitz. Il lui fit juste préciser que lorsqu'il parlait du RSHA, il voulait juste parler d'Adolf Eichmann (ill. 86).

TMI, vol. XI, p. 431

15 avril 46

Dr KAUFFMANN. — Paragraphe 4, vous déclarez :

« Toutes les exécutions massives par les gaz eurent lieu sous les ordres directs, la surveillance et la responsabilité du RSHA. Je recevais directement du RSHA tous les ordres de procéder à ces exécutions. »

Votre témoignage de tout à l'heure devant ce Tribunal avait pour objet de démontrer que toute cette action vous était directement ordonnée par Himmler en passant par Eichmann qui en était personnellement chargé. Est-ce que vous maintenez cela ?

TÉMOIN HÖSS. — Oui.

Dr KAUFFMANN. — Voulez-vous, par cette dernière phrase du paragraphe 4, créer une contradiction avec ce que vous avez déclaré tout à l'heure ?

TÉMOIN HÖSS. — Non, en relation avec les exécutions massives et le RSHA, je parle toujours de l'Obersturmbannführer Eichmann.

Dr KAUFFMANN. — A la fin du paragraphe 7, vous déclarez

Illustration 85 : tout comme avec le « témoin » Höllriegl, à l'audience, l'Accusation demanda à Rudolf Höss de confirmer sa déclaration sous serment.

Illustration 86 : l'avocat de Kaltenbrunner fait dire à Höss que lorsqu'il parlait du RSHA, il ne pensait qu'à Adolf Eichmann. Cette thèse était absurde : si, vraiment, l'extermination (prétendue) avait eu lieu « sous la surveillance et la responsabilité du RSHA », le chef de cet office aurait été informé.

Restait le Tribunal. Allait-il contre-interroger ce témoin dont la déposition sur les gazages était demeurée assez vague ? C'était en effet le moment d'obtenir des précisions techniques, car bien qu'elle ait disposé des plans des constructions de Birkenau, y compris ceux des grands crématoires, à Nuremberg, l'Accusation soviétique n'en produisit aucun qui aurait montré une « chambre à gaz ».

Trois ans plus tard, d'ailleurs, le résumé des résultats de la Commission générale d'enquête sur les crimes allemands en Pologne fut publié (ill. 18, p. 62). Sur les prétendues grandes « chambres à gaz » de Birkenau, on lisait :

[...] la chambre à gaz proprement dite (Leichenkeller 1), [était] chauffée d'avance au moyen de petites poêles. Le chauffage était employé afin de créer des conditions favorables aux émanations de l'acide cyanhydrique. [...] 2 000 personnes environ étaient ainsi entassées sur 210 m² [...]. Les portes étanches une fois fermées, l'air de la chambre était absorbé par un ventilateur. Le contenu des boîtes de cyclone émanant de l'acide cyanhydrique était lancé dans la chambre par les quatre ouvertures du plafond. Il tombait dans une sorte de puits formé par un pilier creux à

quatre faces recouvert de grilles fines. [...] Les SS du service des crématoires d'Oswiecim ne s'efforçaient [...] pas de calculer exactement la dose nécessaire pour épargner aux victimes la terrible agonie. Ils versaient au hasard dans la chambre le contenu des boîtes et pour être tout à fait sûrs du résultat, laissaient les misérables dans le gaz pendant 25 minutes à peu près. Lorsqu'en été 1944, l'action de « gazage » fut la plus intense, ils réduisirent ce temps à 10 minutes [...]. Il ressort des dépositions des chauffeurs de crématoires que les gazés, après la fermeture des portes étanches de la chambre, [...] endommageaient [...] les ventilateurs. [...] lorsqu'on rouvrait la porte, on voyait les gazés presque assis [...]. Toutes les méthodes d'assassinat individuel et en masse donnaient d'énormes quantités de cadavres qu'il fallait supprimer [ill. 87-88] .

Suivait un long développement sur les méthodes alléguées de crémations massives...

On notera que si des précisions techniques étaient apportées, les auteurs n'en mentionnaient aucun sur la ventilation de la pièce après le gazage. Bien plus, ils déclaraient qu'avant de mourir, les victimes endommageaient les ventilateurs, ce qui aurait rendu l'évacuation des vapeurs toxiques encore plus difficile. Bref, ni

p. 95

...ir numero de vestiaire pour que chacun retrou-
ses choses après le désinfection. Les prison-
nt chassés à travers le corridor à la chambre
à gaz proprement dite (Leichenkeller 1), chauffée d'avance au
moyen de petits poêles. Le chauffage était employé afin de
créer des conditions favorables aux émanations de l'acide
cyanhydrique. Les gens étaient roués de coups et des chiens
étaient lâchés contre eux pour qu'ils se hâtent le plus possible.
2000 personnes environ étaient ainsi placées sur 210 m². Pour
désorienter encore davantage les victimes, des imitations de
douches étaient aménagées au plafond mais dont l'eau ne
courait jamais. Les portes étanches une fois fermées, l'air de la
chambre était absorbé par un ventilateur. Le contenu des boî-
tes de cyclone émanant de l'acide cyanhydrique était lancé
dans la chambre par les quatre ouvertures du plafond. Il
tombait dans une sorte de puits formé par un pilier creux
à quatre faces recouverts de grilles fines. En ce qui concerne les
chambres à gaz à la surface du sol, les substances mortelles

Illustration 87 : page 95 du résumé des résultats de la Commission générale d'enquête sur les crimes allemands en Pologne.

L'acide cyanhydrique ou prussique (HCN), employé à l'empoisonnement d'hommes enfermés dans des chambres, est un poison des plus violents, 0,12 mg de cet acide dans un litre d'air est suffisant pour asphyxier un homme. Il paralyse la fermentation qui permet le renouvellement à l'aide des globules rouges du sang, de l'oxygène absorbé par le tissu, il cause la mort par suite de l'asphyxie interne, avec irritation du centre de respiration accompagnée de sentiments d'angoisse, de vertiges et de vomissements.

Si la concentration de l'acide cyanhydrique dans l'air est suffisamment forte, la mort a lieu presque instantanément. Les SS du service des crématoires d'Oświęcim ne s'efforçaient pourtant pas de calculer exactement la dose nécessaire pour épargner aux victimes la terrible agonie. Ils versaient au hasard

95

dans la chambre le contenu des boîtes et pour être tout à fait sûrs du résultat, laissaient les misérables dans le gaz pendant 25 minutes à peu près. Lorsqu'en été 1944, l'action de „gazage” fut la plus intense, ils réduisirent ce temps à 10 minutes, tout en diminuant pour des raisons d'économie, le nombre des boîtes de cyclone de 12 à 6. Il ressort des dépositions des chauffeurs de crématoire que les gazés, après la fermeture des portes étanches de la chambre, couraient vers la porte, brisaient le verre de la petite lucarne d'observation, endommageaient les fils électriques et les ventilateurs; lorsqu'on rouvrait les portes de la chambre, on voyait les gazés presque assis. Les cadavres étaient d'une couleur pâle rose, par endroits d'un rose plus intense, par endroits avec des taches verdâtres. Quelques uns avaient de l'écume à la bouche, d'autres saignaient du nez. Beaucoup avaient les yeux ouverts, certains étaient pressés les uns contre les autres. Le plus grand entas-

se éloigner des ouvertures et à se rapprocher de la porte.

L'Incinération des cadavres, les crématoires.

Toutes les méthodes d'assassinat individuel et en masse donnaient d'énormes quantités de cadavres qu'il fallait supprimer. Au commencement, ils étaient enterrés dans des fosses communes dans la forêt près de Brzezinka. Au printemps 1942 la décomposition des cadavres entassés commença à empester l'atmosphère. Les fosses furent donc ouvertes, une partie des cadavres fut brûlée au four crématoire, d'autres brûlés dans les fosses mêmes, et les restes complètement décomposés furent pulvérisés par des lance-flammes. Les tueries massives créèrent la nécessité de détruire les cadavres d'une façon non moins massive et radicale. Ce fut en 1940 qu'on mit déjà en service à Oświęcim un petit crématoire (No. 1) par la transformation

96

en 1945 ni après, les Soviétiques n'avaient indiqué comment vaincre la plus grosse difficulté pour des gazages massifs dans un espace clos : l'extraction du gaz piégé dans le tas de victimes. Le Tribunal ayant Rudolf Höss à sa disposition, c'était le moment de lui demander des éclaircissements : comment était-il parvenu à

fabriquer ces immenses chambres à gaz qui, d'après le document L-022, avaient permis d'assassiner 1 million 765 mille personnes en deux ans, soit plus de 2 400 par jour (ill. 89), avec, d'après le document L-161, une pointe en juillet 1944 à 12 000 par jour (ill. 90) ?

DOCUMENT L-022.

TMI, vol. XXXVII, p. 433

EXTRAITS DU RAPPORT PRÉSENTÉ EN NOVEMBRE 1944 PAR LE COMITÉ DES RÉFUGIÉS DE GUERRE, WASHINGTON D.C. SUR LES CAMPS D'EXTERMINATION (AUSCHWITZ ET BIRKENAU) AVEC UNE ESTIMATION DU NOMBRE DES JUIFS GAZÉS À BIRKENAU, D'AVRIL 1942 À AVRIL 1944. (COTE D'AUDIENCE USA-294.)

EXPLANATORY NOTE:

Offset printed copy; orig. in archives of U.S. State Dept; report consists of two accounts of escaped concentration camp inmates—two young Slovakian Jews and a Polish major

Executive Office of the President
War Refugee Board
Washington, D. C.

German Extermination Camps —
Auschwitz and Birkenau.
(page 33)

Careful estimate of the number of Jews gassed
in BIRKENAU between April, 1942 and April, 1944
(according to countries of origin).

Poland (transported by truck)	approximately	300,000
" " " train)	"	600,000
Holland	"	100,000
Greece	"	45,000
France	"	150,000
Belgium	"	50,000
Germany	"	60,000
Yugoslavia, Italy and Norway	"	50,000
Lithuania.....	"	50,000
Bohemia, Moravia and Austria	"	30,000
Slovakia	"	30,000
Various camps for foreign Jews in Poland..	"	300,000
	<u>approximately</u>	<u>1,765,000</u>

Illustration 89 : le document L-022 selon lequel d'avril 1942 à avril 1944, 1 million 765 mille personnes avaient été gazées et brûlées à Auschwitz-Birkenau.

On s'attendait donc à un contre-interrogatoire qui s'étalerait sur des pages et des pages... Mais non ! Le juge américain se contenta de lui poser trois courtes questions sur le nombre d'internés dans les camps, l'administration qui avait géré le système concentrationnaire et les conditions de vie des prisonniers (ill. 91).

Ce fut tout. Le témoin fut ensuite invité à se retirer... Comparez encore une fois avec Erich Kempka !

■ **L'article 21 du TMI et le préjugé du Tribunal de Nuremberg**

On me répondra que les juges n'avaient nul besoin de précisions tech-

PARTIAL TRANSLATION OF DOCUMENT L-161

BRITISH WAR OFFICE REPORT

M. I 19 (R.P.S.) / 2638 31 May 1945

Report

Poland

OSWIECIM (AUSCHWITZ) CONCENTRATION CAMP

Interrogation of—French student

“42. During July 1944 they were being liquidated at the rate of 12,000 Hungarian Jews daily, and, as the crematoria could not deal with such numbers, many bodies were thrown into large pits and covered with quick lime.”

IMT, série rouge, vol. VII., p. 908

PARTIAL COPY OF DOCUMENT L-165

Illustration 90 : fragment du document L-161 selon lequel pendant l'été 1944, 12 000 juifs hongrois auraient été quotidiennement liquidés à Birkenau.

TMI, vol. XI, p. 433

15 avril 46

M. BIDDLE. — Combien d'internés y avait-il dans ces 900 camps ?

TÉMOIN HÖSS. — Je ne puis pas non plus le dire; cela variait de 100 à 10.000 détenus. Je ne puis indiquer le nombre exact de détenus dans ces camps de travail.

M. BIDDLE. — De quelle administration dépendaient ces camps de travail? De quel service?

TÉMOIN HÖSS. — Les camps de travail dépendaient du WVHA en ce qui concerne la direction, la garde, l'habillement. Le ravitaillement et l'organisation du travail dépendaient des usines employant les détenus.

M. BIDDLE. — Et à la fin de la guerre, les conditions de vie dans ces camps de travail étaient-elles semblables aux conditions de vie dans les camps de concentration, telles que vous les avez décrites plus haut?

TÉMOIN HÖSS. — Oui, car il n'y avait plus la possibilité d'évacuer les détenus malades vers les camps de concentration proprement dits; c'est pour cela que la mortalité était très élevée.

LE PRÉSIDENT. — Le témoin peut se retirer.

(Le témoin se retire.)

En avez-vous terminé, Docteur Kauffmann?

Dr KAUFFMANN. — Je fais comparaître encore un témoin,

Illustration 91 : le contre-interrogatoire minable de Rudolf Höss par le Tribunal. Il ne lui fut demandé aucune précision sur ces gazages en masse. Comparez avec le contre-interrogatoire d'Erich Kempka.

niques. C'est vrai. Mais pourquoi n'en avaient-ils nul besoin ? Tout simplement parce qu'avec l'Accusation et aussi — hélas ! — la Défense, ils considéraient l'existence des « chambres à gaz » homicides allemandes comme un fait connu de tous. Ils fondaient leur conviction sur les révélations soviétiques à propos du camp de Majdanek (ill. 92), près de Lublin, libéré par l'armée rouge durant l'été 1944 — on parlait alors de six chambres à gaz (ill. 93) — et surtout sur la propagande orchestrée après la libération de Dachau fin avril 1945.

Or, l'article 21 du statut du Tribunal stipulait : « *Le Tribunal n'exigera pas que*

Jean Pélissier .

118 ° CAMPS DE LA MORT

(Octobre 1945).

SIX CHAMBRES A GAZ

La fusillade ne suffisant pas, les nazis recouraient aux gaz. Majdanek était pourvu de six chambres à gaz. Les unes étaient appropriées pour la mise à mort par le gaz carbonique, les autres pour la mise à mort au moyen de gaz « cyclone ». Sur le territoire même du camp, on a découvert 535 boîtes de fer-blanc renfermant la préparation de « cyclone B » et des ballons remplis d'oxyde de carbone. L'analyse officielle de ces boîtes a permis de constater ce qui suit :

Illustration 93 : octobre 1945, un auteur reprend les allégations soviétiques sur les six « chambres à gaz » de Majdanek.

Illustration 92 : septembre 1944, la presse française (et mondiale) reprend les allégations soviétiques sur Majdanek.

l'Humanité

ORGANE CENTRAL DU PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS

FONDATEUR : JEAN JAURES RÉDACTEUR EN CHEF (1926-1937) : VAILLANT-COUTURIER

DIRECTEUR : MARCEL CACHIN, secrétaire

DIMANCHE 17 ET LUNDI 18 SEPTEMBRE 1944

Décisions de sagesse :

La Commission de la Défense Nationale de l'Assemblée Consultative Provisoire, réunie hier au Palais-Bourbon, s'est prononcée pour l'épuration de l'armée et contre toute dislocation des formations F.F.I., qu'elle entend voir incorporées par unités et avec leurs cadres dans l'organisation militaire.

HIER A AUBERVILLIERS
avec Charles TILLON
accusé comme métré

Jacques Duclos
a liétri
les agissements
des fauteurs
de guerre civile

UN MILLION ET DEMI D'ASSASSINÉS

dont de nombreux déportés français

AU CAMP DE LA MORT PRÈS DE LUBLIN

voilà ce qu'établit le rapport de la commission
d'enquête polono-soviétique publié hier à Moscou



La ligne Siegfried est percée

au sud-est d'Aix-la-Chapelle

BREST EST LIBÉRÉ : 12.000 PRISONNIERS

L'ARMÉE ROUGE EST ACCUEILLIE AVEC UN ENTHOUSIASME INDESCRITIBLE
dans les faubourgs de VARSOVIE

comme à SOFIA où elle est entrée hier



Le Tribunal pourra exiger d'être informé du caractère de tout moyen de preuve avant qu'il ne soit présenté, afin de pouvoir statuer sur sa pertinence.

Article 21.

TMI, vol. I, p. 17

Le Tribunal n'exigera pas que soit rapportée la preuve de faits de notoriété publique, mais les tiendra pour acquis. Il considérera également comme preuves authentiques les documents et rapports officiels des Gouvernements des Nations Unies, y compris ceux dressés par les Commissions établies dans les divers pays alliés pour les enquêtes sur les crimes de guerre ainsi que les procès-verbaux des audiences et les décisions des tribunaux militaires ou autres tribunaux de l'une quelconque des Nations Unies.

Article 22.

Le siège permanent du Tribunal sera à Berlin. La première

soit rapportée la preuve de faits de notoriété publique, mais les tiendra pour acquis » (ill. 94).

Dès lors, pourquoi perdre son temps à contre-interroger un « témoin » qui, contrairement à Erich Kempka, déposait sur un fait tenu pour acquis ? Les « témoignages » sur les « chambres à gaz » venaient comme une simple confirmation, pas comme un élément de preuve qu'il fallait étudier, soupeser et discuter. L'ennui est que cette façon d'agir reste la principale source des erreurs judiciaires. Et quand l'Histoire se fonde sur des procès, alors l'erreur judiciaire enfante d'un mythe historique. Sur la mort de Martin Bormann, les juges se sont préservés de l'erreur car ils ont consciencieusement contre-interrogé Erich Kempka. S'ils avaient agi de même avec Aloïs Höllriegl, Rudolf Höss ainsi que d'autres (Franz Blaha, Marie-Claude Vaillant-Couturier...), le bobard des « chambres à gaz » homicides allemandes serait sans doute mort en 1946. Voilà pourquoi à la suite du professeur Faurisson, je dis : un témoin n'est pas une personne qui dit « Je suis témoin ». Un témoin est une personne qui a passé avec succès l'épreuve du contre-interrogatoire.

Mais les historiens accrédités ne pensent pas ainsi. Car tout comme

les magistrats de Nuremberg, ils préjugent de l'existence des « chambres à gaz » homicides.

◆ DES HISTORIENS FIDÈLES DISCIPLES DES JUGES DE NUREMBERG

Tel fut le sens de la déclaration des 34 historiens publiée par le quotidien *Le Monde* le 21 février 1979, une déclaration qui se terminait ainsi :

Il ne faut pas se demander comment, techniquement, un tel meurtre de masse a été possible. Il a été possible techniquement puisqu'il a eu lieu. Tel est le point de départ obligé de toute enquête historique sur ce sujet. Cette vérité, il nous appartenait de la rappeler simplement : il n'y a pas, il ne peut y avoir de débat sur l'existence des chambres à gaz [ill. 95].

nier l'existence sans outrager la vérité. Il ne faut pas se demander comment, techniquement, un tel meurtre de masse a été possible. Il a été possible techniquement puisqu'il a eu lieu. Tel est le point de départ obligé de toute enquête historique sur ce sujet. Cette vérité, il nous appartenait de la rappeler simplement : il n'y a pas, il ne peut y avoir de débat sur l'existence des chambres à gaz.

Ce te
loriens
qui ti
Collège

Le Monde,
21 février 1979, p. 23

Illustration 94 :

l'article 21 du Statut du TMI. C'est grâce à lui que les juges purent admettre comme « fait de notoriété publique » l'existence des « chambres à gaz » homicides. D'où le peu de curiosité face aux « témoins » de ces « chambres à gaz ».

En mai 1987, d'ailleurs, Serge Klarsfeld admit qu'après la guerre : « *Personne ne [s'était] préoccupé de rassembler des preuves matérielles* » et que quarante ans plus tard, les historiens avaient uniquement découvert « *des débuts de preuves* » (ill. 96). On en déduisait que jusqu'en 1986, tous les auteurs de livres consacrés à l'« Holocauste » n'avaient fourni aucune preuve matérielle de l'existence de l'arme du crime n° 1. Autrement dit : en bons élèves des juges de Nuremberg, ils avaient d'emblée admis comme certaine l'existence des « chambres à gaz » homicides. Ainsi s'expliquait leur manque total d'intérêt pour les questions techniques.

Serge Klarsfeld formulait cet aveu car à l'époque, lui et ses amis pensaient que Jean-Claude Pressac allait enfin apporter les preuves techniques. Seulement, il fallut déchanter. D'où le fait qu'après la mort de ce dernier, les historiens retombèrent dans leurs éternels préjugés. Dans son ouvrage *Auschwitz* paru en 2005 (ill. 97), Annette Wieviorka écrit :

L'idée qu'il y a à « prouver » quoi que ce soit demeure pour moi une idée étrange. Jusqu'aux années 70, la matérialité du gazage et de la crémation ne pouvait faire l'objet d'aucun doute, fût-il méthodique [ill. 98].

Cinq ans plus tard, l'agrégé d'histoire et anima-

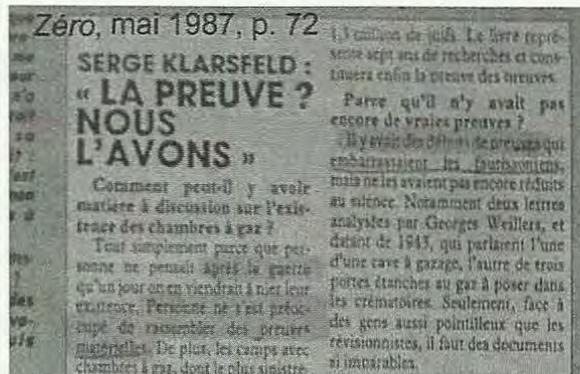


Illustration 96 : l'aveu de Serge Klarsfeld en 1987.

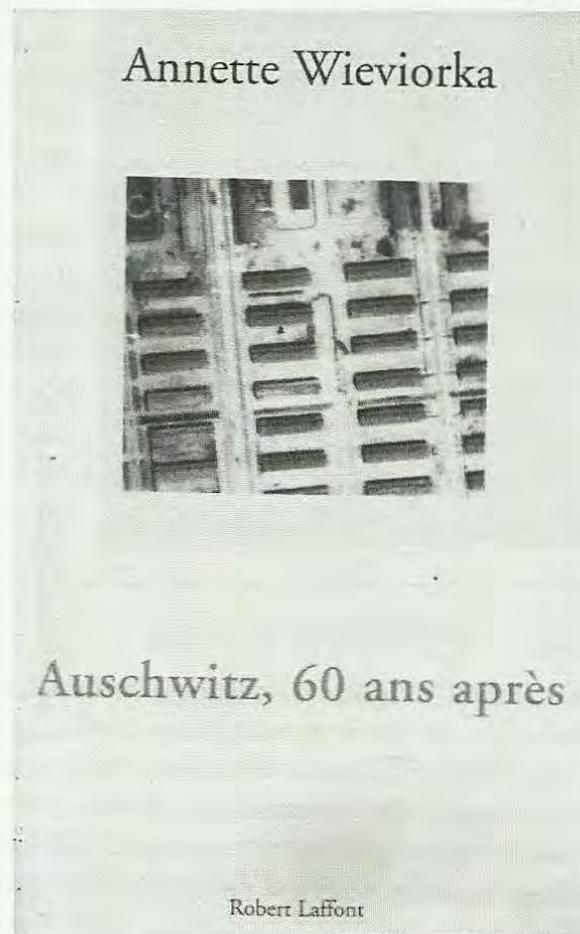


Illustration 97 : l'ouvrage d'Annette Wieviorka.

turent le crime, Rudolf Hoss, mais aussi Johann Paul Kremer, ou encore ceux qui furent jugés lors des très nombreux procès. L'idée qu'il y a à « prouver » quoi que ce soit demeure pour moi une idée étrange. Jusqu'aux années 1970, la matérialité du gazage et de la crémation ne pouvait faire l'objet d'aucun doute, fût-il méthodique. Imagine-t-on un

113

Illustration 98 : l'aveu d'Annette Wieviorka en 2005. Pour elle, il n'y a rien à démontrer...

JOËL GUEDJ

Introduction à l'histoire de la Shoah

Préface de Philippe Joutard



teur d'un séminaire d'histoire de la Shoah, Joël Guedj, écrit :

Au lendemain de 1945, aucun responsable de la "Solution finale" ne nie les faits de l'extermination, que ce soit lors des procès ou dans les témoignages écrits ou oraux, car la négation après la défaite aurait été inutile et dérisoire [ill. 99].

Plus loin, il citait sans aucune critique ni réserve le dernier alinéa de la déclaration des 34 historiens publiée le 21 février 1979 (ill. 100). Bref, les historiens actuels de la Shoah partent des mêmes préjugés que leurs prédécesseurs d'avant 1986.

Voilà pourquoi, pour eux comme pour les juges de 1945, les « témoignages » et autres « aveux » viennent uniquement en guise de confirmation et de description d'un fait déclaré d'emblée certain. Par conséquent, il n'y a pas à les vérifier, que ce soit en les confrontant aux éléments matériels ou en soumettant leurs auteurs (s'ils sont

La mémoire et ses enjeux

27

de Pierre Rassinier. L'historienne américaine Deborah Lipstadt³⁰ a également publié des livres pionniers dans ce domaine.

Au lendemain de 1945, aucun responsable de la « Solution finale » ne nie les faits de l'extermination, que ce soit lors des procès ou dans les témoignages écrits ou oraux, car la négation après la défaite aurait été inutile et dérisoire. Mais à la fin des années 70, la mise en cause du génocide des Juifs émerge dans

Illustration 99 : oubliant les conditions dans lesquelles eurent lieu les « procès » d'après-guerre, Joël Guedj s'appuie sur le fait (contestable) qu'aucun des responsables de la « Solution finale » n'a contesté l'extermination pour rejeter le révisionnisme...

La mémoire et ses enjeux

37

simultanément ou ultérieurement. Chacun est libre de fournir une explication de telle ou telle sorte ; chacun est libre jusqu'à une certaine limite d'imaginer ou de rêver que ces actes monstrueux ne se sont pas produits. Malheureusement, ils se sont réellement produits et personne ne peut nier leur existence sans faire outrage à la vérité. Il n'est pas nécessaire de se demander comment ce massacre a été techniquement possible. Il a été techniquement possible du fait qu'il a eu lieu. Voilà le sujet. Cette vérité, c'est à nous qu'il incombe de la rappeler en de simples termes ; il n'y a pas et il ne peut y avoir un débat sur l'existence des chambres à gaz⁶⁵. »

Illustration 100 : 2010, Joël Guedj cite sans aucune critique le dernier alinéa de la déclaration d'historiens parue 31 ans plus tôt dans *Le Monde*.

encore vivants) à un contre-interrogatoire serré. Si l'on excepte ceux dont le caractère mensonger apparaît immédiatement, tous sont acceptés et qualifiés d'égale valeur.

■ Un livre révélateur

Un exemple flagrant est le livre paru en 1984 en français sous le titre : *Les chambres à gaz secret d'État* (ill. 101). Dans la réédition de 2000, l'introduction commençait ainsi :

Plus de cinquante ans après les faits, cet ouvrage a pour objectif la description, aussi exacte que possible, en précisant les lieux les dates et l'ampleur des crimes, des massacres perpétrés par le national-socialisme au moyen de gaz toxiques sur des victimes sans défense [ill. 102].

Les auteurs oubliaient toutefois qu'avant de décrire, il fallait vérifier les faits. A ceux qui me répondront que c'est la même chose, j'invoquerai le

cas d'Angélique Cottin, dite la « fille électrique », dont c'est cette année le centenaire de la mort. En janvier 1846, cette demoiselle de 13 ans, originaire du Perche, défraya la chronique parce qu'elle aurait présenté des symptômes de télékinésie, c'est-à-dire qu'elle aurait pu faire bouger des objets à distance, parfois très violemment. Des di-

zaines de témoins attestèrent les faits, dont plusieurs médecins. L'histoire est relatée dans le quatrième tome de l'ouvrage de Louis Figuier, *Histoire du merveilleux dans les temps modernes* (ill. 103).

A la demande de ses parents, un jury de scientifiques fut constitué pour contrôler la véracité des phénomènes, sous la présidence du secrétaire perpétuel de l'Académie des

EUGEN KOGON
HERMANN LANGBEIN
ADALBERT RÜCKERL

Les chambres à gaz secret d'État



Illustration 101

INTRODUCTION

Plus de cinquante ans après les faits, cet ouvrage a pour objectif la description, aussi exacte que possible, en précisant les lieux les dates et l'ampleur des crimes, des massacres perpétrés par le national-socialisme au moyen de gaz toxiques sur des victimes sans défense.

Malgré le secret rigoureux qui entourait cette forme de meurtre, certains faits furent déjà connus à l'époque. C'est

Illustration 102 : page 7 du livre de l'illustration 101.

Louis Figuier, *Histoire du Merveilleux dans les temps modernes* (Hachette, 1881, 3e ed.), p. 187

LA FILLE ÉLECTRIQUE

Manifestations électriques chez Angélique Cottin, dans le village de Bouvigny (Orne). — Observation faite par M. de Farémont, établissant la nature électrique des phénomènes propres à cette *torpille humaine*. — Expériences des médecins de Mortagne. — Angélique Cottin à Paris. — Expériences devant la commission de l'Académie des sciences. — Conclusion. — Une nouvelle fille électrique au Canada, en 1880.

Les faits qui se rapportent à l'*electro-biologie* se passaient en 1850. Revenons de quelques années en arrière, c'est-à-dire à l'année 1846, pour raconter l'his-

Illustration 103 : la « fille électrique » racontée par L. Figuier.

sont écoulés depuis lors, et la commission n'a point reçu d'avertissement. Nous avons appris, cependant, que mademoiselle Angélique Cottin est journellement conduite dans des salons où elle répète ses expériences.

« Après avoir pesé toutes ces circonstances, la commission est d'avis que les communications transmises à l'Académie, au sujet de mademoiselle Angélique Cottin, doivent être considérées comme non avenues. »

III.

PHÉNOMÈNES DES TABLES TOURNANTES.

Oeuvres complètes de François Arago

tome IV, (éd. Gide et J Baudry, Paris, 1854), p. 456

Illustration 104 : la conclusion du jury de l'Académie des sciences après l'examen d'Angélique Cottin.

Illustration 105 : couverture de l'ouvrage de Louis Peisse.

Illustration 106 : page 70 du livre de Louis Peisse qui mentionne le cas d'Angélique Cottin.

LA MÉDECINE ET LES MÉDECINS

PHILOSOPHIE, DOCTRINES, INSTITUTIONS

CRITIQUES, MOEURS

ET BIOGRAPHIES MÉDICALES

PAR LOUIS PEISSE

PARIS — LUGDUNA
Quædam in rebus — qui moset, nulli nocet.
PUBLICE STRAUS.

TOME PREMIER

A PARIS

J. B. BAILLIÈRE ET FILS

LIBRAIRES DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE MÉDECINE
Rue Hautefeuille, 19.

LONDRES

NEW-YORK

H. BAILLIÈRE, 219, REGENT-STREET

H. BAILLIÈRE, 290, BROADWAY.

A MADRID, CHEZ G. BAILLY-BAILLIÈRE, CALLE DEL PRINCIPAL, 11.

1857

L'auteur et l'éditeur se réservent le droit de traduction.

Sciences, François Arago. L'examen eut lieu le 16 février 1846 dans les locaux de l'Académie. Il fut si décevant que, dans son rapport, le jury conclut :

Après avoir pesé toutes ces circonstances, la commission est d'avis que les communications transmises à l'Académie, au sujet de mademoiselle Angélique Cottin, doivent être considérées comme non avenues [ill. 104].

A l'époque, pourtant, les partisans du magnétisme animal défendirent bec et ongles le cas de cette demoiselle. Pourquoi ? Onze ans plus tard, dans son ouvrage *La médecine et les médecins*, (ill. 105) Louis Peisse expliqua :

les partisans et croyants du magnétisme animal [...] se mirent aussitôt en campagne non pour vérifier le fait, mais pour l'étudier. C'est dans les journaux du magnétisme qu'on en trouve les relations les plus minutieuses, les plus élaborées. La question de la réalité des phénomènes n'y est pas sérieusement posée ; elle est à peine indiquée comme une vaine protestation de l'incrédulité systématique. On y place sur la même ligne, non seulement les observations personnelles des narrateurs, mais encore tous les on-dit, les bruits qui sont parvenus à leurs oreilles. Tout est accueilli avec la même sécurité apparente. Le doute n'a pas pénétré un instant dans ce camp-là ; et de même que la conviction n'avait pas eu be-

défendre. Il y a là une lacune à remplir dans beaucoup de traités de logique.

Les deux tendances exclusives, l'affirmative et la négative, se manifestèrent immédiatement à la première annonce de la *fille électrique*. La première eut naturellement pour organes les partisans et croyants du magnétisme animal ; ils se mirent aussitôt en campa-

soin, pour s'établir, d'une vérification préalable, aucune vérification ultérieure n'eût été capable de l'ébranler, encore moins de la détruire [ill. 106 & 107].

Ces remarques s'appliquent parfaitement à l'ouvrage *Les chambres à gaz secret d'État*. Comme il est annoncé dans l'introduction, les auteurs décrivent à l'aide de témoignages et d'aveux les plus divers les prétendus gazages homicides de masse dans les camps allemands. Mais à aucun moment ils ne se posent la question capitale de la possibilité technique.

Je renvoie le lecteur au chapitre sur Auschwitz (pp. 176...). Après

avoir expliqué que les documents sur les chambres à gaz avaient été détruits mais qu'il en restait de singulièrement compromettants, ils écrivent : (« *Mais ce sont les dépositions des membres de la SS de la garnison d'Auschwitz qui ont fourni les témoignages essentiels* » (ill. 108). La suite se fonde presque uniquement sur des témoignages, celui de Rudolf Höss en particulier.

À aucun moment, les auteurs ne s'interrogent sur les problèmes techniques posés par le gazage de 1 000 à 2 000 personnes d'un coup. Les problèmes de ventilation ne les effleurent même pas... Les auteurs citent les « aveux » de Rudolf Höss qui déclarait à propos des chambres à gaz homicides des crématoires II et III :

Ils comportaient au sous-sol des pièces de déshabillage et de gazage. On pouvait les aérer ou y faire le vide [...]. Une demi-heure après le jet du gaz, on ouvrait la porte et on mettait en marche les installations de ventilation. On commençait tout de suite à enlever les cadavres [Ill. 109 & 110].

80

PHILOSOPHIE MÉDICALE.

gne, non pas pour *vérifier* le fait, mais pour *étudier*. C'est dans les journaux du magnétisme qu'on en trouve les relations les plus minutieuses, les plus élaborées. La question de la réalité des phénomènes n'y est pas sérieusement posée; elle y est à peine indiquée comme une vaine protestation de l'incrédulité systématique. On y place sur la même ligne, non-seulement les observations personnelles des narrateurs, mais encore tous les on-dit, les bruits qui sont parvenus à leurs oreilles. Tout est accueilli avec la même sécurité apparente. Le doute n'a pas pénétré un instant dans ce camp-là; et de même que la conviction n'avait pas eu besoin, pour s'établir, d'une vérification préalable, aucune vérification ultérieure n'eût été capable de l'ébranler, et encore moins de la détruire. La tendance contraire se produit surtout parmi les savants: elle

Illustration 107 : page 80 du livre de L. Peisse.

AUSCHWITZ

Enfin, en janvier 1945, à l'approche de l'armée russe, les quatre installations furent dynamitées par la SS.

En raison de l'approche du front, le commandement d'Auschwitz prit diverses mesures pour faire disparaître les documents et les traces de l'existence des chambres à gaz. Un certain nombre de documents compromettants ont toutefois échappé à la destruction et, si les lacunes dans cette documentation sont nombreuses, ce qui reste est instructif, précis et accablant. Mais ce sont les dépositions des membres de la SS de la garnison d'Auschwitz qui ont fourni les témoignages essentiels.

Témoignages des SS

Rudolf Höss a dirigé le camp dès le début en qualité de commandant. Il a été l'organisateur du plus gigantesque

Illustration 108 : page 177 du livre *Les chambres à gaz, secret d'État*.

Les responsables expliquent

p. 203

Rudolf Höss a décrit le fonctionnement des chambres à gaz :

« Les deux grands crématoriums I et II ont été construits au cours de l'hiver 1942-1943 et mis en exploitation au printemps 1943. Ils avaient chacun cinq fours à trois creusets et pouvaient incinérer en vingt-quatre heures environ deux mille cadavres. (...) Ils comportaient au sous-sol des pièces de déshabillage et de gazage. On pouvait les aérer ou y faire le vide. Les cadavres étaient montés par un ascenseur jusqu'aux fours qui se trouvaient au-dessus. (...) »

D'après les estimations du constructeur, la firme Topf, d'Erfurt, les deux crématoires plus petits, IV et V, pouvaient incinérer chacun mille cinq cents cadavres en vingt-quatre heures. La rareté des matières premières due à la guerre

Illustration 109 : page 203 du livre *Les chambres à gaz, secret d'État*.

Ce récit est bien trop flou pour prétendre qu'il révélerait la solution trouvée par les techniciens allemands à l'extraction des vapeurs toxiques piégées entre les corps.

La ventilation mécanique du local, que Rudolf Höss mentionne en passant, n'aurait pas suffi, surtout s'il avait fallu « *tout de suite* » débarrasser les corps. Quant à supposer qu'une installation pour faire le vide ait existé, elle aurait rendu l'emploi

d'un gaz mortel inutile, puisque le vide tue. Mais il faudrait expliquer comment les portes auraient tenu le choc et, aussi, comment les corps n'auraient pas subi des accidents de décompression pouvant aller jusqu'au déchirement de certains tissus, car un tel phénomène n'est jamais mentionné par les membres du *Sonderkommando*... Bref, le récit de Rudolf Höss est inacceptable.

Les auteurs citent également le témoignage assez précis d'un évadé d'Auschwitz, Fred Wetzler. Publié dès 1944, on lisait :

Quand tous sont entrés dans la chambre, on ferme la lourde porte. On attend un instant, sans doute parce que la température de la chambre doit atteindre un degré déterminé. Puis les SS munis de masques à gaz montent sur le toit, ouvrent les clapets et vident dans la chambre des boîtes de fer blanc contenant un produit pulvérulent. Ces boîtes portent l'inscription : "Zyklon pour la destruction des parasites." (...) Après trois minutes, tous sont morts [...]. La chambre est alors ouverte, ventilée, et la corvée spéciale conduit les cadavres sur des wagonnets à plates-formes jusqu'à la salle des fours, où a lieu la crémation [ill. 111].

Ce récit peut impressionner par certaines précisions qu'il apporte. Mais outre qu'il reste quantitativement très flou (« *on attend un instant* », « *un degré déterminé* », « *les SS* », « *les clapets* »), Fred Wetzler parle de « ventilation » sans autre précision. Son témoignage ne permet donc pas de répondre à la question capitale... Par conséquent, il est inacceptable.

Il en va de même avec cet ancien déporté, André Lettich, qui prétend décrire un gazage homicide dans un bunker du camp de Birkenau. On lit :

planons de la chambre, une boîte de gaz qui tombe sur le sol. Ceci entraînait le dégagement immédiat du gaz. Par le regard d'observation, on pouvait voir que ceux qui se trouvaient au voisinage du conduit mouraient immédiatement. On peut dire qu'un tiers environ mourait ainsi. Les autres commençaient à se débattre, à crier, à suffoquer. Mais très rapidement les cris devenaient des râles et, au bout de quelques minutes, tous étaient par terre. Après vingt minutes au maximum, personne ne bougeait plus. p. 204

Une demi-heure après le jet du gaz, on ouvrait la porte et on mettait en marche les installations de ventilation. On commençait tout de suite à enlever les cadavres. Aucun changement corporel n'était perceptible, aucun raidissement, aucune coloration. C'est seulement après qu'ils étaient restés longtemps étendus, donc après plusieurs heures, qu'apparais-

Illustration 110 : page 203 du livre *Les chambres à gaz, secret d'État*.

victimies sont menées dans la salle D où on leur dit qu'on va les mener au bain. Aussi doivent-elles se déshabiller. Puis on les pousse dans la chambre à gaz. Avec deux mille personnes, celle-ci est comble, au point que les gens ne peuvent s'y tenir que debout. Pour entasser cette foule dans la chambre, on tire souvent des coups de feu, ce qui incite ceux qui s'y trouvent déjà à se serrer les uns contre les autres. Quand tous sont entrés dans la chambre, on ferme la lourde porte. On attend un instant, sans doute parce que la température de la chambre doit atteindre un degré déterminé. Puis des SS munis de masques à gaz montent sur le toit, ouvrent les clapets et vident dans la chambre des boîtes de fer blanc contenant un produit pulvérulent. Ces boîtes portent l'inscription : "Zyklon pour

207

LES CHAMBRES A GAZ

p. 208

la destruction des parasites". (...) Après trois minutes, tous sont morts. Jusqu'ici, il est sans exemple qu'une seule des victimes ait manifesté le moindre signe de vie à l'ouverture de la chambre. (...) La chambre est alors ouverte, ventilée, et la corvée spéciale conduit les cadavres sur des wagonnets à plate-forme jusqu'à la salle des fours, où a lieu la crémation.

Les deux autres crématoriums, III et IV, sont construits à peu près sur le même modèle, mais leur capacité n'est que de la moitié. La capacité journalière totale des quatre crématoriums de Birkenau est de six mille gazages et crémations »⁶².

La description la plus minutieuse des crématoires II et III été faite par Henryk Tauber, membre de la corvée spéciale

Illustration 111 : pages 207 & 208 du livre *Les chambres à gaz, secret d'État*.

Ces pauvres innocents étaient entassés, serrés les uns contre les autres [...]. Les portes étaient fermées et, dix minutes après, la température était assez élevée pour faciliter la volatilisation de l'acide cyanhydrique [...]. Alors, par une petite lucarne, le SS-Unterscharführer Moll lançait les gaz. Les cris qu'on entendait étaient effrayants, mais, au bout de quelques instants, un silence complet régnait. Vingt-cinq minutes après, fenêtres et portes étaient ouvertes pour aérer, et les cadavres immédiatement jetés dans des fosses où on les brûlait [...] [ill. 112].

On nous demande donc de croire qu'une simple ventilation aurait permis d'aérer suffisamment le local pour pouvoir en retirer immédiatement les cadavres ! Non, vraiment ce « témoignage » est inacceptable.

Les auteurs citent également le « témoignage » d'un Paul Bendel qui décrit ainsi un gazage au crématoire 4 :

Pendant deux interminables minutes, on entend les coups contre les murs, des cris qui n'ont plus rien d'humains. Et puis, plus rien. (...) Cinq minutes après, on ouvre les portes. Comme une cataracte, les corps entassés, contractés, dégringolent. (...) Les corps encore chauds passent par les mains du coiffeur qui tond les cheveux et du dentiste qui arrache les dents en or.

Cette fois, il n'est même plus question de ventilation. Mais les auteurs s'en moquent. Dans leur esprit, tous ces récits viennent confirmer un fait accepté d'avance : l'existence des « chambres à gaz » homicides allemandes. Peu importe comment, techniquement, les gazages de masse ont été rendus possibles ; ils ont été rendus possibles puisque les « chambres à gaz » ont existé. Dès lors, ne venez pas nous demander comment les vapeurs toxiques piégées entre les corps au-

n'ont jamais distribué d'eau.

Ces pauvres innocents étaient entassés, serrés les uns contre les autres, et là commençait la panique : ils comprenaient enfin quel sort les attendait, mais les coups de matraque et les coups de revolver ramenaient le calme rapidement, et tous pénétraient enfin dans cette chambre mortelle. Les portes étaient fermées et, dix minutes après, la température était assez élevée pour faciliter la volatilisation de l'acide cyanhydrique, car c'est avec de l'acide cyanhydrique que les condamnés étaient gazés. C'était le Cyklon B, terre à infusoires imprégnée de 20 % d'acide cyanhydrique, qu'utilisait la barbarie allemande.

Alors, par une petite lucarne, le SS-Unterscharführer Moll lançait les gaz. Les cris qu'on entendait étaient effrayants, mais, au bout de quelques instants, un silence complet régnait. Vingt à vingt-cinq minutes après, fenêtres et portes étaient ouvertes pour aérer, et les cadavres immédiatement jetés dans des fosses où on les brûlait ; mais les dentistes avaient au préalable vérifié chaque bouche pour en extraire les dents en or. On s'assurait de même si les femmes n'avaient pas intimement dissimulé des bijoux et leurs cheveux étaient coupés et méthodiquement recueillis pour une destination industrielle »³⁶.

p. 190

Illustration 112 : page 190 du livre *Les chambres à gaz, secret d'État*.

p. 207

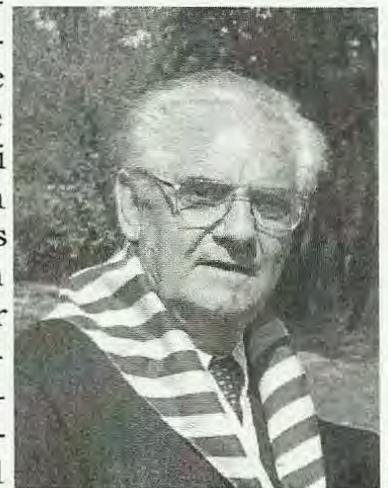
AUSCHWITZ

Pendant deux interminables minutes, on entend des coups contre les murs, des cris qui n'ont plus rien d'humain. Et puis, plus rien. (...) Cinq minutes après, on ouvre les portes. Comme une cataracte, les corps entassés, contractés, dégringolent. (...) Les corps encore chauds passent par les mains du coiffeur qui tond les cheveux et du dentiste qui arrache les dents en or. (...) Un convoi de plus venait de passer par le crématoire IV »⁶⁴.

Illustration 113 : page 207 du livre *Les chambres à gaz, secret d'État*.

raient pu être extraites. Elles l'ont été d'une façon ou d'une autre, voilà tout.

Ce mépris pour la technique fait qu'en 2007, le témoignage de Schlomo Venezia put paraître (ill. 114) sans faire face à un démenti unanime de la communauté des historiens. Or, non seulement l'auteur n'apportait aucune précision nouvelle sur la ventilation, mais aussi, il prétendait qu'au moment de sortir



Schlomo Venezia

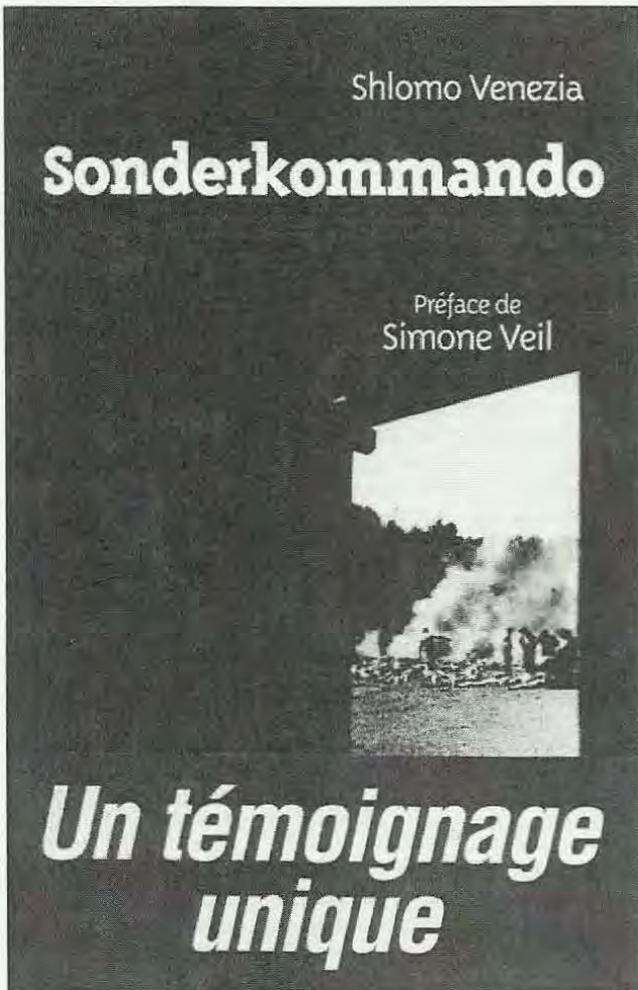


Illustration 114 : couverture du livre de Schlomo Venezia (paru en 2007).

Illustration 115 : le passage (souligné) qui trahit le mensonge...

les corps, une « terrible odeur acre » régnait dans le local : « On ne pouvait pas distinguer ce qui relevait de l'odeur spécifique du gaz et ce qui provenait des personnes et des déjections humaines ». Lui et ses camarades auraient donc continuellement respiré du gaz mortel alors qu'ils vidaient la chambre. Nous étions en pleine fantaisie.

CONCLUSION

La conclusion de tout cela ? Elle est simple : on reproche aux révisionnistes de rejeter d'emblée tous les témoignages pour des motifs idéologiques. L'accusation est illégitime. En vérité, ce sont nos adversaires qui acceptent quasiment n'importe quel témoignage parce qu'ils sont victimes de leurs préjugés. Ma position sur la question reste cohérente : sans aucune preuve que des techniciens auraient travaillé à concevoir une grande chambre à gaz prévue pour un massacre, et en présence de plans qui montrent une pièce banale pourvue d'un système d'aération inadéquat, je déclare que, dans les faits, il était techniquement impossible aux Allemands de gazer des gens

Schlomo Venezia, *Sonderkommando*, p. 104

ouvrait ni refermait.

Une fois que le gaz était versé, cela durait entre dix et douze minutes, puis finalement on n'entendait plus un bruit, plus une âme vivante. Un Allemand venait vérifier que tout le monde était bien mort en regardant à travers un judas placé sur la porte épaisse (de l'intérieur, il était protégé par des barres en fer pour éviter que les victimes ne tentent de briser le verre). Quand il était sûr que tout le monde était bien mort, il ouvrait la porte et repartait aussitôt, après avoir mis la ventilation en marche. Pendant vingt minutes, on entendait un vrombissement énorme, comme une machine aspirant l'air. Puis, finalement, on pouvait entrer et commencer à extraire les cadavres de la chambre à gaz. Une terrible odeur âcre envahissait la pièce. On ne pouvait pas distinguer ce qui relevait de l'odeur spécifique du gaz et ce qui provenait de l'odeur des personnes et des déjections humaines.

par centaines. Dès lors, je rejette tous les témoignages et tous les aveux qui ne permettent pas de répondre à la question capitale : comment les Allemands auraient fait pour extraire les vapeurs mortelles piégées entre les corps des victimes ? En termes de preuves, tous ces récits sont des zéros mathématiques. Or, une somme de zéros n'a jamais donné que zéro. Si demain, dix, cent ou mille personnes me di-

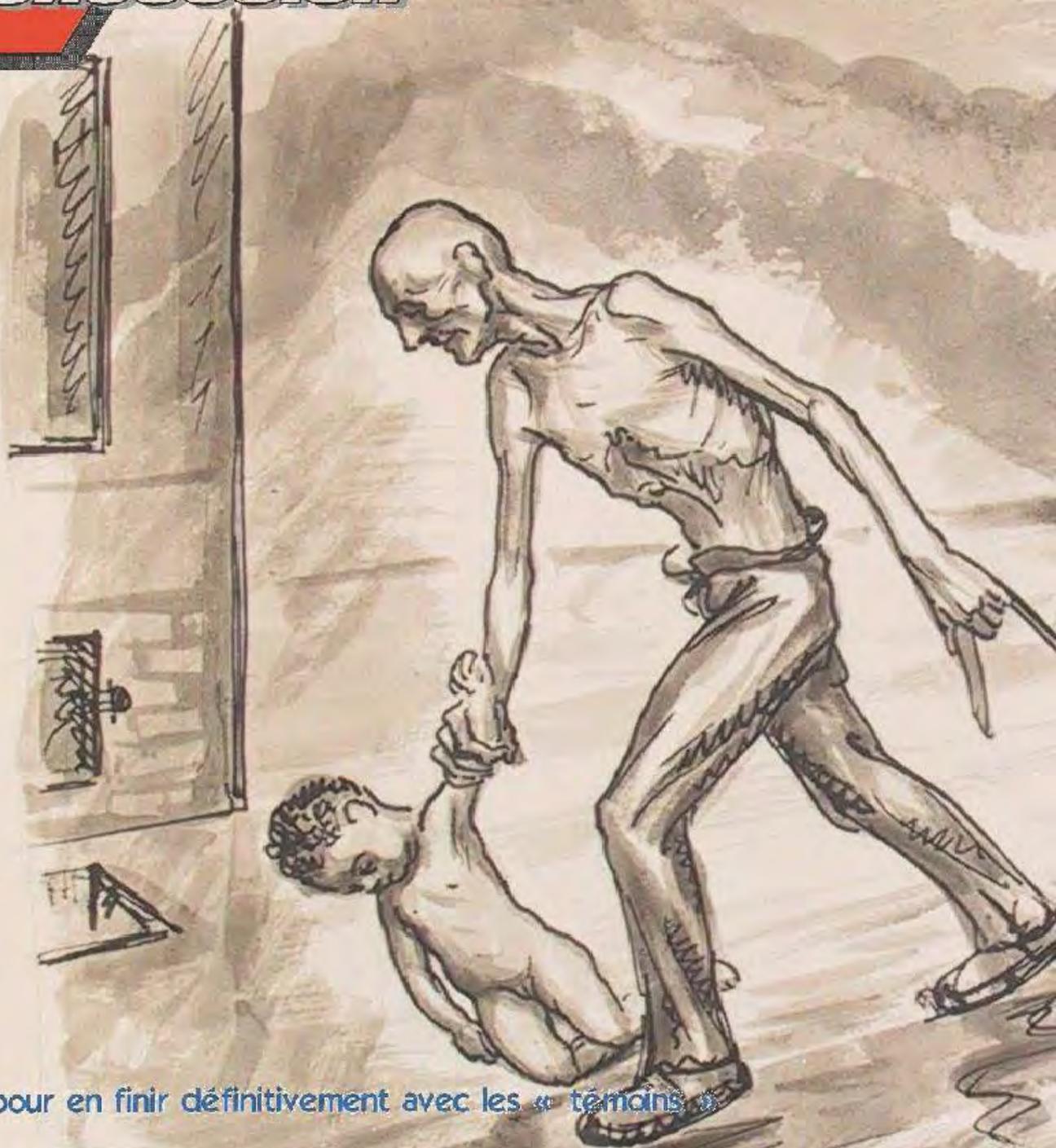
sent avoir vu dans le ciel un convoi de tapis volants, je ne les croirai pas tant qu'aucune d'entre elles ne m'aura expliqué comment un simple tapis peut voler...

On pourra certes regretter que les « témoins » n'aient jamais été contre-interrogés afin qu'ils apportent les précisions nécessaires. Mais le fait est là : jusqu'en 1986, les historiens ne se sont pas intéressés aux questions techniques. Ils s'y sont intéressés pendant quelques années, quand ils espéraient que feu Jean-Claude Pressac leur apporterait la solution. Mais après son échec et sa capitulation, les historiens sont revenus à leur posi-

tion d'avant 1986. Aujourd'hui, je puis légitimement déclarer que, sur le dossier des « chambres à gaz », il n'existe aucun témoin acceptable. De Rudolf Höss à Schlomo Venezia, en passant par docteur Miklos Nyiszli, le SS Richard Böck et Hans Münch, aucun n'apporte la réponse à la question capitale de la ventilation. Par conséquent, j'invite ceux qui voudraient m'opposer un nouveau nom à se demander si le récit qui lui est associé permet de comprendre comment les Allemands ont résolu le problème posé par le tas de cadavres rempli de gaz rémanent. Dans la négative, il est inutile de me contacter...

Sans Concession

n° 88 hiver 2013-2014



Shoah : pour en finir définitivement avec les « témoins »

J'ai souvent entendu ou lu l'objection suivante : « Vous êtes révisionniste parce qu'à la base vous êtes nazi. C'est pour tenter de rendre le nazisme acceptable que vous cherchez à gommer son crime le plus infâme. Mais votre mauvaise foi apparaît, car pour tenter d'absoudre l'hitlérisme, vous rejetez d'emblée l'ensemble des témoignages des déportés et des bourreaux. Comment pouvez-vous croire que tous ces gens auraient menti alors qu'ils disent tous sensiblement la même chose ? »...